



C C E E



L.A. CONSEIL

# Place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion

Avril 2008



LA CONSEIL  
Laurence Assouline  
[la.conseil@orange.fr](mailto:la.conseil@orange.fr)

23 impasse TROMELIN  
MOULIN JOLI  
97419 LA POSSESSION  
Téléphone : 0692 04 82 80  
Télécopie 0262 44 03 48

# Place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion

## SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL, DE LA COMMANDE ET DE LA METHODOLOGIE .....	3
CHAPITRE I - LA COMMANDE DU CCEE.....	4
CHAPITRE II - LE CADRE DE REFLEXION DE REALISATION DE L'ETUDE .....	6
CHAPITRE III - LE CHAMP DE L'ETUDE .....	13
CHAPITRE IV - LA METHODOLOGIE .....	17
DEUXIEME PARTIE ANALYSE TRANSVERSALE.....	18
CHAPITRE I - L'ACTION PUBLIQUE.....	19
CHAPITRE II - LES ACTEURS PRIVES ET L'OFFRE DE PRODUITS CULTURELS .....	58
TROISIEME PARTIE ANALYSE SECTORIELLE .....	102
CHAPITRE I - L'EDITION ET LA PRESSE .....	104
CHAPITRE II - LE COMMERCE DE DETAIL DE LIVRES ET DE JOURNAUX .....	109
CHAPITRE III - LES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION.....	113
CHAPITRE IV - LA PUBLICITE .....	121
CHAPITRE V - ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEOS.....	124
CHAPITRE VI - L'AUDIOVISUEL .....	126
CHAPITRE VII - LE CINEMA : DIFFUSION ET PROJECTION DE FILMS .....	140
CHAPITRE VIII - LES RADIOS .....	144
CHAPITRE IX - LES ACTIVITES ARTISTIQUES .....	150
CHAPITRE X - LES ACTIVITES CONNEXES .....	163
CHAPITRE XI - LA FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE .....	166
CHAPITRE XII - L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.....	167
CHAPITRE XIII - LES SALLES DE SPECTACLE .....	172
CHAPITRE XIV - LE PATRIMOINE .....	177
CHAPITRE XV - LES LANGUES REGIONALES.....	183
CHAPITRE XVI - L'ARTISANAT D'ART .....	184
CONCLUSION - FICHES INTERVENTION .....	193
CONCLUSION.....	194
FICHE INTERVENTION.....	201
LISTE DES SIGLES .....	212
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	213
TABLE DES MATIERES.....	215

*Les annexes sont regroupées dans un rapport distinct.*

# PREMIERE PARTIE

---

## RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL, DE LA COMMANDE ET DE LA METHODOLOGIE

## CHAPITRE I - LA COMMANDE DU CCEE

L'étude de la place économique de la culture doit enrichir la connaissance sur l'économie de la culture. Au-delà, elle peut proposer des éléments de réflexion sur la dimension économique des activités culturelles et donc permettre d'envisager la Culture comme un secteur de l'économie.

Mais, cette démarche est bien distincte de celle qui consisterait à définir ce que doit être la Culture ou les politiques culturelles.

La question consiste donc à connaître et à analyser le poids **économique** soit les emplois, les structures, les chiffres d'affaires, les types de « produits », les exportations, la production, clients ou usagers ou spectateurs, les modes de financement, ...

Cette approche pouvant aider à l'élaboration des politiques publiques ne peut être qu'un élément de diagnostic parmi d'autres. En outre, **le rapport ne prétend pas à l'exhaustivité mais à un repérage d'éléments éclairants notamment par rapport aux missions générales du Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE).**

Ainsi une série de problématiques générales dans laquelle s'inscrira la présente étude se dégage.

- Comment ne pas laisser l'Economique déterminer les évolutions culturelles sans pour autant laisser la Culture pâtir d'une dichotomie totale avec les logiques de marché ?
- Comment reconnaître l'importance économique grandissante de la Culture sans céder à l'économisme ambiant ?
- Comment concilier la logique du marché fondée sur le profit et la logique de la Culture orientée vers la création du lien social et l'épanouissement de l'individu ?
- Comment faire de la Culture un vecteur de développement tant économique (profit, emploi, ...) que social (lien social, identité, ...) ?

Dans le contexte réunionnais, la problématique peut être plus ciblée.

- La Culture est-elle un moteur de développement économique et social non seulement en termes de création d'activité mais également d'image de La Réunion à l'intérieur comme à l'extérieur ?
- Comment faire de la Culture une dimension transversale de diverses politiques publiques : culture, formation, cohésion sociale et même d'aménagement ?
- Comment valoriser l'image des activités culturelles (ou des acteurs) du point de vue de la société ?
- Comment mieux appréhender et observer le poids économique des activités culturelles à La Réunion ?

### **L'essentiel**

*Plus précisément les objectifs de l'étude sont les suivants :*

- *Evaluer le poids de la culture dans l'économie de La Réunion avec notamment la mise en place d'une base de données fiables en fournissant un état des lieux 2006,*
- *Appréhender l'économie de la culture sous diverses approches : Conservation, Création, Diffusion, Animation, Promotion, Formation,*
- *Comprendre les approches des acteurs de la Culture à La Réunion.*

## CHAPITRE II - LE CADRE DE REFLEXION DE REALISATION DE L'ETUDE

L'analyse de la situation économique de la culture à La Réunion intègre des éléments de réflexion menée à diverses échelles extraterritoriales.

### LES TENDANCES MONDIALES

**L'observation des tendances mondiales** montre que Culture et Economie se sont longtemps ignorées mais, aujourd'hui, **la Culture est au cœur des recompositions économiques majeures. Les industries culturelles alimentent les réseaux et les supports informationnels.**

*« La culture est désormais un secteur d'activité fortement imbriqué dans l'évolution du capitalisme ; elle n'en demeure pas moins spécifique. »<sup>1</sup>*

**La culture est une des premières sources de richesse et de contenu de richesse économique** du monde occidental. Elle figure parmi les premiers secteurs d'exportation aux Etats-Unis, par exemple. Ce champ est marqué par un caractère oligopolistique<sup>2</sup> particulièrement affirmé puisque quelques firmes mondialisées peuvent contrôler jusqu'à 85 % de la diffusion des œuvres dans le cinéma et dans la musique.

Pour autant, **les œuvres culturelles ne sont pas des marchandises quelconques pouvant être considérées selon les seules lois du marché.** En effet la culture plus que toute autre « marchandise » présente **une dimension symbolique qui dépasse largement la valeur d'usage des biens** et le poids des productions culturelles dans le Produit Intérieur Brut (PIB). Il s'agit plus de valeurs, de visions du monde, d'« industries de l'imaginaire » qui **modèlent les comportements, réaffirment ou discréditent des valeurs partagées ou encore façonnent l'identité.**

**La vraie différence entre les produits culturels et les autres marchandises tient donc plus à cette valeur symbolique de la culture qu'à des caractéristiques économiques.**

---

<sup>1</sup> Joëlle Farchy, Forum permanent sur le pluralisme culturel.

<sup>2</sup> Marché caractérisé par un très grand nombre de consommateurs et un nombre restreint de producteurs

De plus, les enjeux des débats sur les liens entre Economie et Culture concernent non seulement la défense des identités nationales mais également une dimension économique qu'on ne peut pas ignorer. Ces questions sont souvent abordées sous l'angle de la *diversité culturelle*. En effet, cette notion s'est récemment substituée à celle d'*exception culturelle*, elle-même apparue lors de l'Uruguay Round de 1993. Le glissement d'un terme à l'autre traduit **l'élargissement de la conception des enjeux de la culture dans le contexte de la mondialisation**. Celui-ci traduisait tout d'abord un souci **de maintien d'un équilibre international dans la production et l'échange de biens culturels**. Puis, avec le concept de « *diversité culturelle* », **la préoccupation grandissante de défense des identités dans un monde globalisé où la culture a toute sa place** a été mise en avant.

Il n'en reste pas moins que l'intensification des échanges et l'existence des groupes mondiaux multimédias intégrant la production et la diffusion posent la question nationale et régionale dans le domaine culturel dans des termes nouveaux.

**Les biens culturels sont désormais envisagés dans une perspective supranationale au risque de gommer toute spécificité dans les formes de production et d'appropriation de la culture.**

Pour certains observateurs ce n'est pas la mondialisation des industries culturelles qui nuit à la diversité mais **la massification de la consommation** avec notamment le « *star system* ».

*« Cette massification se traduit, en effet, par une concentration de la fréquentation ou de la consommation culturelle sur un nombre d'œuvres de plus en plus restreint, quelque soit le secteur concerné. Le monde de la culture se caractérise par un mouvement paradoxal : une inflation du nombre d'œuvres produites, une réduction concomitante de leur diffusion et de leur exposition au public, une concentration de la promotion et de la médiatisation sur quelques productions seulement. Dans un tel contexte, la diversité culturelle peut sembler effectivement préservée du fait du volume très important des œuvres produites, alors qu'en réalité elle est mise en question par la réduction du nombre des œuvres effectivement mises à disposition du public. »<sup>3</sup>*

**On assiste à un phénomène en « trompe l'œil » : d'une part l'offre culturelle augmente et présente une réelle diversité, d'autre part la commercialisation culturelle ne concerne qu'un nombre restreint de produits.**

Ceci est renchéri par la **théorie des rendements croissants** qui est particulièrement applicable aux productions artistiques. Une fois qu'un film est produit qu'il soit diffusé 1 000 fois ou un million de fois n'augmente pas les frais de production. Les marchés extérieurs prennent alors une place cruciale pour l'extension des gains. **Ainsi, la Culture peut également dans sa dimension économique stimuler les échanges extranationaux.**

---

<sup>3</sup> Jean-Pierre Benghozi, Forum permanent sur le pluralisme culturel

## EN FRANCE

**Sur le plan national**, la pratique du ministère de la Culture et de la Communication montre l'émergence de l'approche économique de la culture depuis 1981.

En effet, les industries culturelles sont considérées en tant que telles et **la création culturelle est désormais traitée comme un facteur de développement économique**. L'impératif culturel est également conçu comme une réponse à la crise économique.

Les aides directes aux entreprises « consommatrices » ou « productrices » de produits culturels sont nombreuses.

Le dispositif engagé est multiple :

- exclusion des achats des œuvres d'art de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes,
- l'encouragement au mécénat par la loi du 23.07.1987 qui fait de l'acte de mécénat un acte de gestion ordinaire de l'entreprise,
- la création de l'institut pour le financement du cinéma et des entreprises culturelles,
- la création de l'association pour la gestion des entreprises culturelles, ...

## LA REUNION

**A La Réunion**, le cadre de l'action culturelle posé par les collectivités territoriales comme le Département et la Région est différent. L'approche économique de la culture ne se sera pas prolongée jusque dans l'Océan indien à l'exception toutefois de la production cinématographique.

En effet, la Culture réunionnaise est bien présente dans les discours annonçant des orientations de politiques publiques. On note, particulièrement, depuis les années 1990, que le Département et la Région insistent sur la nécessité d'intégrer la Culture réunionnaise dans les stratégies de développement de l'île.

La Culture est alors plus abordée comme un **élément identitaire**, lequel, bien que comportant de grandes richesses, **reste identifié comme un frein potentiel s'il n'était pas mieux intégré au projet de développement de La Réunion**.



Il ressort de cette approche deux interprétations non exclusives l'une de l'autre :

- les politiques publiques nationales doivent s'adapter particulièrement au contexte réunionnais et les collectivités territoriales seront les acteurs de cette démarche,
- l'identité réunionnaise peut freiner le développement si celui-ci n'est pas élaboré à partir des dimensions identitaires essentielles.

En aucun cas, il n'est fait mention de l'essor et de la structuration du secteur culturel comme une niche économique pouvant être porteuse d'emplois et de richesses.

En mai 1992, un document de la Région Réunion, « Diagnostic – Synthèse »<sup>4</sup> précise :

*« La culture est la donnée immatérielle mais décisive du développement. L'épanouissement de chaque individu est la condition nécessaire pour qu'il puisse adhérer et participer à un projet collectif. Les contradictions caractérisant la société réunionnaise n'ont pas permis jusqu'à présent l'émergence d'une dynamique de développement susceptible d'entraîner l'ensemble de la population. Cette situation trouve son origine dans l'histoire de l'île, part de son passé colonial et résulte de l'évolution des quarante dernières années où La Réunion a dû franchir ce que les régions d'Europe ont parcouru en deux siècles.*

*(...) Cette culture véritablement métisse est sans doute une richesse inestimable de La Réunion, et peut avoir valeur d'exemplarité internationale.*

*L'existence d'une identité réunionnaise, transcendant l'ensemble des courants est une évidence mais elle ne suffit pas pour rassembler les réunionnais autour des valeurs telles que l'effort, la responsabilité, la solidarité, indispensable au développement du pays car elle s'applique à une situation sociale en voie d'évolution accélérée et déséquilibrante.*

***Une culture de développement n'est envisageable que si le modèle de développement proposé est de nature à intégrer l'ensemble de la population réunionnaise.***

***Un modèle de développement qui reflèterait toutes les valeurs constitutives de l'identité réunionnaise porterait en lui des potentialités considérables.***<sup>5</sup> »

Dans la même période, Eric Boyer, président du Conseil général, présente son analyse et ses orientations de développement à l'occasion du 45<sup>ème</sup> anniversaire de la Départementalisation<sup>6</sup> :

*« ... Par ailleurs, cette course poursuite<sup>7</sup> nous a partiellement orientés sur une mauvaise piste.*

*Tout d'abord en nous incitant à croire que toutes les réalités et réalisations réunionnaises étaient archaïques et dépassées, dans tous les domaines, de la production à la consommation, des valeurs morales aux expressions artistiques.*

<sup>4</sup> « Le développement à La Réunion », p 43

<sup>5</sup> Souligné par nous

<sup>6</sup> « La Réunion réinvente l'avenir à partir du passé, 45<sup>ème</sup> anniversaire de la départementalisation

<sup>7</sup> Il s'agit du rattrapage en équipements et en services publics

*Ensuite en privilégiant l'imitation systématique, en recherchant le transfert le plus rapide et le plus complet possible. Cela fait naître des copistes et des suiveurs, cela ne favorise pas l'originalité et la créativité.*

*(...) Mais jusqu'à maintenant nous réunionnais avons su vivre ensemble quelles que soient les circonstances.*

*C'est là à mon sens l'un des traits les plus dominants de l'identité réunionnaise ; et un courant original, unique, de la culture française. **C'est cela le trésor que nous devons protéger, que nous devons préserver coûte que coûte.***<sup>8</sup>»

Après avoir expliqué sa vision « du développement de La Réunion qui passe par un choix de vie pour l'homme réunionnais », il présente cinq axes pour y parvenir : la culture n'y figure pas. Cependant, à la fin de la présentation de ces axes, des chantiers sont proposés dont :

*« L'émergence des pôles de création artistique et culturelle susceptibles de renforcer l'attractivité de l'île, de drainer d'avantages de touristes, de dynamiser nos échanges avec la région et le reste du monde. »*

**Dans le discours réunionnais de l'après décentralisation, La Culture est abordée dans sa dimension identitaire. Elle est plus un patrimoine à conserver et une indication de précautions à prendre dans les évolutions économiques et sociales qu'une activité, facteur de développement économique. Cette approche reste encore très présente.**

Pour confirmer cette analyse, il est à noter également qu'en 1991, le COLIER<sup>9</sup>, avec l'appui du Département, avait engagé une étude commandée au CEDER<sup>10</sup> sur la vision du développement de La Réunion. De nombreux entretiens et ateliers avaient eu lieu. La synthèse de ce travail insiste sur la nécessité de déterminer des préalables au développement. Parmi les huit éléments alors identifiés comme obstacle à lever, se pose : « *la question de l'identité réunionnaise qui doit faire l'objet d'une clarification et d'une actualisation.* »

A noter également que les émeutes du Chaudron et l'apparition des crises urbaines à La Réunion vont encourager cette approche en termes d'alertes ou de mises en garde au détriment de celle visant à faire de l'activité culturelle un secteur économique.

Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE) va cependant tenter d'apporter des précisions qui peuvent s'apparenter à des éléments de structuration d'un secteur économique mais toujours en insistant sur la dimension identitaire.

---

<sup>8</sup> Souligné par nous

<sup>9</sup> Correspondant à la représentation du MEDEF à La Réunion

<sup>10</sup> Centre d'Etudes pour le Développement Economique Régional

Les propositions du CCEE en matière de politique culturelle ont été les suivantes :

*« La culture est l'affaire de tous. Les Assises Culturelles de mai 1982 ont donné lieu à nombre de propositions.*

*Certaines ont trouvé leur place dans le Contrat de Plan et dans les exercices budgétaires du Conseil régional jusqu'en 1986.*

*La politique culturelle s'inscrit dans la situation générale de La Réunion caractérisée en 1986 par le chômage de plus de 30 % de la population dont la majorité a moins de 25 ans, par un niveau moyen des revenus inférieur de moitié à la moyenne française, des disparités de revenus monétaires plus fortes (1 à 13 contre 1 à 9), un état sanitaire général encore déficient.*

*Sur le plan de la formation des hommes, le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 20 % ; 7 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans formation professionnelle ; 23 % (contre 66 % en Métropole) de la population ont un diplôme.*

*Un bouleversement culturel sur le plan scolaire, des mass médias, de la production littéraire et artistique est constaté cependant depuis plusieurs années.*

*Une forte politique d'assimilation n'a pas permis à la population de (re) trouver son identité dans sa pluralité et de développer ainsi une culture vivante.*

*Le Théâtre, la Musique, le Livre, les Arts plastiques n'ont connu de ce fait qu'un développement embryonnaire.*

*Les propositions sont sous-tendues par trois volontés essentielles : RESPECTER, CREER ET MONTRER. »*

Le CCEE n'aura de cesse de mettre en lien son observation des politiques culturelles et plus précisément celles de la Région et ce qu'il considère comme nécessaire au regard de sa définition de la Culture réunionnaise comme de la situation sociale réunionnaise.

Ainsi, lors de son assemblée plénière du 28 juin 1986, il définira la culture créole comme suit et conservera cette approche jusqu'à aujourd'hui.

*« La Réunion est un pays multiculturel et multiracial où cohabitent :*

- *une culture locale « créole » au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire un produit historique, la résultante des apports culturels propres aux différents groupes ethnoculturels constitutifs de la population réunionnaise,*
- *une culture française constituant la voie d'accès à une culture plus universelle,*
- *des pratiques culturelles liées aux grandes civilisations ancestrales (Inde, Chine, Afrique, ...) qui ont réussi à, ou qui tendent d'être à l'abri de toute forme de déperdition.*

*Ces trois ères culturelles ont chacune leur langue, leur mode de pensée, leurs attributs.*

*Elles constituent « **La Culture Réunionnaise** ».*

## **L'essentiel**

*L'approche de la culture diffère selon l'échelle de réflexion. S'observent :*

- *Une approche d'industrie culturelle dans une économie de service et de la connaissance, à l'échelle internationale*
- *Une orientation de soutien à l'offre culturelle et d'encouragement à la « consommation » culturelle, à l'échelle nationale.*
- *Une revendication de reconnaissance et une volonté de sauvegarde de l'identité culturelle, à l'échelle territoriale (réunionnaise).*

### CHAPITRE III - LE CHAMP DE L'ETUDE

Le cahier des charges de la présente étude spécifie que les domaines concernés sont les suivants, conformément à la définition ministérielle des secteurs de la Culture :

- L'archéologie,
- La littérature, le livre, la lecture, (bibliothèque, médiathèque, librairie), l'édition, l'impression,
- Le cinéma (création, tournage, distribution),
- Les archives,
- L'histoire,
- La langue régionale (le créole réunionnais) et les autres langues parlées à La Réunion,
- Les arts plastiques,
- Les musées,
- La musique,
- Le patrimoine, les monuments, les jardins publics, l'architecture,
- L'artisanat d'art et l'artisanat en lien avec une pratique artistique,
- Les spectacles vivants, le théâtre, la danse,
- L'audiovisuel (radios et télévisions), la communication, le multimédia,
- La photographie,
- L'éducation artistique,
- L'administration culturelle,
- L'animation et l'action culturelles.

Ces activités recouvrent des **réalités économiques tout à fait différentes** : pour certaines une pratique de marché est bien réelle alors que d'autres ne peuvent qu'être largement tributaires des finances publiques.

Ainsi, cette diversité économique et structurelle dans les activités culturelles est une réalité qui peut parfois nuire à la lecture du champ comme à l'efficacité des politiques publiques.

Ces activités sont en partie couvertes par les codes Nomenclature d'Activités Française (NAF) suivants. Certains de ces codes NAF ne concernent que partiellement l'activité culturelle.

Les codes NAF ont permis d'utiliser les données de Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalisées à l'échelle nationale et régionale ainsi que les fichiers SIRENE et UNEDIC comme ceux et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion (CCIR).

**Cette approche a été complétée par d'autres moyens de recensement** notamment un travail de terrain et l'utilisation des rubriques de l'annuaire France Télécom ou de divers annuaires privés ou publics comme celui des acteurs culturels de La Réunion.

FIG 1 – LES CODES NAF

Codes	Intitulés
221 A	Edition de livres
221 C	Edition de journaux
221 E	Edition de revues et périodiques
221 G	Edition d'enregistrements sonores
221 J	Autres activités d'édition
222 A	Imprimerie de journaux
222 J	Autres activités graphiques auxiliaires
223 A	Reproduction d'enregistrements sonores
223 C	Reproduction d'enregistrements vidéo
223 E	Reproduction d'enregistrements informatiques
363 Z	Fabrication d'instruments de musique
804 D	Autres enseignements
921 A	Production de films pour télévision
921 B	Production de films institutionnels et publicitaires
921 C	Production de films pour le cinéma
921 D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision
921 F	Distribution de films cinématographiques
921 G	Edition et distribution vidéo
921 J	Projection de films cinématographiques
922 A	Activités de radio
922 B	Production de programmes de télévision
922 D	Edition de chaînes généralistes
922 E	Edition de chaînes thématiques
923 A	Activités artistiques
923 B	Services annexes aux spectacles
923 D	Gestion de salles de spectacles
923 K	Activités diverses du spectacle
925 A	Gestion des bibliothèques
925 C	Gestion du patrimoine culturel
925 E	Gestion du patrimoine naturel
927 C	Autres activités récréatives
524 R	Commerce de détail de livres, journaux et papeterie
744 B	Agence, conseil en publicité
748 A	Studios et autres activités photographiques

Source : INSEE

### En outre, les diverses fonctions culturelles:

- la conservation,
- la création,
- la diffusion,
- l'animation,
- la promotion,
- la formation, ...

sont traitées du point de vue de l'approche globale et non spécifiquement, pour l'ensemble des champs présentés dans le premier tableau à chaque fois que cela sera pertinent.

**Le cadre spatial** est celui de La Réunion à savoir un contexte insulaire présentant une forte originalité.

*« La Réunion, à l'instar des autres Régions Ultra Périphériques (R.U.P.) se présente comme un territoire contraint, doté d'un relief et d'un climat difficiles. Son isolement résultant de l'étroitesse de son marché et du grand éloignement fragilise son développement.*

*En raison de sa position géographique et des handicaps structurels de son territoire, l'île de la Réunion voit plusieurs de ses filières (...) concurrencées par un environnement régional composé principalement de pays ACP<sup>11</sup>, disposant d'un coût de main d'œuvre faible et de ressources parfois abondantes (...).*

*Dans ce contexte, la très forte croissance démographique de l'île qui devrait se traduire par 250 000 habitants supplémentaires d'ici à 2025 (soit 30% de sa population actuelle), constitue une donnée majeure à prendre en compte pour son développement économique et social. (...)*

*L'éloignement entraîne un accès difficile aux marchés européens. Il implique des surcoûts de transport des personnes, d'acheminement des biens manufacturés, et de l'ensemble des liaisons en général, y compris des télécommunications. Cette distance se traduit également par des coûts d'approche et d'implantation élevés qui dissuadent souvent les grandes entreprises nationales ou européennes de se positionner sur des marchés aussi excentrés et de fait peu attractifs. Cette situation limite donc sérieusement l'impact bénéfique de l'appartenance au grand marché européen et relance l'intérêt a priori de combiner une approche de développement de l'économie régionale (ouverture) et de politique de compensation des surcoûts (effets incitatifs et d'ajustement). (...).*

*Les difficultés d'un développement loin des centres décisionnels national et communautaire et la dépendance à leur égard (...)*

*Le présent et l'avenir du développement réunionnais s'inscrivent au cœur de ces mutations économiques et politiques.*

*La nécessité de s'intégrer dans l'environnement régional pour dégager des interactions positives avec les économies de la zone Océan Indien»<sup>12</sup>.*

<sup>11</sup> Afrique Caraïbes Pacifique

<sup>12</sup> Diagnostic préparatoire aux programmes européens 2007-2011

A ces spécificités, il convient d'ajouter qu'outre ce statut de RUP pour l'Union européenne (U.E.), La Réunion est tout à la fois une île, une Région et un Département d'Outre Mer. Ainsi se pose une question de gouvernance qui aura également ses interférences sur l'action culturelle et notamment sur les interactions aides publiques – développement de l'offre culturelle.

*« Au même titre que les enjeux économiques et sociaux, la question de la gouvernance est au cœur de mutations profondes qui concernent à la fois l'action publique mais également la conduite des politiques d'accompagnement au développement.*

*Au cours des dernières années, le territoire s'est structuré en quatre communautés d'agglomérations et une communauté de communes, investies de la capacité à faire émerger des stratégies de développement propres. A cet égard, si la structuration administrative se complexifie avec l'apparition d'un nouvel espace géographique de référence (Parc National des Hauts), la nécessité de définir des choix en matière d'aménagement du territoire et d'œuvrer dans une perspective stratégique collective se fait jour. (...)*

*L'enjeu de la gouvernance s'exprime également au niveau de la conduite de politiques d'accompagnement adaptées aux évolutions des filières économiques.»<sup>13</sup>*

### **L'essentiel**

*Le champ d'études est large et peu homogène dans un contexte social, géographique, naturel, économique, politique, culturel et linguistique unique et complexe.*

*La culture à La Réunion est largement abordée du point de vue identitaire. L'exploration d'un potentiel économique est très rarement mentionnée à la différence de la réflexion se situant à l'échelle nationale ou internationale.*

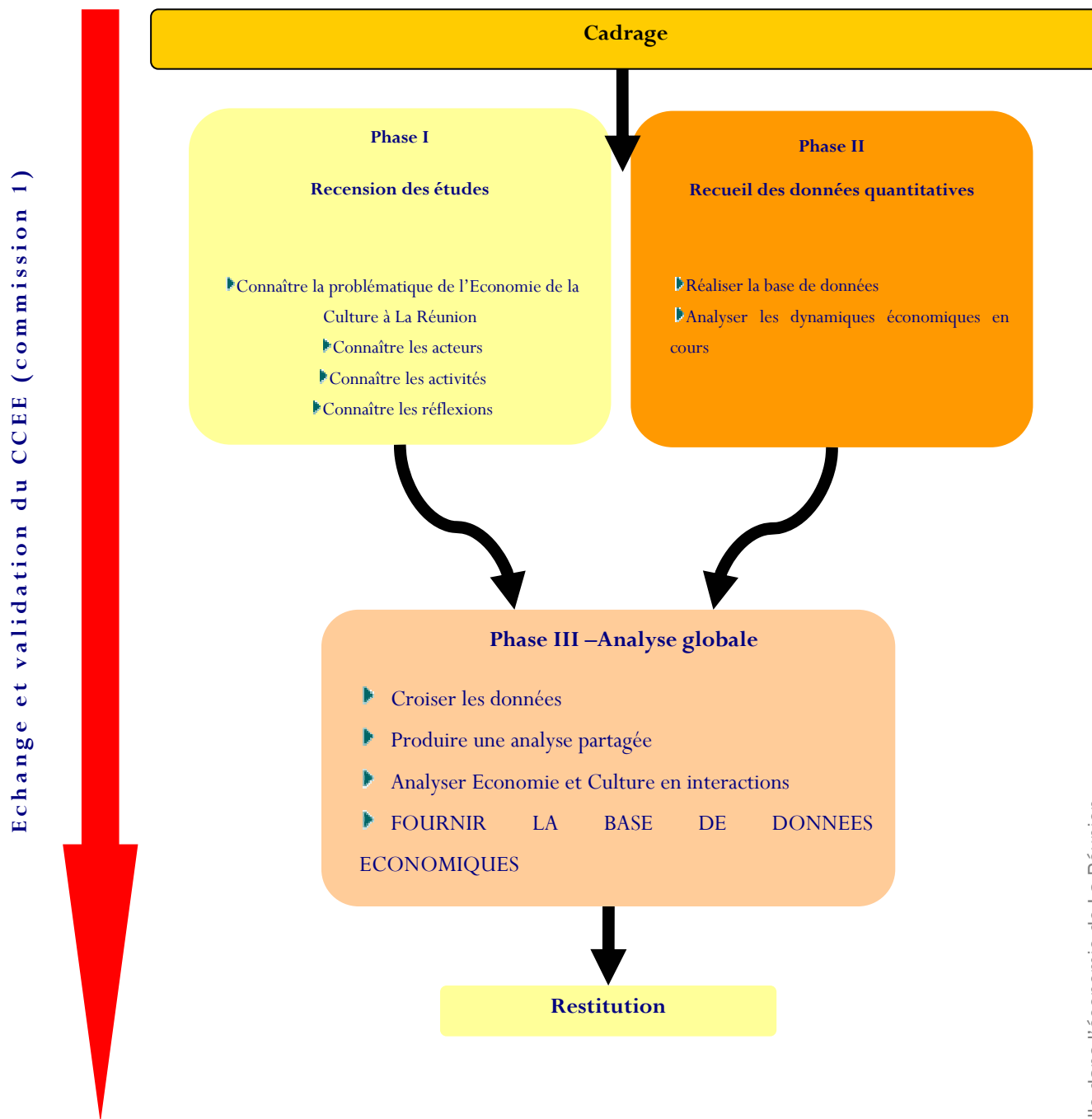
---

<sup>13</sup> Idem



## CHAPITRE IV - LA METHODOLOGIE

FIG 2 - METHODOLOGIE



### L'essentiel

La méthodologie répond à des objectifs de coproduction avec la commission 1 du CCEE, d'écoute très large des acteurs culturels choisis dans leur diversité et de quantification de la dimension économique.

*Une analyse transversale sera suivie d'une approche sectorielle permettant de conclure sur des fiches intervention.*

## DEUXIEME PARTIE

---

# ANALYSE TRANSVERSALE

L'analyse transversale abordera dans un premier temps l'action publique puis, les dynamiques privées seront traitées pour conclure sur les interactions entre les sphères privée et publique.

## CHAPITRE I - L'ACTION PUBLIQUE

### SECTION 1 - APPROCHE RETROSPECTIVE DE L'ACTION CULTURELLE PUBLIQUE

Avant d'aborder l'action publique, il convient de rappeler que **l'action culturelle a été, tout d'abord, dynamisée et impulsée par l'Education populaire** à La Réunion. Ses principes d'épanouissement et de citoyenneté de l'individu par un accès au savoir, inscrits dans le respect de l'identité réunionnaise, l'ont amenée à être ce premier moteur de l'action culturelle réunionnaise.

Ainsi, durant les années 1970, de nombreux projets culturels sont portés par l'Education populaire. Les notions de démocratisation de l'éducation et de la culture sont alors mises en avant. Ces associations, généralement fédérées à l'échelle nationale, sont considérées comme l'espace de départ d'un intérêt collectif pour la culture.

La question culturelle revêt alors toute son importance comme un élément de réponse à des problématiques sociales et plus précisément socio-éducatives fortes.

Mais, celle-ci a pris également une dimension éminemment politique. En effet, en restreignant l'usage de la langue créole dans les médias et dans les lieux institutionnels et toute forme d'expression artistique réunionnaise, les pouvoirs publics ont fait de la question culturelle une lutte politique pour la reconnaissance identitaire qui précèdera la lutte pour l'égalité des droits. A noter que cela se déroule dans un contexte marqué par la départementalisation qui ne pourra être sans influence sur la réflexion qui porte sur la place de la culture réunionnaise. C'est ainsi que l'expression « *militant culturel* » s'entend souvent pour décrire l'engagement politique pour la défense et le respect de l'identité réunionnaise notamment dans sa dimension culturelle.

#### **La deuxième grande étape s'ouvre avec la décentralisation.**

La loi « Droits et Libertés » promulguée le 2 mars 1982 supprime la tutelle du préfet sur les collectivités territoriales. La Région devient alors une collectivité territoriale autonome au même titre que la Commune ou le Département.

Cependant, les lois de décentralisation resteront très prudentes en ce qui concerne la Culture et ne confient que très peu de responsabilité aux collectivités dans ce domaine. Puis, la loi du 22 juillet 1983 prendra acte d'une réalité : un bon nombre d'institutions culturelles, financées par l'Etat, sont gérées par les collectivités. Pour autant, elle ne légifèrera que sur le transfert des bibliothèques centrales de prêt et les archives départementales au Département.

L'effervescence de la décentralisation amène les territoires à tenter l'élaboration de stratégies territoriales. Parallèlement les Délégations Régionales à l'Action Culturelle (DRAC) se mettent en place. **La politique culturelle pourra alors s'élaborer dans une dimension plus endogène.** Des structures émergent, à l'instar de standards nationaux : le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), le Centre Dramatique Régional (CDR-OI), le Conservatoire National de Région (CNR), ... alors que d'autres apparaissent comme une réponse à des besoins spécifiques (ODC, ...).

En outre, la culture comme l'éducation et l'environnement seront désormais « observées » par une nouvelle institution, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE). En effet, la décentralisation présente dans les DOM, entre autres spécificités, la mise en place des CCEE telle que prévue dans la loi du 31.12.1982. L'article 6 précise que celui-ci est :

*« Obligatoirement et préalablement consulté lors :*

- *de la préparation du plan de développement et d'équipement de la Région et,*
- *de l'élaboration du projet de budget de la Région en ce qui concerne l'éducation, la culture, la protection des sites, de la faune, de la flore et du tourisme.*

*Il donne son avis sur les résultats de leur mise en œuvre et peut émettre un avis sur tout projet de la Région dont il est saisi par le président du Conseil régional ou dont il décide de se saisir lui-même. »*

La Réunion va donc organiser ses assises de la Culture, à l'image des autres régions et la problématique de la langue et de la culture régionales lui donnera une dimension spécifique.

Parallèlement, les « grands travaux » de la Culture seront envisagés sous l'impulsion du président de la République.

Les Assises de la Culture permettront l'affirmation claire de la revendication d'un cadrage général d'une politique culturelle devant prendre en compte essentiellement la réalité locale définie à partir de trois éléments :

- la spécificité géographique,
- l'originalité de l'histoire de La Réunion,
- la diversité du peuplement.

Il est également demandé que le créole soit reconnu comme une langue régionale et que des moyens soient alloués à la recherche et à la diffusion du créole. Un Conseil permanent de la culture réunionnaise est demandé.

Le président de Région de cette période demandera alors au CCEE des orientations pour l'élaboration d'une politique culturelle avec des consignes précises.

*« La politique que je souhaite mettre en œuvre au niveau régional devra :*

- *être complémentaire des actions déjà conduites par ailleurs, notamment par l'Etat et les collectivités territoriales ;*
- *définir des modalités précises d'intervention de la Région, je souhaite, en particulier, que les taux d'interventions financières permettent une certaine responsabilisation des partenaires ainsi aidés par la Région, celle-ci ne pouvant, en tout état de cause, financer intégralement la réalisation d'un projet ;*
- *faire l'objet de propositions budgétaires très précises, tant en ce qui concerne les dépenses d'investissement que les dépenses de fonctionnement ;*
- *contribuer, enfin, à l'amélioration de la situation du marché de l'emploi à La Réunion. »<sup>14</sup>*

A la différence des discours politiques généraux vus en I, un souci d'impact économique en termes d'emploi de l'action culturelle s'observe<sup>15</sup>.

Le CCEE proposera trois axes opérationnels :

*« RESPECTER la personnalité et la richesse de la pluralité, notamment des langues française et créole.*

*CREER :*

- *dans le respect de soi et de l'autre (d'hier et d'aujourd'hui),*
- *dans la qualité (des acteurs, des productions),*
- *dans la rentabilité des diffusions.*

*MONTRER pour confronter, échanger, s'enrichir.*

<sup>14</sup> Source : « Les 20 ans du CCEE »

<sup>15</sup> Voir en I, la réponse du CCEE sur le plan des orientations générales

*Les moyens proposés sont :*

- *des lieux*
  - *Musée de la canne et du sucre,*
  - *Ecoles régionales de musique,*
  - *Ecoles régionales de formation théâtrale,*
  - *Ecoles régionales d'Arts plastiques.*
- *des actions de formation (de bibliothécaires, libraires, projectionnistes, de techniciens de spectacle, de guides de musée, de métiers d'art).*
- *des aides financières directes,*
- *des aides aux professionnels et aux amateurs,*
- *des équipements permettant une meilleure diffusion :*
  - *centres culturels par arrondissement,*
  - *équipement mobile régional,*
  - *office du Livre.*
- *des manifestations et festivals régionaux,*
- *des liens médiatiques : radio, télévision, presse, revue culturelle. »<sup>16</sup>*

L'action culturelle s'articulera autour de quelques grands axes qui restent d'actualité.

## **La promotion de l'identité culturelle réunionnaise**

Dés 1985, le Département affiche clairement sa volonté de définir une politique culturelle adaptée aux réalités locales. Ainsi, de nombreuses actions seront menées pour soutenir les secteurs liés à la connaissance de l'identité créole et de son expression. Le domaine du patrimoine constitue ainsi un axe d'intervention privilégié.

A partir de 1995, la Région commence également à affirmer l'importance de l'expression identitaire pluriculturelle pour le développement de l'île.

En 1998, la promotion de « l'identité et de la personnalité réunionnaise » est placée au cœur de la stratégie de la Région et l'action culturelle doit la couvrir.

---

<sup>16</sup> Source : « Les 20 ans du CCEE »

La Réhabilitation et la valorisation de lieux patrimoniaux comme l'usine sucrière de Stella sera au centre. Ceci amènera logiquement au portage d'un projet tel celui de La Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR) qui réunira à la fois un lieu muséal, un lieu d'expression des cultures et un pôle de ressources et de recherche de référence. Ce projet est parrainé par l'UNESCO et se trouve inscrit aux Contrats de Projet (anciennement de Plan) Etat Région (CPER) 2000-2006 et 2007-2011 comme dans les programmations européennes des mêmes périodes.

Les communes interviennent également généralement à travers des animations mêlant tradition et distraction - animation.

## **La démocratisation de la culture réunionnaise et de l'accès à la culture**

La culture dont la culture réunionnaise « pour tous » va prendre forme avec le maillage culturel du territoire. Ainsi les deux précédents CPER accordaient-ils une place significative à l'équipement de diffusion culturelle avec une approche micro régionale. L'équipement culturel, au même titre que l'équipement sportif, revêt alors une dimension stratégique d'équilibre du territoire qui est un des trois grands principes du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de 1995.<sup>17</sup>

Le maillage culturel actuel du territoire d'aujourd'hui est le fruit de cette orientation.

L'encouragement à l'éducation artistique et le développement des pratiques amateurs constituaient des impacts attendus de cette politique d'équipement.

## **La professionnalisation des acteurs culturels**

Si le souci de création d'emplois pérennes culturels n'a été formulé explicitement que par le président de Région, P. Lagourgue, la professionnalisation des acteurs reste un fil conducteur de l'action publique. Elle vise, dans un premier temps, plus un objectif de qualité que de structuration de filières professionnelles.

---

<sup>17</sup> Les deux autres principes étant la densification et la protection des espaces naturels et agricoles.

On peut citer, parmi les grandes réalisations :

- le CNR en 1987,
- l'école d'architecture en 1988,
- l'école des Beaux Arts en 1991,
- l'Institut de L'Image de l'Océan Indien en 1994,
- le Pôle Régional des Musiques Actuelles (Muzikalité, annuaire et site internet),
- Le Réso, réseau de responsables de salles de petites ou moyenne jauges.

Selon Marie-Angèle de Sigoyer<sup>18</sup> :

*« ... on constate un décalage dans le temps entre le moment où le cadre juridique permet une véritable expression des politiques culturelles locales, à savoir 1982, et le moment où, en 1990, les politiques culturelles à La Réunion s'affirment et revendiquent une spécificité identitaire. (...) Si la politique culturelle de la Région est, avant tout, un moyen de se créer une identité en tant qu'institution, le Département a développé une politique culturelle marquée par le discours identitaire et au service d'un projet politique, celui de la « promotion de l'homme réunionnais. »*

### **L'essentiel**

*Des lois de décentralisation à aujourd'hui, La Réunion s'est dotée des éléments physiques tels les médiathèques et bibliothèques, les équipements de diffusion et les écoles, qui sont autant d'atouts pour des politiques culturelles ambitieuses à venir et pour l'initiative privée.*

---

<sup>18</sup> Source : « Identité réunionnaise et politiques culturelles à La Réunion, mémoire pour le DESS Direction de projets culturels, 1992-93



## SECTION 2 - APPROCHE DE L'ACTION CULTURELLE PAR TYPE D'ACTEUR PUBLIC

### L'Etat<sup>19</sup>

Dépenses Culture  
DRAC  
2006 : 10 €/hab  
2000 : 13 €/hab

FIG 3 - LES DONNEES QUANTITATIVES – ETAT

	2000	2006
<b>Budget de la DRAC (total dépenses en €)</b>	9 684 483	7 848 151
<b>Taux de croissance 2000/2006</b>		-19%

<b>Emploi DRAC + SDAP</b>		
Catégorie A	nc	13
Catégorie B	nc	6
Catégorie C	nc	17
Emploi aidé	nc	0
<b>Total (Equivalent Temps Plein -ETP)</b>	<b>26 ETP</b>	<b>30 ETP</b>

Subventions aux associations, entreprises, communes pour leur fonctionnement	3 248 805	3 858 542
Taux de croissance des subventions 2000/2006		19%
Part des interventions extérieures/ budget global	34%	49%
<b>Croissance de la part consacrée aux interventions extérieures</b>		<b>47%</b>

Source : D'après informations transmises par la DRAC

La baisse du budget DRAC ne se fait pas au détriment de son intervention extérieure.

Ces données n'incluent pas d'autres budgets de l'Etat dédiés à la culture comme le fonds de compensation (transport) du prix du livre qui s'élève environ à 2 millions d'euros en 2007 (source orale : DRAC) ainsi que les cofinancements des équipements culturels dont les médiathèques (environ 1 million d'euros).

Le ministère de la Culture et de la Communication comporte deux services extérieurs à La Réunion qui seront cependant regroupés à proche échéance :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles créée en 1981,
- le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), rattaché en 1996.

Le directeur régional est le chef du pôle culture figurant parmi les neuf pôles régionaux que comportent les services de l'Etat.

<sup>19</sup> Ces éléments sont extraits de la plaquette de la DRAC, 2007 et des entretiens menés

FIG 4BIS - LES DONNEES QUANTITATIVES DETAILLEES – ETAT

Programme 175 Patrimoine	Total	
	(en €)	
	AE <sup>20</sup>	CP
01 : Patrimoine monumental et archéologique	894 877	844 606
02 : Architecture	137 503	134 406
03 : Patrimoine des musées de France	20 000	20 000
04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	4 750	4 750
05 : Patrimoine écrit et documentaire	0	225 582
06 : Patrimoine cinématographique	0	0
07 : Patrimoine linguistique	19 000	19 000
08 : Acquisitions et enrichissement des collections publiques	25 872	25 872
<b>Total</b>	<b>1 102 001</b>	<b>1 274 216</b>

Programme 131 Création	Total	
	(en €)	
	AE	CP
01 : Création, production et diffusion du Spectacle vivant	1 733 718	1 827 956
02 : Création, production et diffusion des Arts plastiques	160 282	175 527
03 : Création, production, diffusion et valorisation du livre et de la lecture	66 946	66 946
04 : Economie des professions et industries culturelles	148 971	148 971
<b>Total</b>	<b>2 109 917</b>	<b>2 219 400</b>

Programme 224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Total	
	(en €)	
	AE	CP
01 : Etablissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	318 262	344 972
02 : Education artistique et culturelle	481 334	481 334
03 : Etablissements d'enseignement spécialisé	332 102	495 392
04 : Publics	153 288	153 288
05 : Aménagement du territoire	256 586	256 586
06 : Action culturelle internationale	15 903	15 903
07 : Support	422 200	422 200
<b>Total</b>	<b>1 979 675</b>	<b>2 169 675</b>

Source : D'après informations transmises par la DRAC

<sup>20</sup> Les AE sont les autorisations d'engagement et les CP les crédits de paiement. Lorsqu'il s'agit de crédits de fonctionnement, consommables dans l'année, le montant d'AE est nécessairement le même que celui des CP puisqu'il faut couvrir la totalité des dépenses engagées. En revanche, pour les crédits d'investissement, dont la consommation peut s'échelonner sur plusieurs années, en cas d'opérations importantes, on a, dans un premier temps, besoin d'AE pour engager les opérations, et besoin de CP, pour une part moins importante si la totalité des travaux n'est pas réalisée dans l'année budgétaire. Il peut donc y avoir un déséquilibre entre les deux dotations (AE et CP), dans un sens.

La DRAC a pour mission :

- l'accompagnement,
- le soutien,
- le contrôle,
- la prise d'initiative pour le développement culturel,

généralement en partenariat avec les collectivités territoriales.

Elle instruit des dossiers financés sur crédits européens ainsi que dans le cadre du CPER ou de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM).

Les programmes qui structurent les crédits du ministère sont les suivants :

- la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel (monumental et archéologique, architectural, muséal, archivistique, écrit et documentaire, cinématographique, linguistique) ;
- l'appui à la diversité et au renouvellement de la création et l'encouragement à la diffusion des œuvres d'art et de l'esprit (spectacle vivant, arts plastiques, édition littéraire, cinéma audiovisuel) ;
- l'amélioration de la transmission des savoirs (enseignement supérieur spécialisé et éducation artistique), l'élargissement de l'accès à la culture, la promotion de la diversité culturelle et des échanges internationaux.

Le Plan d'Action Stratégique de l'Etat dans la Région (PASER) qui prend fin avait, parmi ses objectifs prioritaires, l'équilibre du territoire au niveau culturel et avec deux « objectifs d'appui » : approfondir la connaissance et la restauration du patrimoine historique et sauvegarder la qualité architecturale des villes historiques.

En outre, la DRAC offre un centre d'information et de documentation générale qui couvre les champs de compétence du ministère contenant 1 000 ouvrages de références et 50 périodiques, des dossiers thématiques, des vidéocassettes et des cédéroms. Un fonds réunionnais – Océan Indien est consultable. Ce centre assure également la coordination et la communication des manifestations nationales du ministère en région : « La nuit des musées », « La fête de la musique », « Lire en fête », « La semaine de la langue française ».

Elle intervient généralement en cofinancement sur les projets culturels qui correspondent aux orientations ministérielles. Elle accorde également des aides directes aux artistes notamment pour la création et assure une fonction de conseil selon les grandes thématiques culturelles. Cette dernière fonction est généralement bien accueillie par divers acteurs.

On notera, concernant les moyens d'intervention que le budget DRAC baisse de 19 % entre 2000 et 2006 alors que le personnel augmente passant de 26 à 30 Equivalent Temps Plein (ETP) tout comme les interventions extérieures qui progresse de 19 % dans la même période.

### **L'essentiel**

*Le positionnement de la DRAC reste délicat : elle intervient sur un champ dans lequel l'appartenance à La Réunion reste le premier facteur de légitimité avant même la compétence. Ainsi, bien qu'étant un des rares services de l'Etat à avoir conservé des aides à la personne, la DRAC est souvent critiquée pour leurs insuffisances. Ces choix sont souvent contestés. Cependant, cette tendance paradoxale à demander une plus forte présence financière avec moins de possibilité d'arbitrage s'estompe avec les nouvelles générations de professionnels publics comme privés.*

*Pour autant, elle révèle la difficulté à accepter le regard de l'Etat (ou de l'Autre ?) sur la question culturelle.*

En outre, l'Etat est également très présent dans l'action culturelle au travers de **l'Education nationale** dans les divers degrés de l'enseignement public. Le champ de l'étude ne couvre pas le champ éducatif généraliste, pour cette raison, les actions comme les classe à Projet Artistique et Culturel (PAC) ne sont pas traitées. Cependant, ce type de projet sensibilise le jeune public à l'Art et permet aux artistes de percevoir rémunération même modeste.

A noter également la présence du **Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP)**. Le CRDP de La Réunion est en réseau avec l'ensemble des CRDP de France et avec le Centre d'Etudes et de Recherche de l'Education nationale (CEREN). Outre les activités classiques d'un centre de documentation, le CRDP peut élaborer des ouvrages. C'est ainsi que celui de La Réunion a produit un documentaire

- En 2002 : sur le chant dysphonique,
- En 2004 : sur l'architecture créole et de l'Océan indien,
- En 2006 : sur le syndrome d'alcoolisation foetale ;
- 2007 : sur l'artiste Chen Zen.

Depuis 2000, il existe une mission arts et culture (Plan Tasca/Lang) ainsi le CNDP devait piloter une mission de formation et de ressources documentaires dans le domaine des arts actuels. Des emplois jeunes ont été recrutés à cet effet mais leur contrat prend actuellement fin. Depuis 2006, le plan s'est achevé et la mission se poursuit sans moyen.

Chaque centre régional doit devenir un pôle d'excellence dans un domaine précis. Le projet de La Réunion est de se spécialiser en Arts visuels et arts numériques. Un travail en partenariat avec l'Ecole des Beaux Arts et l'ILOI a commencé dans ce sens.

En outre le CRDP contribue à l'information sur l'activité culturelle avec son site et sa revue *pic assiette*.

## La Région

Dépenses Culture  
Région

2006 : 22 €/hab

2000 : 16 €/hab

FIG 5 - LES DONNEES QUANTITATIVES – REGION

Budget	2000	2006	Taux de croissance
Budget global de la collectivité	388 000 000	761 000 000	96%
Budget Culture de la collectivité	12 000 000	17 000 000	42%
<b>Part du budget culture dans l'ensemble</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>-28%</b>

Financement	2000	2006	Taux de croissance
Subventions aux associations culturelles	4 314 000	5 475 000	27%
Autres : bourses de formation aux métiers de la culture	333 000	412 000	24%
<b>TOTAL appui externe</b>	<b>4 647 000</b>	<b>5 888 000</b>	<b>27%</b>

Le budget Culture augmente moins vite que le budget Région, d'où une baisse de sa part relative entre 2000 et 2006.

Les interventions externes progressent mais moins vite que le budget Culturel.

EQUIPEMENTS	2000	2006	Coût de construction pour les équipements construits après 2000*	ETP pour le fonctionnement en 2006	Budget de fonctionnement en 2006*	Mode de gestion	Indicateur d'utilisation
<b>Musique</b>							
Conservatoire National de Région	4	4	11 200 (St Benoît) dont auditorium de 600 places	30 administratifs, 54 enseignants	5 520 000	régie directe	1 438 élèves
<b>Musée</b>							
Musée d'art ou d'histoire (M.A.D.O.I)	0	1	0	4	1600	régie directe	0
<b>Musée des sciences (Stella Matutina - Maison du volcan et Kélonia)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>Kélonia, 8 950 000</b>	<b>Stella Matutina et M. du vol. : 50 Kélonia : 19</b>	<b>1 600 000 600 000</b>	<b>DSP</b>	

Emploi en ETP (DACS+CCEE+MCUR)	2000	2006
Catégorie A	7	15,8
Catégorie B	3	5,8
Catégorie C	9	16,1
Emploi aidé	4	0
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>37,7</b>

Sources : d'après les données transmises par la Région

**Durant la première « phase active » de la décentralisation, soit de 1985 à 1990**, la priorité est donnée à la mise en œuvre des projets d'infrastructures lourdes directement gérées par la Région afin de donner un environnement favorable à l'épanouissement culturel. Son intervention dans les autres domaines n'est que ponctuelle ou complémentaire à celle des autres collectivités.

Marie-Angèle de Sigoyer<sup>21</sup> présente un questionnement sur l'intervention régionale et la dimension territoriale :

*« En ce qui concerne la méthode, on constate la marque de l'Etat dans la politique régionale. Les relations entre l'Etat et la Région, en matière culturelle, ont effectivement été très étroites. (...) On peut se demander sur certains points, s'il ne s'est pas agit pour la Région de faire la politique de l'Etat. (...) Cette tendance s'observe dans de nombreuses régions et pose la question de savoir si la culture est au service des régions ou si la décentralisation culturelle est au service de la culture nationale ? »*

Le CCEE, dans son rôle d'observateur a émis une position critique sur une approche de la politique culturelle régionale qui ne serait que le prolongement régional d'une politique nationale.

Tout d'abord il présente sa vision de la culture réunionnaise<sup>22</sup> comme *« la somme de trois aires :*

- *une culture locale, créole, produit historique,*
- *une culture française, voie d'accès à une culture plus universelle,*
- *Des pratiques culturelles liées aux grades civilisations ancestrales ».*

Il rappelle, dans un second temps, le lien fort existant entre développement et culture.

*« Un plan global de développement ne saurait être bâti sans réflexion approfondie sur ce qu'est le Réunionnais, sa personnalité et sa culture »<sup>23</sup>.*

Puis, le terme « identité » apparaît pour la première fois dans les écrits de la Région précisément dans ses Orientations Budgétaires (OB) de 1991 écrites en 1990.

Notons que la Région Réunion est relativement bien présente dans l'action culturelle au regard des autres collectivités territoriales de même rang du reste de la France.

---

<sup>21</sup> Source : « Identité réunionnaise et politiques culturelles à La Réunion, mémoire pour le DESS Direction de projets culturels, 1992-93

<sup>22</sup> Assemblée plénière du CCEE en date du 28.06.2007

<sup>23</sup> Avis du CCEE du 18.06.1992

En effet, la problématique métropolitaine d'intervention régionale se pose autrement et peut se résumer de la manière suivante :

*« Comment se saisir de la richesse culturelle des villes, dont elle n'est pas à l'origine, mais dont elle se trouve de fait co-responsable dans la mesure où elle doit l'augmenter, l'organiser, la rationaliser.*

*La procédure des « conventions culturelles » de 1982 a introduit en région des politiques spécifiques, comme celles de l'art contemporain avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), des fonctions d'animation de réseaux professionnels des métiers du livre et de la lecture, de la musique, de gestion et d'information culturelles portées par des agences régionales de services aux entreprises culturelles. La contractualisation a formé la base de l'intervention et une manière d'apprendre à travailler au sein d'un système d'acteurs dans lequel la région s'affirme avec plus ou moins de force. Le choix des périmètres territoriaux des régions fait de surcroît peser une incertitude quant à leur définition identitaire. (...) la Bretagne, l'Alsace, le Languedoc-Roussillon cherchent une cohérence culturelle autour de la culture bretonne, alsacienne, occitane, ce qui les conduit à capter à leur profit des traditions de mobilisation et à en modifier les signes politiques. »<sup>24</sup>*

Il peut ainsi y avoir une concurrence entre les événements culturels de la Région et ceux d'une Commune, comme par exemple, entre la Région Languedoc Roussillon et la Ville de Montpellier.

De plus, une autre complexité de l'intervention régionale se pose.

*« La Région se trouve dans une situation particulièrement délicate à l'égard des acteurs culturels. »<sup>25</sup>*

Elle n'a accès ni à la représentation nationale ni à la relation de proximité comme une commune et ne gère pas des institutions culturelles, tout au plus, elle siège au Conseil d'Administration (CA) au même titre que d'autres financeurs.

Certaines régions s'orientent vers une forme d'action spécifique où il ne s'agit plus de définir une politique dans tous les domaines de l'art et de la culture mais d'accompagner les politiques liées aux compétences Région par des volets culturels ce qui se rapproche de l'action européenne. La Région Réunion semble s'inscrire dans cette approche.

La Région Provence Alpes Côtes d'Azur (PACA) sort cependant du lot avec une action culturelle forte. Il semble intéressant de présenter un *focus* sur son action culturelle même si la Région PACA et La Réunion sont dans des réalités bien distinctes.

---

<sup>24</sup> Pouvoirs publics et politique culturelle. L'action des collectivités territoriales en matière culturelle. Cahiers Français n°312, Guy SAEZ

<sup>25</sup> Source : idem



La Région PACA a créé un observatoire du spectacle lui permettant de mieux suivre l'impact de sa politique culturelle.

Elle a également mis en place un dispositif de consolidation de structures artistiques. Ainsi finance-t-elle des postes d'Agent de Développement Artistique et Culturel (ADAC) qui ont pour objectif de soutenir les initiatives culturelles génératrices d'emplois destinés à mieux communiquer et diffuser la création artistique sur le territoire régional. Les fonctions de l'ADAC relèvent de la gestion, de l'administration, de la promotion, de la communication, de la diffusion. Les postes doivent être pourvus par un cadre ou un agent de maîtrise expérimenté, inscrit en priorité en demandeur d'emplois. Ils ne peuvent pas être affectés à la pérennisation d'un emploi déjà existant. L'employeur s'engage à assurer la pérennité du poste. Le recrutement est en Contrat à Durée Indéterminée (CDI). Le montant du salaire minimum doit être conforme à la grille de la convention collective nationale du SYNDEAC soit 1 796 euros pour un cadre et 1 475 euros pour un agent de maîtrise. Sont éligibles uniquement les entreprises culturelles de création et de diffusion existant depuis plus de 2 ans dans la Région. L'animation, le loisir ... ne sont pas éligibles. L'aide est dégressive : 16 769 euros la première année, 12 186 euros pour la deuxième, 9 147 € pour la troisième. Ainsi 45 postes ont-ils été créés en 2005 dont 58 % dans le domaine du spectacle vivant et 103 postes étaient en cours (entre la 1ère et la 3ème années). L'enveloppe financière de 2004 s'élève à 1 353 731 euros.

De même, un fonds spécifique destiné à l'insertion professionnelle des comédiens issus de l'ERAC (école) a été créé sous l'impulsion de la Région PACA et du ministère de la culture : le Fonds d'insertion pour les jeunes artistes dramatiques (FIJAD) subventionnant les projets de théâtre faisant travailler un ou plusieurs acteurs diplômés depuis moins de deux ans.

FIG 6 - AIDE A LA CREATION EN PACA EN 2004 – FINANCEMENTS PUBLICS

	DRAC	REGION	TOTAL
Danse	783 394 € pour 21 projets	398 290 € pour 27 projets	1 181 684 € pour 48 projets
Théâtre	2 214 756 € pour 46 projets	581 000 € pour 44 projets	2 795 756 € pour 90 projets
Musiques actuelles	121 867 € pour 24 projets	285 900 € pour 38 projets	407 767 € pour 62 projets
Musiques traditionnelles	61 000 € pour 5 projets	46 000 € pour 9 projets	107 000 € pour 14 projets
Musiques savantes	598 259 € pour 15 projets	426 157 € pour 20 projets	1 024 416 € pour 35 projets
<b>TOTAL</b>	<b>3 779 276 € pour 111 projets</b>	<b>1 737 347 € pour 138 projets</b>	<b>5 516 623 € pour 249 projets</b>
<b>Financement moyen d'un projet</b>	<b>34 047 €</b>	<b>12 589 €</b>	<b>22 155 €</b>

*Le montant moyen du financement d'un projet montre une maîtrise des coûts et la réalité d'un autofinancement.*

Source : ARCADE 2005 – Eléments d'état de lieux du spectacle en PACA

La Région Réunion, en comparaison avec l'intervention moyenne d'une Région, a choisi de mener de front sa politique culturelle depuis un peu moins d'une décennie.

Celle-ci s'organise aujourd'hui autour de cinq secteurs :

- Les arts plastiques,
- La littérature, le livre,
- Le cinéma,
- Le spectacle vivant,
- Le patrimoine.

La politique menée entre 2003 et 2006 par la Région présenterait un tournant : désormais l'identité réunionnaise est au cœur du développement culturel et la problématique du bilinguisme permet de mieux spécifier la place du créole et de définir des outils de lutte contre l'échec scolaire.

Afin d'éviter les effets de saupoudrage du financement de l'action culturelle, la Région a choisi de cibler les bénéficiaires de son soutien à la création à une poignée d'artistes déjà confirmés afin qu'ils poursuivent leur professionnalisation et notamment réussissent à s'exporter. Elle introduit ainsi un esprit d'excellence.

Concernant la politique du livre, elle tente d'agir sur le prix du livre et finance des bourses d'écritures.

De plus, son action pour l'offre muséale est significative avec :

- Le musée de Stella Matutina,
- La Maison du Volcan,
- Kélonia (centre d'observation des tortues de mer),
- Le Musée d'art et d'Histoire de l'Océan indien (MADOI), en cours,
- La Maison des civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR), également en cours.

**Les thèmes des musées attestent d'une orientation forte vers la culture scientifique et sa diffusion.**

L'enseignement artistique est largement porté par la Région avec le Conservatoire National de Région (CNR) et le soutien aux structures telles que l'école des Beaux Arts, l'école d'architecture, l'Institut de l'Image de l'Océan indien. Si le financement des dernières structures correspond à la compétence Formation professionnelle de la Région, ce n'est pas le cas pour le CNR. En effet, jusqu'à présent le financement des CNR était confié à l'Etat. Ceci étant, le dernier acte de la décentralisation a réorganisé l'enseignement artistique.

Ainsi :

- Les communes ou communautés d'agglomération ont compétence pour organiser l'enseignement du premier niveau,
- Le Département doit élaborer le schéma des formations artistiques,
- La Région est chargée d'assurer la pré professionnalisation en allant jusqu'au 3<sup>ème</sup> cycle et en offrant des formations diplômantes,
- L'Etat conserve un rôle de « labellisation » et d'inspection des écoles.

La Région a également apporté son soutien à la diffusion artistique par son cofinancement des équipements et de leur fonctionnement dans le cadre des deux derniers CPER.

Elle soutient également des actions de diffusion et notamment des festivals.

De plus, des soutiens à la Culture existent dans le cadre des autres compétences régionales :

- Le soutien à la production audiovisuelle, voir en III
- L'organisation de la formation des professionnels de la culture, voir en III.

### **L'essentiel**

*Les nouvelles orientations de la Région, bien que souvent considérées comme courageuses et ambitieuses, laissent de nombreux acteurs culturels très perplexes.*

*Il s'agit tant :*

- *du très fort ciblage du soutien direct aux artistes alors que les critères d'attribution ne sont pas toujours bien identifiés,*
- *que de la gestion de l'offre muséale. Quel avenir pour la MCUR au regard de l'histoire (et même du présent) de la SEM Muséo<sup>26</sup> ? Le fait que la démarche d'élaboration du projet MCUR et sa mise en œuvre soient considérées comme peu participatives interroge sur sa capacité fédératrice qui semble nécessaire à la dimension unitaire recherchée.*

*De manière plus générale, les acteurs culturels font difficilement le lien entre un discours politique relativement clair et la mise en œuvre de l'action culturelle régionale. Se pose la question : « quelles actions, pour quels effets ? »*

*De même, les états généraux de la culture organisés récemment ont plus induit un sentiment de frustration que de participation ou de concertation tant les effets sur l'action culturelle ne font pas jour.*

*A l'inverse, les actions culturelles qui interviennent de manière transversale dans la mise en œuvre d'autres compétences offrent une plus grande satisfaction. En effet, le soutien à la production audiovisuelle ou la mise en place des formations sont caractérisés comme des initiatives nécessaires et lisibles.*

<sup>26</sup> Société d'Economie Mixte gérant le musée de Stella Matutina et La Maison du Volcan

## Le Département

FIG 7 - LES DONNEES QUANTITATIVES – LE DEPARTEMENT

Budget DDCCS <sup>27</sup>	2001	2006	Taux de croissance
Budget global de la collectivité (total dépenses)	613 538 692	1 300 000 000	112%
Budget Culture de la collectivité (total dépenses)	7 245 901	7 823 500	8%
Part du budget Culture dans l'ensemble	<b>1,18%</b>	<b>0,60%</b>	<b>-49%</b>
Budget de l'action culturelle (hors équipement) Dépenses (en €)	2001	2006	Taux de croissance
Fonctionnement du service Culture	5 078 686	5 782 000	14%
dont investissement	744 561	1 000 000	34%
dont fonctionnement	4 334 125	4 782 000	10%
Prestations extérieures	120 000	306 000	155%
Subventions aux associations	4 873 686	5 319 801	9%
Subventions aux artistes	40 000	50 000	25%
Subventions aux communes	0	66 201	#
Autres	25 000	40 000	60%
<b>Recettes usagers (entrée, adhésion, ...)</b>	<b>20000</b>	<b>35000</b>	<b>75%</b>

### Dépenses Culture Département

2006 : 10 €/hab

2000 : 10 €/hab

Le budget Culture augmente de 8 % pour un budget global en nette progression (+ 112 %) s'expliquant en grande partie par le transfert de la compétence du RMI.

Une part relative baissant

L'aide aux communes dans le registre culturel apparaît après 2001.

Les prestations extérieures augmentent nettement : + 155 % pour une très légère hausse des subventions aux associations qui représentent cependant toujours 92 % des dépenses.

Equipements	Nombre en 2000	Nombre en 2006	E.T.P. en 2006	Budget de fonctionnement en 2006	Mode de gestion
Salle de spectacle	2	4	82	3 070 000	DSP <sup>28</sup>
Bibliothèque départementale BDP Archives	1	1	62	599 500	Régie
Galerie d'exposition Artothèque	1	1	15	106 000	Régie
Musée d'art ou d'histoire	2	2	38	305 000	Régie
Musée des sciences	1	1	12	125 000	Régie
<b>Jardin botanique</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>56</b>	<b>759 000</b>	<b>Département + Association</b>

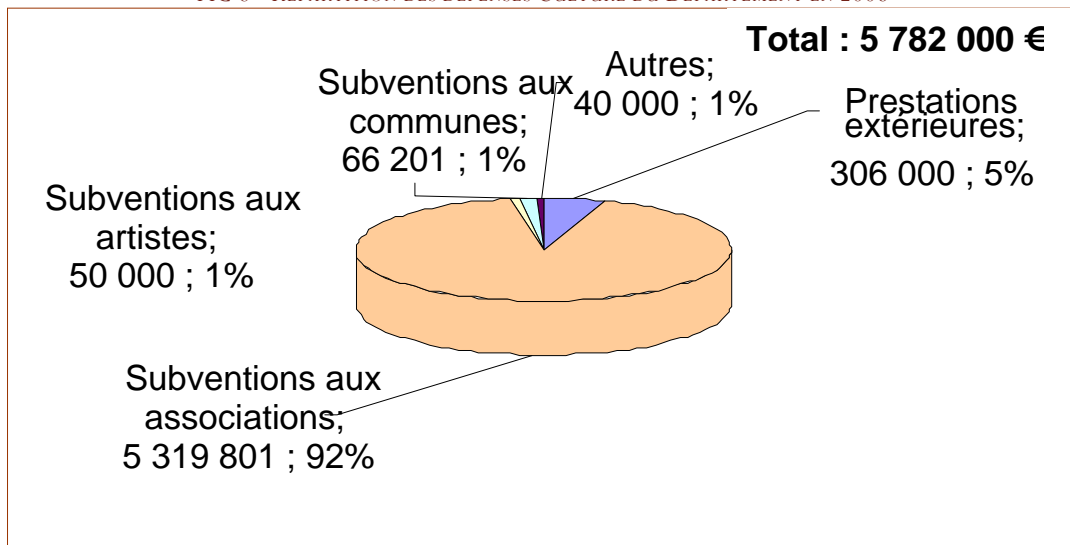
Emploi DDCCS	E.T.P. 2000	E.T.P. 2006	Coût du personnel 2006
Catégorie A	12	19	96 000
Catégorie B	5	31	1 100 000
Catégorie C	90	108	4 100 000
Emploi aidé	30	63	57 000
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>221</b>	<b>5 353 000</b>

Sources : d'après les données transmises par le Département

<sup>27</sup> Direction Départementale de la Culture et du Sport

<sup>28</sup> Délégation de Service Public (DSP)

FIG 8 - REPARTITION DES DEPENSES CULTURE DU DEPARTEMENT EN 2006



Source : d'après Département

Le Département présente ses interventions dans le domaine culturel selon trois séries de compétences :

### 1 Les compétences historiques

Elles ne correspondant pas toujours à des compétences dévolues aux Départements dans la mesure où elles sont le produit de l'Histoire de La Réunion et de sa collectivité départementale. Ces compétences sont marquées par les transferts de patrimoine qui ont eu lieu de l'Etat vers le Département dans le cadre de l'application de la loi de départementalisation de 1946.

Celles-ci couvrent :

- la bibliothèque départementale, autrefois bibliothèque coloniale, premier équipement culturel de l'île. Elle sert tant une mission de protection du patrimoine (bâti et documents) que de lecture publique. Malgré le développement des équipements communaux de lecture publique, le Département justifie le maintien de son intervention dans le domaine par le fait que la couverture du territoire reste encore insuffisante dans le domaine ;
- le musée Léon Dierx, anciennement appelé Musée d'Arts Modernes et Contemporains, il serait également le premier musée d'Art moderne de France. Celui-ci est devenu musée d'Art et d'Histoire ;
- le musée Historique de Villèle ;
- le muséum d'Histoire naturelle qui présente l'originalité d'être resté une propriété de l'Etat entretenu par le Département pour une convention de 30 ans qui arrive à son terme.

## 2 Les compétences « volontaristes »

Le Département, tout au long de son histoire et avant le second acte de la décentralisation qui lui confère intégralement la compétence du RMI, avait choisi d'entreprendre des actions non obligatoires. Certaines font écho à des propositions issues des Assises de la Culture sans en être exactement la traduction opérationnelle.

On citera les actions suivantes :

- l'artothèque, créée en 1991 ayant pour mission la promotion de l'art contemporain, est un équipement départemental alors qu'en France continentale les artothèques sont généralement implantées à proximité des médiathèques et relèvent de la compétence des communes ou des communautés d'agglomérations. Elle fonctionne en régie ;
- les théâtres de Saint-Gilles et de Champ-Fleuri gérés par l'Office Départemental de la Culture (ODC) selon une Délégation de Service Public (DSP) sont les salles de spectacles (assis) de plus grande jauge ;
- le Conservatoire Botanique de Mascarin, valorisant et conservant le patrimoine faunistique et floristique ainsi qu'un ancien domaine. Il est géré par une association Loi 1901.
- L'aide directe aux artistes et aux associations avec des critères d'attribution non explicites mais devant encourager la pluralité artistique.

## 3 Les compétences obligatoires

S'agissant des compétences obligatoires, le Département qui pourtant n'en n'a pas beaucoup, ne les assume pas : l'élaboration du schéma de l'organisation de l'enseignement artistique à La Réunion n'est pas encore initiée. Celle-ci ne demandera pas de grands moyens et reste une étape obligée pour que les communes puissent ensuite demander un agrément pour leurs écoles artistiques.

On pourra relever que l'approche en termes d'équipement guide la présentation de l'action culturelle départementale.

De plus, il est significatif que l'essentiel du discours justifiant l'action culturelle du Département relève de la présidence d'Erik Boyer même si le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable (SDADD), élaboré et validé en 2006 comme le document politique de référence du Département présente d'une autre manière l'action culturelle.

En effet, la culture est définie comme un moyen d'épanouissement humain au même titre que l'ouverture au monde. C'est ainsi que, parmi les 7 enjeux fondamentaux du développement réunionnais, est considéré celui de la « valorisation de la culture indispensable à l'épanouissement humain. »

Le droit à la culture y est qualifié de concept et la « *mission de la culture ne peut pas se réduire à devenir un instrument au service du développement, cependant, elle peut y tenir une place de choix en aidant le citoyen à construire son projet de vie au cœur d'une société qui évolue dans un contexte de développement soutenable.* » Ce droit à la culture comporte trois thématiques : Culture et savoirs, Culture à dimension anthropologique, Culture et projet de société.

Le plan d'action propose donc en termes d'action culturelle les objectifs suivants :

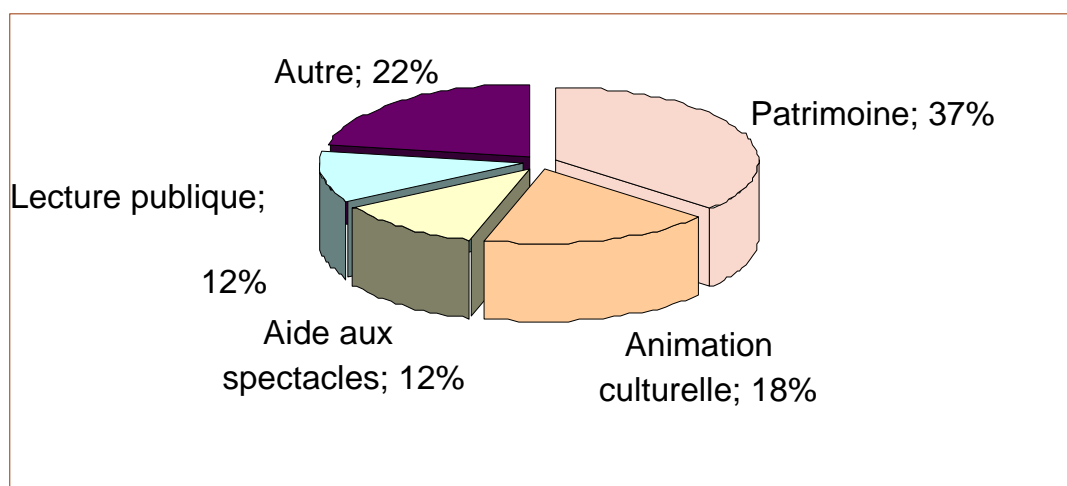
- Favoriser l'accès du public à l'art et à la culture,
- Proposer une offre culturelle diversifiée de haut niveau,
- Accompagner la vie artistique et culturelle sous forme d'aides directes,
- Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine réunionnais,
- Favoriser l'accès au livre et à la lecture.

Les comparaisons avec les actions départementales de France continentale sont à prendre avec la plus grande prudence tant les spécificités de La Réunion sont fortes comme expliqué en I. Les éléments suivants sont donc indiqués pour faciliter une réflexion et ils n'ont pas la valeur de référence ou de cadrage.

L'engagement des Départements métropolitains en faveur de la culture est inégal.

Une vingtaine d'entre eux consacre plus de 19 euros par habitant et par an et à peu près une vingtaine dépense moins de 11 euros par an et par habitant ce qui est le cas du Département Réunion avec 10 euros par an et par habitant<sup>29</sup>.

FIG 9 - REPARTITION MOYENNE DES DEPENSES CULTURELLES DES DEPARTEMENTS DE FRANCE METROPOLITAINE – 2004



Source : Documentation française, Culture, Etat et marché, Guy Saez

<sup>29</sup>Une comparaison pertinente, au moins sur le plan mathématique, imposerait de faire préalablement une typologie des Départements de France comportant a minima le nombre d'habitants et le budget global.

Le patrimoine représente le poste budgétaire le plus important suivi des animations culturelles.

A noter que l'essentiel de cet effort culturel est redistribué aux petites communes alors que dans la présentation du budget du Département de La Réunion, l'aide aux communes apparaît depuis peu et ne représente qu'1 % des dépenses externes. Elle s'inscrit généralement dans le cadre du Contrat d'Aide aux Communes (C.A.C.).

Ainsi, selon Guy Saez<sup>30</sup>, les Départements sont généralement face à deux options d'intervention :

- une logique politique du territoire, la culture est alors abordée dans sa dimension globale inscrite dans une politique territoriale ;
- une logique fonctionnelle du territoire qui amène les Départements à se comporter en attributaire de missions de services publics. Ils coopèrent avec l'Etat et les communes sans chercher à accentuer un leadership politique et sans chercher à travailler selon un axe précis qui leur assurerait une certaine identification.

Il reste qu'il ne faut pas occulter les débats réels sur le devenir de cette collectivité territoriale qui apparaît comme un échelon souvent contesté de l'organisation territoriale, « coincé » entre les communautés d'agglomérations et les Régions, partout en France.

### **L'essentiel**

*Le Département de La Réunion semble à la croisée des chemins en matière culturelle : il se doit d'assumer un héritage fort notamment patrimonial sachant que cela deviendra de plus en plus difficile tant les arbitrages budgétaires amèneront à donner une priorité aux compétences obligatoires dans lesquelles l'action sociale reste essentielle.*

*Il lui sera de plus en plus difficile d'assumer, seul et selon les normes nationales prédéfinies, la gestion de ses musées.*

*Par ailleurs, sa politique culturelle apparaît aux yeux d'un grand nombre d'acteurs culturels comme peu lisible tout comme les critères d'éligibilité pour l'octroi de ses aides. Sa tendance au « saupoudrage » apparaît cependant en contrepoint de la grande sélectivité de la Région. « Elle dépanne quand même », peut-on entendre de la part de certains acteurs ayant bénéficié d'un soutien. D'autres acteurs, finissent par ne plus demander d'aide au Département les montants restent bas au regard de l'effort nécessaire pour les rencontres et l'instruction des dossiers, de la place accordée à la communication institutionnelle, ...*

<sup>30</sup> Cahiers français, Documentation française, Culture, Etat et marché, « L'action des collectivités territoriales en matière culturelles, 2003



## Les communes

FIG 9BIS - DONNÉES QUANTITATIVES – LES COMMUNES (12/24)

	St-Joseph	Avirons	Petite Ile	St-Pierre	St-Denis	Ste-Marie	Bras-Panon	St-André	St-Benoît	S-Leu	Le Port	La Possession
Budget culture 2000	349 047		3 744 179	2 572 207	1 600 000	31 860		1 865 449	834 965			
% du budget global 2000	4%		4%	1%	3%	0%		4%	3%			3%
Dépense/habitant 2000 (€/hab)	49		54	20	64	3		49	38			
<b>Budget culture 2006</b>	<b>206 287</b>	<b>454 940</b>	<b>184 097</b>	<b>3 229 606</b>	<b>2 400 000</b>	<b>242 852</b>		<b>1 000 000</b>	<b>577 500</b>	<b>976 904</b>	<b>1 682 037</b>	<b>1 866 242</b>
% du budget global 2006	0,35%	4%	1%	1%	4%	1%		1%	1%	2%	4%	5%
<b>Dépense/habitant 2006 (€/hab)</b>	<b>6</b>	<b>50</b>	<b>12</b>	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>77</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>74</b>
Budget action culturelle 2000	15000	302393	3080497					1 865 449				
<b>Budget action culturelle 2006</b>	<b>300000</b>	<b>454445</b>	<b>2171114</b>					<b>1 682 037</b>				
Fct service Culture 2000			1029000	488965	100 000			1 865 449	437439			
<b>Fct service Culture 2006</b>		139947	935314	943890	300 000			250000	976904	1 682 037	929188	
Total paiement prestations 2000			580200									36559
<b>Total paiement prestations 2006</b>			373	1182926				325000	2300			16710
Prestation aux associations 2000	0											
<b>Prestation aux associations 2006</b>	<b>20000</b>							125000				
Prestation aux entreprises 2000	15000											
<b>Prestation aux entreprises 2006</b>	<b>160000</b>							200000				
Prestation aux artistes 2000	0											
<b>Prestation aux artistes 2006</b>	<b>120000</b>											
Subventions aux associations culturelles 2000			261300	2083242				210380			721541	100616
<b>Subventions aux associations culturelles 2006</b>	<b>760293</b>	<b>44150</b>	<b>139000</b>	<b>1102790</b>				<b>243234</b>	<b>262000</b>	<b>702100</b>	<b>1404481</b>	<b>387500</b>
<b>Emploie</b>												
<b>C</b>	3	5	2	49	66	1		Pas de,	26	3	3	3
<b>B</b>	2	1	14	32	1			svce culturel	10	1	0	4
<b>A</b>	0	0	4	13	2			association	2	2,5	1	1
<b>Emploi aidé</b>												
		3	32	12								13

Place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion

Source : Données fictives, fournies à des fins d'illustration uniquement

Dépenses Culture Communes

2006 : entre 6 et 77 €/hab.

2006 : entre 0.35 % et 5 % du budget global

ATTENTION CHIFFRES PEU COMPARABLES –  
VOIR EXPLICATIONS

FIG 10 - DEPENSES CULTURELLES - BUDGET PREVISIONNEL 2004 DES COMMUNES DU TCO

	S-Leu	Le Port	La Possession	Saint-Paul	Trois Bassins
Dépenses de fonctionnement (€)	951 553	2 679 360	656 970	1 589 961	121 700
En €/habitant	37,6	69,7	30	18,2	18,5
dont subventions versées (€)	502 699	2 159 500	13 382	93 051	25 000
<b>% des subventions</b>	<b>53%</b>	<b>81%</b>	<b>2%</b>	<b>6%</b>	<b>21%</b>

Source : Etude diagnostic, Créaction, juin 2004 pour le TCO

FIG 11 - EMPLOIS DANS LES COMMUNES DU TCO

	S-Leu	Le Port	La Possession	Saint-Paul	Trois Bassins
Fonctionnaires A	1	3	1	0	0
Fonctionnaires B	2	5	1	2	1
Fonctionnaires C	7	16	6	3	1
Permanents non titulaires	21	1	3	13	0
Emplois aidés	9	14	15	7	2
Total	40	39	26	25	4

Source : Etude diagnostic, Créaction, juin 2004 pour le TCO

Pour rappel, un questionnaire a été envoyé à toutes les communes comme pour l'Etat, la Région et le Département. Il a été adressé par courriel à chaque responsable culturel et par courrier postal aux maires. Puis, un entretien a eu lieu dans quasiment toutes les communes. Il a permis de traiter du questionnaire ou des difficultés à le remplir et d'aborder une approche qualitative des orientations et du fonctionnement de l'action culturelle dans la collectivité et, plus globalement, de La Réunion.

Il est nécessaire de noter que le questionnaire semblait, de prime abord, facile à instruire aux yeux des responsables culturels mais finalement des difficultés sont apparues. En fait, il n'y a pas de tableaux de bord de l'action culturelle dans les communes et les responsables culturels ont dû consulter séparément le service du personnel et le service financier. Selon la rigueur de ces services et la qualité de la collaboration, des réponses ont pu être apportées ou non. Ceci étant, des tests de cohérence ayant été réalisés, il convient de **traiter ces données quantitatives avec la plus grande précaution**. On observe, par exemple, une grande difficulté à dissocier les dépenses d'équipement, des dépenses de fonctionnement et, dans les dépenses de fonctionnement, le personnel n'est pas systématiquement inclus.

Cette observation est donc un élément d'analyse plus important que le résultat même du questionnaire qui sera quasiment absent de l'analyse qui suit.

Parmi les éléments empêchant la comparaison car parfois inclus et parfois non inclus, peuvent être cités :

- la politique de lecture publique qui sera développée dans l'approche sectorielle en III,
- le coût du personnel dans les dépenses de fonctionnement,

- l'animation socioculturelle.

De plus, une étude réalisée pour le compte du Territoire de la Côte Ouest (TCO) et préparatoire à la définition d'une politique culturelle intercommunale permet d'obtenir quelques chiffres communiqués par les communes indiqués dans les deux tableaux précédents. Ceux-ci ne correspondent pas toujours à ceux que nous avons obtenu et la différence d'année ne permet pas d'expliquer les écarts. Par ailleurs, il permet de compléter le panorama car deux communes du TCO n'avaient pas retourné le questionnaire.

Les éléments qui suivent sont donc issus d'une analyse synthétique de l'ensemble de ces entretiens.

L'analyse qualitative a été organisée autour de plusieurs items permettant de mieux appréhender le contenu et le mode opératoire de l'action culturelle municipale.

### **1 La prise en charge de la culture dans la commune**

Les services porteurs de l'action culturelle prennent des formes diverses dans les communes. On peut trouver les modes organisationnels suivants.

- **Un service dédié à la Culture** : il se trouve soit dans une direction large (enfance, animation sport et culture) ou directement reliée à la direction générale des services ce qui est généralement favorable à l'action culturelle.
- **Un service Animation et Culture** : la fusion étant généralement au détriment de la Culture alors absorbée par les actions d'animation. De plus, une tendance à instaurer une « hiérarchie » entre les deux empêche la production de véritables synergies. L'animation est souvent considérée comme la culture au rabais et sans professionnalisme mais reste prioritaire car plus « massive ».
- **Un service Animation, Sport et Culture** : la culture est encore plus « noyée », le sport et l'animation prenant largement le dessus. La culture se limitera à quelques événements calendaires (Fête de la musique, du 20 décembre, ;..).
- **Fusion Service Culture et Equipe de gestion de la salle de spectacles** : la politique culturelle se résume à l'activité de la salle de la commune. Il y a donc unicité de ce qui aurait dû composer deux équipes. Bien que cela puisse surprendre, les communes fonctionnant ainsi sont relativement dynamiques

dans leur action culturelle. Il faut rappeler que Saint-Leu avait eu cette pratique avec le Séchoir et a pu connaître un dynamique développement culturel.

### **L'essentiel**

*Les directions culturelles sont rares et même les services ne sont pas présents dans toutes les communes. Les services dédiés à la Culture ne sont pas bien définis dans l'organigramme de la commune : le nombre de personnes, les locaux, le statut du responsable, ... donnent souvent une impression de provisoire. Il est souvent estimé que les moyens humains sont faibles « mais qu'en attendant, on fait avec. ». Bien que cette notion de changement à venir soit très prégnante, elle reste peu explicite.*

## **2 La relation Conseil municipal / Service ou l'approche politique de la culture**

Le cas le plus fréquemment observé est celui d'une absence de réflexion politique culturelle d'ensemble. Les élus expriment plus des demandes ponctuelles et, malheureusement, elles correspondent rarement aux approches du responsable culturel. Notamment, une ligne de clivage commence à se dessiner sur la place à accorder à l'Humour dans les programmations de spectacles.

Il est par ailleurs observé un faible attrait de la problématique culturelle, un manque de confiance en soit, ... de la part des élus qui peuvent aller jusqu'à craindre cette thématique.

Certains maires s'impliquent personnellement dans la Culture et sont relayés par un élu délégué qualifié, ou un élu délégué peu expérimenté, découvrant les problématiques culturelles et n'étant pas assez affirmé pour défendre des projets.

## **L'essentiel**

*Le process [élaboration de la politique – validation – mise en œuvre – production/création - évaluation] reste à élaborer dans la majorité des communes. En effet, il y a peu de maîtrise du mode opératoire. Cela entraîne beaucoup de questionnement quant au « qui fait quoi ? » et les acteurs culturels de se demander si c'est bien à une commune à organiser un festival, des expositions, ... ou si ces missions devraient être dévolues à des artistes, des associations ou des sociétés voire même à d'autres type de structures.*

*Même si cet état de fait peut présenter l'avantage de la flexibilité et de l'ouverture aux initiatives extérieures, il présente l'inconvénient de nuire à la structuration, à la pérennisation et à l'anticipation des acteurs culturels qui ne peuvent même pas essayer d'ajuster leur offre culturelle aux orientations des communes.*

*De même, cela contribue à renforcer le caractère provisoire de l'action culturelle communale.*

*Enfin, cela empêche une réflexion collective des communes à l'échelle de La Réunion ou au moins à l'échelle des intercommunalités sur les perspectives partagées en termes de diffusion et d'enseignement artistique.<sup>31</sup>*

*Attention, il ne s'agit pas d'élaborer un mode opératoire commun et rigide mais d'amener les équipes à y réfléchir et à définir le bon process du moment.*

*Ceci pourrait les amener à introduire une plus grande culture du projet et à fonctionner en appel à projet à partir de grands axes préalablement et politiquement établis.*

### **3 Les « satellites » Culturels**

A la confusion thématique fréquente entre Culture et Animation, s'ajoute celle qui empêche de bien distinguer les acteurs de l'action culturelle. Ainsi les services culturels « héritent-ils » de collaboration avec des associations diverses, parfois d'une ancienne équipe municipale et le partenariat est loin d'être optimal. A l'inverse, des structures comme des contrats de ville (désormais Contrat Urbain de Cohésion Sociale- CUCS) permettent des partenariats intéressants notamment en termes de diffusion culturelle.

---

<sup>31</sup> L'étude en vue de l'élaboration du projet culturel de l'agglomération, commandée par le TCO (rapport intermédiaire – diagnostic du 22.06.2004) réalisée par CREACTION précise : « En résumé si les villes identifient mieux la culture comme un registre de l'action publique, elles ont par contre besoin, et le TCO avec elles, de définir des priorités de développement pour mieux employer les crédits disponibles. »

Ces satellites sont généralement les suivants :

- Les services Animation, Évènementiel,
- Les associations,
- Les offices municipaux,
- Les Centres d'Animation Socio Educative (CASE),
- Les CUCS,
- Les « artistes » accueillies dans la commune.

Qu'il y ait ou non des animateurs socioculturels, l'absence de véritable médiation culturelle ou la faiblesse des résultats de cette médiation est déplorée.

Les médiations culturelles présentant des impacts plus visibles sont celles qui ont été assurées par les artistes eux-mêmes notamment sur la diffusion de la danse contemporaine. Dans les autres champ artistiques : théâtre, arts plastiques, ..., la médiation reste difficile.

Ainsi, on observe que, malgré un nombre d'action et de structures important de médiation culturelle travaillant avec les services Culture les avancées en termes d'élargissement du public-cible sont minimales. Beaucoup d'observateurs s'inquiètent du fait que les publics culturels se composent toujours d'une même minorité.

D'une manière générale, les relations entre la Commune et les « satellites » nécessitent un cahier des charges clair (ou contrat d'objectif) et un suivi. C'est à la commune à s'assurer d'avoir les moyens de le faire pour faire avancer les structures. Ceci est très rarement le cas soit parce que cette mission n'est pas prioritaire pour les responsables Culture ou vie associative (pas le temps ou pas la capacité), soit parce que les structures peuvent discuter directement avec les élus sur leurs projets et le responsable culturel n'a pas toujours la légitimité de terrain pour accompagner au projet dans un axe donné.

La relation artiste/commune ressemble à ces unions intenses qui prennent fin dans la plus grande douleur et ce plus ou moins rapidement. Alors que la relation ne peut être que limitée dans le temps en raison de contraintes multiples (réglementaire, changement d'équipe municipale, volonté de changement, goût du public, inspiration réduite de l'artiste, versatilité des financements culturels...), chaque acteur se conduit comme si le mariage allait être à vie. Les règles du jeu, ici relativement évidentes sont ignorées. Il y a donc une difficulté à définir ce que peut être l'aide à la création et ce qui peut être attendu d'un artiste.

## **L'essentiel**

*Ainsi, trois tendances fortes s'observent :*

*Une forte intégration des artistes « hébergés » en tant qu'outil de l'action municipale sans tenir compte de la liberté nécessaire à la création ;*

*Un fonctionnement en « électron libre » des médiathèques et des bibliothèques des services communaux bien qu'elles soient souvent rattachées aux services culturels. Une dichotomie d'action s'observe entre action culturelle et action de lecture publique ;*

*Le temps fort des offices municipaux parfois à la gestion calamiteuse semble prendre fin avec un plus fort recentrage sur les services de la Commune et une tendance à la professionnalisation.*

## **4 La présentation des grandes orientations**

Lorsque les responsables culturels sont invités à présenter les grands axes de l'action culturelle, ils structurent leur réponse fréquemment :

- par équipement,
- par évènement,
- ou de manière mixte : équipement, évènement, domaine, ...

Plus rarement, l'action est présentée par domaine d'activité. L'action est parfois décrite par discipline :

- arts plastiques,
- cinéma, images et technologies numériques,
- culture scientifique et technique permettant de mieux comprendre La Réunion, parfois envisagée comme une sorte de passerelle entre développement culturel et développement durable,
- la lecture en général, le secteur le plus structuré,
- le patrimoine,
- le spectacle vivant et notamment la musique.

Enfin, et c'est plus rare bien que caractéristique d'une approche en terme de politique publique, la culture est abordée à partir d'objectifs généraux, éléments de résolution de problématiques territoriales comme la lutte contre l'illettrisme, la revitalisation du centre urbain historique, la valorisation de l'image de la ville, l'éducation du spectateur de demain, ...

L'étude portant sur le TCO, précédemment citée, permet un *focus* sur les communes de l'ouest d'autant plus intéressant que la répartition de l'action culturelle n'échappe pas à la tendance moyenne de l'île.

*« Les quatre grandes fonctions culturelles transversales (création, diffusion, formation sensibilisation, mémoire) sont assurée de façon très inégale sur l'ouest. »*

La création est peu soutenue.

La diffusion est généralement la fonction la plus affirmée et se trouve parfois être l'objectif presque unique de l'action culturelle.

La fonction « formation sensibilisation » connaît un intérêt croissant et prend des formes diverses généralement peu articulées entre elles dans :

- le milieu scolaire,
- le Contrat Educatif Local (CEL) ou le Contrat Temps Libre (CTL),
- l'enseignement spécialisé, généralement en danse et en musique,
- la formation professionnalisante et diplômante.

La fonction de mémoire qui : *« consiste à porter un regard sur la passé pour éclairer l'avenir. Elle touche aux questions d'identité et de racines qui font débat à La Réunion (...). Probablement pour cette raison, elle est beaucoup évoquée, souvent honorée mais rarement questionnée. (...) La population exprime le besoin de se réappropriier son histoire et sa culture de façon plus vivante et moins commémorative. »*<sup>32</sup>

## **L'essentiel**

*Sur cet item, la conclusion bien que brève reste importante : quasiment tous les responsables culturels sont d'accord pour considérer qu'il n'existe pas de politique culturelle municipale. Seules des actions sont proposées. Bien que d'autres compétences des communes souffrent de ce manque de vision, la culture stratégique s'est plus développée dans certains secteurs comme l'aménagement, l'urbanisme, ..., que dans la Culture. Certains responsables culturels cherchent à devenir force de propositions pour accompagner les élus à réaliser ce tournant alors que la majorité d'entre eux défend l'action culturelle pour elle-même. Cette dernière approche présente l'inconvénient d'être peu convaincante dans un contexte de tension budgétaire réelle.*

<sup>32</sup> Etude CRéaction, 2004, TCO



## 5 Le partenariat

Les partenariats généralement cités sont les suivants :

- l'Éducation nationale qui est très présente notamment avec les classes à PAC, le Cinéma à l'école, ...
- la DRAC, en financeur et surtout en conseiller et le conseil est demandé car les communes manquent d'experts culturels,
- la Région qui n'apporte pas de conseil et de moins en moins de financement,
- le Département qui n'offre pas de conseil sauf parfois dans le domaine de la préservation du patrimoine et peu de financement spécifique<sup>33</sup>,
- l'intercommunalité qui reste émergente est citée en lien avec le tourisme et le patrimoine, dans le domaine culturel le TCO et la CIREST ont opté pour la compétence de manière ciblée et ne l'ont pas encore mise en œuvre,
- le Réso, association favorisant la mise en réseau des salles de spectacles de moyenne jauge,<sup>34</sup>
- L'ODC,
- Les entreprises qui interviennent essentiellement dans les évènementiels.

### L'essentiel

*Nombreux responsables culturels souhaitent que la Région et le Département apportent des ressources humaines spécialisées. D'autres attendent une dynamisation de leur part. Il est vrai que cela ne correspond pas aux compétences telles qu'elles sont définies dans les lois de décentralisation mais cette stimulation venant de l'extérieur tout en restant réunionnaise est attendue. Elle pourrait prendre la forme de conseil aux communes par une mise à disposition de personnes ressources sur des thématiques réparties entre Département et Région. Ceci pourrait contribuer à une meilleure structuration de l'offre culturelle dans l'île.*

*Un partenariat avec le privé reste encore embryonnaire mais celui-ci est peu sollicité. Le mécénat de l'avis de quasiment tous sera amené à se développer ... mais il faut oser et prendre le temps de convaincre les entreprises.<sup>35</sup>*

<sup>33</sup> Comme vu dans la présentation du Département, l'aide aux communes s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Aide aux Communes (CAC)

<sup>34</sup> Voir en III, gestion de salle de spectacle

<sup>35</sup> L'approche du mécénat est développée en II, le secteur de la création artistique

## 6 Les grandes évolutions passées et à venir

Dans beaucoup de communes, le volontarisme politique s'est traduit par l'implantation d'équipements culturels bénéficiant de financement dans le cadre des deux derniers CPER<sup>36</sup>.

Il ressort les éléments d'évolution suivants :

- Une impression d'amélioration de la situation *malgré tout* : l'action culturelle s'est invitée dans l'action municipale par la force des choses ;
- les responsables semblent confiants dans leur capacité à faire progresser l'action Culturelle mais les moyens à mettre en œuvre ne sont pas précisés ;
- la professionnalisation émergente a conduit à ce que les responsables culturels occupent leur place ou la conservent en fonction de compétences plus axées sur la gestion de services (concours) que sur l'engagement culturel. Il y a eu comme un glissement du profil du responsable culturel : Militant – Volontaire – Fonctionnaire. Le « militant culturel » n'est plus le profil moyen de l'acteur culturel public, le gestionnaire ou manager a pris toute sa place dans les services culturels. Ainsi, les référents professionnels sont beaucoup moins liés à un héritage des « Assises de la Culture » qu'à une vision normative (lecture publique) ou de réussite technique des actions ;
- une inquiétude quant à la baisse de la fréquentation des salles fait jour parallèlement à une inquiétude sur le nombre croissant de salles de spectacles pour un même montant de subventions globales ;
- une interrogation apparaît sur ce qui peut être attendu de l'intercommunalité.

### L'essentiel

*L'action culturelle a progressé ou prend de la valeur quand on lui attribue un sens économique ou sociétal.*

*La tendance forte qui change la donne de l'action culturelle, après le volontarisme pour l'implantation d'équipements, est celle de la prise de conscience de certains élus de l'intérêt des animations culturelles centrales pour dynamiser et valoriser leur commune. Il peut s'agir de grands événements médiatisés comme un carnaval, un défilé ou un festival.*

*Sur le plan des objectifs sociétaux, la politique culturelle est parfois mobilisée pour réduire l'illettrisme ou l'enfermement de la personne voire pour redonner vie à un centre-ville, pour créer des polarités, ...*

*Certains élus ont opéré ce tournant stratégique, il incombe aux acteurs culturels de l'alimenter.*

*L'absence d'approche stratégique empêche l'élaboration de la politique culturelle ce qui nuit au développement culturel globalement.*

<sup>36</sup> Contrat de Plan Etat Région, devenu Contrat de Projet Etat Région

## 7 L'Intérêt pour l'observation économique de la Culture

L'idée est acceptée généralement. Certains y voient même un argument pour défendre leurs projets et pour d'autres cela serait une nécessité pour favoriser les impacts économiques et rendre la vie des artistes moins difficile.

Seul un petit nombre signale qu'il ne prendra pas le temps de collecter des données. Au vu, de la difficulté à retourner le questionnaire, il est possible de conclure que le suivi économique des actions culturelles restera très difficile. Mais, ceci n'est pas à prendre comme une faiblesse propre à la Culture et se retrouve dans de nombreux domaines, les communes n'ayant pas une pratique de la gestion analytique et de l'évaluation de leurs actions.

Il convient de noter que de nombreux responsables culturels considèrent que vivre de son art restera difficile. Ainsi, la Culture n'est pas perçue comme un gisement d'emplois.

L'étude **TCO** précédemment citée va dans le même sens :

*« Très rares sont les organisateurs de manifestations et projets culturels qui rémunèrent de façon simplement satisfaisante. Cela contribue beaucoup trop à la fragilité ambiante. Il n'est pas encore entré dans les mœurs qu'un artiste a besoin d'être payé pour vivre. Nombre de musiciens sont dans cette ambiguïté d'avoir un minimum de travail pour tourner sans pouvoir toucher les revenus en rapport.*

*Les pouvoirs publics, et notamment les communes, sont loin d'être exemplaires en la matière. »<sup>37</sup>*

L'étude portant sur les professionnels de la Culture en région **PACA**<sup>38</sup> montre, qu'en 2003, 11.4 % des artistes inscrits comme intermittents du spectacle à l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) sont bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou l'ont été l'année précédente ce qui correspond à la moyenne régionale PACA des demandeurs d'emplois. Cette réalité se présente bien que le niveau de formation soit élevé : 62 % des demandeurs d'emplois sont de niveau bac ou plus contre 41 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi dont 32 % qui ont niveau d'études supérieur contre 22 % pour l'ensemble des demandeurs d'emplois.

<sup>37</sup> Source : CREACTION, étude TCO, 2004

<sup>38</sup> Arcades, « les demandeurs d'emploi du spectacle e PACA, au 31.12.2003

## L'essentiel

*L'approche économique de la Culture n'est pas développée, non pas par tabou mais bien plus, par négligence dans le meilleur des cas (d'autres priorités de travail ou difficultés à le faire), ou encore par vision d'un champ dans lequel l'emploi ne peut être que précaire. Du « fou du roi » au « jako », l'artiste a encore bien du chemin à parcourir pour convaincre les acteurs publics de la Culture et notamment les élus qu'il veut faire de l'exercice de son art un métier et qu'il mérite une rémunération pour vivre comme tout travailleur. On notera qu'il y a un décalage important entre les taux alarmants de chômage ou d'érémites et la tentative d'utilisation de l'action culturelle pour créer de l'emploi.*

*Cette approche persiste alors que dans le même temps s'observe une « explosion » de l'offre de spectacles locaux ou importés.*

*Ceci n'encourage pas à la professionnalisation, à moins qu'elle soit conçue dans l'espoir d'un succès hors de l'île.*

Il est intéressant de confronter cette analyse locale avec une focus sur l'action culturelle des communes menée en France métropolitaine.<sup>39</sup>

La situation à l'échelle des communes varie fortement. Elle varie selon le fonctionnement d'un système d'acteurs qui peut comporter :

- **un groupe municipal** composé des représentants politiques et administratifs locaux,
- **le groupe central composé** des représentants non locaux des politiques culturelles : il utilise la ville comme point d'appui pour sa politique et aussi observe les innovations pour les généraliser,
- **le groupe professionnel des artistes** et des administrateurs des institutions culturelles locale. Le statut des professionnels dépend de leur prestige et de leur notoriété. Les moins reconnus sont plus dépendants des finances locales et ne sont pas à l'abri des changements politiques,
- **le groupe des amateurs** composé des prescripteurs et des associations, il peut mobiliser des réseaux extra culturels,
- **le groupe des coopérateurs territoriaux** ou les représentants des autres Collectivités Territoriales parfois se comportant en « associés rivaux » capables d'entrer dans des coalitions bénéfiques ou de gêner la réalisation des projets quand se pose la question du leadership politique d'une personnalité au niveau supérieur.

Ce réseau d'acteurs se consacre essentiellement à : Assurer le rayonnement d'un théâtre, d'un musée, d'un orchestre pour drainer des populations différentes, à organiser la détection de nouveaux talents qui pourraient marquer leur ville, à répondre à une demande foisonnante de groupes d'amateurs, à valoriser le patrimoine.

<sup>39</sup> Cahiers français, Documentation française, Culture, Etat et marché, « L'action des collectivités territoriales en matière culturelles, 2003

Généralement, les villes considèrent la politique culturelle comme l'organisation des services à une population dont on suppose qu'elle a des besoins diversifiés mais relativement bien inscrits dans des modèles standard. Le choix prioritaire des villes est en faveur de l'éclectisme.

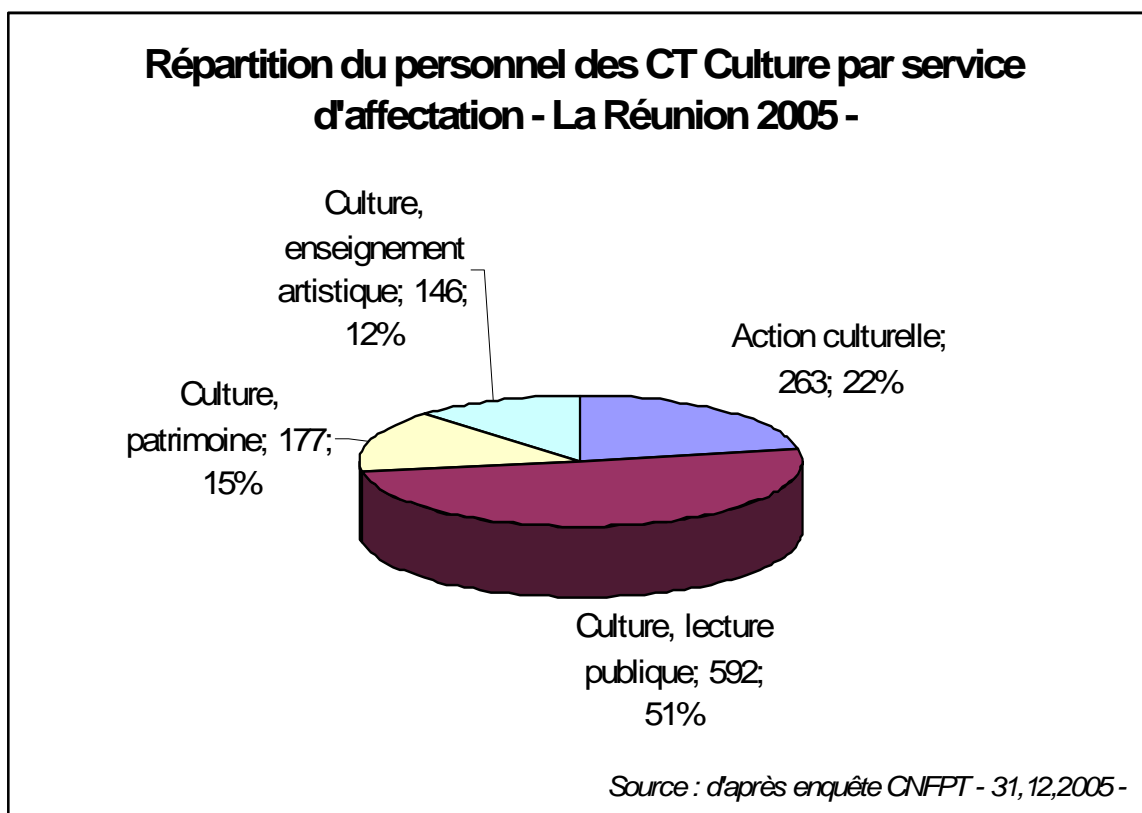
On observe également que des Villes orientent la culture vers l'économie locale alors que d'autres s'intéressent plus à l'animation de la cité (grande ville).

La solidarité territoriale en matière culturelle peut s'inscrire entre territoires d'échelons différents mais entre communes, cela est plus difficile. Cependant, quelques communes ont transféré totalement la compétence culturelle : Annecy, Amiens, Montpellier ou des attributions précises comme l'enseignement artistique ou la gestion d'un équipement.

L'instrumentalisation de la politique culturelle pour des fins économiques, de cohésion sociale, de prestige, de communication ou de notoriété s'observe également.

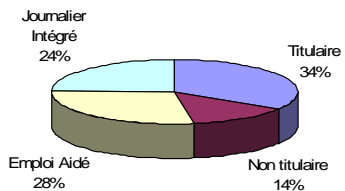
### SECTION 3 - CONCLUSION SUR L'ACTION PUBLIQUE

Les extractions des résultats de l'enquête menée par le CNFPT<sup>40</sup> en 2005 n'ayant pas été possibles, il n'est possible de l'exploiter que de manière partielle. En effet, le CNFPT s'intéresse à un domaine intitulé : « Prestations sociales et culturelles ». Au sein de celui-ci, les emplois de la filière culturelle au nombre de 344 représentent 5.7 %. Cependant, l'approche en termes de services d'affectation permet de compter 1 178 emplois. Parmi ces services d'affectation, les pratiques en termes de recrutement sont variées : le Patrimoine et l'Enseignement artistique comptent respectivement 61 % et 59 % d'agents titulaires. Les emplois aidés, les non titulaires et les journaliers intégrés sont plus nombreux dans les autres services d'affectation, Action culturelle et Lecture publique qui représentent respectivement 22 % et 51 % de l'ensemble Culture comme le montrent les schémas suivants.



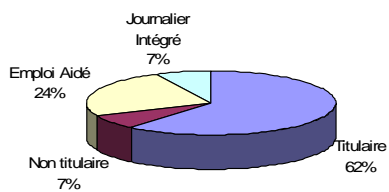
<sup>40</sup> CNFPT, Métiers territoriaux de La Réunion au 31.12.2005 – Tome 2 – Résultats détaillés -

**Répartition du personnel des CT "Action culturelle" - La Réunion 2005-**



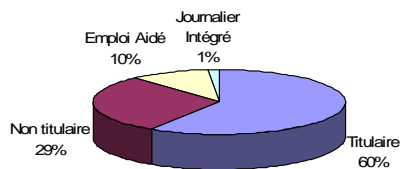
Source : d'après enquête CNFPT - 31,12,2005 -

**Répartition du personnel des CT "Culture Patrimoine" - La Réunion 2005-**



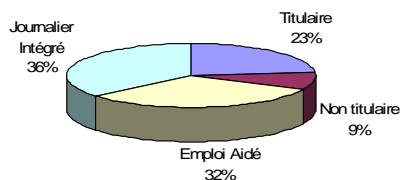
Source : d'après enquête CNFPT - 31,12,2005 -

**Répartition du personnel des CT "Culture - Enseignement artistique" - La Réunion 2005-**



Source : d'après enquête CNFPT - 31,12,2005 -

**Répartition du personnel des CT "Culture - Lecture publique" - La Réunion 2005-**



Source : d'après enquête CNFPT - 31,12,2005 -

L'action publique culturelle achève aujourd'hui une phase de développement des équipements de diffusion après que des musées aient été mis en place ou rénovés. Cet ensemble de lieux de diffusion a contribué à une forte croissance de l'offre de spectacle vivant.

L'enseignement artistique du niveau des conservatoires ou supérieur s'est consolidé.

Un ambitieux projet, la MCUR, devrait venir enrichir cette offre d'équipements culturels ainsi que la réflexion générale portant sur l'identité et donc sur la culture réunionnaise et ses origines. Au-delà, elle a pour ambition de développer une nouvelle approche scientifique favorable aux cultures « minoritaires » et peu basées sur des éléments physiques. A ne pas douter, ce projet changera la donne mais, il reste encore difficile aujourd'hui d'estimer comment et à quelle échelle, l'existence de la MCUR renouvellera les orientations et les pratiques culturelles. Sera-t-elle un instrument pour les intellectuels et les enseignants ? une référence, un guide pour élaborer des politiques culturelles ? Jouera-t-elle un rôle fédérateur ? sera-t-elle un acteur culturel supplémentaire ? Sera-t-elle l'équipement phare de la Région, porteur de sa politique culturelle ? ... Autant de questions qui trouveront des réponses seulement dans le déroulé de la vie de la MCUR.

En tout état de causes, avec ou sans un appui de la MCUR, **la phase qui s'ouvre aux acteurs publics devrait être celle du développement de la vision stratégique appliquée aux champs culturels.** Les communes savent organiser des manifestations, gérer des équipements, Département et Région arrivent à conserver leurs musées, leurs structures d'enseignement et leurs équipements de diffusion culturelle. Ils doivent, dans la prochaine décennie, relever le défi de la détermination de politiques culturelles coordonnées ou pour le moins cohérentes entre elles. C'est ainsi que les équipements qui ne manquent pas seront optimisés et que la Culture pourra être un facteur d'épanouissement de l'individu dans la Cité ... et dans l'île dans le cadre d'un développement durable de La Réunion.

Ce défi semble plus important à relever que celui de la hausse des budgets consacrés à la culture bien que le financement de l'action culturelle ne puisse pas être occulté dans le contexte d'une faible solvabilité moyenne des ménages et d'une concentration des dépenses culturelles du CPER et du Fonds Européen de Développement Economique des Régions (FEDER) sur le projet de MCUR.

Mais, la question du financement de la Culture n'est pas nouvelle comme le rappelle ce texte de Victor Hugo datant de 1848 qui achèvera cette première conclusion.



« Personne plus que moi, messieurs, n'est pénétré de la nécessité, de l'urgente nécessité d'alléger le budget : seulement, à mon avis, le remède de l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et détestables ; ce remède serait dans une politique intelligente et rassurante, qui donnerait confiance à la France, qui ferait renaître l'ordre, le travail et le crédit ... et qui permettrait de diminuer, de supprimer même les énormes dépenses spéciales qui résultent des embarras de la situation. (...) J'ai déjà voté, et je continuerais de voter la plupart des réductions proposées, à l'exception de celles qui me paraîtraient tarir les sources mêmes de la vie publique, et celles qui, à côté d'une amélioration financière douteuse, me présenteraient une faute politique certaine. C'est dans cette dernière catégorie que je range les réductions proposées par le comité des finances sur ce que j'appellerai le budget spécial des lettres, des sciences et des arts.

(...) Elles sont insignifiantes au point de vue financier et nuisibles à tous les autres points de vue. (...)

Que penseriez-vous messieurs, d'un particulier qui aurait 1 500 francs de revenu, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle, pour les sciences, les lettres et les arts, une somme bien modeste : 5 francs, et qui dans un jour de réforme, voudrait économiser sur son intelligence six sous ? Voilà messieurs, la mesure exacte de l'économie proposée. Eh bien ! ce que vous ne conseilleriez pas à un particulier, au dernier des habitants d'un pays civilisé, on ose le conseiller à la France.

Je viens de vous montrer à quel point l'économie serait petite ; je vais vous montrer maintenant combien le ravage serait grand. Ce système d'économies ébranle d'un seul coup tout cet ensemble d'institutions civilisatrices qui est, pour ainsi dire, la base du développement de la pensée française. (...) Quel est le grand péril de la situation actuelle ? L'ignorance. L'ignorance encore plus que la misère. (...) Et c'est dans un pareil moment, devant un pareil danger, qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance ! (...) Quoi ! d'un côté la barbarie dans la rue, et de l'autre le vandalisme dans le gouvernement ! (...) Les précautions grossières, les moyens de police ne sont pas, Dieu merci, le dernier mot des sociétés civilisées.

On pourvoit à l'éclairage des villes, on allume tous les soirs (...) des réverbères (...) quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral, et qu'il faut allumer des flambeaux pour les esprits ? Un mal moral, un mal profond nous travaille et nous tourmente. Ce mal moral, (...) n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles. Eh bien comment combattre le développement des tendances matérielles ? Par le développement des tendances intellectuelles. (...) Eh bien ! la grande erreur de notre temps, a été de pencher, je dis plus, de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien être matériel, et de le détourner par conséquent du bien être intellectuel.

Il importe messieurs de remédier au mal ; il faut redresser, pour ainsi dire, l'esprit de l'homme ; il faut, et c'est là la grande mission, la mission spéciale du ministère de l'instruction publique, il faut relever l'esprit de l'homme, le tourner vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, le désintéressé et le grand. C'est là et seulement là, que vous trouverez la paix de l'homme avec lui-même, et par conséquent la paix de l'homme avec la société. (...) Il faudrait multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies. (...) en un mot, il faudrait faire pénétrer de toute part la lumière dans l'esprit du peuple, car c'est par les ténèbres qu'on le perd. Ce résultat vous l'aurez quand vous voudrez. Quand vous le voudrez, vous aurez en France, un magnifique mouvement intellectuel ; ce mouvement, il ne s'agit pas de l'utiliser, et le diriger ; il ne s'agit que de bien cultiver le sol. L'époque (...) est une époque riche et féconde ; ce ne sont pas les intelligences qui manquent, ce ne sont pas les talents, ce ne sont pas les grandes aptitudes : ce qui manque (...) c'est l'encouragement enthousiaste d'un grand gouvernement.

(...) Vous avez crû faire une économie d'argent, c'est une économie de gloire que vous faites. »<sup>41</sup>

<sup>41</sup> Tiré de Libération – 22.11.1995.

## CHAPITRE II - LES ACTEURS PRIVÉS ET L'OFFRE DE PRODUITS CULTURELS

Avant d'observer les indicateurs économiques réunionnais, il convient de comprendre l'évolution de l'approche économique de la Culture en France.

L'amorce de ce tournant peut être situé dans les années dites Lang. Ainsi à partir de 1981 :

« Le ministère de la Culture a pour mission :

- de permettre à tous les français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer,
- d'examiner librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ;
- de préserver le patrimoine culturel national, régional ou de divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité toute entière ;
- de favoriser la création d'œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ;
- de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde. »<sup>42</sup>

L'axe central n'est plus défini comme **la démocratisation culturelle** qui s'efface **au profit du libre épanouissement individuel par la création dans le respect des cultures.**

Dés lors, l'association entre la culture et l'économie est déterminante. Le soutien aux industries culturelles confère à la politique culturelle une dimension de politique économique et industrielle.

Le ministère intègre ainsi très clairement deux fonctions :

- un ministère des artistes, des institutions et des professions artistiques,
- un ministre des industries culturelles.

Parallèlement, le ministère privilégie la déconcentration : il construit un cadre d'intervention pour les Collectivités Territoriales et les professionnels.

Le tournant voulu, réalisé aux yeux de certains observateurs et contesté par d'autres, est celui du passage d'un Etat tutélaire, sélectif et garant d'une vision nationale à un Etat partenaire qui encourage et institutionnalise les formes de coopération.

---

<sup>42</sup> Source : Ministère de la culture et de la communication

De plus, la libération des ondes va créer de nouveaux marchés couverts par les radios et les télévisions privées.

Comme vu en I, la forte croissance de certains marchés culturels est une caractéristique généralisée dans les économies occidentales passées du stade industriel au stade tertiaire. Pour autant, l'observation des marchés de la Culture reste délicate et partielle.

S'agissant de La Réunion, l'analyse globale proposée dans le présent rapport sera traitée à partir des études déjà menées et des méthodologies, l'approche du nombre d'entreprises et de leur chiffre d'affaires, les emplois, les importations, les régulations et mécanismes financiers (SACEM, mécénat, 1 % pour l'art).

Une approche sectorielle donc plus ciblée est présentée en III.

## SECTION 1 - LES ETUDES DEJA MENEES

Les études déjà menées présentent, comme celle-ci, des résultats partiels. Deux d'entre elles avaient une vocation plus globale, pour cette raison elles sont rapidement présentées.

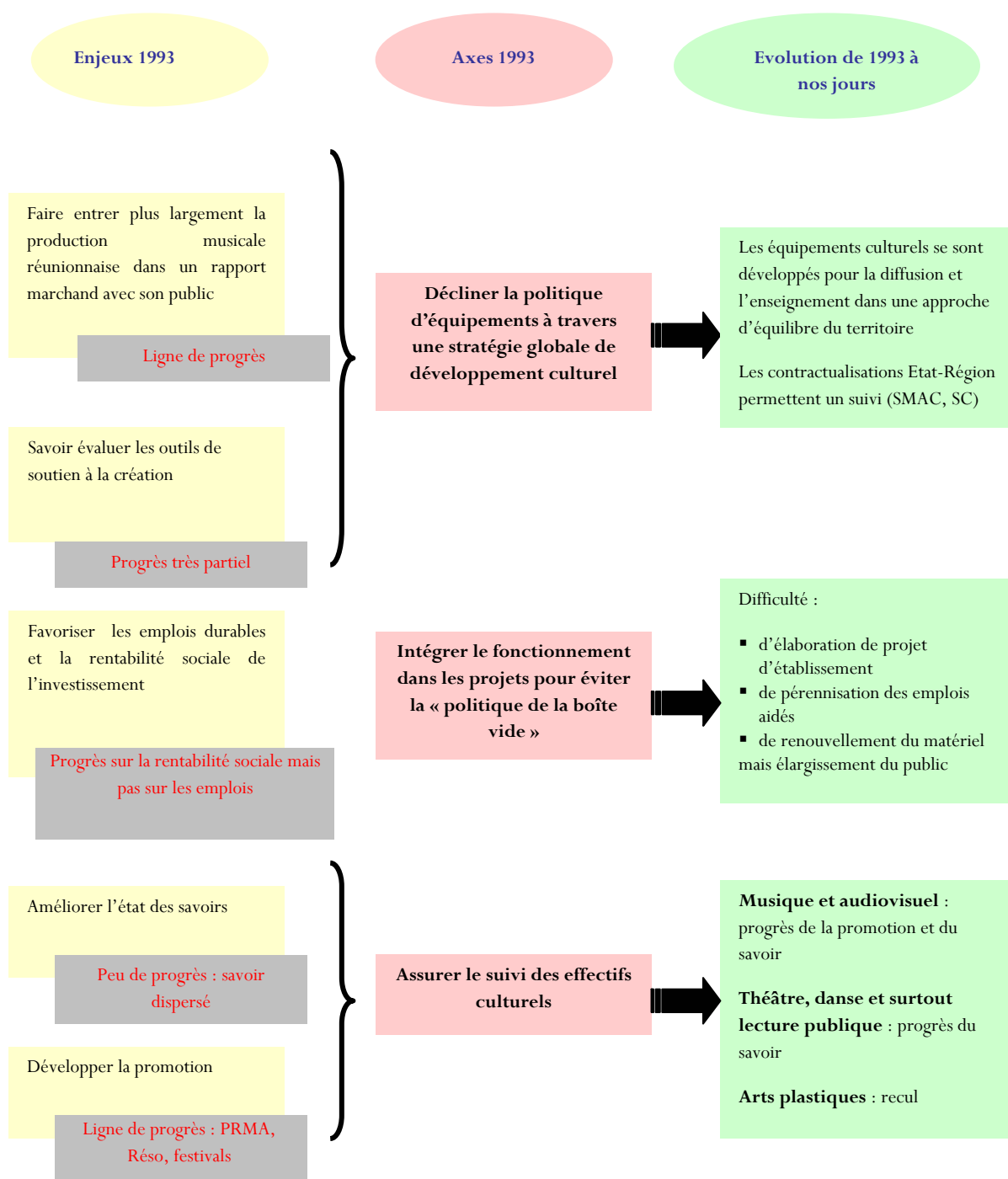
### Etudes menées à La Réunion sur l'économie de la culture

Le rapport final de **l'étude réalisée par le BETURE-SETAME « Culture et emploi à La Réunion », sur demande de la Région Réunion en 1993** présente les difficultés à couvrir ce champ. La méthodologie était basée sur le repérage des acteurs privés et sur l'envoi et le traitement d'un questionnaire. Le mode de collecte de l'information étant spécifique est ponctuel, il ne permet donc pas les comparaisons temporelles. Pour cette raison, les données ne sont pas retenues dans la base de données et ne sont pas présentées dans ce rapport.

Cependant, les conclusions de l'étude restent intéressantes à rappeler.

En effet, le rapport conclut sur des axes qui devraient permettre une consolidation économique de la culture. Ils sont présentés dans le schéma suivant avec un commentaire sur l'évolution des enjeux et le réalisé des axes stratégiques.

FIG 12 - SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE 1993 ET ÉVOLUTION DE LA SITUATION



Source : D'après étude rapport BETURE-SETAME 1993

Les cartes suivantes montrent la bonne couverture du territoire par les équipements culturels. Cette implantation des équipements résulte essentiellement des orientations des deux derniers CPER.

FIG 13 - LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS A LA REUNION EN 2005

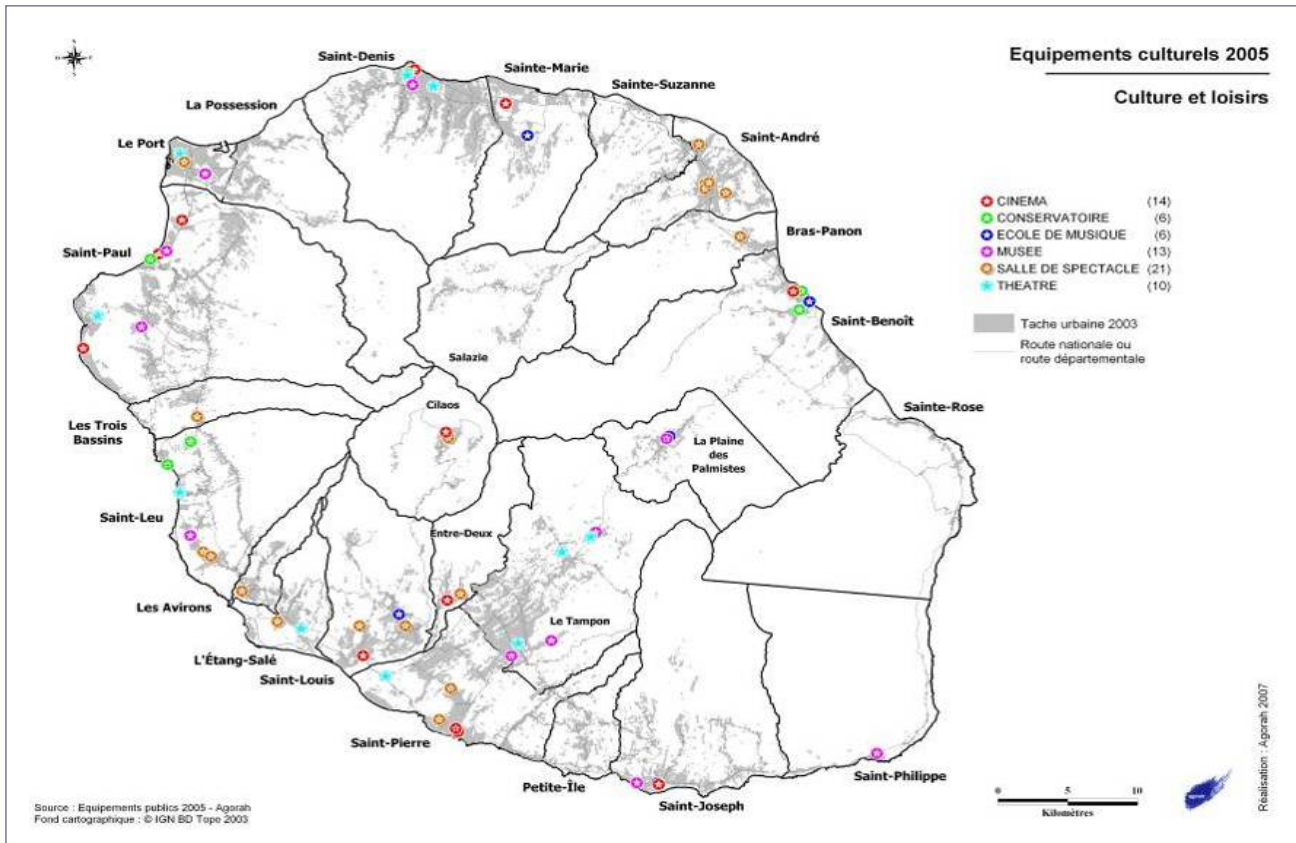
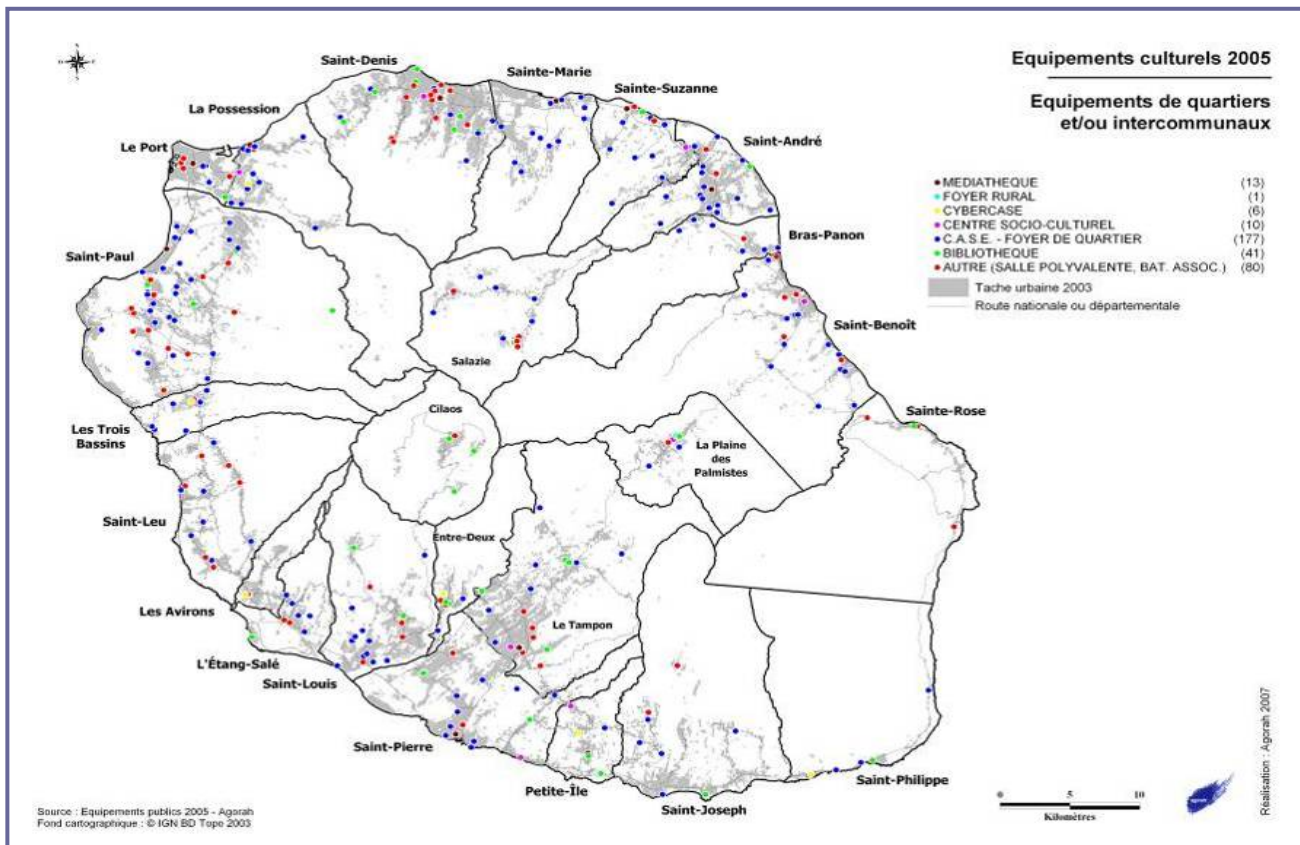


FIG 14 – LES EQUIPEMENTS DE QUARTIER ET INTERCOMMUNAUX A LA REUNION EN 2005



Cette bonne couverture du territoire permet une large diffusion culturelle sur l'île et a permis de développer une notion de proximité.

La hausse des équipements de diffusion culturelle pose aujourd'hui le problème de leur fréquentation et de leur entretien :

- Le public réunionnais aurait augmenté moins vite que l'offre de spectacles,
- L'évolution technologique rapide accélère l'obsolescence du matériel dont le remplacement n'est pas encore assuré.

### **L'essentiel**

*Ainsi, des lignes de progrès incontestables s'observent notamment pour la diffusion, l'enseignement et la promotion.*

*A l'inverse, l'amélioration des savoirs et l'évaluation n'ont pas eu lieu. La relation marchande Musiciens locaux / Public s'est développée mais demeure très fragile et partielle en raison notamment de l'importance quantitative et symbolique des spectacles de musique gratuits pour la population, généralement organisés par les communes et de la difficulté de professionnalisation sur un territoire étroit.*

Une autre étude portant sur des aspects économiques de la Culture a été menée sur demande **de la DRAC** : « **L'emploi culturel à La Réunion** » en juillet 2005<sup>43</sup>. A noter que celle-ci s'est déroulée dans un climat de double tension :

- entre le gouvernement et les intermittents du spectacle à l'échelle nationale,
- entre la DRAC (de l'époque) et les collectivités et artistes de La Réunion.

Aussi a-t-il fallu plus d'un an pour élaborer le cahier des charges et définir l'équipe d'étude. Puis, la réalisation a pris environ deux ans.

---

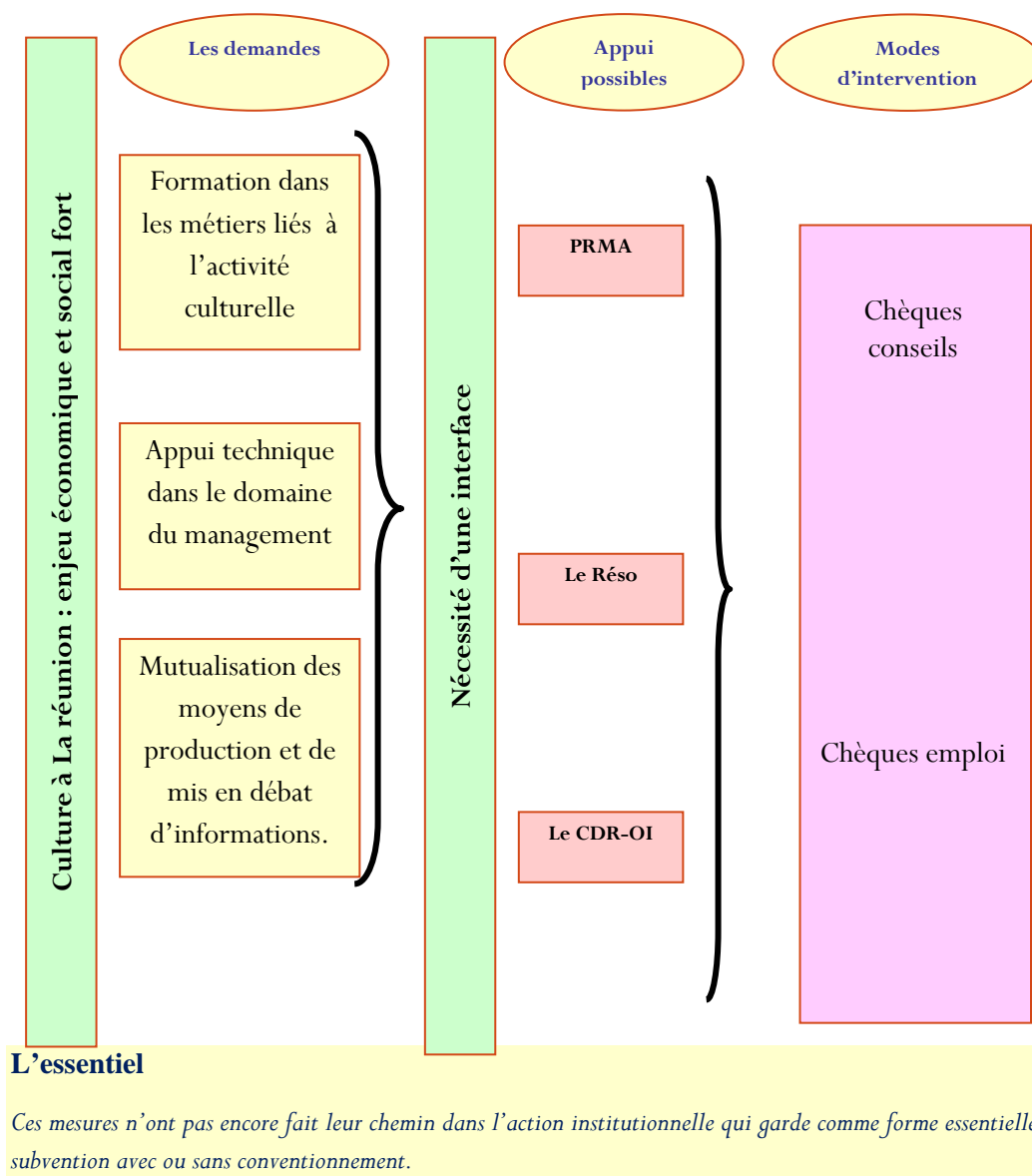
<sup>43</sup> Etude pilotée par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) et réalisée par Xavier Dupuis, CNRS, Soazig Hernandez, Université Pierre Mendès France, Grenoble, Edina Solo, ATER

La méthodologie de l'étude de 2005 est plus proche de celle du présent rapport : les statistiques (INSEE) courantes sont utilisées et sont croisées avec des entretiens d'acteurs. Cependant, le contexte européen voire international n'y est pas présenté tout comme l'approche politique de la Culture à La Réunion. Les tendances quantitatives nationales y sont très développées.

Toutefois l'enseignement de cette étude n'est pas à négliger. Des statistiques de l'emploi datant du recensement général de la population (RGP) de l'INSEE de 1999 y figurent et devront être mises à jour dans la base de données dès l'achèvement du prochain recensement.

Le rapport final rappelle que la Culture à La Réunion présente un enjeu tant économique que social qu'il convient de ne pas minimiser.

FIG 15 - SCHEMA RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS DE L'ETUDE DRAC, 2005





## Des études sectorielles de référence menées en dehors de La Réunion

Une des études particulièrement connues est celle de W. Baumol, menée dans les années soixante. Elle s'attachait à étudier la problématique suivante : « *Le secteur du **spectacle vivant** est-il structurellement déficitaire ?* » pour présenter des éléments de réponse permettant de comprendre la notion de « déficit structurel ».

S'agissant des **industries culturelles**, il est constaté que le contact production/œuvre se fait à travers la consommation des produits et des services des industries culturelles plus qu'à travers la fréquentation des institutions culturelles et artistiques généralement subventionnées. Cet effet indirect des subventions n'est donc pas à négliger.

Dans le domaine du **patrimoine** et de la valorisation de sa qualité, la problématique économique peut s'aborder sous la forme suivante : « *Est-il possible de concevoir des services qui utilisent le patrimoine comme une consommation intermédiaire qui le respectent, le conservent et le restaurent ? et susceptibles d'engendrer des recettes pour cela ?* » A l'instar du spectacle vivant de nombreuses études concluent à une réponse négative avec cependant une nuance dans le cadre d'une approche en termes de développement patrimonial durable (voir en III).

Pour ce qui concerne, l' « **Economie de l'unique** », c'est à dire le marché de l'art et de la valorisation des œuvres. Celui-ci est tout à fait spécifique s'approchant parfois de logiques des marchés financiers : les « investissements » peuvent être très rentables mais figurent parmi les plus aléatoires.

Par ailleurs, plusieurs **typologies** sont possibles avec des critères de segmentation, eux aussi très variés.

S'agissant des structures elles-mêmes ces critères peuvent être :

- les entreprises privées marchandes et les associations non marchandes,
- le nombre d'effectifs,
- la taille du chiffre d'affaires,
- le champ d'action : international, national, local,
- le statut.

S'agissant de la segmentation des activités, les différences suivantes sont importantes :

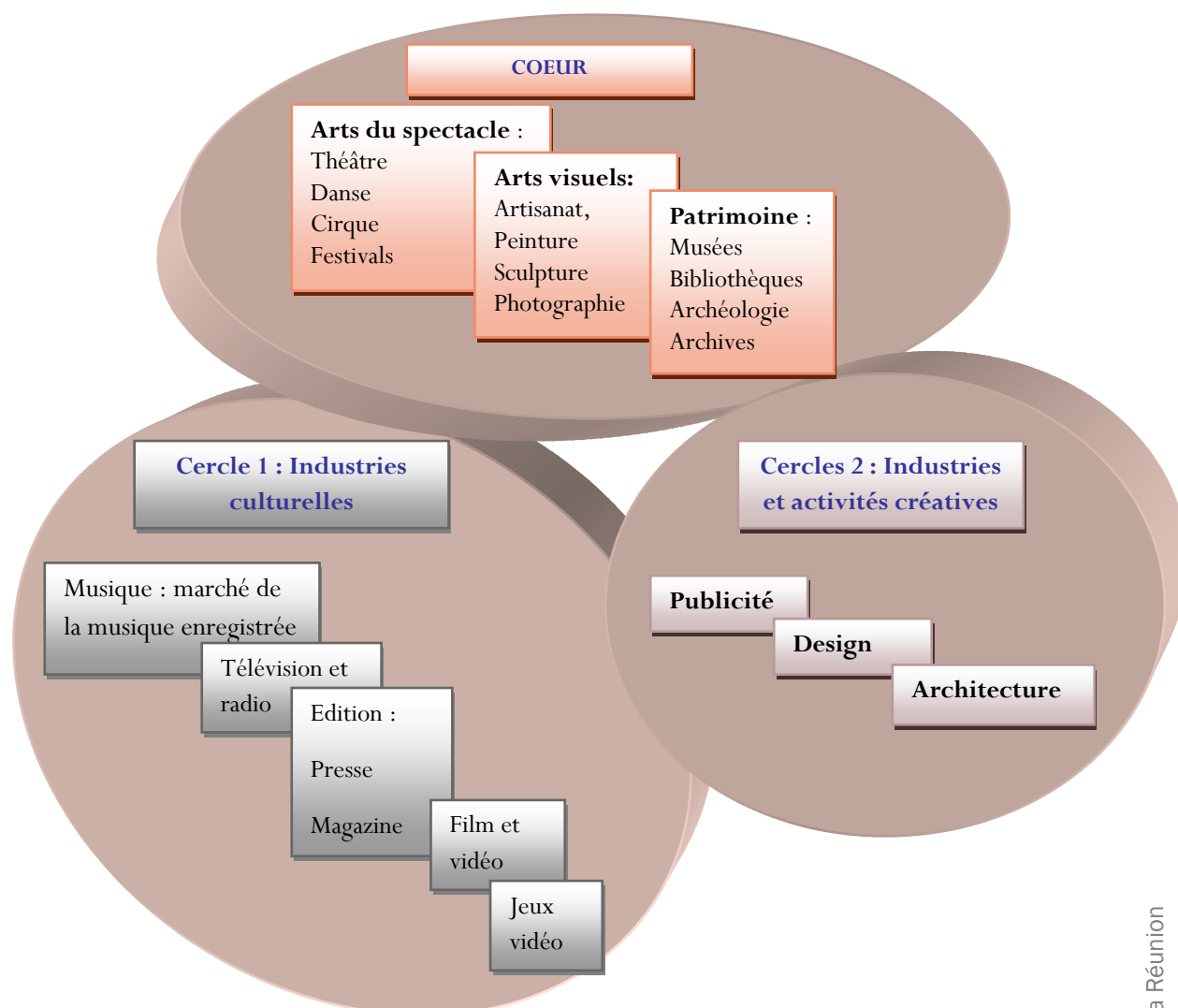
- l'existence d'un marché,
- la dépendance à l'égard des subventions publiques,
- la taille du marché : international, national, local,
- la composante en main d'œuvre,
- la possibilité de dupliquer ou l'existence de *process* industriel,
- l'importance des effets de mode.

Il convient également de distinguer :

- les secteurs qui ne peuvent vivre que des subventions car il n'y a pas de solvabilité des ménages dans leur domaine (danse, théâtre, ...) et qui doivent pour autant exister tant que le choix politique de soutien à la création et d'accès à la culture pour tous est affirmé,
- les secteurs qui ont besoin d'aide pour décoller, ce qui pose la question de la durabilité du soutien et de la dépendance des entreprises,
- les secteurs qui ont besoin de commandes publiques et qui doivent réussir à les anticiper.

Une étude réalisée pour l'Union européenne concluait à une organisation de l'économie de la culture selon le schéma suivant.

FIG 16 - SCHEMA DU SECTEUR CULTUREL ET CREATIF SELON L'UNION EUROPEENNE



Dans cette approche,

- **Les secteurs non industriels** produisent des biens et services destinés à être consommés sur place (concert, exposition, ...),
- **Les secteurs industriels** fournissent des biens et des services destinés à être reproduits en vue d'une dissémination de masse (livre, film, enregistrement sonore, ...). Ce sont les industries culturelles incluant le film et la vidéo, les jeux vidéo, la radiodiffusion, la musique, l'édition,
- **Le secteur créatif** pour lequel la culture devient un « input », ou consommation intermédiaire, pour des secteurs non culturels : design, mode, conception de produits. L'artisanat d'art se retrouvera dans cette catégorie.

A noter que cette schématisation de l'économie de la Culture reprend les mêmes secteurs<sup>44</sup> que ceux mentionnés par le cahier des charges du CCEE déterminant la commande de cette étude à quelques différences près :

- les jeux vidéo et le design n'ont pas été retenus,
- l'approche se fait au niveau de la conservation, la création, la diffusion, l'animation, la promotion, la formation, dans ce rapport.

## Des problématiques économiques transversales observées

Le tableau suivant présente les grandes problématiques économiques transversales identifiées par les observateurs du champ culturel abordé dans sa dimension économique. L'assimilation de cette approche devrait faciliter la compréhension et le dialogue entre artistes, entreprises et pouvoirs publics.

---

<sup>44</sup> Voir en I, le champ de l'étude

FIG 17 - IDENTIFICATION DES PROBLEMATIQUES ECONOMIQUES TRANSVERSALES

Problématiques	Remarque	Enjeux
<p>Organisation en filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• création</li> <li>• production</li> <li>• diffusion</li> <li>• consommation</li> </ul>	<p>Le problème n'est pas identifié et traité par les acteurs.</p> <p><b>Il rejoint la question d'absence d'identification de process pour les politiques publiques culturelles territoriales</b></p>	<p><b>Enjeu de l'industrialisation pour la culture rémunératrice</b> car contradiction entre une logique de rationalisation et une logique de recherches de tons nouveaux, donc <b>tension permanente</b></p> <p><b>Enjeu de clarification du jeu à trois : Institutions culturelles – Pouvoirs publics et financeurs – public</b></p>
<p>Economie de contenu</p>	<p>Les spécificités rendent complexes la gestion entrepreneuriale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Unicité relative,</li> <li>▪ Beaucoup d'aléas dans la valorisation</li> <li>▪ Facilités pour innover et différencier les produits</li> <li>▪ Production artistique et culturelle non cumulative : pas d'effet d'expérience</li> </ul>	
<p>La mise en œuvre du travail artistique</p>	<p>La création est une matière première qui ne se manage pas facilement donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fonctionnement en projet,</li> <li>▪ économie de projet,</li> <li>▪ besoin d'une réflexion sur le travail artistique qui ne ressemble pas à du salariat.</li> </ul>	
<p><b>Il n'y a pas de demande pour des produits qu'on n'imagine pas.</b></p> <p><b>Il y a des attentes, des habitudes, des pratiques mais pas une demande.</b></p>	<p><b>Les conditions de dialogue entre l'offre et la demande sont singulières.</b></p>	

Les approches sectorielles comme transversales concluent toutes à un besoin de subventions pour la création, de financement pour l'industrialisation et de régulation pour l'ensemble du système économique de la Culture.

Les études d'impacts sont vivement critiquées par leurs faiblesses méthodologiques.

Il reste des aspects encore peu connus voire méconnus de l'économie de la Culture tels que :

- l'étude de l'économie des contenus,
- la connaissance économique des pratiques d'usage et de la consommation qui relève actuellement plus des champs de la sociologie ou du marketing,
- la dimension sociétale de la Culture qui n'est pas pour autant une fonction collective facilement identifiable comme, par exemple, la santé.

Aussi la difficulté à penser le rapport Economie-Culture résulte-t-il en grande partie d'un manque de certitude et d'un manque d'outils.

Une autre grande question économique se pose : l'économie de la Culture n'est-elle pas une anticipation de l'économie de demain. Le statut de l'intermittence n'anticipe-t-il pas des évolutions possibles du salariat ? L'économie de contenu n'est-elle pas très proche de l'économie du savoir que souhaite impulser l'Union européenne depuis le sommet de Lisbonne ?

De plus, **les économistes ayant étudié la possibilité de l'existence d'une filière à l'échelle régionale, ont généralement abouti à une réponse négative.**

Mais la réflexion ne s'est pas arrêtée à cette impossibilité. Elle s'est poursuivie par la recherche d'un raisonnement autre que celui de la filière et a amené à la recherche d'un autre type d'adéquation diffusion-demande pour aboutir à des réponses relevant plus de l'aménagement culturel du territoire

Cette approche permet de recentrer le propos sur l'approche réunionnaise. **L'économie de la Culture peut être abordée par ses relations au territoire.** Cette approche servira de référence pour l'élaboration des fiches interventions proposées en IV.

Il s'agit donc de s'interroger sur les questions suivantes :

- Quel est l'intérêt de la présence de l'amont des filières : créateurs, ... ?
- Peut-on cultiver des points forts avec des externalités prévues ?
- Quelle est la plus-value d'une activité économique regroupée sur un territoire ?

Les réponses aux interrogations précédentes ne sauraient ignorer une caractéristique essentielle des produits culturels : ils sont tous idiosyncrasiques (personnalité forte), **la référence au territoire peut donc être d'autant plus importante que celui-ci présente une identité forte. En retour, le territoire pourra se faire connaître s'il devient un vivier de contenus pour produits culturels.**

Ceci reviendrait finalement à inverser la logique d'étude d'impact. Il ne s'agit plus de connaître l'apport de la culture à l'économie mais d'étudier :

- comment l'économie régionale est-elle capable de tirer parti de la présence des activités culturelles. C'est ce que Xavier Greffe, économiste ayant travaillé sur la question, appelle **la valeur d'activité** ;
- dans quelle mesure la culture peut-elle être envisagée comme une consommation intermédiaire d'une production qui irait au-delà de l'impact économique à savoir, l'image interne ou externe, le lien social. Ceci sera appelé **la valeur de développement**.

Exemple : en quoi le festival Sakifo peut-il favoriser l'économie du tourisme à La Réunion ?

Trois points essentiels sont alors à intégrer :

Exemple : en quoi Kabardock peut-il permettre de valoriser l'image du Port à l'extérieur comme l'intérieur de la commune ?

- la nécessité d'aborder l'économie de la culture du territoire dans **un besoin d'échange** avec le reste du monde selon la géographie des filières,
- la conscience que cette approche enrichit **la diversité culturelle**,
- le **degré souhaité de couverture du territoire** par l'ensemble des activités culturelles et les modes de distribution en conséquence.

Le questionnement sur le mode d'observation de l'économie de la culture et les grands enseignements des études économiques étant posés, l'approche économique globale de La Réunion sera menée dans un premier temps de manière quantitative pour conclure sur des considérations générales qui précéderont l'analyse sectorielle du III.

## SECTION 2 - LES ENTREPRISES ET LE VOLUME D'AFFAIRES

Le choix a été fait de retenir pour la base de données, des statistiques mises à jour par des organismes reconnus et de manière régulière. Pour cette raison, la base de données retiendra les données issues de :

- L'INSEE,
- L'UNEDIC,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR),
- La Chambre des métiers et de l'Artisanat.

Les résultats ci-après concernent la somme des entreprises aux codes NAF indiqués dans la méthodologie en I. S'agissant des données INSEE, il convient d'introduire quelques précisions méthodologiques.

### Précisions méthodologiques

**Champ :** Entreprises dont le siège est implanté à La Réunion.

**Zones géographiques retenues :** Niveau Régional.

**Respect du secret statistique :** impossibilité de diffuser dans les Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) des rubriques :

- Comportant moins de 5 salariés ou postes.
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80% de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.

Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case.

#### Présentation générale de la source :

La DADS est une formalité déclarative obligatoire pour toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts.

D'après le Code Général des Impôts, est astreinte à cette déclaration toute personne physique ou morale domiciliée ou établie en France qui verse des traitements ou des salaires, et ce, même si elle est exonérée de la taxe sur les salaires en totalité ou en partie.

#### Champ de la source :

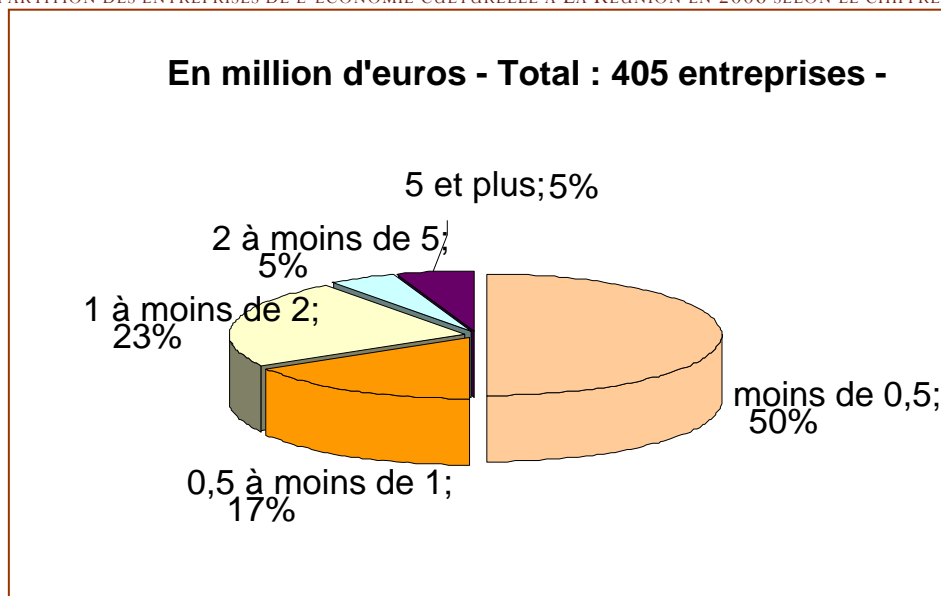
- Le champ de l'exploitation des DADS par l'INSEE couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf : les agents des organismes de l'Etat titulaires ou non (N°SIRET commençant par 10 à 19 sauf 18,)
- les services domestiques (division NAF 95),
- les activités extra-territoriales (division NAF 99.)
- Les déclarations des services de l'Etat à caractère industriel et commercial (EDF, SNCF, RATP, La Poste, ...), ainsi que des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière sont en revanche prises en compte.

Source : d'après INSEE



Les tableaux, schémas et ratios suivants ont été élaborés à partir des données INSEE et UNEDIC afin de favoriser leur exploitation continue.

FIG 18 - REPARTITION DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE CULTURELLE A LA REUNION EN 2006 SELON LE CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : INSEE

FIG 19 - REPARTITION DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE CULTURELLE A LA REUNION SELON LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Etablissements	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	Total Culture
<b>Total</b>						
En millions €	202	68	94	20	21	405

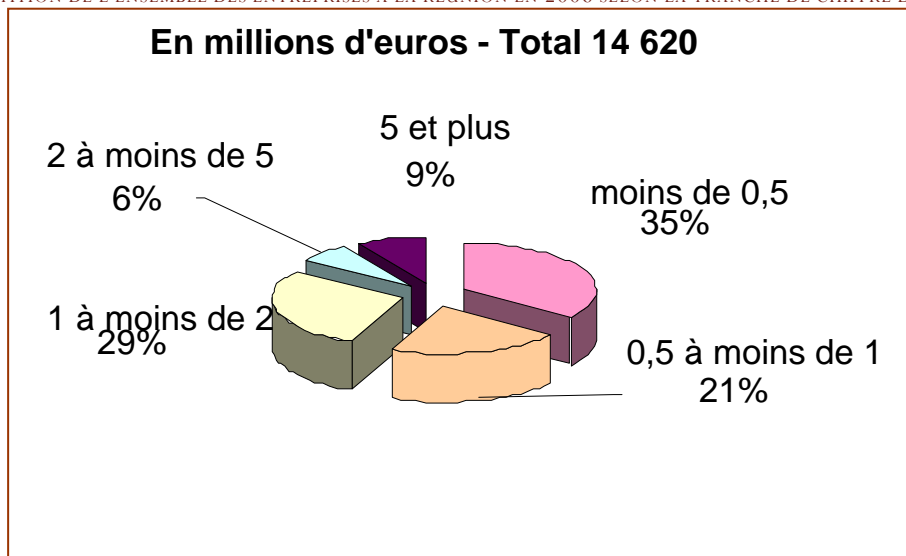
Source : INSEE

A titre d'illustration, le nombre d'entreprises culturelles est compris entre le nombre total d'entreprise de Bras-Panon (343) et celui de L'Etang-Salé (479)<sup>45</sup> en 2006. Il est également comparable au secteur « Bois et ameublement » qui représente 439 entreprises<sup>46</sup> en 2005.

<sup>45</sup> Source : INSEE

<sup>46</sup> Source : Chambre des métiers cités par l'INSEE, TER 2006-2007

FIG 20 - REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES A LA REUNION EN 2006 SELON LA TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : INSEE

FIG 21 - REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES DE LA REUNION SELON LA TRANCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Etablissements	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	Total Culture
<b>Total</b>						
En millions €	5 101	3 140	4 174	947	1 258	14 620

Source : INSEE

FIG 22 - PART DES ENTREPRISES CULTURELLES DANS LE TISSU ECONOMIQUE REUNIONNAIS

Etablissements	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	Total Culture
<b>Total</b>						
En millions €	3.96 %	2.17 %	2.25 %	2.11 %	1.67 %	2.77 %

Source : INSEE

Il faut lire : 3.96 % des entreprises réunionnaises réalisant moins de 0.5 million d'euros de CA ont une activité culturelle

La structure du secteur culturel diffère de la structure moyenne des entreprises réunionnaises. En effet, les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros y sont relativement plus importantes : 50 % du secteur culturel et 35 % de l'ensemble Réunion.

Pour les autres catégories d'entreprises, l'écart entre la moyenne Culture et la moyenne Réunion varie de 1 à 6 points avec un poids des entreprises à plus haut volume d'affaires toujours inférieur pour la culture.

FIG 23 - REPARTITION DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE CULTURELLE A LA REUNION SELON L'ACTIVITE

Secteur d'activité	Nombre	%
221A - Édition de livres	4	0,92%
221C - Edition de journaux	6	1,38%
221E - Edition de revues et périodiques	12	2,76%
221G - Edition d'enregistrements sonores	4	0,92%
221J - Autres activités d'édition	5	1,15%
222A - Imprimerie de journaux	1	0,23%
222J - Activités graphiques auxiliaires	19	4,38%
223A - Reproduction d'enregistrements	3	0,69%
223C - Reproduction d'enregistrements vidéo	1	0,23%
363Z - Fabrication d'instruments de musique	1	0,23%
804D - Autres enseignements	55	12,67
921A - Production de films pour la télévision	5	1,15%
921B - Production de films institutionnels et	14	3,23%
921C - Production de films pour le cinéma	6	1,38%
921D - Prestations techniques pour le cinéma	3	0,69%
921F - Distribution de films	9	2,07%
921G - Edition et distribution vidéo	1	0,23%
921J - Projection de films cinématographiques	8	1,84%
922A - Activités de radio	27	6,22%
922B - Production de programmes de	1	0,23%
922D - Edition de chaînes généralistes	5	1,15%
922E - Edition de chaînes thématiques	1	0,23%
923A - Activités artistiques	69	15,90
923B - Services annexes aux spectacles	13	3,00%
923D - Gestion de salles de spectacles	14	3,23%
923K - Activités diverses du spectacle	9	2,07%
925A - Gestion des bibliothèques	1	0,23%
925C - Gestion du patrimoine culturel	4	0,92%
925E - Gestion du patrimoine naturel	3	0,69%
927C - Autres activités récréatives	31	7,14%
524R - Commerce de détail de livres, journaux	41	9,45%
744B - Agences, conseil en publicité	40	9,22%
748A - Studios et autres activités	18	4,15%
<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>100,00</b>

Source : INSEE

Tous ces secteurs ne recouvrent pas que des entreprises strictement culturelles. Il n'y a pas eu d'extractions de manière à ce que la base de données puisse être enrichie sur les mêmes bases chaque année.

Poids des entreprises Culture/Total Réunion en 2005 : 2.89 %

Il est normal que le nombre total d'entreprises culturelles soit, dans ce tableau, supérieur à celui énoncé précédemment dans la répartition par tranche de chiffre d'affaires. La différence s'explique par le respect du secret statistique expliqué en introduction de cette partie. Ainsi, les chiffres indiqués en bleu ne sont pas de source INSEE mais UNEDIC qui ne communique pas de tranche de chiffre d'affaires et de masses salariale. Il faut cependant préciser qu'il y a des écarts entre les chiffres globaux INSEE et UNEDIC.

Ce tableau montre l'importance relative :

- Des activités artistiques (15.90 %),
- Du commerce de détail de livres, journaux et papeterie (9.45 %).

Les agences conseil en publicité occupent une place non négligeable (9.22 %) mais ne se situent pas dans le cœur du secteur.

Les autres enseignements (12.67 %) ont un poids conséquent mais ne comportent pas uniquement des entreprises culturelles.

### **L'essentiel**

*On notera surtout :*

- *La difficulté à estimer réellement le poids de l'activité culturelle en raison entre autres des activités informelles et des pratiques amateurs,*
- *le grand éclatement du secteur culturel : plus de 18 activités sur 34 représentent moins de 2.00 % de l'ensemble,*
- *la sur représentation relative des entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros,*
- *près de 3 % des entreprises réunionnaises ont une activité relevant du champ culturel.*

## SECTION 3 - LES EMPLOIS ET LES REMUNERATIONS

Les cases colorées indiquent les éléments non communiqués pour cause de secret statistique, c'est-à-dire qu'elles concernent peu d'entreprises.

FIG 24 - MASSE SALARIALE ET EFFECTIFS DES SECTEURS CULTURELS A LA REUNION EN 2006

Secteur d'activité	Masse salariale	%	Effectifs	%
221A - Édition de livres	991723	1,51	44	1,43
221C - Edition de journaux	13341372	20,36	430	13,97
221E - Edition de revues et périodiques	1241534	1,90	56	1,82
221G - Edition d'enregistrements sonores	403242	0,62	15	0,49
221J - Autres activités d'édition	244944	0,37	12	0,39
222A - Imprimerie de journaux				
222J - Activités graphiques auxiliaires	575065	0,88		
223A - Reproduction d'enregistrements sonores	144977	0,22		
223C - Reproduction d'enregistrements vidéo				
363Z - Fabrication d'instruments de musique				
804D - Autre enseignements	9542104	14,57		
921A - Production de films pour la télévision	137825	0,21	14	0,45
921B - Production de films institutionnels et	553505	0,84	26	0,84
921C - Production de films pour le cinéma	1320868	2,02	35	1,14
921D - Prestations techniques pour le cinéma et la TV				
921F - Distribution de films cinématographiques				
921G - Edition et distribution vidéo				
921J - Projection de films cinématographiques	1619745	2,47	88	2,86
922A - Activités de radio	2200117	3,36	131	4,26
922B - Production de programmes de télévision				
922D - Edition de chaînes généralistes				
922E - Edition de chaînes thématiques				
923A - Activités artistiques	4035822	6,16	164	5,33
923B - Services annexes aux spectacles	737246	1,13	44	1,43
923D - Gestion de salles de spectacles	6010882	9,18	335	10,88
923K - Activités diverses du spectacle	499646	0,76	34	1,10
925A - Gestion des bibliothèques				
925C - Gestion du patrimoine culturel	2219847	3,39	94	3,05
925E - Gestion du patrimoine naturel	530555	0,81	27	0,88
927C - Autres activités récréatives	2483740	3,79	177	5,75
524R - Commerce de détail de livres, journaux et	5253756	8,02	41	1,33
744B - Agences, conseil en publicité	4518936	6,90		
748A - Studios et autres activités photographiques	967144	1,48		
<b>Total tableau</b>	<b>59574595</b>	<b>90,94</b>	<b>1767</b>	<b>57,41</b>
<b>Total Secteur</b>	<b>65 511 885</b>	<b>100,00</b>	<b>3078</b>	<b>100</b>

Source : INSEE-DADS

Place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion

FIG 25 - RATIOS 2006

CULTURE : Masse salariale moyenne par emploi	21 284 euros
REUNION : Masse salariale moyenne par emploi	22 124 euros
Poids de la masse salariale Culture/Ensemble Réunion	2.47 %
Poids des emplois Culture / Ensemble Réunion	2.05 %
CULTURE : Nombre d'emploi moyen par entreprise	7.28
REUNION : Nombre d'emploi moyen par entreprise	10.26

Source : INSEE-DADS

La masse salariale brute moyenne s'établit à un niveau très proche de celui de l'ensemble de La Réunion :

21 284 € contre 22 124 € en 2006.

Les poids des emplois et de la masse salariale brute des secteurs de la culture atteignent un niveau modeste : respectivement 2.05 % et 2.47 % en 2006.

L'approche sectorielle montre que le secteur Edition de journaux couvre une part importante de la masse salariale brute du champ de la culture ainsi que des emplois : 20.36 % et 13.97 %

Puis, apparaissent les secteurs :

- Gestion de salle de spectacle,
- Activités artistiques et agences de publicité,
- Commerce de détail de livres, journaux, papeterie.

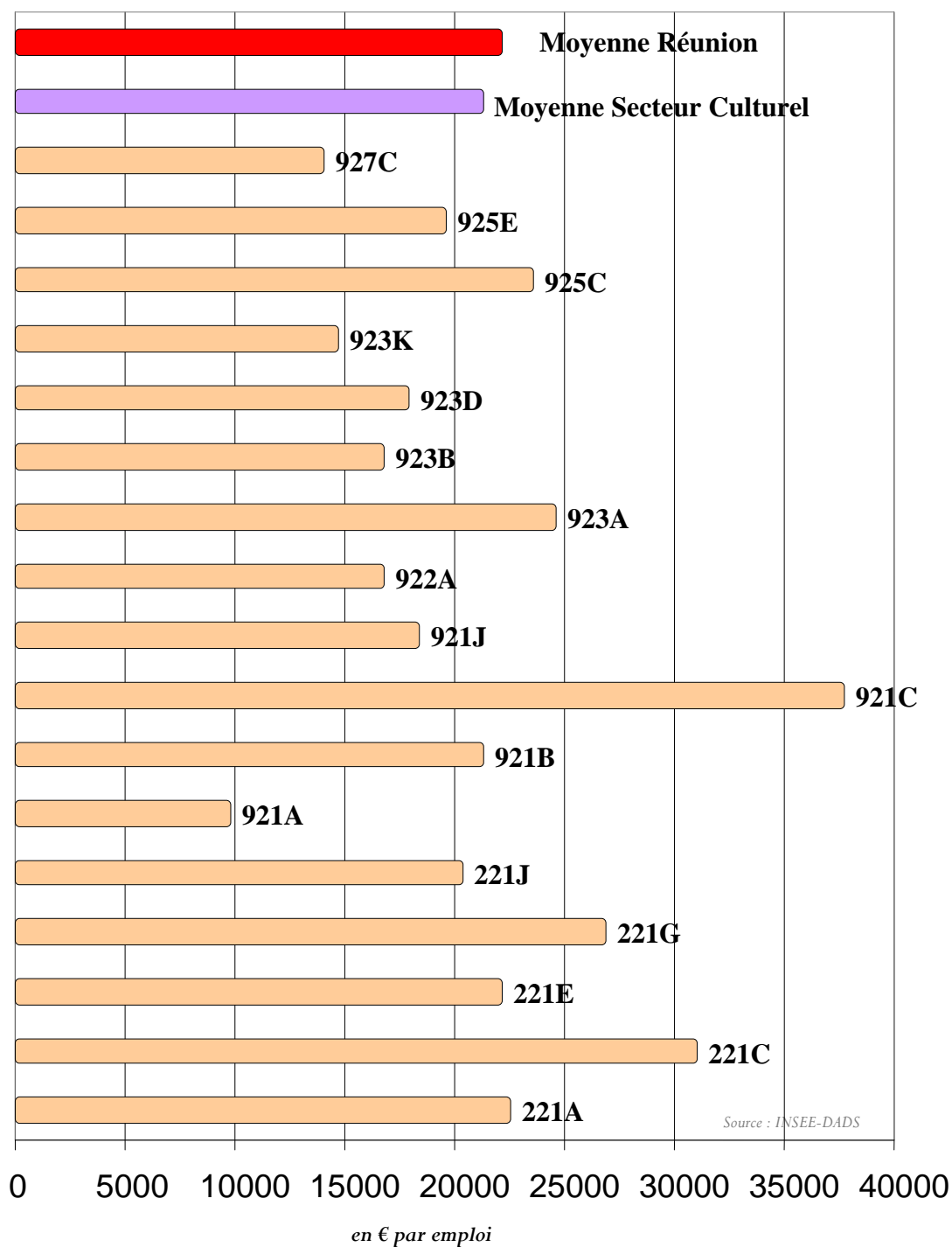
Un grand éclatement du secteur s'observe en ce qui concerne la répartition de la masse salariale et celle des emplois à l'image de la distribution des entreprises de l'ensemble du champ de la culture.

FIG 26 – MASSE SALARIALE BRUTE MOYENNE PAR SECTEUR CULTUREL EN 2006

Secteur d'activité	Moyenne €/emploi
221A - Édition de livres	22539
221C - Édition de journaux	31026
221E - Édition de revues et périodiques	22170
221G - Édition d'enregistrements sonores	26883
221J - Autres activités d'édition	20412
222A - Imprimerie de journaux	
222J - Activités graphiques auxiliaires	
223A - Reproduction d'enregistrements sonores	
223C - Reproduction d'enregistrements vidéo	
363Z - Fabrication d'instruments de musique	
804D - Autre enseignements	
921A - Production de films pour la télévision	9845
921B - Production de films institutionnels et publicitaires	21289
921C - Production de films pour le cinéma	37739
921D - Prestations techniques pour le cinéma et la TV	
921F - Distribution de films cinématographiques	
921G - Édition et distribution vidéo	
921J - Projection de films cinématographiques	18406
922A - Activités de radio	16795
922B - Production de programmes de télévision	
922D - Édition de chaînes généralistes	
922E - Édition de chaînes thématiques	
923A - Activités artistiques	24609
923B - Services annexes aux spectacles	16756
923D - Gestion de salles de spectacles	17943
923K - Activités diverses du spectacle	14695
925A - Gestion des bibliothèques	
925C - Gestion du patrimoine culturel	23615
925E - Gestion du patrimoine naturel	19650
927C - Autres activités récréatives	14032
524R - Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	
744B - Agences, conseil en publicité	
748A - Studios et autres activités photographiques	
Masse salariale moyenne CULTURE	21284
Masse salariale Moyenne REUNION	22 124

Source : INSEE-DADS

FIG 27 - MASSE SALARIALE BRUTE MOYENNE DE SECTEURS CULTURELS - 2006



Tous les secteurs ne sont pas repris en raison du manque d'information lié au respect du secret statistique.



La masse salariale brute moyenne de 2006 du secteur culturel est légèrement inférieure à la moyenne réunionnaise. Certains secteurs présentent une moyenne supérieure à celle de l'ensemble Culture :

- Production de films pour le cinéma,
- Activités artistiques,
- Gestion du patrimoine culturel,
- Edition d'enregistrements sonores,
- Edition de journaux.

Ils se situent également au dessus de la moyenne réunionnaise.

Il faut noter que les emplois traités ne couvrent pas toutes les personnes vivant des activités culturelles à La Réunion.

En effet, plusieurs situations de travail ne figurent pas dans les tableaux de l'INSEE :

- Les chefs d'entreprises notamment les artistes enregistrés à la Maison des artistes,
- Les gérants non salariés (environ 557 gérants, selon la CCIR) et les associés des sociétés,
- Les intermittents du spectacle ayant peu d'heures de travail et ne figurant pas au poste dit non annexe,
- Les personnes recevant des rémunérations non déclarées.

Ces catégories, à l'exception, des artistes et des travailleurs non déclarés sont traitées à la suite.

FIG 28 - LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE EN 2006

Nombre	302
Dont homme	197
Dont femme	103
Nombre d'offres d'emploi enregistrées par l'ANPE dans l'année	726
Montant moyen de l'indemnité journalière versée	Entre 6 et 60 €

Source : ANPE Spectacle (agence de Saint-Paul)

Selon l'ANPE, le nombre d'intermittents fluctue rapidement et significativement.

A noter, **la faiblesse de l'indemnité journalière que peuvent percevoir les intermittents sachant que beaucoup d'artistes n'y ont même pas accès.**

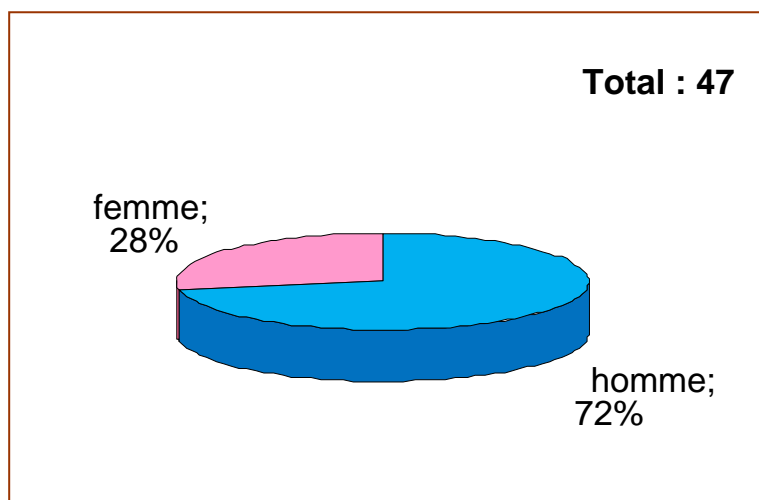
Les artistes et les techniciens du spectacle de La Réunion sont, du fait de l'éloignement du marché européen, plus contraints par le fonctionnement de l'intermittence. En effet, il est plus difficile d'atteindre le plancher des 43 cachets en 10 mois à La Réunion vu la taille du territoire qu'en France métropolitaine.

### Les artistes indépendants inscrits à la maison des artistes

Les 3 graphiques qui suivent sont réalisés à partir des déclarations de 2005

La Maison des artistes est l'organisme chargé de collecter les cotisations sociales et d'assurer la couverture sociale des artistes et auteur qui fonctionnent alors en entreprise individuelle. 47 artistes et auteurs cotisent à cette caisse à La Réunion dont 72 % d'hommes.

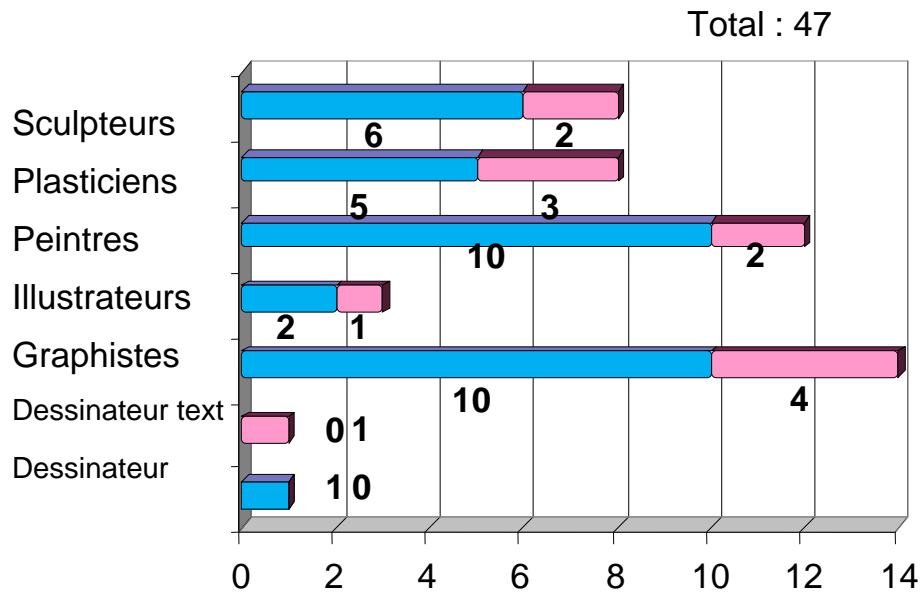
FIG 29 - REPARTITION DES COTISANTS AU REGIME DES ARTISTES ET AUTEURS PAR SEXE  
LA REUNION - 2006



Certains artistes ont préféré s'inscrire dans un autre cadre : CCIR, CMA, CGSS.

Source : Maison des artistes

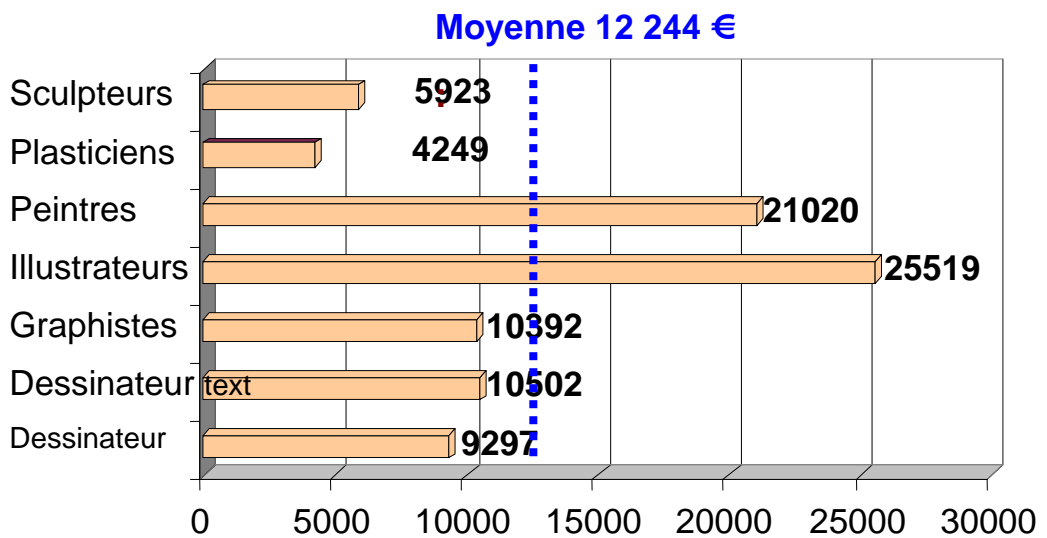
FIG 30 – REPARTITION DES COTISANTS AU REGIME DES ARTISTES ET ACTEURS PAR SEXE ET PAR METIER  
LA REUNION EN 2006



Source : D'après Maison des artistes

Les peintres et les graphistes sont les professions les plus représentées alors que les dessinateurs sont peu nombreux.

FIG 31 - REVENU MOYEN DES COTISANTS AU REGIME DES ARTISTES ET AUTEURS PAR METIER EN 2006 LA REUNION (€)



Source : D'après Maison des artistes

Assiette globale = résultats déclarés par les 47 adhérents  
= 575 458 euros en 2005

Les peintres et les illustrateurs se distinguent par leur revenu moyen, respectivement 21 020 et 25 519 euros supérieur à une moyenne réunionnaise s'établissant à 12 244 euros en 2006 pour les artistes indépendants. Les sculpteurs et les plasticiens sont, à l'inverse, les moins rémunérés.

On notera que :

- les artistes et les auteurs relevant du régime spécial sont peu nombreux : 47 en 2006,
- cette catégorie est relativement peu rémunérée.

### Approche dynamique

#### Les évolutions 2000-2006

Il y peut y avoir des différences de chiffres entre les données UNEDIC et INSEE

Les chiffres communiqués par l'UNEDIC permettent d'observer l'évolution du secteur entre 2000 et 2006 tant en termes de nombre d'entreprise que de salariés.

#### Evolution 2000-2006

- Progression de 5.5 % des établissements qui s'élèvent à 419 en 2006
- Progression de 3.3 % des effectifs : qui s'établissent à 3 647<sup>47</sup> en 2006
- Baisse de 27 % de la taille moyenne des entreprises pour atteindre 7.28 personnes par entreprise
- Apparition de trois nouvelles activités : Gestion des bibliothèques, Reproduction d'enregistrement sonore, production de films pour télévision

#### Des secteurs en recul (en termes de nombre d'entreprises)

- Editions et reproductions d'enregistrement sonore et autres activités d'édition
- Reproduction d'enregistrement vidéo
- Production de programme pour télévision
- Gestion de salle de spectacle
- Gestion du patrimoine naturel
- Autres activités récréatives
- Studios et autres activités photographiques

Les changements de technologies expliquent certains déclin (photos, enregistrement sonores, ...)

<sup>47</sup> Ce chiffre est supérieur à celui de l'INSEE car défini de manière plus large

**Des secteurs en stagnation** (en termes de nombre d'entreprises)

- Imprimerie de journaux
- Fabrication d'instrument de musique
- Edition et distribution vidéo

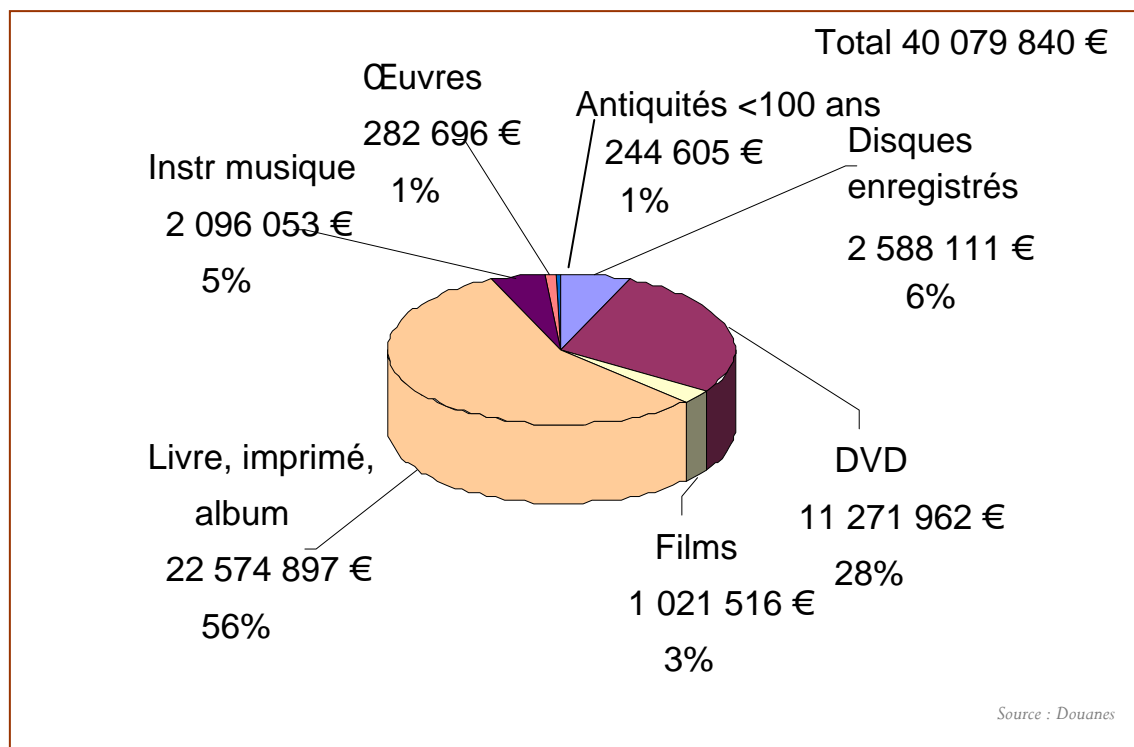
**Des secteurs en croissance** (en termes de nombre d'entreprises)

- Edition de livre, de revues et de périodiques
- Activités graphiques auxiliaires
- Production de films pour la télévision, institutionnels et publicitaires et pour le cinéma
- Prestations techniques pour le cinéma et la télévision
- Distribution et projection de film cinématographique
- Activité de radio
- Activités artistiques
- Activités diverses du spectacle

Certains résultats sont à prendre comme les effets de la politique régionale (audiovisuel)

## SECTION 4 - LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS

FIG 32 - REPARTITION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS CULTURELS - LA REUNION 2006



Les livres représentent plus de la moitié des importations de produits culturels suivis des DVD (28 %).

Les importations et les exportations de services sont des réalités du champ culturel mais ne figurent pas dans les données qui suivent car elles ne sont pas comptabilisées par les Douanes.

Les importations permettent la collecte de près de 710 000 euros en Octroi de Mer (Taux de droit de douane et TVA non inclus)

FIG 33 - REPARTITION DES IMPORTATIONS SELON LEUR PROVENANCE EN 2006

PAYS	Importations en €	%
Afrique du Sud	5812	0,01%
Allemagne	6456	0,02%
Autriche	7633	0,02%
Belgique	12295	0,03%
Cambodge	1316	0,00%
Canada	63890	0,16%
Chine	700434	1,75%
Espagne	298646	0,75%
Etats-unis	67342	0,17%
France	37405110	93,33%
Hong-kong	43550	0,11%
Inde	64469	0,16%
Indonésie	259442	0,65%
Italie	323643	0,81%
Japon	177057	0,44%
Madagascar	8687	0,02%
Maurice	488243	1,22%
Mozambique	2801	0,01%
Pays-Bas	10613	0,03%
Royaume-Uni	53307	0,13%
Singapour	3609	0,01%
Suisse	5066	0,01%
Taiwan	68805	0,17%
Zimbabwe	1614	0,00%
TOTAL	40079840	100,00%

Source : d'après Douanes

**A l'image, de la balance commerciale réunionnaise, la grande majorité des importations provient de la France métropolitaine : 93.33 %.**

La Chine et Maurice sont des fournisseurs de La Réunion mais dans une dimension infiniment moindre

FIG 34 – REPARTITION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS CULTURELS A LA REUNION 2006

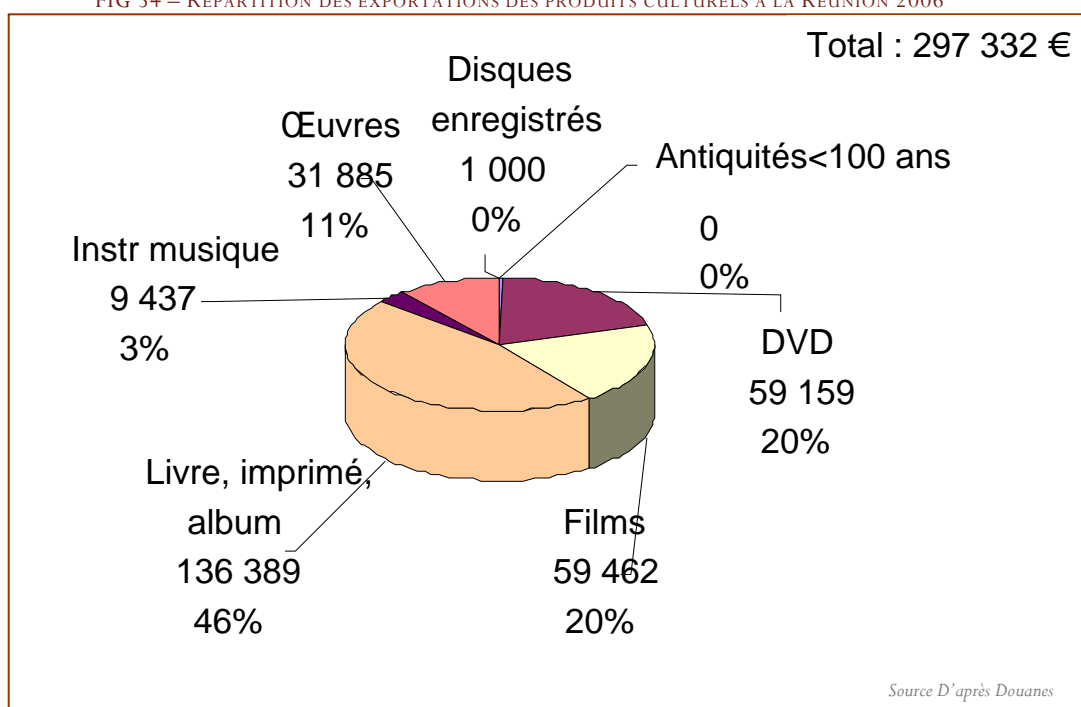


FIG 35 - REPARTITION DES EXPORTATIONS SELON LEUR PROVENANCE EN 2006

PAYS	Exportations en €	%
Comores	3 000	1,01
Etats-Unis	6 000	2,02
France	212 014	71,31
Japon	5 289	1,78
Madagascar	10 206	3,43
Maurice	48 355	16,26
Mayotte	11 214	3,77
Terres australes françaises	1 254	0,42
<b>Total</b>	<b>297 332</b>	<b>100</b>

Source : d'après Douanes

**A l'image de l'économie réunionnaise, mais dans une (dis) proportion encore plus importante, les exportations de produits culturels sont nettement supérieures aux importations (0.074 % des exportations).** Ceci ne doit cependant pas être analysé comme un déséquilibre économique : une région y compris une RUP n'a aucune raison d'avoir une logique en termes de solde commercial et notamment pour les produits manufacturés.

Les livres (46 %), les films (20 %) et les DVD (20 %) sont les produits les plus exportés mais attention les montants restent minimes.

La France métropolitaine est le premier pays destinataire de ces produits (71.31 %) dans une proportion inférieure à celle des exportations suivie de Maurice qui achète 16.26 % de ces produits culturels réunionnais.



## SECTION 5 - LES AUTORITES REGULATRICES ET LES MECANISMES FINANCIERS

La culture est un domaine relativement régulé par divers organismes et mécanismes. Certains dégagent également des financements, sources de revenus pour les créateurs. A noter que le fonctionnement du Centre National Cinématographique (CNC) n'est pas mis en place dans son intégralité à La Réunion. Les producteurs de films peuvent en bénéficier mais il n'y a pas de prélèvement sur les entrées de cinéma.

Cette présentation n'est pas exhaustive et d'autres organismes régulateurs seront traités dans l'approche sectorielle, notamment pour les radios.

### Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

Le CSA est l'autorité administrative indépendante créée par la loi du 17.01.1989. Il garantit en France l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle dans les conditions définies par la loi du 30.09.1986 modifiée.

Le CSA peut être saisi des demandes d'avis ou d'études par le gouvernement, les présidents de l'Assemblée nationale ou du Sénat et les commissions compétentes de ces deux assemblées. Il est également consulté par le conseil de la concurrence.

*« Le CSA est consulté par le gouvernement sur :*

- les projets de loi sur l'audiovisuel,*
- la définition des bandes de fréquence dont l'attribution ou l'assignation sont confiées au Conseil et celles qui sont réservés aux administrations de l'Etat,*
- la fixation des règles applicables aux radios et aux télévisions distribuées par câble,*
- l'adoption des obligations concernant en particulier la publicité à la radio et à la télévision, la diffusion, la contribution des télévisions à la production, ainsi que l'indépendance des producteurs à l'égard des diffuseurs,*
- la modification des dispositions des cahiers des missions et des charges des radios et télévisions publiques ou de l'institut national de l'audiovisuel,*
- l'élaboration des spécifications techniques applicables aux réseaux câblés et aux signaux émis par les radios et les télévisions utilisant la voie hertziennne. »<sup>48</sup>*

Le CCEE compte, parmi ses missions, la réalisation d'un rapport sur l'audiovisuel à l'attention du CSA.

<sup>48</sup> Source : Rapport sur l'audiovisuel de 2002, CCEE

## Le Comité technique Radiophonique (CTR)

Les CTR sont des instances consultatives du CSA dans le cadre de l'examen des dossiers lors des appels à candidature pour les radios Moyenne Fréquence et du contrôle du respect des obligations des titulaires d'autorisation.

## La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)

La SACEM est la société de gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique comme son nom l'indique.

Elle regroupe plus de cent neuf mille créateurs et éditeurs de musique en 2006.<sup>49</sup>

Cet organisme privé est une société à but non lucratif gérée par les créateurs et les éditeurs. **Sa vocation est de protéger, représenter et servir les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et la création musicale.**

Les grandes missions de la SACEM sont :

- la collecte des droits d'auteurs en France,
- la redistribution de ces droits aux créateurs français et dans le monde entier.

Elle assure également un rôle social, culturel, professionnel et juridique.

L'histoire de la SACEM montre que la question de la rémunération des artistes est très ancienne même si aujourd'hui elle se pose dans des termes nouveaux. Un *focus* sur l'histoire de la SACEM éclaire ce propos.

*« Un homme, Ernest Bourget, seul contre tous, a imposé en 1847 la rémunération de son œuvre dans le café-concert le plus couru de l'époque : " Les Ambassadeurs ". Il fait reconnaître devant les tribunaux ce droit légitime fondé sur les textes révolutionnaires.*

*Le syndicat provisoire des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique est ainsi créé en 1850. C'est un an plus tard, que la structure du syndicat prend la forme d'une société civile composée de sociétaires : auteurs, compositeurs et éditeurs se répartissent les droits perçus de façon égalitaire, règle conservée jusqu'à nos jours. Ainsi est née la SACEM.*

<sup>49</sup> Source, SACEM, site

*Très vite le répertoire s'élargit du café-concert à d'autres musiques. En 25 ans, la SACEM reçoit les plus petits et les plus grands noms de notre histoire musicale et culturelle : Gioacchino Rossini, Hector Berlioz, Giuseppe Verdi, Richard Wagner, Maurice Ravel, Georges Bizet, Charles Gounod, Camille Saint-Saëns, Jacques Offenbach, Aristide Bruant mais aussi Victor Hugo, Eugène Labiche, Jules Verne, Théophile Gauthier, Alphonse Daudet et bien d'autres. Aujourd'hui, la SACEM compte plus de 109 000 sociétaires de toutes les nationalités représentant un répertoire aussi bien régional, national qu'international. Elle est ainsi devenue le carrefour de tous les genres musicaux*

*La structure parisienne devient nationale (181 agences en 1858) et rapidement internationale (Belgique, Suisse, Angleterre, Russie, Espagne, Portugal, Allemagne, Autriche-Hongrie...). Par l'intermédiaire de ses agences, la SACEM facilitera l'émergence des sociétés d'auteurs nationales.*

*Au début du vingtième siècle, la SACEM accompagne les grandes mutations technologiques, créant ainsi de nouvelles sources de perception : le développement du phonographe et de la TSF, l'apparition du cinéma et d'une musique qui lui est propre ainsi que, bien sûr, la reconnaissance du droit de reproduction mécanique et sa gestion par une toute nouvelle société (la SDRM) qui viendra plus tard rejoindre la SACEM.*

*En 1950, lors de son centenaire, on assiste alors à de grands bouleversements, en particulier celui de la musique mécanique qui, par le biais du juke-box, du microsillon, de la radio et des premières images de la télévision prend le pas sur la musique vivante.*

*Au cours de cette décennie, la loi sur la propriété intellectuelle de 1957 apporte enfin une reconnaissance législative d'un droit si souvent contesté. Le texte sera par la suite enrichi tant par le droit français que par le droit communautaire. Cela permet à la société de se tourner vers les nouveaux enjeux européens et internationaux. (...)*

*L'apparition des nouveaux médias accélère la diffusion des œuvres. Après la modulation de fréquence, c'est le début des radios libres. Le CD remplace le vinyle et le numérique s'impose dans les années 90. Aujourd'hui c'est le pari de l'Internet, des nouvelles technologies et de l'internationalisation du droit d'auteur que doit remporter l'ensemble des auteurs, compositeurs et éditeurs. »<sup>50</sup>*

La SACEM est présente à La Réunion et y exerce ses missions générales.

Le nombre de sociétaires augmente très vite tout comme le nombre de morceaux déposés. Parallèlement, un travail essentiellement de sensibilisation mais également de contrôle est mené auprès des « utilisateurs » de musique afin qu'ils déclarent leurs usages dès lors que ceux-ci ont lieu en dehors de la sphère privée. Les souscripteurs ont également augmenté sachant qu'il reste un travail à mener pour que cette tendance se poursuive. Ceci présente des enjeux d'autant plus importants pour l'économie de la culture réunionnaise que ces nouveaux « contributeurs » déclareront écouter de la musique produite à La Réunion.

---

<sup>50</sup> Source : SACEM, site

FIG 36 - MECANISMES FINANCIERS SACEM 2000-2006

	2002	2006	Remarque
<b>Droits généraux perçus des entreprises</b>	1 074 000 Avec 2 418 abonnés soit une moyenne de 444 €/abonnés	1 566 000 Avec 2 787 abonnés soit une moyenne de 562 €/abonnés	Maintien de l'activité Abonné malgré la crise du tourisme <b>2002-2006 : + 46 %</b>
<b>Droits généraux perçus des radios</b>	139 000 €	216 000 €	
<b>Droits généraux perçus des TV</b>	212 000 €	270 000 €	<b>2002-2006 : + 44 %</b>
<b>TOTAL PERCU</b>	<b>1 425 000 €</b>	<b>2 052 000 €</b>	
<b>Répartitions à La Réunion</b>	872 000 € Avec 1 361 sociétaires soit une moyenne de 641 €/sociétaire	1 486 000 € Avec 1 551 sociétaires soit une moyenne de 958 €/sociétaire	Un problème de traitement des dossiers a fait baisser le chiffre 2006, donc le chiffre 2005, plus représentatif, est retenu.  <b>2002-2005 : + 70 % de redistribution</b> <b>2002-2005 : + 14 % sociétaires</b>

Source : SACEM Réunion

Le montant des droits redistribués à La Réunion augmente bien plus vite que le nombre de sociétaires ce qui permet une hausse du versement moyen qui s'établit en 2005 à 958 € contre 641 €, entre 2002. Dans la réalité, il y a un écart très important entre la plus petite perception et la plus grande.

## Le 1 % pour l'art

Le « 1 % pour l'art » renvoie en partie à la problématique du financement de l'art. Avant d'aborder l'utilisation concrète de cette mesure à La Réunion, il est intéressant de présenter une rétrospective du financement de l'art et de cette mesure.

Cette question est ancienne mais reste d'une grande actualité comme vu précédemment et mérite un rapide *focus*.

**1923** : le gouvernement suédois utilise une part des revenus de la loterie nationale pour acheter des œuvres à des artistes. Ceci est traité comme une mesure d'ordre social ciblant une partie de la population en risque d'indigence.

**1929** : dans le cadre des grands travaux de Roosevelt, le Works Progress Administration –Federal Art Program durera une dizaine d’années. Le financement provenait des budgets sociaux distribués par le gouvernement fédéral. L’aide aux artistes est également considérée du point de vue de la réduction de la misère.

**Les années 30** : Sur fond de crise, les gouvernements occidentaux préoccupés par les situations précaires des artistes comme celle du reste de la population vont instituer des commandes dans le cadre des programmes de constructions publiques.

**1936** : naissance du principe du pourcentage pour l’art en France, avec le gouvernement de Front Populaire. Le principe consiste à réserver un % du budget des constructions publiques à la commande d’œuvres d’art. Ceci devant permettre de fournir du travail aux artistes.

Deux projets de loi, un de Jean Zay et Georges Huymans, députés et un autre de Mario Roustan, sénateur sont élaborés. J. Zay, devenant ministre de l’instruction publique, cherche à faire appliquer une mesure de 1.5 % pour l’art dans la construction d’équipement de son ministère. Mais ceci se solde par un échec, seul un fond de secours aux artistes fut créé.

**1939** : Le Conseil municipal d’Amsterdam déclenche une commande publique pour la décoration des bâtiments publics municipaux.

**1951**

Pays-Bas : Décision d’accorder 1.5 % pour les commandes d’œuvre d’art dans les bâtiments publics (ministère, cour de justice, enseignement).

Allemagne : La Loi fondamentale allemande permet de consacrer 2 % des budgets des constructions publiques à des commandes d’œuvre d’art

France : La législation nationale est valable pour les constructions publiques financées par l’Etat et s’appliquera surtout aux équipements scolaires.

Un tournant aura lieu par la suite avec l’affirmation du rôle de l’Etat dans la vie culturelle et artistique en plus de ses missions traditionnelles de services publics.

Ainsi, 1 % de la part de financement des établissements d’enseignement revenant à l’Etat sera consacré à l’Art. Mais, la part de l’Etat allant en diminuant en raison du cofinancement des collectivités locales, il en est de même de sa contribution à l’art.

Avec la reconstruction et l’essor démographique de l’après-guerre, le 1 % a représenté une source de revenus importante surtout pour les artistes n’ayant pas de succès sur le marché de l’art.

**A partir de 1975**, les textes réglementaires notamment l’arrêté du 15 mai 1975 apporte un cadrage.

**Objectifs de l'Etat :** Faire vivre les artistes en dehors du marché de l'art, ceci n'étant pas étranger à une notion de résistance aux lois du marché, Réinscrire l'art dans l'architecture (tradition rompue avec le XIXème siècle), Favoriser la rencontre entre le public et l'art contemporain notamment la jeune génération dans une approche de l'« art pour tous »

Ces objectifs se trouveront confrontés à la **problématique du rôle de l'architecte** qui doit intégrer l'œuvre dans son bâtiment

### **Les années 80**

L'Etat préfère engager une politique volontariste **de commande publique** basée sur l'engagement volontaire du maître d'ouvrage. Des crédits du ministère de la culture seront affectés directement. Parallèlement, on assiste à une évolution de la relation art-architecture ou art-espace public. L'artiste peut intervenir indépendamment de l'espace, il ne s'occupe que de son œuvre. L'art n'est plus considéré comme un luxe inutile et, apparaît un intérêt croissant pour l'intégrer dans les politiques urbaines et dans les stratégies de développement économique des villes. Cependant, l'art devant valoriser la ville et l'homme politique, initiateur, des artistes de notoriété internationale seront demandés d'où l'émergence d'une connivence avec le marché de l'art.

L'Article 59 de la loi du 22.07.1983 transférant l'obligation du 1 % aux collectivités n'a jamais eu de décret d'application explicitant les modalités. L'obligation est plus morale ce qui n'a pas empêché certaines collectivités de se saisir de cette possibilité. Les pratiques sont donc inégales.

Généralement, les objectifs de l'Etat sont liés à :

- l'importance de la stratégie de communication du commanditaire
- la poursuite d'objectifs économiques avant l'approche idéologique

Les collectivités territoriales se retrouvent héritières de cette législation avec la décentralisation et poursuivent des objectifs variés tels que :

- Faire vivre des artistes locaux,
- Aménager,
- Montrer et diffuser des œuvres contemporaines,
- Faire des efforts de pédagogie.

A La Réunion, depuis une ancienne étude datant de 1993, la politique du 1 % pour l'art est peu observée car peu menée.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette tendance défavorable aux artistes :

- le dispositif semble mal connu, peu maîtrisé et il y avait eu peu d'initiatives avant la décentralisation,
- l'initiateur d'une commande artistique veut apparaître mais sera effacé au profit de l'œuvre,
- la tendance étant plus au discours de la restriction budgétaire et l'art étant perçu comme un luxe et non comme une réponse à un enjeu économique et comme un instrument actif de la politique urbaine,
- l'isolement des services culturels des autres services, sous fond de prévalence de la technicité c'est-à-dire que les services techniques ou aménagement finiront par décider,
- la crainte des architectes d'une collaboration avec les artistes face aux contraintes de marché,
- les problèmes de délai entre les commissions. Les démarrages des travaux et les délais sont loin de ceux de la création artistique. La planification de la création artistique et l'estimation des coûts posent problème.

Actuellement, seule l'Université de La Réunion semble s'être saisie réellement de cette opportunité de valorisation de l'art. Elle procède par appel d'offres et peut arrêter ses choix sur un artiste extérieur à l'île.

Aussi, La Réunion n'échappe pas à un questionnement qui nuit à la pratique du 1 % pour l'art :

- Le 1 % n'est pas un marché public d'achat d'œuvre d'art, si tel était le cas ne serait-ce pas plus judicieux de chercher à augmenter les budgets d'acquisition du FRAC, des musées, des artothèques, ... ?
- Les espaces publics ou les lieux de vie sont-ils des espaces pertinents pour présenter des œuvres ?
- Est-ce parce qu'une œuvre est largement visible que la sensibilisation à l'art progresse ?

FIG 37 - RECAPITULATIF (NON EXHAUSTIF) D'ŒUVRES REALISEES DANS LE CADRE DU 1 % POUR L'ART

Œuvre plasticiens	Lieux	Coût	Date de livraison	M.O.	Architecte	Remarque
Maurice Calka)	Collège de Domenjod					
Mosaïque au sol de 24m x 18m (parvis)	Collège de Vincenzo	55 000 €	Décembre 1992	SEDRE	M. Vienne (SOAA)	Initiative de l'architecte et validation du Département
Alain Séraphine	Collège de La Montagne					
	Collège Titan					
Totems « téléphone » 80 cm x 40 cm x 120 cm Dans la cour	Groupe scolaire B. Hoarau Cité RN4 Le Port	26 000 €	Septembre 1990	Commune du Port	Corinne Etave	Volonté des élus et intégration par l'architecte  Peu de motivation des enseignants et des services techniques, directrice interdit d'y aller, un autre aurait préféré une aire de jeux.) Satisfaction pour l'éveil des sens
Claude Berlie Caillat						
Statue en Bronze de Jean Perrin 130 cm x 130 cm x 220 cm Dans la cour	LEP Jean Perrin Saint-André		1989	DDE	Bertin Lebeigle	Statue en lien avec le nom du lycée  Bonne résistance  Produite en métropole et déplacée à La Réunion, d'où un surcoût
Philippe Garel						
Empreintes et peintures dans l'enceinte intérieure et extérieure	Hôtel de police, Saint-Denis	65 000 €	Août 1993	Préfecture	J.F. Delcourt	Volonté du MO d'utiliser le 1 % Rejet d'une première proposition de l'architecte d'une création d'un artiste américain, puis concours d'artiste organisé localement avec l'aide de l'Artothèque
Sophie Dosdane						Accent mis par l'artiste sur la cohérence entre son œuvre et le bâtiment (conception et usage)
Laurent Quioc, Michel Schwab	Ecole maternelle Les Eglantines Saint-Denis	1100 €	1992	Commune de Saint-Denis	Philippe Goetz	Initiative d'un employé municipal, démarche personnelle, peu coûteuse, Architecte mis à l'écart  Œuvre vieillissant mal



FIG 38BIS -ŒUVRES EN COURS DE RÉALISATION DANS LE CADRE DU 1 % POUR L'ART

Œuvre – plasticiens	Lieux	Coût	Date	Descriptif
« Th sis the way you and me measure the world” Saadane Afif	Bibliothèque universitaire des sciences à Saint-Denis	28 260 € H.T.	2007	3 disques circulaires
Négociation en cours	Halle du Sport de l’université du Tampon	11 220 € H.T.	2008	
Négociation en cours	IUP Génie civil de Saint-Pierre	23 099 € H.T.	2008	
Commission d’attribution <sup>51</sup> en octobre 2007	Parc technologique universitaire	90 769 € H.T.	2008	
Commission d’attribution en octobre 2007	Bâtiment administratif	42 371 € H.T.	2008	
« Jardin de sculptures » Jack Beng Thi	3ème et 4ème départements de l’IUT de Saint-Pierre	38 675 € H.T.	2007	Aménagement du jardin intérieur

Source : d’après données transmises par l’université de La Réunion

## Le Mécénat<sup>52</sup>

Le mécénat est un acte simple à la portée de tous. Il s’agit d’un don en numéraire, en compétences, en nature ou en technologie au profit d’organismes et d’œuvres d’intérêt général.

Il est régi par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations qui a créé un dispositif fiscal incitatif, doublant l’avantage fiscal antérieur.

Elle permet :

- une réduction de l’impôt sur les sociétés de 60 % du montant des dons aux œuvres et aux organismes d’intérêt général dans la limite de 0.5 % du CA ;
- des contreparties en communication et relations publiques pour l’entreprise, plafonnées à hauteur de 25 % du montant du don (billets, insertion du logo, ...),
- une réduction d’impôt de 90 % du montant du don pour l’acquisition d’un « trésor national » ou d’une œuvre d’intérêt patrimonial majeur au profit d’une collection publique ou de 40 % si l’œuvre est acquise par l’entreprise pour son propre compte ;
- des avantages fiscaux pour l’achat d’œuvres originales d’artistes vivants exposées dans un lieu accessible au public, aux clients, aux salariés, ...

<sup>51</sup> Dans le cas des marchés dont les montants dépassent 30 000 €, le maître d’ouvrage doit obligatoirement réunir un comité artistique

<sup>52</sup> Mécène (69 – 8 av JC) est un chevalier romain, ami personnel de l’empereur Auguste. Il consacra sa fortune et son influence à promouvoir les arts et les lettres. Virgile, Horace et Properce le firent passer à la postérité en lui rendant hommage et pour le remercier des bienfaits qu’il leur avait donnés.

En 1526, le mot mécène devient un nom commun désignant une personne qui protège les écrivains, les artistes, les savants, en particulier par le biais d’un soutien financier. Source : CRESS

L'entreprise peut ainsi communiquer autrement, affirmer des valeurs et soutenir le développement culturel local et donc participer à l'attractivité du territoire.

Dans la culture, les actions de mécénat s'appliquent à :

- la sauvegarde, l'enrichissement et la valorisation pour les monuments, les musées, les archives, les livres et l'archéologie ;
- la diffusion du spectacle vivant ;
- le soutien à la création contemporaine par l'acquisition d'œuvres originales d'artistes vivants ;
- le soutien à l'interprétation musicale par l'achat et le prêt d'instruments de musique à des musiciens de haut niveau ;
- la diffusion de la littérature, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;
- les actions au croisement de la culture et du social.

Les structures pouvant recevoir ces dons d'entreprises sont :

- l'Etat et ses établissements publics, et les collectivités locales,
- les fondations ou associations reconnues d'utilité publique,
- les organismes d'intérêt général (association dont la gestion est désintéressée),
- les organismes du spectacle vivant pour leurs activités de diffusion (sauf sociétés),
- certains établissements d'enseignement privé ou public agréés.

La structure bénéficiaire doit pouvoir attester de son éligibilité au mécénat fiscal. Une convention de mécénat doit alors être établie entre l'organisme et l'entreprise fixant les engagements de chacun et les contreparties dont peut bénéficier l'entreprise. Des modèles sont disponibles sur le site « [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) ». L'entreprise doit alors demander un reçu fiscal de don aux œuvres (Cerfa N°11580\*02) à joindre à la déclaration fiscale.

La «loi Aillagon» est présentée comme un nouvel élan pour le mécénat en France. Les principaux changements viennent de l'avantage fiscal qui augmente : réduction d'impôts égale à 60 % de la somme versée dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes (au lieu de 2,25 pour mille auparavant).

Par rapport à la situation antérieure, la nouvelle loi apporte un quasi-doublement de l'aide fiscale, elle remplace l'ancien dispositif de déduction du bénéfice imposable par une réduction d'impôts.

## Quelques chiffres du mécénat en France

53% des entreprises mécènes sont des PME

57% des entreprises mécènes sont implantées en province

1 milliard d'euros est consacré au mécénat d'entreprise

*Source : Admical-CSA 2005*

A La Réunion, il n'a pas été possible d'identifier les financements liés au mécénat.

## SECTION 6 – CONCLUSION SUR L'ANALYSE TRANSVERSALE

D'une manière générale, les acteurs privés sont d'accord pour reconnaître que **le dynamisme culturel est réel à La Réunion** et que leur activité y est certainement plus facile que dans bon nombre de régions métropolitaines.

En effet, l'insularité, la proximité ou l'importance des interactions permettent aux artistes d'être assez visibles et les collectivités locales ne peuvent pas les ignorer.

On assisterait même à un stade de croissance un peu désorganisé qui demanderait une meilleure cohérence et visibilité à l'échelle de l'île.

Cet effet de « désordre » (qui a toutefois sa place dans le domaine) est accentué par le fait qu'il n'y a **pas de culture commune des acteurs culturels et encore moins de fédération**.

De même, la volonté publique de développer des activités ne reste pas sans effet. Ainsi, la politique régionale de soutien à la production de l'audiovisuelle, permet à un secteur réunionnais (en croissance à l'échelle internationale) de se structurer et d'exporter. Elle fait suite à la mise en place des équipements de diffusion culturelle ayant largement favorisé la croissance de l'offre de spectacles locaux ou importés. La politique régionale de formation commence également à exercer des effets sur le territoire.

D'autres acteurs ne perçoivent pas de subvention mais vivent en grande partie grâce à des commandes publiques, situation non exceptionnelle à La Réunion.

De ces deux éléments majeurs : diversité des acteurs et forte dépendance à l'égard du financement public, il ressort une série de besoins d'amélioration de la relation public-privé :

- une plus grande lisibilité des orientations culturelles des collectivités et de la télévision publique locale,
- une plus grande lisibilité des critères d'attribution des aides, à l'instar du système d'aide à l'audiovisuel de la Région qui est considéré comme transparent et dont les règles sont acceptées,
- une plus grande continuité dans le soutien : passer du financement sur projet aux conventions pluriannuelles comme pour les Scènes de Musique Actuelle ou pour le théâtre avec une exigence de qualité et de création en contrepartie,
- une plus grande cohérence entre le montant accordé à des achats ou à des subvention pour l'Art et les modalités de paiement,
- une plus grande compétence professionnelle des interlocuteurs culture des collectivités locales,
- des échanges avec les élus plus fréquents.

Il reste également que des mécanismes ou des dispositifs qui renforceraient l'action de l'Etat et des Collectivités territoriales ne sont pas optimisés comme vu précédemment :

- Le 1 % est en panne,
- Les fonds collectés par la SACEM n'ont pas encore atteint le niveau correspondant aux pratiques de diffusion de la musique,
- Le mécénat a surtout démarré pour les spectacles de musique mais n'a pas encore émergé dans les autres disciplines artistiques,
- L'émergence d'un public réunionnais n'a pas eu l'impact attendu par les acteurs culturels locaux en faveur de la création artistique réunionnaise. Certains s'attendaient à une « solidarité » locale envers les créations locales,
- Les politiques culturelles ciblent plus l'action sur la diffusion que sur la formation favorisant donc implicitement la globalisation culturelle.

### **L'essentiel**

*Le foisonnement culturel est réel dans certains champs mais il n'a pas encore conduit à l'émergence d'un secteur économique de la Culture, structuré voire même exerçant des effets structurants pour l'économie de La Réunion.*

*Il est vrai que, comme le reste de l'économie de La Réunion, les producteurs sont confrontés à un marché étroit, isolé et peu solvable.*

*Comme le reste de l'économie, ce secteur a besoin d'aide et en a reçu.*

*Mais, se situant à la croisée des chemins, les secteurs de la culture ont besoin d'une modernisation et d'une rénovation du système d'aide accordée par l'Etat et les collectivités territoriales.*

*Un autre mode d'intervention des administrations devrait être envisagé du point de vue de la structuration d'un nouveau champ du développement économique réunionnais et en le distinguant totalement (ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas veiller aux cohérences) des politiques d'accès à l'art et de l'aide à la pratique artistique amateur. A titre d'exemple, les collectivités doivent accepter le versement de subventions publiques à des sociétés exerçant des activités culturelles et ne plus se limiter à l'aide à l'association. Ceci se pratique déjà dans l'audiovisuel et avec le centre dramatique de l'Océan indien qui a un statut de société et devrait pouvoir s'étendre sans aucun frein juridique.*

*Dans cet esprit, une volonté politique pourra s'appuyer sur un savoir faire réunionnais en matière d'aide au tissu économique réunionnais déjà expérimentée voire déjà renouvelée dans l'agriculture, dans l'industrie et même dans la culture avec l'aide à l'industrie cinématographique.*

Les fiches – interventions présentées en IV permettront de revenir sur certaines de ces questions du point de vue des premières pistes de résolution de problèmes.

## TROISIEME PARTIE

---

# ANALYSE SECTORIELLE

Comme vu en partie I de ce rapport d'étude, la culture peut être abordée sur le plan économique de différentes manières. La méthode retenue a consisté à partir des codes NAF et de les compléter par des éléments collectés à l'aide de l'enquête de terrain. Celle-ci a permis de rencontrer 60 acteurs privés pour à la fois croiser leurs regards sur leur activité et collecter des informations quantitatives.

Le chapitre précédent traitait des résultats statistiques globaux afin de permettre une estimation du poids de l'ensemble de l'activité culturelle réunionnaise. Il a été constaté que les champs économiques de la Culture ne constituent pas encore un poids important dans l'économie réunionnaise. Les éléments qui suivent permettront une approche sectorielle d'autant plus pertinente que, comme dit précédemment, le secteur culturel comporte de grandes disparités.

Certains codes NAF ont été regroupés pour faciliter la compréhension de l'analyse et des activités ont pu être présentées même si elles ne correspondaient pas strictement à un code NAF.

De plus, il convient de rappeler que les sources statistiques fournissent des résultats différents. Celles de la CCIR concernent les entreprises inscrites au registre du commerce, excluent donc les associations Loi 1901 et les entreprises relevant de la chambre des métiers tout comme les artistes déclarés à la Maison des artistes. Les données CCIR intègrent les entreprises ou sociétés n'ayant pas de personnel. A noter que ces fichiers sont mis à jour moins fréquemment que ceux de l'UNEDIC.

Les résultats UNEDIC et INSEE couvrent normalement le champ des employeurs (sauf fonction publique)<sup>53</sup>, des différences s'expliquent par les différences d'années observées.

Les comparaisons entre les secteurs culturels ont été déjà réalisées en II-II et ne seront pas de nouveau traitées.

L'approche de chaque secteur a pour objectif d'apporter un cadrage économique quantitatif et de présenter des éléments de réflexion sur les dynamiques en cours ou à venir. Elle n'a pas la vocation d'une présentation générale.

<sup>53</sup> Le détail des entreprises retenues figure en II - II

## CHAPITRE I - L'EDITION ET LA PRESSE

FIG 39 - ENTREPRISES ET EFFECTIFS - EDITION ET PRESSE

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

221A - Edition de livres	2000	2005	Tx de crois 2005/2000		2006	2006
Etablissements	2	3	50%	Etablissements	12	4
Effectifs	10	17	70%	Effectifs	13	44
Hommes	7	12	71%			
Femmes	3	5	67%			

221C - Edition de journaux	2000	2005	Tx de crois 2005/2000		2006	2006
Etablissements	9	8	-11%	Etablissements	11	6
Effectifs	393	415	6%	Effectifs	324	430
Hommes	266	266	0%			
Femmes	127	149	17%			

221E - Edition de revues et de périodiques	2000	2005	Tx de crois 2005/2000		2006	2006
Etablissements	10	12	20%	Etablissements	34	12
Effectifs	70	84	20%	Effectifs	76	56
Hommes	34	46	35%			
Femmes	36	38	6%			

221J - Autres activités d'édition	2000	2005	Tx de crois 2005/2000		2006	2006
Etablissements	8	5	-38%	Etablissements	17	5
Effectifs	20	13	-35%	Effectifs	17	12
Hommes	12	6	-50%			
Femmes	8	7	-13%			

222A - Imprimerie de journaux	2000	2005	Tx de crois 2005/2000		2006	2006
Etablissements	1	1	0%	Etablissements	1	
Effectifs	107	97	-9%	Effectifs	64	
Hommes	84	80	-5%			
Femmes	23	17	-26%			



Ces activités sont assurées par 23 entreprises selon l'INSEE. La CCIR en compte un plus grand nombre car les entreprises et sociétés (75) qui n'ont pas d'effectif sont comptabilisées. Le secteur de l'édition présente la caractéristique de comporter de nombreuses sociétés sans effectifs. A noter, que le statut juridique de société peut permettre de bénéficier d'aides publiques.

Notons également qu'il existe une seule imprimerie spécialisée dans la production de journaux à La Réunion.

FIG 40 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE - EDITION ET PRESSE

221A - Édition de livres						
Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros						Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>			S		S	991 723

221C - Edition de journaux						
Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros						Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>		S		S	4	13 341 372

221E - Edition de revues et périodiques						
Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros						Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>	3	S	5	S	S	1 241 534

221J - Autres activités d'édition						
Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros						Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>		S	3	S		244 944

222A - Imprimerie de journaux						
Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros						Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>					S	S

Source : INSEE

Le secteur a un grand recours au salariat : ses effectifs s'établissent à 494 salariés en 2006 selon l'INSEE.

A noter que l'édition de journaux couvre 66 % de ces emplois et, additionnée à l'imprimerie de journaux, 78 %.

La masse salariale brute de l'Édition de journaux est conséquente en s'établissant à 13 341 372 euros pour 11 entreprises.

La répartition des entreprises par tranche de chiffre d'affaires est impossible à établir en raison du secret statistique.

La presse et l'édition se situent dans des dimensions stratégiques distinctes.

En effet, l'existence **d'une presse régionale** n'a rien d'exceptionnel et notamment sur une île se situant à plus de 9 000 km de la France métropolitaine. Elle trouve de plus dans les ventes, abonnements et annonces des recettes largement complétées par la publicité pour une bonne part de ces entreprises. L'usage du site internet voire de services offerts par internet payants ou gratuits s'est développé. Par ailleurs, la presse locale semble moins inquiétée par l'évolution de la consommation de journaux que la presse nationale.

Il reste à observer comment les comportements d'achat et de lecture de la presse évolueront dans la décennie à venir.

S'agissant de **l'édition**, les perspectives sont plus réduites car il est difficile d'exister en tant que maison d'édition régionale. A l'échelle nationale, peu de maisons d'édition régionales ont pu se développer et survivre : soit elles sont restées à une petite échelle de production et de diffusion, soit elles sont devenues nationales, soit elles ont disparu. Ainsi, bien que **l'édition soit une industrie culturelle pouvant être rentable, il n'en n'est pas de même lorsque celle-ci se situe à une échelle régionale**. Le marché est restreint : moins de 800 000 personnes avec un taux de lectorat faible, l'impression est plus coûteuse que dans les pays voisins, les intrants s'importent, les frais d'approche du marché national sont élevés et même non abordables par tous.

Il est donc relativement établi que le livre ne peut pas être rentable à l'échelle du marché réunionnais. Les éditeurs vont alors chercher à mobiliser les aides de la DRAC (sur projet), à coéditer ou à obtenir des pré-achats d'ouvrages notamment de la part des collectivités locales.

Deux éditeurs ont cherché à obtenir des financements publics pour un catalogue mais en vain.

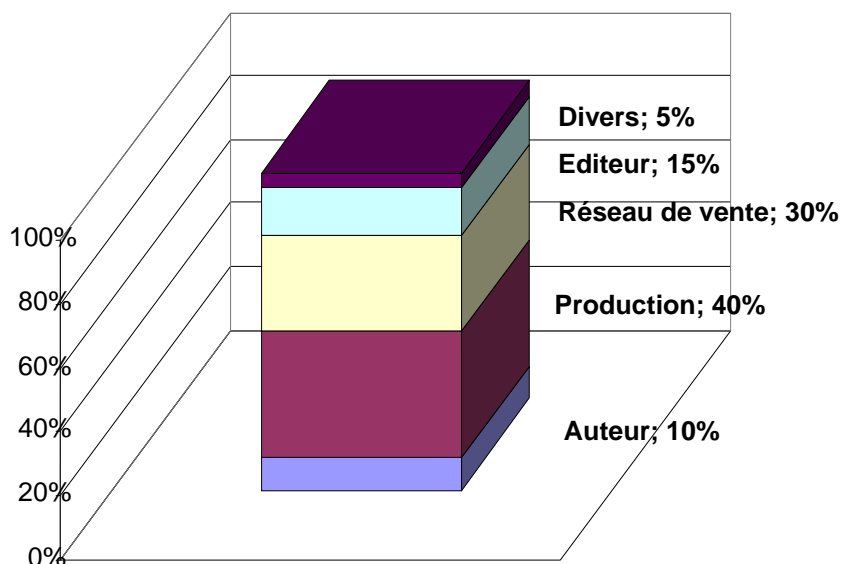
La **diffusion** à La Réunion se fait soit de manière plus ou moins amateur soit par deux entreprises de diffusion locales.

Des éditeurs ont tenté une distribution en France métropolitaine il y a une dizaine d'années sans que cela aboutisse. Aujourd'hui les initiatives reprennent sur la base d'une plus grande expérience et d'une gamme de livres plus riche. L'enjeu consiste alors à trouver le « bon » diffuseur, « *ni trop petit, ni trop grand* » qui puisse **identifier ce qui dans la production locale peut trouver un écho sur le marché métropolitain**. Une nouvelle expérience est en cours et porte sur une centaine de livres, l'enjeu étant qu'ils soient vendus dans l'année qui suit pour éviter les retours et pour poursuivre l'exportation. A noter que le diffuseur est rémunéré à la prestation et non à la vente, il représente donc un coût fixe de l'exportation.

Dans un tel contexte, des projets d'édition parfois ne peuvent pas aboutir. Il importe à l'éditeur de dégager quelques produits phares comme un agenda ou un livre très attractif, pour permettre la prise de risque sur d'autres ouvrages au potentiel commercial plus faible mais non moins intéressant sur le plan culturel.

Un « chaînon » semble cependant manquer : celui de la critique littéraire locale. Comme le faisait remarquer le CCEE dans son dernier avis sur l'audiovisuel à La Réunion, il est à déplorer que les émissions littéraires locales disparaissent. De plus, la polémique est rarement de mise. Une publication est généralement signalée de manière neutre ou consensuelle ce qui ne stimule pas toujours la lecture.

FIG 41 - ESTIMATION DE LA DECOMPOSITION DU PRIX PUBLIC DU LIVRE



Source : L.A.C. d'après entretien

Le seuil de rentabilité d'un livre est estimé à 500 achats. Le cas de figure fréquent est celui d'une vente d'une centaine de livre dans les deux mois qui suivent sa parution puis un rythme relativement lent pour vendre 90 % pendant à peu près deux ans.

A noter également que les libraires auraient amélioré le rayon dédié au fonds local ce qui valorise ces produits. Celui-ci est également mis en valeur et accessible à l'achat sur le site « [www.livranoo.com](http://www.livranoo.com) ».

De même, le travail de mémoire est assuré par les archives départementales qui doivent collecter et conserver toutes les publications.

### **L'essentiel**

*Les secteurs d'activités liées à la presse montrent un dynamisme économique réel tandis que l'édition présente des faiblesses structurelles.*

*Les enjeux de la presse locale se situent dans sa capacité à anticiper les influences du numérique et l'évolution de la commande publicitaire qui pourrait se tourner vers d'autres supports.*

*Ceux de l'édition locale sont tout autre car ils relèvent plus d'un choix politique de maintenir ou non une édition réunionnaise et donc de la soutenir ou non en conséquence. Sur ce dernier aspect, l'apparition de nouvelles structures et la multiplicité des projets peuvent entraîner une dispersion des aides publiques favorables à la diversité mais néfaste à la structuration économique du secteur.*

## CHAPITRE II - LE COMMERCE DE DETAIL DE LIVRES ET DE JOURNAUX

FIG 42 - ENTREPRISE ET EFFECTIFS – COMMERCE DE DETAIL DE LIVRES, JOURNAUX ET PAPETERIE

Sources : UNEDIC CCIR INSEE

524R - Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	2000	2005	Tx crois 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	55	52	-5%	<b>Etablissements</b>	83	41
<b>Effectifs</b>	372	331	-11%	<b>Effectifs</b>	263	
<b>Hommes</b>	148	112	-24%			
<b>Femmes</b>	224	219	-2%			

FIG 43 – CHIFFRE D’AFFAIRES ET MASSE SALARIALE – COMMERCE DE DETAIL DE LIVRES, JOURNAUX ET PAPETERIE

524R - Commerce de détail de livres, journaux et papeterie						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	5 253 756
<b>Etablissements</b>	6	3	20	4	8	Source : INSEE

On compte une quarantaine de librairies – papeteries à La Réunion en 2006. Celles-ci emploient environ 300 personnes ce qui correspond à une masse salariale de 5 253 76 euros.

Ce secteur est relativement homogène par son activité mais se compose d’acteurs relativement divers.

Il existe environ 6 libraires-importateurs. Certains sont généralistes alors que d’autres présentent des spécialités comme la bande dessinée ou les arts plastiques. La papeterie reste une activité complémentaire indispensable ou principale en termes de chiffre d’affaires.

Les grandes surfaces ont développé leur rayon littérature ou ont même créé des « magasins » spécialisés avec musique et cinéma. Elles couvriraient 70 % du marché des particuliers. Il reste qu’elles ne fournissent pas le même niveau de conseil aux clients. Ceci laisse une marge de manœuvre aux enseignes spécialisées.

La vente par internet ne représente pas encore une forte menace car le transport demeure un coût encore conséquent pour le particulier. Cependant, le délai de livraison reste plus rapide que celui des commandes des librairies réunionnaises (5 à 10 jours contre 30 jours environ).

Les clients sont de natures diverses, on peut trouver :

- Les médiathèques qui procèdent généralement par appel d'offres,
- Les Centres de Documentation et d'Information,
- Les entreprises privées,
- Les communes.
- Les particuliers, en vente directe dans le magasin.

Les librairies traditionnelles utilisent le conseil comme un moyen de fidéliser leur clientèle.

Le prix unique du livre leur permet de ne pas subir la concurrence par le prix que les grandes surfaces mènent sur d'autres secteurs notamment la papeterie. A noter, que le prix unique du Livre ne correspond pas au prix national mais à un prix réunionnais supérieur à ce premier. Le CCEE a eu à jouer un rôle important dans le cadre préparatoire de la LOOM pour que les ménages et libraires réunionnais bénéficient de cet avantage, obtenu partiellement.

Des librairies implantées depuis longtemps et propriétaires de leurs locaux gardent un avantage concurrentiel sur des nouvelles qui auraient à acquérir ou à louer des magasins dans des centres-villes dont les montants des transactions immobilières ont considérablement augmenté.

**La notion de taille critique se pose dorénavant à La Réunion**, alors que le secteur a connu l'arrivée de grandes surfaces généralistes et d'une grande surface spécialisée à Saint-Denis bénéficiant qui plus est d'une enseigne nationale. Notons, qu'il y a 5 ans, la FNAC avait renoncé à s'implanter à La Réunion considérant que le marché était trop étroit pour son activité. Il semblerait nécessaire aujourd'hui de passer à la taille d'une moyenne surface pour une librairie implantée à Saint-Denis ou à Saint-Pierre.

La concurrence ne se menant pas sur les prix en raison du prix unique du livre et de remise homogène lors des appels d'offres, celle-ci se pratique plus sur :

- les lieux d'implantation,
- la présentation et la taille du magasin,
- le conseil, il est donc fondamental de trouver les niches sur lesquelles le conseil demeure déterminant,
- les animations en magasin,
- des salons de l'édition scolaire,
- des partenariats divers.

En outre la profession subit des surcoûts relatifs en raison de l'éloignement des fournisseurs pour la grande majorité de France métropolitaine :

- le coût du transport représente 15 % du prix du livre importé,
- la capacité de stockage doit être conséquente afin d'éviter les délais trop longs pour une clientèle de plus en plus exigeante,
- la difficulté de gestion des stocks en flux plus tendus entraînent des non ventes.

Les dépenses principales de ces entreprises se répartissent à 70 % en charge de personnel et 25 % en achat. La part relativement importante du coût de personnel s'explique par le grand nombre de référencements, pour une vente relativement faible de chaque produit.

Le recrutement ne pose généralement pas de problème sauf pour des vendeurs spécialisés en littérature. Il y a nécessité pour les entreprises de fidéliser leurs employés pour obtenir une prestation de conseil de qualité indispensable à la différenciation avec les grandes surfaces. Le profil type serait des titulaires de maîtrise de lettres avec une formation professionnelle en vente. Le « *turn over* » est faible.

### **L'essentiel**

*Comme beaucoup de petits commerces de centre-ville, les librairies se trouvent dans une situation fragile malgré le prix unique du Livre : les consommateurs finals, par commodité, augmentent leurs achats dans les centres commerciaux qui, de surcroît, ont amélioré leur offre littéraire ; les loyers des magasins situés dans les centres-villes restent élevés, le taux de lectorat est relativement faible et le marché reste étroit (moins de 800 000 habitants). Les appels d'offres pour les médiathèques ou pour les livres scolaires permettent la stabilité globale des structures plus importantes.*

*Ainsi, l'activité de vente au détail reste menacée. Le secteur se situe donc à la croisée des chemins avec une forte probabilité de restructuration permettant aux structures dépassant rapidement une certaine taille critique de maintenir leur activité.*

A noter que l'Association des Bibliothécaires Documentalistes de l'Education Nationale (ABDEN) connaît un dynamisme particulier à La Réunion avec le plus forts taux d'adhésion à l'échelle nationale soit plus de 50 % de la profession. Cette association a pour vocation de développer des manifestations culturelles. Elle mène essentiellement deux actions :

- Action : un écrivain au CDI (partenariat DRAC, DAAC et Département),
- Salon du livre Jeunesse, d'abord deux mini-salons à Plateau Caillou et au Guillaume, puis un grand salon en alternance avec le salon de la Bande Dessinée. Le salon est réalisé en grande partie par les élèves ce qui les initie à la conduite de projet et à l'implication bénévole. En 2006, il a accueilli 20 000 visiteurs.

Cette association comme celle qui regroupe les bibliothécaires des collectivités territoriales cherche à développer la présence du livre et donc la lecture dans les familles réunionnaises.



## CHAPITRE III - LES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION

La lecture publique peut-être étudiée de manière détaillée grâce à l'enquête annuelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Celui-ci élabore un questionnaire et le traite après que les communes l'aient rempli et retourner. Pour cette étude, les données brutes ont été récupérées auprès de la DRAC et traitées directement.

Tous les questionnaires ont pu être traités sauf ceux de Saint-Joseph et de Cilaos.

FIG 44 - DONNEES GENERALES - LECTURE PUBLIQUE 2006-(ENQUETES PORTANT SUR 22 COMMUNES)

<b>Médiathèques ou bibliothèques</b>	22
<b>Annexes</b>	44
<b>Mode de gestion</b>	Régie
<b>Surface totale en m<sup>2</sup></b>	21 796
<b>Nombre de places</b>	1827
<b>Bibliobus</b>	8
<b>Accueil handicapés</b>	3
<b>Accès internet</b>	12

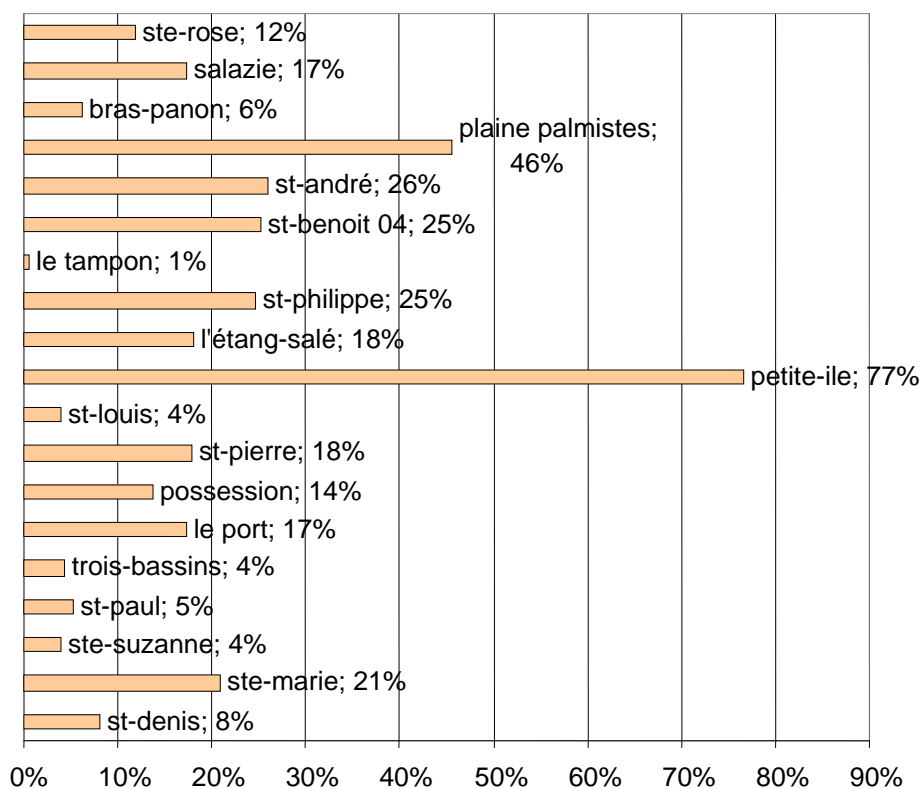
Source : d'après questionnaires DRAC-Communes

Les 22 communes équipées de médiathèques ou de bibliothèques favorisent la proximité avec 44 annexes et 8 bibliobus.

Seules 3 d'entre elles signalent une accessibilité pour les personnes handicapées. Ce chiffre s'avère être très bas d'autant que plusieurs équipements sont récents et que les normes d'accessibilité étaient déjà en vigueur.

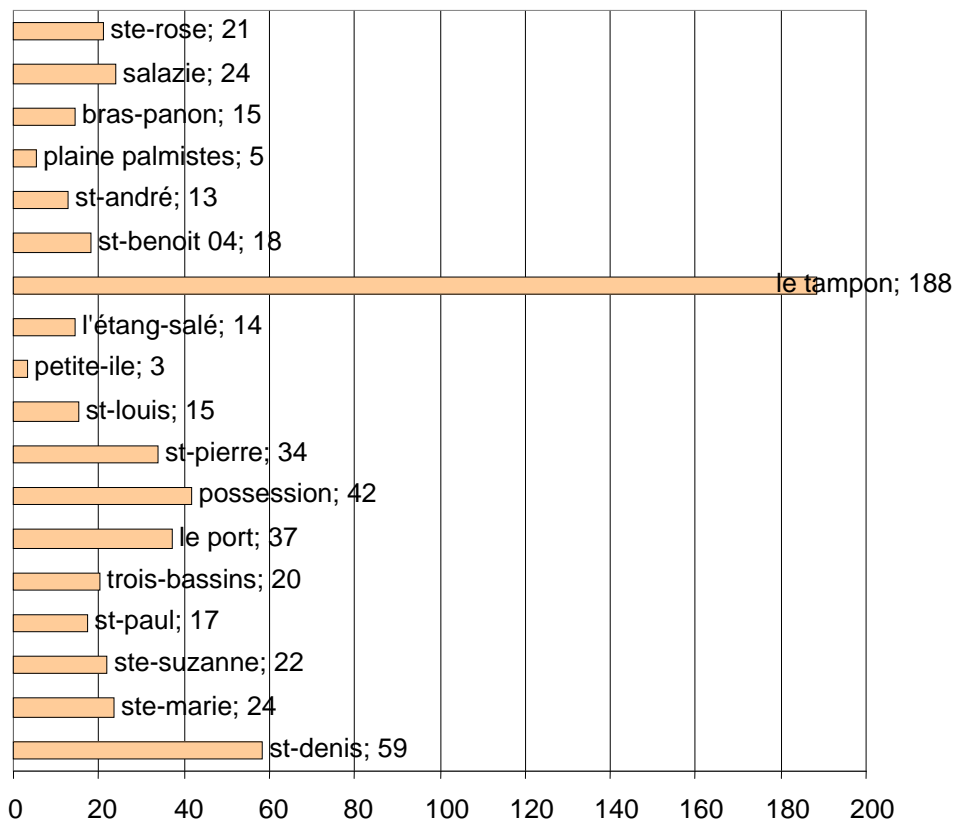
A noter que la médiathèque du Tampon a ouvert ses portes en 2007. De taille significative, elle augmentera les résultats de la prochaine enquête.

FIG 45 - PROPORTION DES INSCRITS 2006 / POPULATION COMMUNALE (RGP 1999) - LA REUNION



Source : d'après questionnaires DRAC-Communes

FIG 46 – NOMBRE DE PRETS PAS INSCRIT (TOUT SUPPORT) - LECTURE PUBLIQUE - LA REUNION 2006



Source : d'après questionnaires DRAC-Communes

La proportion d'inscrits parmi les habitants de la commune est particulièrement élevée dans deux petites communes rurales : Plaine des Palmistes et Petite-Ile.

En dehors de ces communes, les taux varient entre 1 % (Le Tampon) et 26 % (Saint-André). On compte 80 354 inscrits dans 20 communes en 2006.

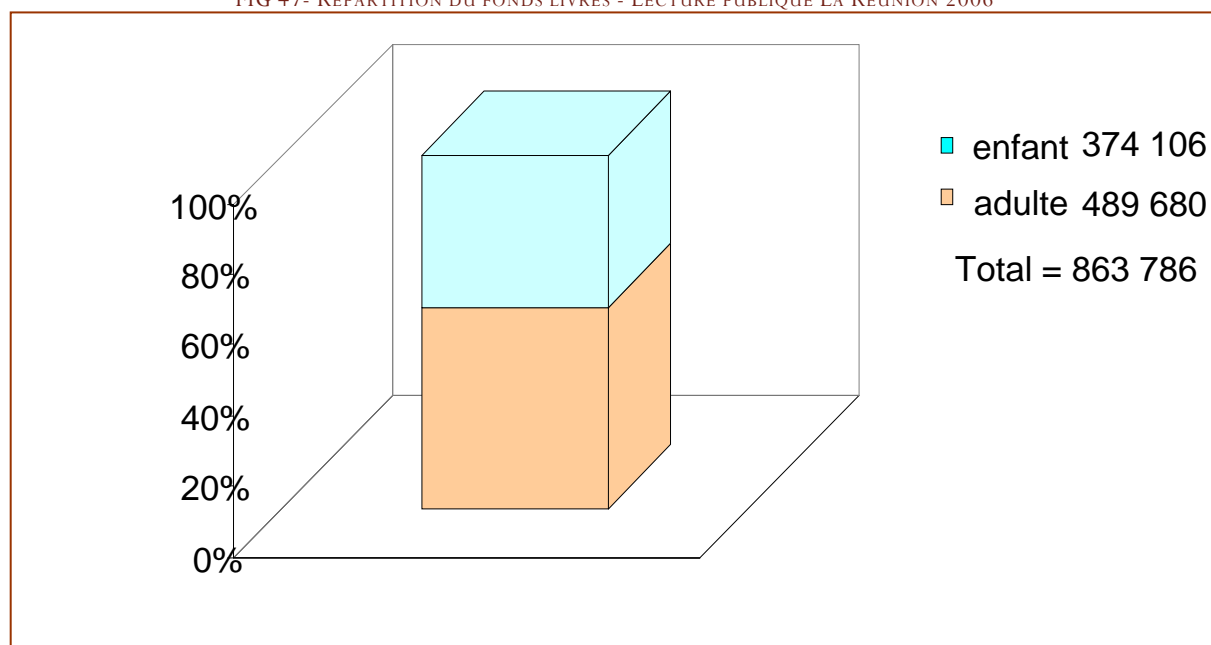
Toutefois lorsque la proportion d'inscrits est comparée au nombre de prêt par an et par inscrit, la lecture publique semble plus dynamique au Tampon (188 prêts par an et par inscrit) et beaucoup moins à La Plaine des Palmistes et à Petite Ile. Le nombre de prêts annuels par inscrit s'établit entre 3 (Petite-le) et 59 (Saint-Denis) en 2006. Il faut noter que les conditions de prêt peuvent varier d'une structure à une autre et qu'il peut exister des adhésions collectives, ce qui explique un taux de prêt par inscrit élevé.

Les comportements d'inscription et d'emprunt varient donc fortement d'une commune à une autre.

Le fonds de lecture publique des 22 communes se compose de 863 786 livres et de 90 402 autres types d'ouvrages.

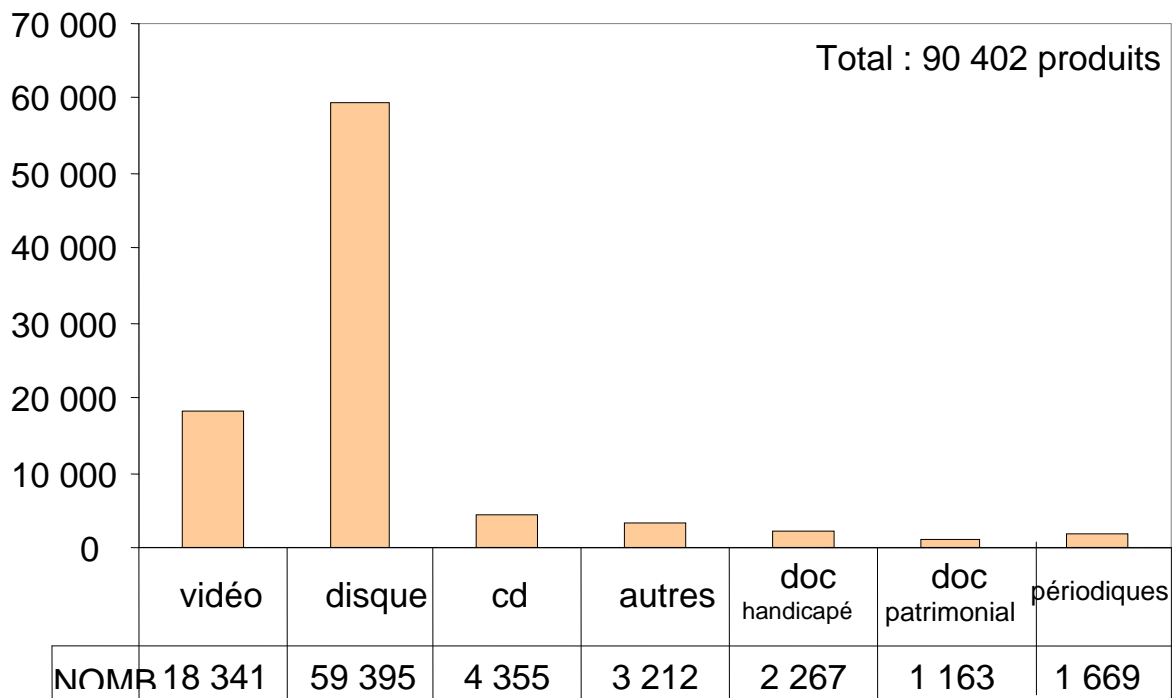
Ce fonds est consacré à 43 % à la jeunesse.

FIG 47- REPARTITION DU FONDS LIVRES - LECTURE PUBLIQUE LA REUNION 2006



Source : d'après questionnaires DRAC-Communes

FIG 48 – FONDS DIVERS - LECTURE PUBLIQUE LA REUNION EN 2006



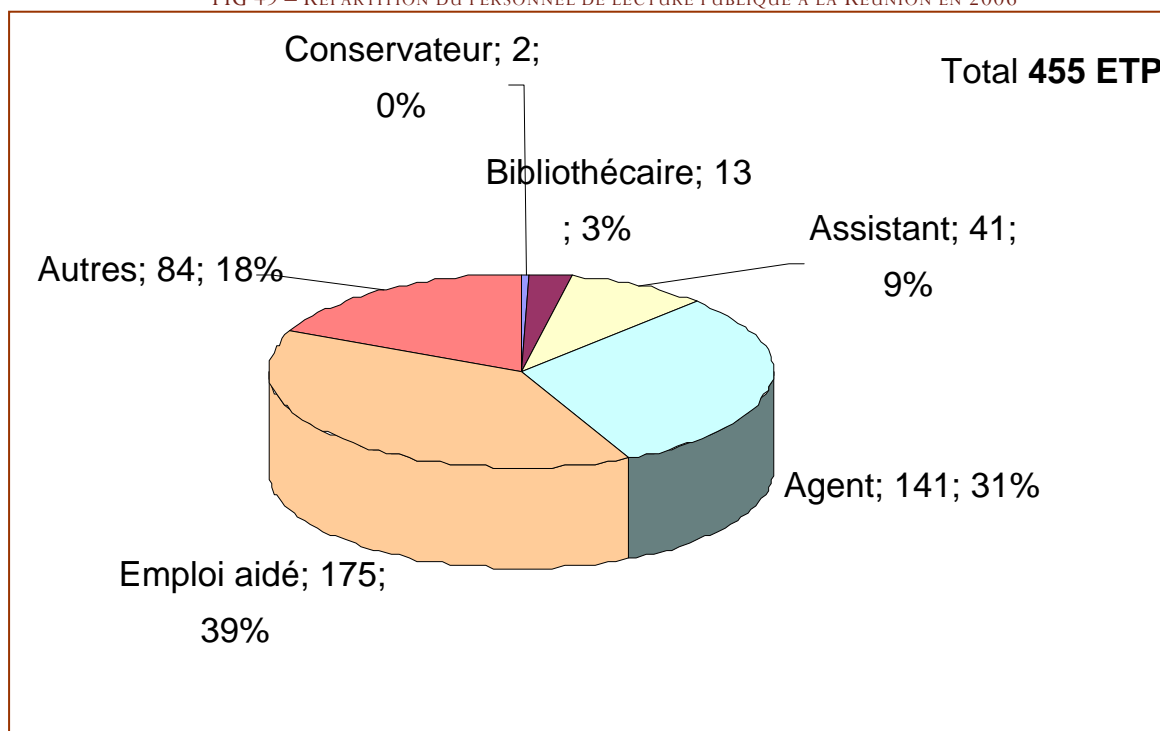
D'autres types d'acquisition se sont développés. Les disques sont ceux qui connaissent le plus grand succès (66 %) suivis des vidéos (20 %). On notera une présence très minime des documents patrimoniaux : 1 %.

Le nombre de périodiques correspond au nombre d'abonnements à des titres.

La lecture publique occupe 455 Equivalent Temps Plein soit une moyenne de 21 personnes par commune. De grandes disparités dans le recrutement s'observent puisque Saint-Denis emploie 86 personnes alors que 6 communes ont recruté moins de 6 personnes pour la lecture publique.

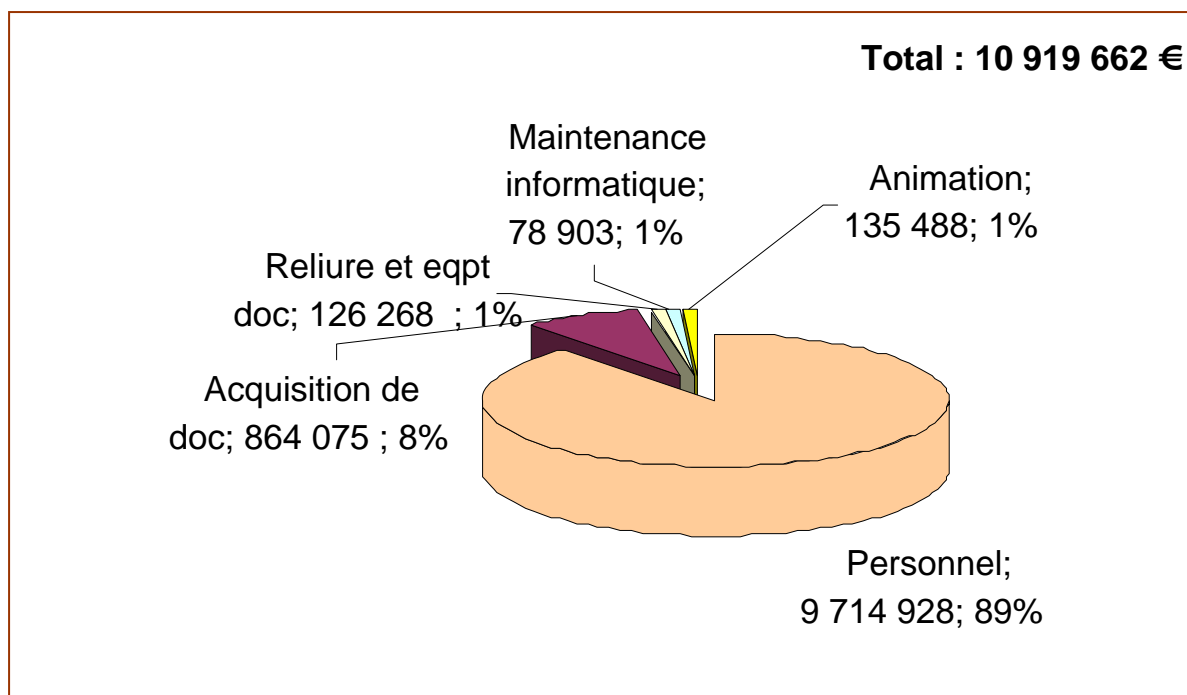
On notera également **une sous qualification du personnel** en raison de la très faible présence de conservateurs : 2 sur 455 et de bibliothécaires : 13 sur 455 donc moins d'un personnel qualifié par commune. Les agents et les emplois aidés restent prépondérants (respectivement 39 % et 31 %).

FIG 49 – REPARTITION DU PERSONNEL DE LECTURE PUBLIQUE A LA REUNION EN 2006



Source : d'après questionnaires DRAC-Communes

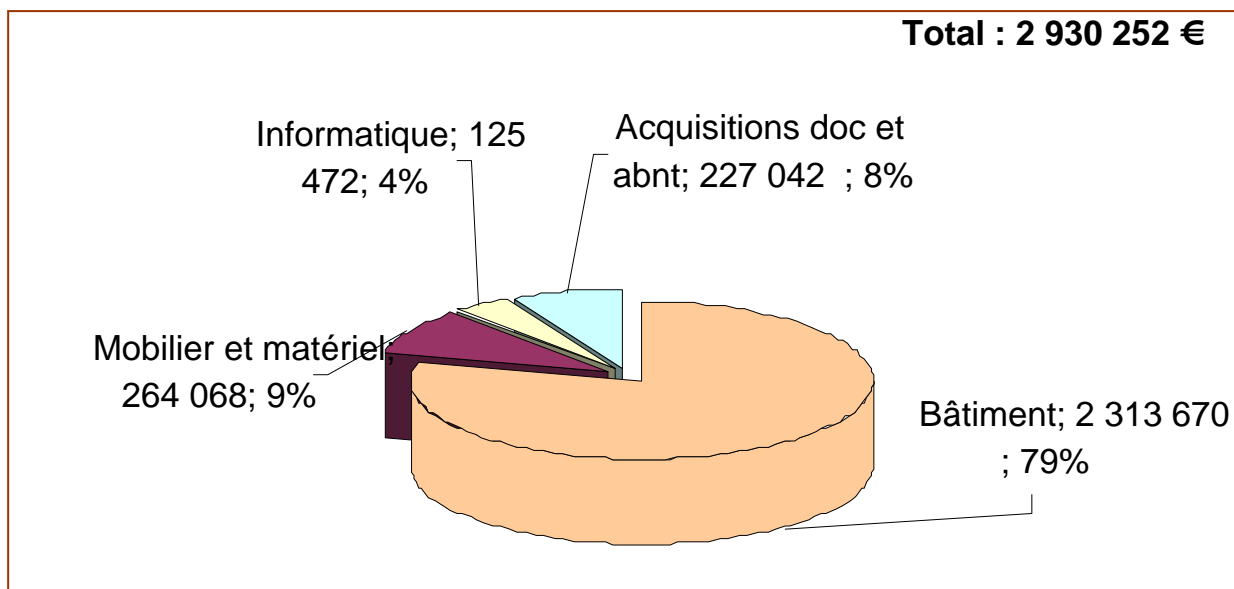
FIG 50 – REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - LECTURE PUBLIQUE A LA REUNION EN 2006



Source : d'après questionnaires DRAC-Communes

Conséquence de la présence de 455 emplois, même peu qualifiés, les frais de personnel représentent 89 % des dépenses de fonctionnement en 2006 alors que les acquisitions correspondent à 8 % des dépenses de fonctionnement.

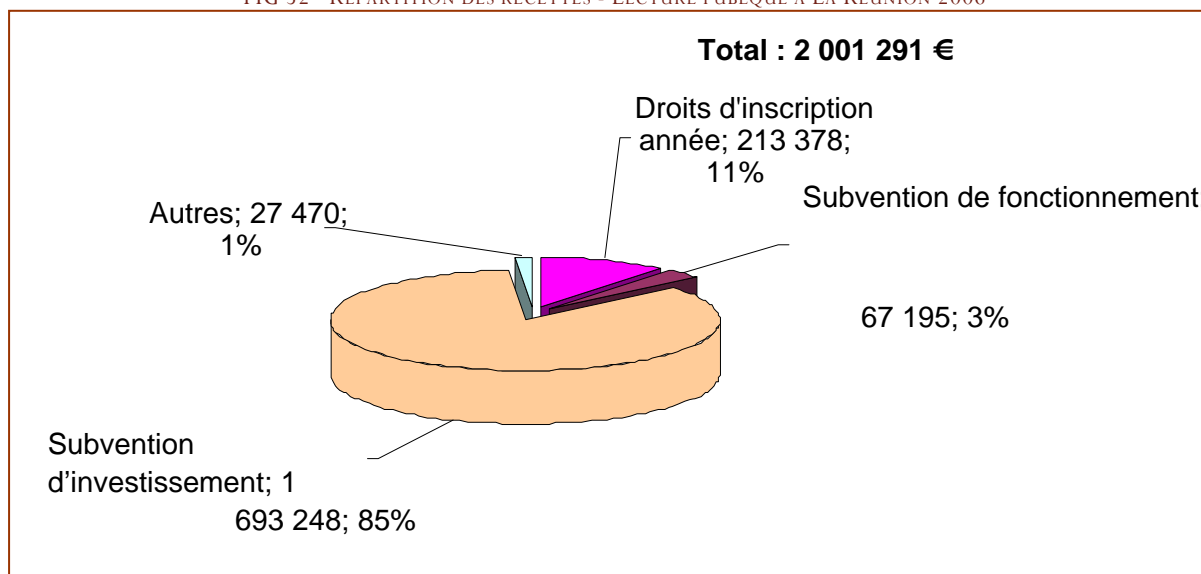
FIG 51 – REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - LECTURE PUBLIQUE A LA REUNION EN 2006



Source : d'après questionnaires DRAC-Communes

Les dépenses d'investissement s'établissent à un niveau inférieur à celui des dépenses de fonctionnement : 2 930 252 euros contre 10 919 662 euros. Parmi celles-ci le bâtiment occupe une place essentielle (79 %).

FIG 52 –REPARTITION DES RECETTES - LECTURE PUBLIQUE A LA REUNION 2006



Source : d'après questionnaires DRAC-Communes

Les recettes sont essentiellement constituées de subventions d'investissement : 85 %. Les droits d'inscription correspondent à 11 % des entrées financières.

### L'essentiel

*Le secteur de la lecture publique correspond à une politique publique source d'emplois (455) et génératrices de dépenses publiques tant pour les acquisitions permettant aux librairies de stabiliser leur chiffre d'affaires que pour les constructions et entretiens des locaux. Il reste qu'un effort doit être mené sur le plan de la qualification du personnel et de l'évaluation de cette politique publique dans un contexte largement marqué par la jeunesse de la population, l'importance des minima sociaux et le fort taux d'illettrisme.*

Il est proposé un *focus* sur la médiathèque de Saint-Pierre qui a entamé une réflexion sur son évolution à partir de l'évaluation de son activité.

La médiathèque de Saint-Pierre a étudié de plus près son fonctionnement et son activité grâce à une étude réalisée par un étudiant de l'école supérieure de commerce de Tours en collaboration avec les services. Celle-ci a démarré en 2006 dans un contexte de stagnation de la fréquentation qui pourrait annoncer une baisse de la fréquentation et donc de l'attractivité de la structure de lecture publique. Ainsi, le nombre de prêt décroît depuis 2005 parallèlement à la diminution du budget d'acquisition et du nombre d'acquisitions.

Le manque d'espace et de place expliquerait cette stagnation.

FIG 53 - QUELQUES INDICATEURS DE LA MEDIATHEQUE DE SAINT-PIERRE

Coût moyen d'acquisition du livre	10.48 €
Amortissement du livre	2.096 €
Coût de réparation	5 €
Coût de codage	5 €
Coût global	17.48 €

Source : Gilberto Dufestin, Médiathèque de Saint-Pierre, août 2006

Une autre étude menée en 2005 à partir d'un sondage auprès des adhérents permet de tirer quelques enseignements.

Les diverses Catégories Socioprofessionnelles (CSP) sont représentées parmi les usagers mais les enseignants, les commerçants et les professions médicales sont sur-représentés. A l'inverse, les chômeurs et les scolaires sont sous-représentés.

Seuls, 59 % des personnes ayant répondu au sondage résident à Saint-Pierre (dont 21 % en centre-ville, 11 % à Ravine des Cabris, 8 % à Terre-Sainte, et 6 % à Ravine Blanche), 17 % au Tampon et 7 % à Saint-Louis.

Le profil type qui se dégage des personnes ayant répondu est le suivant : une personne âgée entre 25 et 40 ans, active professionnellement, habitant plutôt Saint-Pierre, très attachée au patrimoine mais souhaitant une extension de la médiathèque.

Bien que la durée du prêt soit de 3 semaines, 40 % viennent toutes les deux semaines, 19 % toutes les 3 semaines et 17 % tous les mois.

Les motifs sont soit la détente (38 %), soit l'information (29 %) ou le travail (17 %).

85 % des usagers sont attachés voire très attachés au lieu même de la médiathèque (ancienne première école du centre-ville) et 98 % considèrent une extension nécessaire. Elle devrait porter sur un rayon multimédia et un *cyberbase* pourrait être une réponse.

Les usagers (5 %) demandent plus d'ouvrages, de types d'ouvrages plus variés, une plus grande plage horaire et l'allongement de la durée des prêts à 4 semaines.

Par ailleurs, la médiathèque, selon un mode de calcul qui lui est propre a cherché à évaluer la valeur dite d'usage économique de la médiathèque placée en centre-ville donc en zone commerciale. Elle s'établit à 1 542 403 € soit 259 980 visites dont 88 995 également consacrées au centre ville et sachant que 63 % des ces visites s'accompagnent d'un achat de 27.51 € en moyenne. Celle-ci drainerait un nombre importants de passants potentiellement consommateurs pour les commerces voisins.

La médiathèque devrait s'agrandir de 1 000 m<sup>2</sup> dans le cadre du projet de rénovation du centre urbain.



## CHAPITRE IV - LA PUBLICITE

Comme vu précédemment la publicité correspond à un secteur « consommateur » d'Art et pouvant faire travailler des créateurs.

FIG 54 - ENTREPRISE ET EFFECTIFS – PUBLICITE

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

744B - Agences, conseil en publicité	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	27	38	41%	<b>Etablissemen</b>	34	40
<b>Effectifs</b>	131	206	57%	<b>Effectifs</b>	50	
<b>Hommes</b>	50	110	120%			
<b>Femmes</b>	81	96	19%			

748A - Studios et autres activités	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	29	24	-17%	<b>Etablissemen</b>	56	18
<b>Effectifs</b>	89	77	-13%	<b>Effectifs</b>	73	
<b>Hommes</b>	37	43	16%			
<b>Femmes</b>	52	34	-35%			

222J - Activités graphiques auxiliaires	2000	2005	Tx de croissance		2006	2006
<b>Etablissements</b>	12	18	50%	<b>Etablissemen</b>	29	19
<b>Effectifs</b>	49	42	-14%	<b>Effectifs</b>	34	
<b>Hommes</b>	35	27	-23%			
<b>Femmes</b>	14	15	7%			

La publicité est regroupée avec les studios et les activités graphistes. A l'exception des studios, ces secteurs progressent en termes d'entreprises entre 2000 et 2005 : + 15. Cependant, les effectifs n'augmentent que pour les agences conseils en publicité.

FIG 55 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE – LA PUBLICITE

744B - Agences, conseil en publicité						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>	13	5	14	6	5	4 518 936

748A - Studios et autres activités photographiques						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>	5	4	9			967 144

222J - Activités graphiques auxiliaires						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>	3	11	5			575 065

Source : INSEE

La masse salariale brute globale s'établit à 6 061 145 euros en 2006. Les entreprises ont des volumes d'affaires très variés et au moins une d'entre elles dépasse les 5 millions d'euros de chiffre d'affaires. A l'inverse, 21 entreprises ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros.

A noter que les **graphistes** rentrent dans le champ de l'activité culturelle dans la mesure où ils sont soumis au régime des artistes régi par la maison des artistes. Trois graphistes se sont particulièrement spécialisés dans les prestations pour le secteur culturel. Les graphistes locaux peuvent être en concurrence avec les entreprises implantées en dehors du territoire réunionnais et notamment dans toute l'Europe. Ceci nuit à leur capacité à obtenir les appels d'offres les plus importants comme par exemple celui des grands projets des collectivités, pouvant être attribués à des entreprises non implantées dans l'île.

Leur clientèle se compose essentiellement de musées, des collectivités, des salles de spectacle, des organisateurs de festival. Partant de cette expérience, quelques graphistes réalisent des prestations de communication institutionnelle pour un autre type de clientèle privée ou publique.

La concurrence n'est toutefois pas considérée comme forte sur ce segment de marché. La demande est conséquente en raison d'une activité culturelle importante et de la forte recherche de notoriété des collectivités.

De plus, à l'image d'un artiste, un graphiste a un style qui crée sa différenciation et qui fait que les clients seront relativement fidèles.

L'inquiétude porterait plus sur le devenir de l'action publique culturelle : elle semble de moins en moins stable, conséquente et lisible. Ainsi, la mobilisation du mécénat semble une perspective incontournable.

La profession peut également souffrir d'un manque de professionnalisme de la part des acteurs publics culturels qui peut, dans le pis des cas, mettre en péril les structures clientes ou, avoir du mal à définir une commande.

### **L'essentiel**

*Le secteur de la publicité, au sens large, connaît un dynamisme réel. Les entreprises ciblant plus précisément le secteur culturel ont pu ainsi établir leur image de marque. Elles s'inquiètent cependant de l'aspect aléatoire de l'avenir du secteur culturel à La Réunion.*

## CHAPITRE V - ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEOS

FIG 56 - ENTREPRISE ET EFFECTIFS – ENREGISTREMENT SONORES ET VIDEOS

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

221G - Edition d'enregistrements sonores	2000	2005	Taux de croiss 2005/2000		2006	2006
Etablissements	4	2	-50%	Etablissements	21	4
Effectifs	11	6	-45%	Effectifs	26	15
Hommes	7	3	-57%			
Femmes	4	3	-25%			

223A - Reproduction d'enregistrements sonores	2004	2005	Taux de croiss 2005/2004		2006	2006
Etablissements	3	2	-33%	Etablissements	10	3
Effectifs	7	3	-57%	Effectifs	17	
Hommes	5	2	-60%			
Femmes	2	1	-50%			

223C - Reproduction d'enregistrements vidéo	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
Etablissements	3	1	-67%	Etablissements	5	
Effectifs	22	4	-82%	Effectifs	6	
Hommes	13	3	-77%			
Femmes	9	1	-89%			

Ce secteur subit l'évolution technologique et connaît un déclin qui s'exprime par la baisse du nombre d'entreprises entraînant celle des effectifs.

FIG 57 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE – ENREGISTREMENT SONORE ET VIDEO

221G - Edition d'enregistrements sonores						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>		3	S			403 242

223A - Reproduction d'enregistrements sonores						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>			3			144 977

223C - Reproduction d'enregistrements vidéo						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>	S					S

Source : INSEE

La masse salariale brute ne peut être connue en raison du faible nombre d'entreprises dans la reproduction d'enregistrement vidéos.

### L'essentiel

*Le déclin de l'usage de la photographie argentique et de la vidéo au profit du numérique explique la baisse d'activité de ces secteurs.*

## CHAPITRE VI - L'AUDIOVISUEL

**Le paysage audiovisuel réunionnais a connu de forts et rapides évolutions** depuis 1964, date de l'introduction de la télévision à La Réunion et notamment entre 1997 et 2002<sup>54</sup>. En effet, l'arrivée des chaînes satellites (Canal satellite et Parabole Réunion) en 1998 donne une nouvelle dimension au Paysage Audiovisuel Réunionnais (PAR).

De plus, Radio France Outre-mer (RFO) semble alors entamer une nouvelle ère avec son ouverture sur l'Océan indien et sa volonté affichée de valoriser la langue créole puis de proposer des programmes portant sur La Réunion. Antenne Réunion, sa rivale privée du champ hertzien, arrive à surmonter ses difficultés financières en se pérennisant et en opérant le tournant numérique en premier. A noter, que cette chaîne privée est la seule à réussir à se maintenir puisqu'en 1997 existaient également Télé free Dom, TV4, TV Sud.

Ainsi, le paysage audiovisuel de La Réunion a été relativement bouleversé avec l'arrivée des liaisons parabole. Deux opérateurs proposent divers types d'abonnements payants venant s'ajouter à l'offre traditionnelle des deux chaînes publiques et d'une chaîne locale privée. Tout récemment une télévision à diffusion encore confidentielle a vu le jour : TV Kreol.

De grandes mutations seraient encore à venir du fait de la numérisation de la télévision. L'évolution pourrait aller dans le sens de l'accès du consommateur à des sortes de centraux lui permettant de faire son propre programme.

---

<sup>54</sup> Dates des rapports du CCEE traitant du paysage audiovisuel réunionnais (PAR).

FIG 58 – ENTREPRISE ET EFFECTIFS – AUDIOVISUEL

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

921A - Production de films pour la télévision	2004	2005	Tx de croiss 2005 / 2004		2006	2006
Etablissements	1	3	200%	Etablissements	8	5
Effectifs	1	10	900%	Effectifs	8	14
Hommes	1	8	700%			
Femmes		2	200%			

921B - Production films institutionnels et publicitaires	2000	2005	Tx de croiss 2005 / 2000		2006	2006
Etablissements	5	9	80%	Etablissements	53	14
Effectifs	16	28	75%	Effectifs	63	26
Hommes	7	17	143%			
Femmes	9	11	22%			

921C - Production de films pour le cinéma	2000	2005	Tx de croiss 2005 / 2000		2006	2006
Etablissements	3	4	33%	Etablissements	11	6
Effectifs	57	34	-40%	Effectifs	168	35
Hommes	22	14	-36%			
Femmes	35	20	-43%			

921D - Prestations techniques pour le cinéma et la TV	2000	2005	Tx de croiss 2005 / 2000		2006	2006
Etablissements	1	3	200%	Etablissements	12	
Effectifs	1	22	2100%	Effectifs	12	
Hommes	0	21				
Femmes	1	1	0%			

922B - Production de programmes de télévision	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
Etablissements	2	1	-50%	Etablissements	3	
Effectifs	11	2	-82%	Effectifs	3	
Hommes	7	1	-86%			
Femmes	4	1	-75%			

922D - Edition de chaînes généralistes	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
Etablissements	1	5	400%	Etablissements	2	
Effectifs	64	222	247%	Effectifs	296	
Hommes	46	142	209%			
Femmes	18	80	344%			

922E - Edition de chaînes thématiques	2000	2003	Tx de croiss 2003/2000		2006	2006
Etablissements	1	1	0%	Etablissements	2	
Effectifs	33	43	30%	Effectifs	2	
Hommes	19	22	16%			
Femmes	14	21	50%			

Tous les secteurs d'activité en lien avec la production de films progressent à l'exception de celui de la production de programme pour télévision. Il existe environ 26 entreprises dans ce secteur.

Les effectifs progressent parallèlement et atteignent le nombre de 361 en 2005.



FIG 59 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE - AUDIOVISUEL

921A - Production de films pour la télévision						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						137 825
<b>Etablissements</b>	5					

921B - Production de films institutionnels et publicitaires						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						553 505
<b>Etablissements</b>	S	5	5	S		

921C - Production de films pour le cinéma						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						1 320 868
<b>Etablissements</b>	3	S			S	

921D - Prestations techniques pour le cinéma et la télévision						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						S
<b>Etablissements</b>	S	S				

922B - Production de programmes de télévision						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						S
<b>Etablissements</b>	S					

922D - Edition de chaînes généralistes						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						S
<b>Etablissements</b>					S	

922E - Edition de chaînes thématiques						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>						

Source : INSEE

Malgré la progression du nombre d'entreprises, la répartition par tranche de chiffre d'affaires ne permet pas une connaissance du volume d'affaires et de la masse salariale brute pour raison de confidentialité (26 entreprises dans 7 secteurs NAF et 5 tranches de chiffre d'affaires).

**Le marché** peut être abordé à travers plusieurs optiques. Il est loin d'être saturé si les producteurs savent envisager leur marché comme national ou international et non strictement réunionnais. Ceci est d'ailleurs une ligne de différenciation actuelle des entreprises : certaines cherchent juste à capter le marché local et d'autres partent à la conquête de marchés extérieurs et arrivent parfois à les conquérir.

En outre, il ne faut pas perdre de vue que La Réunion est un marché de moins de 800 000 habitants et non de 70 millions alors que le coût de production minimal d'un film est relativement incompressible. La rémunération d'une production qui ne serait diffusée qu'à La Réunion sera donc très vite plafonnée.

Il y a donc, dans cette activité, deux types de concurrence : celle qui se joue entre pays ou régions producteurs et celle qui existe entre entreprises. Saint-Domingue et Cuba sont en concurrence avec La Réunion par le coût. Bientôt, les Antilles vont démarrer un dispositif régional d'aide à la création en partant sur un acquis de production de long métrage – fiction plus important. La Réunion gardera-t-elle son avance sur le film documentaire et sur l'accueil de producteurs métropolitains ?

A l'échelle internationale, la concurrence des producteurs britanniques très réputés n'est pas à négliger car leurs productions étant très largement diffusées, les droits de chaque diffusion peuvent être inférieurs aux films qui restent dans le cercle de diffusion de la télévision française (Arte, France 5, RFO, ...).

La concurrence entre entreprises réunionnaises n'est pas considérée comme excessive, chaque société ayant un type de projet bien distinct.

**L'Environnement institutionnel est pour beaucoup dans le dynamisme économique-culturel.**

**En effet, la Région propose une aide complémentaire à celle du CNC.**

De manière plus globale, la Région soutient la filière Technologies de l'Information et de la Communication avec :

- une aide à l'investissement,
- du conseil à des privés ou à des administrations,
- des prestations de mise en concurrence,
- la défense des intérêts réunionnais,
- une veille avec observatoire (journal PROTEL).

Son soutien à l'audiovisuel s'inscrit dans ce cadre là et dans une dynamique générale des Régions, lesquelles depuis 2000, traitent généralement ces dossiers par les services économiques car les budgets réservés à la culture sont trop restreints.

Le comité technique, mis en place à La Réunion, se réunit quatre fois par an et sélectionne en fonction de la valeur du projet, du respect de l'éligibilité et de la viabilité économique. La Région finance en quelque sorte le surcoût lié à la production à La Réunion mais le producteur extérieur doit faire tourner une équipe locale. Pour les sociétés locales, l'engagement d'un client est déterminant.

La priorité est donnée au film pour télévision alors que d'autres régions choisissent plus d'aider le cinéma d'auteurs.

Cette aide aux producteurs locaux est structurée en 4 étapes :

- Aide au scénario,
- Aide à la pré vente (forfait) avec la réalisation d'une maquette,
- Aide à la production (court métrage),
- Aide à la captation d'image.

A cela peuvent s'ajouter une aide à la formation (coaching, résidence, écriture) et une aide à la diffusion et à la distribution.

Ainsi, si le Centre National de Cinématographie (CNC) finance 1 €, la Région peut compléter l'apport jusqu'à 2 € et, au moins 25 % des dépenses doivent être locales.

FIG 60 - DETAIL DE L'AIDE REGIONALE

	2000	2006
Montant de l'aide	56 5000 €	1 063 000 €
Projets aidés	9	40
Entreprises aidées	9	36
Production réalisée	84 films 15 pilotes de court métrage 26 courts métrages 11 dessins animés 13 séries TV et 3 sitcoms	
Subvention pour la période	5 800 000 €	
Coût de production engendré	47 000 000 € avec une aide publique > ou = à 50 %	

Source : communiqué oralement par la Région

Au-delà de cette aide financière directe, la Région finance une association, l'Association de Développement du Cinéma de l'Audiovisuel et du Multimédia (ADCAM) qui a pour mission d'accompagner les entreprises de l'audiovisuel dans leur développement. C'est à la fois un :

*« Bureau d'accueil des tournages, guichet labellisé dans le cadre de la commission nationale du film France. Accompagnement des politiques publiques de promotion et de soutien de l'industrie des programmes réunionnais. Centre de ressources pour les entreprises de la filière. L'ADCAM est soutenue par la Région, la DRAC et l'Europe. »<sup>55</sup>*

Celle-ci a été créée en décembre 2001 suite à une contractualisation entre la Région Réunion et le CNC dans le cadre de la convention de développement cinématographique de mai 2000.

Ses missions sont les suivantes :

- « faciliter la localisation de productions à La Réunion (...),
- accompagner les entreprises et les professionnels locaux par la promotion de leur savoir faire, par la recherche de marchés à l'export et par la veille technologique et commerciale,
- conseiller les porteurs de projet dans le montage des dossiers et assister les financeurs pour l'instruction,
- mobiliser et fédérer des partenaires publics et privés autour d'une dynamique de production régionale basée sur :
  - la diffusion des œuvres auprès des réunionnais,
  - le développement des formations existantes ou à créer,
  - l'information des publics,
  - la valorisation de l'identité par la préservation du patrimoine image et son,
  - la recherche et la mise en place de solutions innovantes d'accompagnement de projets notamment dans le financement. »<sup>56</sup>

Celle-ci est appréciée par les professionnels comme une bonne courroie de transmission mais, son niveau d'accompagnement et d'implication serait encore à améliorer. On attend d'elle, qu'elle devienne un véritable centre de ressources et d'échanges pour les professionnels. Cependant, une nette amélioration du professionnalisme pour la présentation des dossiers au CNC peut être mise à son actif.

Quelques professionnels font ressortir des **faiblesses** du dispositif même si la tendance globale est à une grande satisfaction :

- Les délais pour la prise de décision et donc pour le versement de l'aide,
- Le cadre d'intervention est parfois contesté quant à l'opportunité de tant investir dans les productions métropolitaines,
- Le faible accompagnement technique.

---

<sup>55</sup> Source : ARTIC

<sup>56</sup> Source : Rapport sur l'audiovisuel 2002, CCEE

Les **forces** du dispositif sont :

- Le bon contact avec les décideurs et le bon fonctionnement du comité technique,
- Le plafond de 150 000 € est estimé confortable,
- La clarté du contenu et du cadre d'intervention de la Région,
- La complémentarité pré achat – CNC - aide Région,
- L'impact sur le secteur, sur l'image de La Réunion et sur son économie : selon l'ADCAM, pour 1 € injecté, 4.2 € sont dépensés à La Réunion dans des dépenses courantes.

Ainsi ce dispositif est devenu indispensable à la production professionnelle de documentaire.

La **DRAC** apporte du conseil. La contribution financière de l'Etat passe par le CNC et complet également le cofinancement de l'ADCAM.

Des interrogations sont posées sur les prochains **fonds européens** et la possibilité de les mobiliser pour l'audiovisuel.

La **clientèle** de ces entreprises est locale ou extra-territoriale.

En tant que chaîne publique, **RFO** est à la fois un partenaire institutionnel et un client. C'est l'une des 9 stations régionales créées par la Loi du 31.12.1982 et dont le siège est situé à Paris.

La chaîne publique continue à produire à la différence de nombreuses chaînes de télévision européennes qui, maintenant, achètent des productions.

Actuellement **RFO**, la chaîne publique a une politique de commande locale de ces programmes. Elle devient donc le premier client des producteurs locaux de séries, de reportage ou de documentaires. Sa stratégie consiste à coproduire avec des entreprises privées non pas en apportant une contribution financière mais du personnel et des studios. L'offre de studio n'est pas à négliger dans la mesure où ils manquent aux petits producteurs. A l'inverse, l'apport d'un personnel travaillant sur une grille de salaire de la fonction publique avec des horaires relativement rigides pose problème.

Donc RFO propose :

- Des produits faits en interne et localement (une quinzaine),
- Des coproductions (une quinzaine de documentaire par an) sur lesquelles elle ne paie pas de droit de diffusion,
- Des produits sur lesquels elle paie des achats de droit.

Elle travaille ainsi avec une vingtaine de producteurs locaux et considère qu'il existe un vrai professionnalisme local.

Il y a parfois débat avec la Région pour qu'elle octroie son aide lorsque RFO fait partie de l'équipe de production.

Ces achats de droits locaux ou des co-productions résultent d'une orientation plus globale de la chaîne à l'échelle nationale.

Le rapport 2002 du CCEE présente comme suit la stratégie de RFO annoncée suite à l'arrivée d'André-Michel Besse en novembre 1998 :

*« Parmi les objectifs fixés on notait :*

- *responsabiliser davantage les directeurs régionaux des stations, chacun mettant en œuvre les décisions adoptées en concertation,*
- *dégager une marge d'action plus grande en termes de production. Davantage de crédits seront transférés vers les stations afin qu'elles aient plus de moyens pour multiplier les coproductions avec les partenaires locaux.*
- *Etablir des partenariats avec les chaînes de télévision privées notamment aux Antilles et à La Réunion, afin d'accroître l'offre de programmes d'Outre-mer.*
- *Etre plus proche encore des auditeurs et des téléspectateurs en privilégiant les programmes de proximité et en faisant de chaque station une véritable télévision de pays. »*

Les échanges dans l'Océan indien ont pris la forme d'accords notamment avec la télévision mauricienne. De plus tous les programmes libres de droits produits par Télé Réunion sont à la disposition de Maurice et de Madagascar.

RFO Réunion occupe deux canaux :

- Télé Réunion, chaîne de proximité, assurant plus de 2 000 heures de programmes diffusées chaque année,
- Tempo, créée en 1998 à la place de RFO 2 dont la vocation est la diffusion des principaux programmes des chaînes publiques : France 2, France 3, la Cinquième, Arte, ... avec quatre priorités :
  - le savoir,
  - la découverte,
  - les programmes familiaux,
  - le divertissement avec des magazines spécialisés.

Cette chaîne se trouve « soulagée » des contraintes de l'audimat du fait de la suppression de la publicité.

Il est parfois observé un clivage entre la station locale et le siège parisien quant aux préachats. Ainsi, un producteur aura intérêt à avoir un siège ou des relations à Paris pour faciliter les commandes.

### **Antenne Réunion**

La chaîne privée est créée en mars 1991 avec des premières images diffusées par Canal Réunion dans un contexte marqué par les émeutes du Chaudron. Un partage de grille s'opère, Antenne Réunion diffusant le jour en non crypté. Elle obtiendra 13 fréquences en 1994, touchant ainsi 95 % de la population avec une audience établie en 1993 à 20 %.

Antenne Réunion est donc une chaîne privée à capitaux réunionnais.

Ses difficultés provenaient de la difficulté à engranger les recettes publicitaires suffisantes. Celles-ci augmenteront suite à la décision d'arrêt de la publicité sur Tempo en 1993 sans que cela empêche le redressement judiciaire en février 1998. Son plan de continuation ayant été accepté, elle poursuivra son existence avec un remboursement de 26 millions de francs de dettes pendant dix ans. Ainsi Antenne Réunion s'est-elle trouvée dans l'obligation de se séparer de son service de production en incitant les personnes licenciées à se mettre à leur compte.

Depuis le 10 juillet 2001, Antenne Réunion est diffusée dans toute l'île avec le numérique.

Antenne Réunion produit la grande majorité de ses émissions locales en interne. Quelques achats de droit de diffusion se font mais sont désormais rares. Les séries, les téléfilms et les plateaux importants occupent des plages plus nombreuses. Parfois des coproductions avec des partenaires institutionnels ont lieu.

Le budget de la chaîne privée serait 5 à 6 fois inférieur à celui de RFO. Elle occupe moins de 50 salariés et le chiffre d'affaires renoue avec la croissance suite à une période difficile en 2000. Celui-ci atteindrait les 10 millions d'euros dont 80 % en publicité et 20 % en prestations diverses (SMS, Star A, ...).<sup>57</sup>

Les dépenses se répartissent :

- 30 à 40 % en masse salariale,
- 20 à 30 % achat de programme,
- 15 à 30 % coût de diffusion.

En outre, un accord a été passé avec la radio Free Dom pour la diffusion du journal télé de 19h00.

Le partenaire principal est la chaîne TF1. Il arrive que le journal télévisé de TF1 diffuse des extraits du journal réunionnais.

L'avenir de la chaîne dépendra beaucoup de l'élargissement ou non de la concurrence, le marché publicitaire étant restreint. Antenne considère pouvoir encore consacrer des plages à la publicité mais les annonceurs manquent malgré de bons résultats d'audience. En effet, la télévision resterait sous investie par les annonceurs de La Réunion.

L'éloignement génère également des surcoûts.

Elle reste ouverte à des partenariats culturels si cela ne l'empêche pas de garder son raisonnement économique. C'est ainsi qu'elle est partenaire du festival Sakifo.

Elle ne bénéficie pas de financement public spécifique.

Par ailleurs, il est souvent considéré que **RFO et Antenne Réunion n'affichent pas une grille lisible**. Il est difficile d'anticiper leurs besoins à l'inverse d'autres chaînes métropolitaines. Ceci est un handicap pour les petits producteurs qui peuvent s' « épuiser à monter des projets qui ne passent pas ».

Canal Plus ne diffusant que les programmes nationaux avec un décalage, n'est pas un client pour les producteurs locaux. Elle peut parfois « ouvrir » un canal hertzien dans certaines occasions comme celle du SAKIFO en 2007.

---

<sup>57</sup> Source orale Antenne Réunion



Il en est de même pour les télévisions hertziennes qui viennent augmenter la qualité technique et/ou la diversité de l'offre de programmes sans pour autant consommer des productions locales.

Leur impact serait plus en lien avec une évolution sociologique des pratiques culturelles : spectacle vivant ou enregistrements ? cinéma ou télévision ?

Toutefois, l'augmentation de l'offre de programmes de télévision pouvant réduire le nombre de téléspectateurs de RFO et d'Antenne Réunion présente le risque d'une évolution à la baisse des recettes publicitaires des autres chaînes. Ceci poserait un problème de financement d'autant que les chaînes locales considèrent avoir encore une marge de progression dans les plages de publicité à vendre. La chaîne privée sera plus vulnérable à une telle mutation.

En ce qui concerne la clientèle extra territoriale, les chaînes nationales ne sont plus productrices et font du pré achat ce qui stimule les producteurs indépendants.

En outre, le **public** du documentaire s'est élargi à La Réunion comme dans l'ensemble de la France. Certains documentaires ont ainsi eu un grand succès en salle de cinéma et il existe des festivals.

**Sur le plan des Ressources humaines, il est noté globalement une couverture des différents besoins.** Il est possible de démarrer ce type d'activité même sans formation préalable. Celle-ci peut « se faire sur le tas » et s'enrichir de formation en continue. A noter que certaines vocations se sont révélées à l'occasion de stages de formation à la production audiovisuelle.

Des professionnels s'organisent pour la mise en place de formation, considérant qu'ils ont plus d'intérêt en commun que de risque de concurrence dangereuse.

L'ensemble des compétences nécessaires à la production d'un film, d'une série ou d'un documentaire se trouve globalement à La Réunion.

Il demeure cependant des points d'amélioration possible en ce qui concerne :

- les auteurs et l'adaptation de textes,
- les équipes de création notamment en décor et son,
- les scénaristes,
- des auteurs de musique instrumentale,
- les monteurs spécialisés en documentaire,
- les gestionnaires et comptables des projets audiovisuels,
- des juristes spécialisés en droit international de l'audiovisuel.

Il est noté que le taux d'encadrement réunionnais dans les équipes de tournage a progressé.

Quelques professionnels proposeraient de travailler plus sur l'accompagnement au projet et essentiellement pour les auteurs avec, par exemple des bourses à l'écriture. Aujourd'hui, elles s'élèvent à 2 000 euros pour environ 3 mois de travail, alors qu'en France métropolitaine, le montant moyen s'établit entre 5 000 à 10 000 euros pour 2 mois.

Ainsi, l'ILOI et l'Ecole des Beaux Arts contribuent à créer ces compétences dans une certaine mesure.

Les banques doivent être sensibilisées à ce type de fonctionnement d'entreprise dont certaines rencontrent des difficultés de montage financier. Celles qui peuvent supporter les délais de paiement sont celles qui ont toujours des dossiers en cours.

**Les visions stratégiques** du secteur sont diverses. Cependant un point d'analyse commun apparaît : le pessimisme sur l'avenir de la diffusion limitée à La Réunion.

**La conquête de nouveaux acheteurs en dehors de La Réunion qui était jusque là un facteur clé de succès va devenir une condition de pérennité.**

La production de fiction se situant dans le contexte spécifique de La Réunion et permettant d'anticiper la lassitude sur le volcan et le lagon peut être un axe de consolidation de la filière. Une politique forte de marque sur la création Réunion favoriserait ce passage à la fiction en permettant de dépasser des « complexes ».

Pour d'autres professionnels, il s'agit de profiter des spécificités réunionnaises pour aller vers le monde. Tourner à La Réunion permet d'accéder à un savoir faire spécifique lié à l'environnement : tournage en haute montagne, en milieu sous-marin, ... celui-ci peut être exploité dans un autre lieu. Les sociétés réunionnaises doivent viser des sujets sur lesquels les sociétés nationales ne peuvent pas se positionner. La référence à La Réunion dans l'Océan indien peut être un facteur clé de succès pour celui qui sait viser des niches exportables. Signe d'un succès déjà réel : trois sociétés réunionnaises sont à l' « automatique avec le CNC » (Source : ADCAM) c'est-à-dire qu'elles y ont un compte abondé en fonction des films précédents et pouvant servir aux projets suivants.

Du point de vue de leur fonctionnement, les producteurs devront entrer dans une ère multi-projets : ils devront travailler sur plusieurs projets à la fois pour ne pas être en difficulté de trésorerie.

Il est parfois évoqué la nécessité de mettre en place un studio de tournage que différents producteurs pourraient louer.

## Malgré ce grand dynamisme, des risques pèsent sur le secteur.

Tout d'abord, il faut soulever **la remise en cause générale du système de l'intermittence**. La réforme générale n'a pas (encore) eu lieu mais elle n'est pas pour autant enterrée. Les pouvoirs publics continuent à s'interroger sur l'opportunité du financement de cette *exception culturelle*. Or, les sociétés de production fonctionnent comme des boîtes à projet sans ou avec très peu de personnels fixes. Ce sont les intermittents techniques ou artistiques recrutés juste pour les besoins d'une production qui travaillent.

De plus, il convient également d'attirer l'attention sur **le régime d'aide mis en place par la Région Réunion**. Il ne s'agit pas d'un mécanisme financier comme celui du CNC qui en collectant une taxe sur chaque ticket d'entrée au cinéma finance une partie de son activité. Les subventions sont décidées dans le cadre des orientations budgétaires de la collectivité territoriale et selon la composition du Conseil régional du moment. Elles peuvent donc prendre fin d'une année à une autre ou à échéance de la convention avec le CNC. Dans le même temps, la « taxe CNC » n'est pas collectée à La Réunion il y a là peut-être une piste d'un mécanisme financier spécifique de type CNC et à la taille de La Réunion. On pourrait également introduire une notion de reversement des taxes perçues à l'entrée du territoire sur les films. (Voir en II – B)

A noter en outre une **menace sur les archives audiovisuelles** qui sont plus assurées par la bonne volonté des producteurs que par une politique concertée de protection du patrimoine numérique.

### L'essentiel

*La production audiovisuelle est marquée par un fort dynamisme. Celui-ci est nourri du professionnalisme réunionnais émergent et de l'aide publique (Région et CNC). Les perspectives de développement sont importantes à condition d'envisager l'exportation.*

*Deux risques pèsent toutefois sur la production :*

- *la non pérennité de l'aide publique telle qu'elle est conçue actuellement : les producteurs arriveront-ils à trouver leur indépendance financière avant une fin éventuelle (non annoncée) de ce régime d'aide ?*
- *la remise en cause du régime de l'intermittence, fondement de l'organisation de la production et de la détermination des coûts.*

*Dans un souci d'anticipation et de consolidation, les décideurs réunionnais ne doivent-ils pas envisager des solutions spécifiques ?*

## CHAPITRE VII - LE CINEMA : DIFFUSION ET PROJECTION DE FILMS

La diffusion de film est une activité identifiée de manière séparée de celle de l'exploitation de salles, donc de la projection. Ce chapitre regroupe les deux auxquelles nous avons ajouté l'édition et la distribution de vidéo. Cette dernière activité, en déclin, ne sera pas spécialement traitée.

FIG 61 - ENTREPRISE ET EFFECTIFS – DIFFUSION ET PROJECTION DE FILMS

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

921F - Distribution de films cinématographiques	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
Etablissements	7	9	29%	Etablissements	2	
Effectifs	31	69	123%	Effectifs	21	
Hommes	25	42	68%			
Femmes	6	27	350%			

921G - Edition et distribution vidéo	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
Etablissements	1	1	0%	Etablissements	5	
Effectifs	8	2	-75%	Effectifs	5	
Hommes	6	2	-67%			
Femmes	2	0	-100%			

921J - Projection de films cinématographiques	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
Etablissements	7	9	29%	Etablissements	8	8
Effectifs	35	58	66%	Effectifs	12	88
Hommes	25	36	44%			
Femmes	10	22	120%			

On note la présence d'environ 18 établissements en 2005. Certaines sociétés ont plusieurs établissements (sites) et que l'année 2007 a vu des salles fermer.

FIG 62 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE – DIFFUSION ET PROJECTION DE FILMS

921F - Distribution de films cinématographiques						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	S
<b>Etablissements</b>	S			S		

921G - Edition et distribution vidéo						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	S
<b>Etablissements</b>	S					

921J - Projection de films cinématographiques						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	0,5 à moins de 1	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	1 619 745
<b>Etablissements</b>	S		4	S	S	

Source : INSEE

La concentration du secteur empêche de connaître finement la répartition du chiffre d'affaires par tranche de chiffre d'affaires ainsi que la masse salariale brute.

La filière cinéma se compose essentiellement des producteurs, des distributeurs et des exploitants outre la production (voire en audiovisuel). Les premiers ont été traités précédemment. Ce chapitre se consacre à la diffusion et à l'exploitation.

A côté des deux distributeurs commerciaux existent une série d'intervenants.

Le cinéma a connu un envol à La Réunion avec l'ouverture des deux multiplexes. Ce sont des populations entières qui ont alors découvert le cinéma. Cet art a pris une dimension plus attractive avec l'ouverture de grands équipements aux allures modernes aux yeux d'une bonne partie de la population et ce surtout dans l'ouest.

Les deux **distributeurs** ou importateurs de films les plus importants sont « Maurée films » et « Investissements et Commerces ». « Ohana », d'une toute autre taille, est une récente Entreprise Unipersonnelle (EURL) à Responsabilité Limitée se définissant comme un distributeur indépendant proposant des films moins médiatisés ou dits « à thème » directement à son public.

Les distributeurs, en raison des spécificités de l'Outre-mer doivent acheter les films et les importer alors que les salles métropolitaines les empruntent en payant des droits de diffusion. Ceci crée un surcoût conséquent pour celles-ci, assorti d'une plus forte prise de risque. Les entreprises ont le droit de les utiliser autant de fois qu'elles le souhaitent pendant un an, puis doivent détruire les bobines devant huissier. C'est pour cette raison, qu'elles vont les louer à d'autres exploitants y compris leurs concurrents. Ce système est la conséquence de lois et non d'un raisonnement économique des sociétés de cinéma.

C'est souvent à ce niveau que se situent les manœuvres concurrentielles : un distributeur-exploitant peut refuser de louer un film acheté par son concurrent pour réduire ses marges bénéficiaires. De même, il peut refuser de « prêter » un film à son concurrent qui ne connaîtra pas la fréquentation liée à celui-ci.

S'agissant des **exploitants** de salle, une concentration s'observe en raison de la fermeture de petites salles tenues par des indépendants (St-Joseph, St-Benoît). Celles-ci n'ont pas eu à souffrir spécialement des multiplex mais de la chute de la consommation de cinéma au profit du « home cinéma » et de la télévision qui offre désormais un plus grand nombre de programmes.

**Deux grands exploitants se disputent donc le marché réunionnais.** Ce sont les entreprises qui étaient déjà présentes dans l'activité et qui ont ouvert les multiplexes. Elles sont également distributrices de films et sont également les futures candidates aux nouveaux multiplexes qui devraient s'installer dans le sud.

Comme vu précédemment ceux-ci ont procédé à d'importants investissements dans de nouveaux équipements en misant non seulement sur des économies d'échelles mais aussi sur l'attractivité de tels équipements. Le pari semble déjà tenu. Un des multiplexes aurait même dépassé ses objectifs d'entrée la première année (environ 500 000). Mais il faut attendre le cap des quatre ans pour mieux analyser l'impact et la pérennité de tels équipements privés.

Les entrées ne sont pas les seules **sources de profit**. La confiserie représente un poste important qui n'est pas à négliger tant pour les dépenses qu'elle représente dans le budget des spectateurs que pour l'attractivité qu'elle exerce sur les clients. Une petite guerre des marques peut avoir lieu, certains exploitants ou certaines marques demandant des exclusivités.

La location des salles pour les séminaires assure également un revenu complémentaire.

Le **public** pourrait être partagé en deux catégories de taille inégale :

- le public « *fauteuil* », plus sélectif et « Art et essai » (10 à 20 %)
- le public « *populaire* » venant généralement voir les films médiatisés.

Les **festivals** de cinéma se développent également.

Ciné Festival, association Loi 1901 organise celui du court métrage et celui de Saint-Denis en plus de sa prestation de coordination du dispositif scolaire.

L'ouverture des multiplexes aurait réduit la fréquentation de ces festivals. Ceci a entraîné une fermeture de sites pour le festival de Saint-Denis alors reconcentré sur Château-Morange.

Une autre association, La Lanterne Magique, se situe plus sur le thème de l'éducation à l'image et surtout au cinéma en direction du jeune public. Un outil pédagogique a ainsi été constitué permettant de dupliquer les interventions en milieu scolaire tout en gardant un bon niveau de qualité. Suite à cela, elle a organisé le festival Ciné Marmay pour la commune de Saint-Denis et Ozague qui propose un système d'adhésion avec entrée libre dans les séances pour des films documentaires.

Il faut également citer le plus ancien festival de l'île, le festival d'Afrique et des îles organisé au Port.

Par ailleurs, et comme dit précédemment, il n'y a pas de prélèvement de la taxe CNC sur les billets vendus à La Réunion. En revanche, les distributeurs de films doivent payer des droits d'auteur sur la musique des films à la SACEM ce qui ne se pratique pas en France métropolitaine.

### **L'essentiel**

*Le secteur de la distribution de film et de l'exploitation est très concentré : deux grandes sociétés se partagent l'essentiel du marché et ont la capacité de se développer pour occuper totalement le terrain réunionnais.*

*La puissance financière de ces groupes a permis un saut qualitatif des équipements.*

*Parallèlement à cette concentration d'entreprises existe un foisonnement d'initiatives souvent associatives pour la promotion du cinéma dans le cadre d'une région où une grande partie du public reste à conquérir.*

*La valorisation des productions réunionnaises par la distribution réunionnaise n'a pas encore eu lieu.*

## CHAPITRE VIII - LES RADIOS

La départementalisation donnera à la radiophonie un essor bien que celle-ci soit apparue à La Réunion dès 1923. C'est donc en 1948 que la Radio-Diffusion-Française s'installe. L'apparition du téléphone en 1951 facilitera l'accès à l'information. La deuxième grande étape de la radiophonie réunionnaise est celle de l'ouverture des ondes mise en œuvre par le premier gouvernement de François Mitterrand entre 1981 et 1983 comme dans toute la France.

Aujourd'hui, on compte trois catégories de radios à La Réunion : A, B et C.

FIG 63 - LES DIFFERENTES CATEGORIES DE RADIOS EXISTANT A LA REUNION

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie c
Radios associatives de proximité, communautaires, culturelles ou scolaires dont les <b>ressources commerciales publicitaires sont inférieures à 20 % des recettes</b> . (Eligibles au fonds de soutien à l'expression radiophonique)	Radios commerciales indépendantes ne diffusant pas de programmes nationaux identifiés et participant à l'animation de leur zone économique.	Radios locales ou régionales diffusant le programme d'un réseau thématique à vocation nationale
Environ 33 radios et 88 fréquences	Environ 10 radios et 60 fréquences	2 radios privées et 7 fréquences 4 radios publiques et 25 fréquences
Obligation de versement de 4.25 % des recettes de la radio à la SPRE au titre des droits aux auteurs et aux compositeurs avec réduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>• abattement de 15 %,</li> <li>• seule prise en compte du temps consacré à la musique,</li> <li>• exclusion du mode de calcul des subventions versées au titre de l'emploi.</li> </ul>	Obligation de versement de 4.25 % des recettes de la radio à la SPRE au titre des droits aux auteurs et aux compositeurs	

A noter que les radios de catégorie D (thématiques) et E (généralistes), à vocation nationale, n'existent pas à La Réunion.

Les radios associatives (33) sont en grand nombre mais présentent des niveaux de professionnalisation tout à fait distincts. Elles ne forment pas un ensemble homogène.

La présence des radios commerciales (12) est également importante. Celles-ci sont en concurrence avec les chaînes de télévision et, dans une moindre mesure, les journaux quant à la vente de publicité.



FIG 64 - ENTREPRISES ET EFFECTIFS – LES RADIOS

Sources : UNEDIC CCIR INSEE

922A - Activités de radio	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	23	26	13%	<b>Etablissements</b>	9	27
<b>Effectifs</b>	247	136	-45%	<b>Effectifs</b>	15	131
<b>Hommes</b>	162	68	-58%			
<b>Femmes</b>	85	68	-20%			

FIG 65 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE - LES RADIOS

922A - Activités de radio						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						2 200 117
<b>Etablissements</b>	16	4	4	S	S	

Source : INSEE

La Réunion compte environ 27 radios ayant du personnel permanent. Celles-ci emploient approximativement 136 personnes ce qui correspond à une masse salariale de 2 200 117 euros en 2006. Plus de la moitié de ces structures réalise un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros chacune.

S'agissant de la radio publique, on note qu'à l'image de la télévision, un tournant de « *radio péi* » se ressent. Ainsi, le créole est plus présent dans les émissions tout comme la musique réunionnaise.

Depuis la libéralisation des ondes de 1981, les radios privées se sont développées à La Réunion. Parmi elles, co-existent les sociétés (lucratif) et les associations (non lucratif).

De plus les modes de fonctionnement sont très variés : certaines produisent leurs émissions totalement ou partiellement sur place alors que d'autres sont des radios nationales avec une fréquence locale. Des partenariats existent entre radios locales et radios nationales.

Le secteur dispose d'un fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) géré par l'Etat. Sur la base de critères établis à partir d'une grille. Une subvention ne pouvant dépasser 65 000 euros est allouée à ces radios associatives.

A La Réunion, les collectivités territoriales ne subventionnent pas directement les radios associatives contrairement à d'autres de métropole. Pour certains acteurs, ceci est contradictoire avec le discours portant sur la défense de l'identité culturelle réunionnaise : la radio n'en est-elle pas le meilleur vecteur notamment pour la musique ?

Par ailleurs, les radios réunionnaises subissent des surcoûts techniques du fait du relief. Une antenne moyenne couvrirait toute La Réunion si celle-ci était plate. Or, en moyenne une radio a besoin d'en installer 17 pour couvrir l'ensemble de l'île. Certaines doivent donc louer ses espaces physiques ou des espaces de fréquence auprès de celles qui sont mieux équipées.

Des radios à vocation associative voulant contribuer à la pluralité des radios et à l'émergence de talents se sont regroupées avec la Fédération des Radios Associatives (FAR) créée en 1996. Ses statuts indiquent ses objectifs :

- *« défendre les intérêts de radios associatives de catégorie A et B,*
- *développer l'information locale et toute forme de communication audiovisuelle,*
- *promouvoir et défendre l'identité réunionnaise, notamment pas la lutte contre l'exclusion,*
- *engager des actions de formation pour ses membres,*
- *soutenir les associations membres de la fédération dans la réalisation de leurs manifestations,*
- *organiser des manifestations culturelles, sportives, socio-éducatives et socio-économiques. »*

Des émissions communes sont diffusées à des créneaux horaires précis sur toutes les radios. La FAR ayant signé une convention avec l'Echange de Programmes de Radios Associatives (EPRA), les radios associatives réunionnaises peuvent diffuser des émissions de radios francophones et les émissions réunionnaises peuvent être diffusées sur ces radios contre rémunération.

Le réseau regroupe aujourd'hui 16 radios comportant 50 fréquences.

La FAR adhère au Conseil National des Radios Associatives.

Dans le foisonnement de radio existant à La Réunion, il serait intéressant que les démarches fédératrices favorisent la qualité sur des objectifs partagés.

Comme vu dans le tableau précédent, les radios associatives bénéficient du financement du FSER.

FIG 66 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET MAJORATIONS A LA REUNION EN 2005- FSER

Radio	Ville	Subvention en €	Majoration	
			%	en €
ANIMATION COLLEGE BERNICA (A.C.B.)	SAINT GILLES LES HTS	20 000	0	0
ARC EN CIEL (974)	SAINT DENIS	10 000	60	6 000
CLASSIQUE FM	SAINT-DENIS	36 000	12	4 320
FIRST REUNION	SAINT DENIS	40 000	0	0
FREQUENCE OASIS	SAINT-JOSEPH	10 700	0	0
HIT FM	L'ETANG SALE	40 000	12	4 800
KONTAK (974)	SAINTE-CLOTILDE	36 000	6	2 160
MIXTE 9	LE PORT	30 000	0	0
PIKAN	SAINT-PIERRE	40 000	48	19 200
PLUS FM (974)	SAINT-DENIS	40 000	0	0
RADIO DES ILES	SAINTE-SUZANNE	36 000	18	6 480
RSL (RIVIERE-ST-LOUIS)	LA RIVIERE	40 000	12	4 800
SALAZES	SALAZIE	40 000	18	7 200
SUD PLUS	LE TAMPON	36 000	6	2 160
SUN LIGHT FM	SAINT- PHILIPPE	40 000	0	0
SUN'LAZES	SALAZIE	10 000	24	2 400
TOP FM (974)	SAINT-JOSEPH	40 000	0	0
VELLY MUSIC	TROIS BASSINS	15 000	6	900
VIE (97)	SAINT- DENIS CEDEX	40 000	12	4 800
	<b>TOTAL REUNION</b>	<b>599 700</b>		<b>65 220</b>

Source : Site gouvernement

Soit 19 radios associatives aidées en 2005

Une aide totale de 664 920 euros soit 3 % de l'ensemble national (23 604 968 € dont DOM)

Une aide moyenne par radio associative de 34 996 € contre 41 631 € de moyenne nationale (dont DOM)

Il faut noter que cette aide, bien que conséquente car supérieure à 600 000 euros en 2005 n'est pas optimisée. En effet, le grand nombre de radios pouvant en bénéficier fait que la subvention moyenne par structure est inférieure à la moyenne nationale (respectivement 34 996 € contre 41 631 €). Ainsi, les radios restant à un stade amateur sont relativement aisées alors que celle ayant entamé une démarche de professionnalisation demeurent fragiles et financent difficilement les salaires.

Les radios sont relativement nombreuses et complémentaires. On observe cependant au fil du temps une tendance à l'uniformisation des **programmes** stimulée notamment par le mode de financement.

Un basculement de la radio « politique » à la radio « commerciale » est assez notoire même si des radios restent largement associées à des hommes politiques.

La musique sélectionnée correspond souvent à des pré programmes standards.

On constate le développement des plages horaires consacrées à l'expression du public. Il est vrai que dans un premier temps cela a répondu à une forte aspiration populaire mais ne serait-il pas temps de professionnaliser ces temps d'antenne en sélectionnant des thèmes et des spécialistes pour répondre aux questions posées ou pour apporter des éléments d'information pour favoriser un débat ? **N'y a-t-il pas un risque « pédagogique » à mettre au même niveau l'information vue par des professionnels et l'information vue par monsieur tout le monde ?**

Il n'est pas pertinent d'identifier un profil type de l'auditeur tant les variétés sont grandes.

Les mesures de l'audimat sont difficilement exploitables par toutes les structures. Les radios associatives relativisent la précision de ces sondages en raison d'une méthodologie qui ne les convainc pas.

Le service public (CSA - CTR) qui exerce un rôle de « gendarme » des ondes interviendrait correctement pour réguler les ondes et les fréquences. Le partage des fréquences est jugé équitable. Toutefois, il est noté que la qualité et le volume du son varie beaucoup d'une radio à une autre.

## **L'essentiel**

*L'enjeu du secteur serait de réussir à conserver la diversité de l'expression tout en poursuivant l'amélioration de la professionnalisation et en surmontant les nouveaux défis technologiques. En effet, la technologie numérique va prochainement concerner les postes de radio des particuliers. Les chaînes de radio devront donc devenir numériques.*

*Ainsi l'accès au central numérique représentera-t-il un nouveau coût que les radios devront supporter après avoir investi dans un nouveau matériel numérique.*

*Les associations à but non lucratif n'ont à ce jour pas de réponse ou seulement des réponses partielles. Les collectivités territoriales ne doivent-elles pas leur en apporter ?*

*« Veiller à la pérennité et à la diversité de l'offre » reste un objectif important comme l'exprime le CCEE dans le rapport sur l'audiovisuel de 2002. Il convient donc d'encourager les autorités à faire des choix pour rendre cet objectif réalisable.*

## CHAPITRE IX - LES ACTIVITES ARTISTIQUES

Ce secteur d'activité est mal couvert par les statistiques de l'INSEE en raison du statut des structures, des pratiques amateurs ou non déclarées et de la diversité des activités.

Les statistiques qui suivent montrent toutefois que sont recensées environ 70 structures en 2006. La grande majorité d'entre elles (59) a un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros chacune et trois autres dépassent le million d'euros.

En 2005 alors qu'il y avait moins d'entreprises (42), 183 emplois étaient dénombrés. La masse salariale brute s'élève à 4 035 822 euros.

Dans ce chapitre, l'ensemble de la création artistique sera traité : Arts plastiques, théâtre, danse, musique, ... Ces secteurs restent peu connus car très dispersés.

FIG 67 - ENTREPRISES ET EFFECTIFS – LES ACTIVITES ARTISTIQUES

923A - Activités artistiques	Sources : UNEDIC			CCIR INSEE		
	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000	2006	2006	
<b>Etablissements</b>	26	43	65%	<b>Etablissements</b>	72	69
<b>Effectifs</b>	104	183	76%	<b>Effectifs</b>	85	164
<b>Hommes</b>	68	102	50%			
<b>Femmes</b>	36	81	125%			

FIG 68 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE -LES ACTIVITES ARTISTIQUES

923A - Activités artistiques						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						4 035 822
<b>Etablissements</b>	59	7	S	S		

Source : INSEE

## SECTION 1 - LES ARTS PLASTIQUES

La pratique amateur des Arts plastiques est relativement bien développée malgré un manque d'équité sociale. Cependant, les professionnels subissent l'étroitesse du marché de l'art, de la rareté des lieux d'exposition et des handicaps de l'insularité.

Ce secteur ou discipline artistique s'est rendu particulièrement tributaire de l'achat public. Aujourd'hui, il en subit les effets pervers : des prix trop élevés pour une clientèle privée (entreprise ou particuliers) qui peine à se constituer, des œuvres peu mises en valeur, un marché de l'art non formé, une critique d'art peu développée, une carence relative de lieux d'exposition et d'atelier d'artistes.

La grande majorité des plasticiens vivant de leur art se trouve donc largement dépendante de la commande publique et celle-ci reste imprévisible avec des critères peu perceptibles. Si le terme de concurrence entre artistes n'est pas adéquat, celui de rivalité auprès des acheteurs et des exposants publics est plus adapté.

Notons toutefois que les profils sont très différents. Ainsi des plasticiens peuvent :

- produire beaucoup et vendre significativement notamment avec un réseau à La Réunion et en France,
- diversifier leurs activités tout en restant autour de l'art avec de l'intervention sociale, de la formation, ...
- avoir un travail stable (souvent de la fonction publique) ou leur conjoint en a un et les revenus de l'art viennent en plus,
- vivre très difficilement et survivre grâce au RMI.

Parmi ceux qui ont fait le choix de vivre de leur art, l'inscription à la maison des artistes, à la CGSS (profession libérale) ou encore à la chambre des métiers a été retenue.

De plus, les difficultés de fonctionnement puis l'arrêt des activités du FRAC ont aggravé cette situation. La récente reprise ne s'est pas traduite par l'achat d'œuvres.

Notons, par ailleurs, que les plasticiens vivants semblent se partager entre une création liée à La Réunion (esclavage, créolité, paysage, insularité) et une démarche conceptuelle propre à l'art contemporain. La seconde restant plus élitiste que la première et le public réunionnais se l'est encore peu appropriée.

**La constitution d'un public qui permettra tant d'augmenter le succès des expositions que de créer un marché de l'art reste donc l'enjeu économique majeur.**

Pour ce faire, des outils manquent selon divers acteurs. Il s'agit :

- des lieux de création pour des artistes locaux comme pour l'accueil d'artistes étrangers de la zone Océan indien,
- des lieux d'exposition,
- une véritable critique d'art pour les rubriques ou magazines culturels,
- des rencontres régulières sous forme de biennale de l'art contemporain de l'Océan Indien, par exemple.

Ces dernières années ont été marquées par l'émergence de galeries avec des positionnements différents. Pour les plasticiens, peu d'entre elles s'essaie à l'art contemporain local : soit il est importé, soit les logiques d'exposition sont conçues pour répondre à une pratique d'achat à visée plus décorative qu'artistique.

La perspective de la MCUR ouvre un ensemble d'espoirs mais également d'inquiétudes. Exercera-t-elle un effet stimulant pour la reconnaissance de l'art réunionnais ou cherchera-t-elle à déterminer de manière unilatérale ce qu'est l'art réunionnais ?

### **L'essentiel**

Les possibilités de pratiques artistiques étant relativement présentes, deux enjeux majeurs s'articulent autour du développement des arts plastiques :

- l'éducation à l'image et à l'art dans son ensemble notamment par la visite d'expositions,
- l'émergence d'un marché de l'art laissant une réelle place à l'achat privé notamment par la mobilisation du mécénat.



## SECTION 2 - LE THEATRE

La professionnalisation du théâtre réunionnais commence entre 1993 et 1997 avec deux compagnies préexistantes : Talipot et Vollard. Cette discipline artistique a d'abord été développée par la dynamique de la création avec des troupes comme Talipot, Vollard, Komela, les Alberts, Act 3, ... puis les équipements se sont développés.

Aujourd'hui les équipements et les compagnies ont augmenté plus vite que les budgets qui leur étaient consacrés entraînant ou menaçant de disparition certains.

Sur un plan qualitatif, le théâtre réunionnais se caractérise par des identités de compagnie relativement fortes.

Actuellement, on dénombre une dizaine de compagnies professionnelles. A noter cependant qu'il est difficile de déterminer le nombre d'acteurs par compagnie. En effet, on assiste à des participations de comédiens dans différentes créations facilitées par le régime de l'intermittence. La « compagnie-troupe » qui occuperait plusieurs comédiens et un metteur en scène n'est plus une réalité. Généralement, la compagnie, on pourrait dire l'association a un créateur, un noyau d'intermittents et d'autres intermittents (techniques ou artistiques) éventuellement un administrateur si ses moyens le permettent ou si elle est en convention DRAC-Région. La structure vit donc également sur projet comme les producteurs audiovisuels. Mais ces derniers l'ont assimilé, réduisant les frais fixes et les emplois pérennes à leur plus simple expression alors que les compagnies de théâtre, notamment les anciennes, ont crû pouvoir fonctionner comme une entreprise ou une institution ayant les moyens de sa pérennité, ce qui ne correspondait qu'à un schéma de pensée. **Les compagnies ne peuvent fonctionner qu'en intégrant un schéma d'économie de projet et certaines, plus récentes, fonctionnent ainsi** ce qui est d'autant plus adéquat que les financements du théâtre restent toujours difficiles à obtenir.

Ces productions représentent un coût conséquent surtout lorsqu'il y a de nombreux comédiens. Les subventions doivent donc être relativement élevées ou ne pas être. De plus, le public que certaines compagnies ont pourtant su fidéliser présente une solvabilité relative et différente selon le lieu de diffusion.

Selon une étude de Stéphanie Bulbeau pour Le Réso, ce sont surtout les collectivités territoriales et la DRAC qui sont sollicitées. Les financements de l'ADAMI, du SPEDIDAM, les bourses d'écriture, l'aide à la création de la DMDTS et le mécénat sont peu mobilisés. Les responsables de compagnies reprochent le fonctionnement solidaire financier qui fait qu'« on a tout ou rien ». Par « tout », il faut entendre les financements de la DRAC, de la Région, du Département et éventuellement de la Ville.

Il est donc nécessaire pour une compagnie de reproduire ses spectacles un grand nombre de fois non pas pour équilibrer son budget mais surtout pour réduire son besoin de subvention ou son déficit. Les lieux de diffusion le permettent (voir en II-I) mais les salles de moyenne jauge visant un public de proximité ont également leur contrainte budgétaire et ne peuvent acheter des spectacles au dessus d'un certain montant. Ce montant va généralement correspondre à des productions comportant un petit nombre de comédiens.

Certaines compagnies distinguent donc les coûts de création et les coûts de production (coût plateau). Plus rares sont celles qui contestent cette approche en globalisant l'ensemble dans un budget non détaillé.

Ainsi, pour multiplier les recettes de production, elles vont tenter d'organiser des tournées. Mais là encore elles se heurtent au problème de la hausse de l'offre de spectacles. Les salles ne sont pas toujours disponibles au bon moment et, revenir sur une création ancienne n'est pas toujours aisé et augmente les coûts car les répétitions sont de nouveau nécessaires. De plus, certains considèrent que chaque nouvelle représentation va creuser le déficit global.

En général, la diffusion ne permet pas de couvrir la production si on veut garder un coût plateau accessible à toutes les salles. A La Réunion, il serait payé entre 1 500€ et 2 000 € alors qu'en métropole il s'établirait aux alentours de 3 500 €.

Enfin se pose la question des tournées à l'extérieur de La Réunion. Là aussi, les compagnies ont des approches très diverses.

Certaines veulent se concentrer sur la conquête du public réunionnais et éventuellement de l'Océan indien. D'autres ne rejettent pas par principe les tournées à l'extérieur mais les appréhendent en raison de la logistique à mettre en œuvre et des coûts. En effet, les compagnies venant à La Réunion ont un voyage pris en charge par l'organisateur du spectacle alors que les compagnies réunionnaises doivent financer leur déplacement et leur hébergement lorsqu'elles s'exportent.

D'autres considèrent que l'exportation est incontournable car le marché réunionnais est trop restreint ou tout simplement parce qu'il ne faut pas refuser des opportunités qui se sont présentées. La nature même du théâtre réunionnais, mettant en scène une diversité ethnique (minorités visibles et invisibles) et un style propre est à considérer comme un facteur clés de succès pour son exportation.

Certains érigent donc en principe de faire du théâtre réunionnais pour les réunionnais, d'autres considèrent que sortir du territoire est la seule manière d'équilibrer les coûts de création et d'autres encore estiment cela nécessaire pour le rayonnement de La Réunion avec un impact budgétaire variable.

Par ailleurs, certains observateurs considèrent que le théâtre a pu stimuler des évolutions sociétales par la mixité « ethnique » de ses acteurs.

De même, certaines compagnies ont réalisé un travail sur la mémoire de quartier en impliquant des habitants généralement peu habitués à fréquenter les salles de spectacle.

La situation des compagnies de théâtre est très inégale.

Certaines parmi les anciennes se sentent ou sont déjà menacées d'existence en raison de la perte des soutiens institutionnels qui leur étaient autrefois acquis.

Ceci est aggravé par la situation spéciale de cet art vivant qui de l'avis de nombre d'experts ne peut qu'être déficitaire. Rappelons que même les grandes salles de théâtre parisiennes sont subventionnées.

Les compagnies qui ont bénéficié d'une convention de scènes peuvent travailler sereinement leurs projets. En effet, l'aide étant attribuée pour une durée de 5 ans avec un objectif de création annuel prédéfini, elles peuvent alors investir et embaucher.

A noter l'ouverture prochaine de La Fabrik à Saint-Denis, « *ni lieu de diffusion régulière de spectacle, ni structure de production théâtrale, la Fabrik se définit comme un laboratoire et un espace de développement artistique et culturel.* »<sup>58</sup> Sa gestion sera confiée à une compagnie de théâtre, CYCLONES PRODUCTION

En ce qui concerne **les ressources humaines**, trois questions sont régulièrement abordées :

- La « carence » de metteurs en scène qu'on fait généralement venir de métropole alors que certains pensent qu'il serait préférable de concentrer les financements sur la création locale,
- La difficulté à trouver des créateurs en costumes et en décor, ce qui avait déjà été abordé pour la production audiovisuelle,
- La contribution du CNR dont la classe d'art dramatique est souvent considérée comme peu dynamique.

---

<sup>58</sup> Rapport moral et d'activité de 2006, Cyclones production

Dans un tel contexte difficile, les réponses des compagnies ou des comédiens sont diverses :

- Une troupe a décidé de tenter une nouvelle chance en allant vers l'opéra (Théâtre Volland),
- D'autres diversifient leurs activités en intervenant dans le cadre du développement social ou de la formation alors que certains se refusent à courir après l'autofinancement et considèrent qu' « *on leur en demande trop* ».
- Des troupes plus récentes vont fonctionner à l'image de sociétés de production en audiovisuelles. La structure juridique existe mais n'a pas d'emplois tant qu'elle n'est pas dans le montage de projet. Lorsqu'elle aura bouclé la conception de projet, elle embauchera alors sous le régime des intermittents avec une bonne partie d'entre eux fidèles à la structure.

Le **public** suit de manière également distincte les compagnies théâtrales. Certaines ont des créations qui restent peu attractives pour un grand nombre alors que d'autres ont su créer leur public. Quelques compagnies vont revisiter des classiques dans une « *interprétation péi* » (musicalité, gestuelle, utilisation totale ou partielle du créole) qui donnera l'impression de devenir plus accessible. Les résultats des compagnies en termes de réactivité du public sont très variés. Les compagnies restant « marginales » restent perplexes dans la mesure où La Réunion accueille 23 salles contre 7 en 1996. Toutefois, il faut noter que de nombreuses compagnies ont ce souci de rencontre avec le public et non de « *faire de l'art pour l'art*. »

Il y aurait encore une forte marge de progression pour la croissance de la fréquentation par les couches moyennes du théâtre.

*« Depuis toujours, l'affaire du théâtre, comme d'ailleurs de tous les autres arts, est de divertir les gens. Cette affaire lui confère toujours sa dignité particulière ; il n'a besoin d'aucune autre justification que l'amusement, mais de celui-ci absolument. En aucune façon on ne pourrait le hisser à un niveau plus élevé si on en faisait, par exemple une foire à la morale ; il lui faudrait veiller à ne pas être précisément abaissé, ce qui produira aussitôt s'il ne rendait réjouissant l'élément moral, et à vrai dire réjouissant pour les sens – ce qui d'ailleurs ne peut que profiter à l'élément moral. (...) Le théâtre doit, en effet, pouvoir rester quelque chose de superflu, ce qui signifie alors, il est vrai, que l'on vit effectivement pour le superflu. Rien n'a moins besoin de défenseurs que les réjouissances. »*

Bertolt Brecht, *Petit Organon pour le théâtre*, Edition de l'Arche <sup>59</sup>

Conclure cette présentation succincte du théâtre à La Réunion par cette citation de B. Brecht, consiste à poser d'emblée **la problématique dans laquelle semble s'être engouffrée la réflexion sur les choix de financements du théâtre.**

<sup>59</sup> Cité par « un théâtre, un boit de monde ... », centre dramatique de l'océan indien 2003-2006

Celle-ci semble effectivement marquée par la question de définir « un niveau intellectuel » des créations aidées avec des critères peu lisibles. S'agit-il de mettre en scène une pièce d'un auteur « classique » ? d'éviter le « comique » ? Comment qualifier les créations contemporaines et locales non encore entrées dans la postérité ? ...

Autant de questions qui bien que présentes ne trouvent pas de réponses. Mais, peuvent-elles en trouver ?

**La majorité des financeurs n'a pas de compétences affichées en matière littéraire et encore moins en matière de critique littéraire. La confusion entre le pouvoir de choisir et la compétence est presque totale.** Les critères d'éligibilité à l'aide publique ne peuvent donc pas être artistiques. Ils peuvent être liés à l'emploi comme le fait la Région PACA (voir en II – I), à la vie culturelle, à l'éducatif, au rayonnement culturel de La Réunion à l'extérieur, ... et pourquoi pas à la commande des programmateurs comme dans le cas des aides à la production audiovisuelle (Voir en III). Ceci permettrait d'améliorer nettement le *process*, traité en II – I.

### **L'essentiel**

*Le Théâtre réunionnais semble se chercher un renouveau dans un contexte de bilan global rendu possible de par une expérience réelle.*

*Ainsi, des « compagnies » consolident leur place alors que d'autres se sentent menacées et des nouvelles apparaissent sous des formes économiquement plus adaptées. L'enjeu de survie du théâtre réunionnais se situe dans la capacité des financeurs et des programmeurs à rendre plus lisibles leurs orientations et dans celles des « troupes » à entrer dans un fonctionnement d'économie de projet sans croire et sans attendre leur institutionnalisation.*

## SECTION 3 - LA DANSE

La Danse, en tant **qu'activité artistique moderne**, émerge à La Réunion entre la fin 2004 et 2005 avec les compagnies « Pascal Montrouge », « Danses en l'R », « Des pieds des mains » et « Yun Chane ».

Elle connaît une dynamique créative notable avec ces quatre compagnies chorégraphiques professionnelles malgré un problème de salle de diffusion ; les contraintes n'étant pas identiques à celles des salles de théâtre et encore moins de musique.

**L'enseignement de la danse** a connu des évolutions de contexte. Dans les années 80, il existait peu de structure de loisir pour les enfants. Ainsi, les parents inscrivaient facilement leurs enfants à la danse pour qu'ils aient au moins une activité extrascolaire. Aujourd'hui, la possibilité de choisir étant plus forte, il y a moins d'enfants inscrits mais le niveau s'est élevé du fait d'une plus grande motivation.

Une grande majorité des écoles de danse adhère à la fédération Nationale Interprofessionnelle de danse. Ceci a permis d'organiser des stages favorisant l'échange et l'ouverture sur d'autres pratiques.

En 1997, il y a eu le premier concours de danse avec 33 élèves.

Les adhérents aux écoles de danse se comptent au nombre de 350 dont 30 professeurs en 2006.

La Fédération organise trois types d'action : les concours, les stages, les festivals.

Ceci a permis d'offrir à 150 danseurs la possibilité d'entrer en scène en 2006.

En 2006, 5 danseurs avaient connu une distinction nationale : 2<sup>ème</sup> division de l'opéra, école de Maurice Béjart, Ballet de Genève. La Réunion serait désormais un vivier intéressant de danseurs.

### **L'essentiel**

*La danse connaît à peu près les mêmes problématiques que le théâtre mais dans une moindre ampleur. A noter que l'approche des compagnies quant à la diffusion semble plus homogène : l'exportation est nécessaire. Cela leur est facilité par la modestie des décors et le plus petit nombre de danseurs dans chaque chorégraphie.*

*De plus, une grande pratique de la danse amateur encourage la fréquentation des spectacles de danse. Ceci pourrait augmenter de l'avis de certains si les spectacles s'ouvraient plus à d'autres styles que le contemporain.*

## SECTION 4 - LA MUSIQUE

Un grand foisonnement de la production musicale s'observe à La Réunion. Celle-ci peut bénéficier d'un réseau de diffusion institutionnelle et d'un réseau dit alternatif composé d'hôtels, de cafés-concert, ... A noter que ce dernier a tendance à se réduire.

Selon la DRAC, « le paysage artistique est dominé par les musiques actuelles qui comptent plusieurs centaines de groupes allant des professionnels confirmés aux semi-amateurs et s'expriment essentiellement à partir de musiques traditionnelles modernisées par les musiques amplifiées. »

La création musicale a bénéficié du développement d'un environnement favorable. En effet, à partir de 1985, 4 studios d'enregistrement sont créés.

Les réseaux de distribution s'étoffent : le nombre de points de ventes passe de 15 en 1985 à 350 en 1993. Les sociétés DISCORAMA et OASIS qui importent et distribuent la production nationale et internationale à La Réunion réalisent environ 25 % de leur chiffre d'affaires grâce à la production locale.

Les concerts se multiplient tout comme le nombre de radios : un cinquantaine d'entre elles consacrent à la musique réunionnaise 70 % de leurs plages musicales.

De plus, le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) a été créé en 1997 par une volonté commune de l'Etat et de la Région Réunion d'établir un partenariat avec les usagers et les acteurs culturels concernés par les musiques actuelles et traditionnelles.

Celui-ci intervient dans 4 domaines :

- **le patrimoine** avec la collecte, l'archivage de documents sonores et la création d'un label discographique (Takamba) ;
- **l'information** avec un service d'accueil, de conseil et d'orientation pour les musiciens et les personnes impliquées dans les musiques actuelles avec un centre de documentation, un site internet. Il assure également la coordination des informations pour la fête de la Musique. Il édite le bulletin *Muzikalité* et est le correspondant de l'IRMA (centre de ressources nationales des musiques actuelles). De plus, il assure la publication d'un guide annuaire des musiciens de La Réunion doublé d'un site propre ;
- **la formation** pour les jeunes artistes et pour les professionnels de l'environnement musical avec la mise en place du programme régional de formation (Région-DRAC). Il est également relais d'écoles nationales pour l'organisation d'audition ;
- **l'organisation de l'exportation – promotion** avec l'organisation de rencontres professionnelles et de réunions d'informations à La Réunion, des relations avec la presse nationale et internationale, la participation aux salons internationaux, l'organisation de rencontres musicales et de résidences d'artistes pouvant permettre une reconnaissance internationale des musiques de La Réunion et des îles de l'Océan indien. Ainsi, il édite une compilation promotionnelle à usage professionnel.

Cette structure compte 6 salariés. Son budget global s'établit à environ 400 000 € dont environ 200 000 € de la Région et 130 000 € de la DRAC

Notons en outre que la filière réunionnaise du disque se regroupe. Les éditeurs et producteurs phonographiques réunionnais ont décidé de se structurer dans une Groupement des éditeurs et producteurs (GEP) en septembre 2006. Une quinzaine de professionnels, dont les plus représentatifs de la filière locale, en est déjà adhérente. Le GEP se fixe comme objectifs de former, d'informer, de défendre leurs intérêts, d'élaborer des stratégies, de dialoguer avec les institutions et les organismes et réseaux professionnels. Il est ouvert également aux producteurs privés de spectacles et d'évènementiels et devrait également s'élargir aux associations oeuvrant dans la production musicale.



On assiste en outre à une véritable « éclosion » des prix en matière musicale tels que.

- « 9 semaines et un jour » décerné par RFO pour l'outre mer, les lauréats bénéficiant d'une scène aux Francofolies de La Rochelle,
- Le GEP va décerner chaque année des prix avec diffusion sur RFO,
- Le prix musique Océan indien lancé par une organisation multi partenariale avec la SACEM, le Fonds pour la Création Musicale (FCM), l'Organisation Intergouvernementales pour la Francophonie (OIF) et la ville de Saint-Denis,
- Un prix biennal décerné à La Réunion puis à Madagascar des artistes de la zone francophone de l'Océan Indien,
- Le SAKIFO festival propose le prix du Festival décerné à un des groupes régionaux de la programmation et un prix spécial Alain Peters à un artiste de la zone reconnu pour l'ensemble de sa carrière,
- « la clameur des bambous » remet des « saluts » à 3 jeunes groupes, espoirs de la musique locale.

Le public répond plus facilement présent aux spectacles musicaux qu'à ceux de danse ou de théâtre d'autant qu'ils ont souvent lieu en plein air et sont gratuits. Malgré la gratuité d'un grand nombre de spectacles musicaux, les salles payantes font souvent salle comble à la différence des autres disciplines du champ de la création artistique. Il est donc possible de poser les hypothèses suivantes :

- l'ancrage culturel d'un art est important pour qu'il rencontre un large succès auprès du public à cette étape du développement de La Réunion,
- la gratuité des spectacles et leur déroulement en plein air ont permis un développement des pratiques culturelles des réunionnais favorable à l'achat de spectacle par la suite, lui-même renforcé par :
  - l'implantation de salles de spectacles sur l'ensemble du territoire,
  - la diversité de ces salles : en plein air ou fermée, places assises ou debout, ...,
  - l'existence d'une échelle de prix,
  - la mise en place de services connexes : billetterie par internet, multiplication des points de vente des billets, agendas dans la presse payante et gratuite, ...,
  - l'existence de structures d'appui associative (PRMA, Le Réso, ...) ou institutionnelle (CNR, ...)

A noter toutefois que malgré cet engouement du public, les artistes vivent difficilement de la musique et, seulement une poignée d'entre eux peuvent s'y consacrer totalement. D'une manière générale ceux qui peuvent en vivre ont acquis une notoriété également hors de l'île. Mais, bien souvent, il s'agit de l'artiste phare et non de l'ensemble du groupe qui restera intermittent ou « amateur ».

Il est intéressant de noter également que des générations successives arrivent à s'exporter. La Réunion, dans ses dimensions sociales, culturelles, linguistiques et historiques comme modernes se trouvent bien au cœur de la musique réunionnaise qui évolue dans une diversité montrant une capacité créatrice pour les professionnels. Ainsi, le maloya, par exemple, est-il de plus en plus renouvelé pour créer de l'engouement à La Réunion comme à l'extérieur rejoignant cette tendance de la World Music en pleine croissance. **Comme pour le théâtre, la mixité des influences qui transparait à partir de la créolité est à considérer comme un facteur clé de succès.**

Cependant, la musique réunionnaise n'est pas encore portée par une lame de fonds comme l'ont vécu les musiques antillaise, ouest-africaine ou latino-américaine en Europe.

### **L'essentiel**

*La musique réunionnaise présente de nombreux facteurs clés de succès sur le territoire insulaire comme extraterritorial : elle s'inscrit objectivement dans la tendance world music, elle peut répondre à des orientations politiques de promotion de la diversité culturelle, elle représente une sorte de culture du Sud évoluant dans le Nord, elle bénéficie de soutien logistique, ...*

*Néanmoins et malgré des progrès, elle reste isolée en termes d'image en raison de l'éloignement géographique et culturel de l'Océan indien du « référentiel » européen et le marché local reste trop étroit pour pouvoir établir une carrière musicale.*

*La Région en décidant de concentrer ses aides sur 5 groupes déjà professionnalisés pendant 3 ans prend le pari de leur envol sur la scène nationale ou internationale. Le succès de cette politique pourrait exercer de l'émulation sur d'autres musiciens.*

*En outre il convient de rappeler que la musique locale souffre encore de la non systématisation du paiement des droits d'auteur à la SACEM comme vu en II-II. Améliorer ce mécanisme financier consoliderait également l'amont de la filière musicale.*

## CHAPITRE X - LES ACTIVITES CONNEXES

Cette rubrique regroupe des activités connexes à la culture telles que les services annexes au spectacle, les activités diverses du spectacle dans lesquelles figurent les discothèques et les activités récréatives. Pour cette dernière catégorie, il est rappelé qu'elle ne comprend pas que des activités culturelles mais pour des raisons de statistiques aucune extraction n'a été faite.

Cette catégorie éclectique se compose de 50 entreprises et représente 296 emplois.

C'est le secteur des discothèques qui connaît la plus forte croissance.

L'analyse globale de ce chapitre portera principalement sur les organisateurs de spectacles qui se situent plus dans le champ d'étude.

FIG 69 - ENTREPRISES ET EFFECTIFS – LES ACTIVITES CONNEXES

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

923B - Services annexes aux spectacles	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	9	10	11%	<b>Etablissements</b>	34	13
<b>Effectifs</b>	34	25	-26%	<b>Effectifs</b>	33	44
<b>Hommes</b>	26	16	-38%			
<b>Femmes</b>	8	9	13%			

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

923K - Activités diverses du spectacle (discothèques)	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	2	9	350%	<b>Etablissements</b>	49	9
<b>Effectifs</b>	7	60	757%	<b>Effectifs</b>	93	34
<b>Hommes</b>	4	47	1075%			
<b>Femmes</b>	3	13	333%			

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

927C - Autres activités récréatives (loisirs sport)	2000	2005	Tx croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	38	31	-18%	<b>Etablissements</b>	74	31
<b>Effectifs</b>	169	211	25%	<b>Effectifs</b>	96	177
<b>Hommes</b>	130	156	20%			
<b>Femmes</b>	39	55	41%			

Ces entreprises consacrent 3 720 632 euros à leur masse salariale brute en 2006. Elles semblent relativement bien réparties par tranche de chiffre d'affaires.

FIG 70 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE – LES ACTIVITES CONNEXES

923B - Services annexes aux spectacles						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>	6	S	4		S	737 246

923K - Activités diverses du spectacle						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>	S	3	5			499 646

927C - Autres activités récréatives						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
<b>Etablissements</b>	13	9	7	S		2 483 740

Source : INSEE

Les organisateurs de spectacles jouent un rôle important dans la croissance de l'offre de spectacles décrite en II-I résultant d'une évolution de la consommation des ménages réunionnais et de l'implantation d'un plus grand nombre de salles sur l'ensemble du territoire. Ce secteur est suffisamment attractif pour que des entreprises métropolitaines viennent offrir leurs services sur le sol réunionnais.

Il existe un grand nombre de détenteurs de licences d'organisateur de spectacles délivrés par la préfecture sur demande écrite et après administration du dossier par la DRAC. Cependant cette licence ne garantit aucunement d'un savoir faire professionnel. Ainsi de nombreux acteurs du spectacle vivant déplorent un manque de garantie de la part d'un grand nombre d'entre eux.

FIG 71 - NOMBRE DE DETENTEURS DE LICENCES DE SPECTACLES EN 2007

	Licence unique	Avec diffuseur	3 licences
1- Exploitant	1	16	22
2- Producteur	19	125	
3- Diffuseur	2		

Source : d'après données DRAC

FIG 72 - REPARTITION PAR STATUT DES DETENTEURS DE LICENCES DE SPECTACLES EN 2007

Associations	107
Entreprise individuelle ou société	70
Etablissement public ou collectivité	9- Théâtre de l'Etang-Salé– SEM St-Paul – SEM Le Port - CROUS Communes de Saint-Louis, des Avirons, St-Leu, Le Tampon, Sainte-Rose –
<b>TOTAL</b>	<b>186</b>
En attente de commission	8

Source : d'après données DRAC

On notera que seulement 5 communes ont une licence. On peut donc en déduire que les autres, ont soit « oublié « de remplir cette obligation réglementaire soit, sous-traitent systématiquement l'organisation des spectacles à un professionnel détenteur de la licence. En tout état de cause, il semble important de rappeler la responsabilité y compris pénale des maires de communes organisatrices de spectacles.

### **L'essentiel**

*Ce regroupement d'activités présente des enjeux pour la filière culturelle réunionnaise.*

*Les organisateurs de spectacles permettent la dynamisation de la vie culturelle à partir de créations locales et extérieures. Leur savoir faire mériterait d'être harmonisé et amélioré. Ils seront ainsi un élément dynamisant de la vie culturelle. Il convient toutefois de noter qu'ils peuvent exposer au risque de réduire la diversité culturelle en raison de leur logique financière. Ce secteur connaît un excès d'offre se traduisant parfois par des annulations de spectacles. Sa structuration devrait commencer prochainement entraînant sans nul doute des fermetures d'entreprises. En outre, certaines entreprises sont particulièrement bien équipées et pourraient se trouver en situation de louer du matériel performant aux théâtres dont l'équipement technique vieillit.*

*Les discothèques par leur « consommation » de musique réunionnaise sont des financeurs indirects de celle-ci en payant les droits à la SACEM qui les redistribue par la suite.*

*Enfin les activités récréatives s'inscrivant dans le champ culturel peuvent, de par leur qualité et leur accessibilité tarifaire, favoriser les pratiques artistiques et « former » le spectateur de demain.*

## CHAPITRE XI - LA FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Seule une entreprise de fabrication d'instruments de musique est répertoriée par l'UNEDIC contre 3 par la CCIR. En fait, cette entreprise exerce plus une activité de réparation d'instruments de musique classique. Il est certain qu'un plus grand nombre de structures et de personnes produisent des instruments de musique notamment traditionnelle. Ils le font en amateurs ou en tant que musiciens. Des associations exercent également cette activité.

FIG 73 - ENTREPRISES ET EFFECTIFS – LA FABRICATION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Sources : UNEDIC

CCIR

<b>363Z - Fabrication d'instruments de musique UNEDIC</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>Tx de croissance 2005/2000</b>		<b>2006</b>
<b>Etablissements</b>	1	1	0%	<b>Etablissements</b>	3
<b>Effectifs</b>	2	1	-50%	<b>Effectifs</b>	3
<b>Hommes</b>	2	1	-50%		
<b>Femmes</b>	0	0	0%		

## CHAPITRE XII - L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

FIG 74 - ENTREPRISES ET EFFECTIFS – L'ENSEIGNEMENT AUTRE

*Sources : UNEDIC*

804D - Autres enseignements	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000	<i>CCIR</i>		<i>INSEE</i>	
				2006	2006	2006	2006
<b>Etablissements</b>	79	64	-19%	<b>Etablissements</b>	29	55	
<b>Effectifs</b>	836	671	-20%	<b>Effectifs</b>	34		
<b>Hommes</b>	237	260	10%				
<b>Femmes</b>	599	411	-31%				

FIG 75 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE – L'ENSEIGNEMENT AUTRE

804D - Autre enseignements	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						9 542 104
<b>Etablissements</b>	44	8	3			

*Source : INSEE*

Ces statistiques englobent beaucoup de structures non culturelles. Pour cette raison, elles ne seront pas commentées.

L'enseignement artistique a connu un réel essor à La Réunion.

Après la création de Village Titan dans les années 1970, l'Institut de L'image de l'Océan Indien s'est ouvert suivi de l'école des Beaux Arts dans une dynamique portoise largement influencée par la conviction et le portage d'un homme.

Parallèlement, des écoles de musique et de danse puis d'arts plastiques sont apparues sous forme d'associations para municipales ou non et en petites entreprises. Il est difficile de recenser l'ensemble de ces écoles tant les statuts sont divers et les agréments sont inexistantes.

Le CNR s'est déployé dans chaque micro-région comme vu en II-I.

L'enseignement artistique s'inscrit tant dans le champ des formations professionnelles avec l'école des Beaux Arts et l'ILOI que dans le champ éducatif ou de loisir pour les autres. Il est généralement considéré que l'enseignement artistique chez l'enfant favorise l'éveil de celui-ci puis la sensibilité à l'art et à la culture. La hausse supposée de l'offre et de la demande de formations ou de pratique encadrées artistiques peut donc être considérée comme un signe prometteur d'une future génération d'adultes plus sensibles à la culture.

Un *focus* est présenté sur la direction de l'action culturelle du rectorat.

Suite au plan dit « Tasca – Lang », une mission de développement des politiques culturelles dans les établissements et de dispositifs d'aide au projet a été mise en place.

En 2005, le dispositif a pris fin malgré un bilan encourageant. Il a pu se poursuivre à La Réunion grâce à un partenariat fort entre l'Etat, la Région et le Département.

Parmi toutes ses activités, la DAC a opéré un rapprochement intéressant avec le projet de la MCUR. Celui-ci portait sur un travail mené avec les enfants pour la collecte d'objets de patrimoine et une formation assortie des enseignants sur la collecte du patrimoine et la constitution de petits « musées ».

De manière plus large, elle organise les classes à PAC permettent la réalisation d'un projet culturel en milieu scolaire et aux heures de classe se déroulant pendant 30 heures avec les enseignants et 10 heures avec les artistes. Il doit être validé par la DAC. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir la notion de création artistique, de rencontrer des artistes. En contrepartie, il propose une rémunération aux artistes intervenant dans ces projets (environ 43 € de l'heure).

Dans cette optique, l'attention peut également se porter sur la médiation culturelle sans qu'elle soit pour autant assimilable à une activité de formation mais pour contribuer à favoriser des passerelles.



Selon la DRAC qui a une approche plus normative de l'enseignement,

*« La formation constitue un point de faiblesse, particulièrement la formation des amateurs. En musique et danse, il n'existe pas encore d'écoles municipales classées. Le CNR compense en partie les insuffisances, en deçà de sa mission pré professionnelle. En théâtre, il n'existe à destination des amateurs que des écoles privées, à l'exception de la classe du CNR. Dans le domaine des arts plastiques, il n'existe pas de cours et de formation destinées aux amateurs délivrés par les collectivités. »<sup>60</sup>.*

Il est vrai que les écoles labellisées manquent (exception faite du CNR) comme signalé en II-I et que cette question ne sera pas résolue tant que le Département ne réalisera pas le schéma départemental des formations artistiques et culturelles.

Un *focus* est proposé sur les établissements de formation diplômante ou qualifiante

**L'Institut de l'image de l'Océan indien** est un centre de formation professionnelle et continue de la filière « image et son ». Il offre des débouchés en multimédia, animation et nouvelles technologies pour des métiers allant du technicien en infographie au dessinateur en cinéma d'animation ou assistant réalisateur.

Depuis 1993, il collabore avec l'Ecole des Gobelins, la CCI de Paris, l'université de La Réunion, l'université de Paris VIII, ... Des nouveaux partenariats avec la Chine sont en train de se tisser.

L'ILOI a rejoint le réseau de formation professionnelle en animation en Europe (9 centres et 40 studios coordonnés par MEDIA CARTOON).

**L'école des Beaux Arts** est apparue suite à une convention de 1987 avec une association réunionnaise et l'école des Beaux Arts de Marseille. Elle prépare au concours d'entrée à l'école de Marseille puis à l'entrée de sa 3<sup>e</sup> année.

En 1991, elle a pu préparer et délivrer le diplôme Bac + 3 et, en 2003, elle accède à la validation de niveau bac+5 en art et bac+3 en design et en communication. Elle offre désormais la possibilité d'un cursus complet pouvant aller jusqu'à la thèse.

<sup>60</sup> Répertoire des ressources pour la coopération culturelle dans l'océan indien, 2007

Elle présente l'originalité d'un statut associatif (Etat, Région, Département, Commune du Port, Chambre consulaire) dans le paysage de l'ensemble des écoles de métropole. Celles-ci sont soit des établissements publics soit des régies municipales ou de communauté d'agglomérations. Les communes semblent rester très attachées à leurs écoles d'art mais, avec la réforme LMD, des rapprochements avec les universités seront incontournables.

L'école de La Réunion est rattachée au réseau des 56 écoles des Beaux Arts agréées par le ministère de la Culture et de la communication.

Un autre *focus* portant sur l'action culturelle de l'université est nécessaire.

Depuis avril 2005, l'université s'est dotée d'un service universitaire dédié à la culture qui fait suite à la mission à l'enseignement des Arts et de la Culture comme cela existe dans d'autres universités. Celui-ci doit remplir des missions d'enseignement et de recherche.

Ainsi des Unités de Valeur dans le champ culturel ont-elles été mises en place en : Histoire de l'art, Arts plastiques, Patrimoine, Musique.

Ceci se voulait apporter une réponse à une demande des enseignants qui observaient une baisse de la culture artistique des étudiants. Il s'agissait alors d'introduire la culture dans l'enseignement. A ce jour, force est de constater que ces UV ne créent pas un grand engouement à l'exception de l'enseignement en Patrimoine. Des étudiants s'y inscrivent en espérant que cela améliorera leur employabilité notamment auprès de la MCUR.

En termes de recherche, le service va s'atteler à coordonner les laboratoires pour « penser » une culture scientifique.

A noter qu'en 1999-2000 un Diplôme Universitaire « Emploi Culturel » avait été mis en place en direction particulière des emplois jeunes. Sur 60<sup>61</sup> candidats, 45 ont suivi les cours jusqu'à la fin, 30 sont sortis diplômés et une dizaine a obtenu un concours d'assistant de conservation.

<sup>61</sup> Source : université – d'après entretien

## **L'essentiel**

*La filière réunionnaise de formation en arts plastiques et visuels est née d'une dynamique de développement communal et de la volonté forte d'un individu.*

*L'Education nationale propose quelques diplômes dans le champ.*

*L'enseignement artistique pour les amateurs et notamment les jeunes reste un maillon faible (exception faite pour la danse) car peu structuré et sans contrôle de qualité. Seul le CNR doit faire face à des contraintes pédagogiques normées. Les structures émergent cependant, signe d'une réelle demande. Si cette tendance se poursuivait ce serait dommageable pour l'ensemble de la filière culturelle.*

## CHAPITRE XIII - LES SALLES DE SPECTACLE

FIG 76 - ENTREPRISES ET EFFECTIFS - LES SALLES DE SPECTACLE

*Sources : UNEDIC*

*CCIR INSEE*

923D - Gestion de salles de spectacles	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	21	14	-33%	<b>Etablissements</b>	2	14
<b>Effectifs</b>	424	444	5%	<b>Effectifs</b>	4	335
<b>Hommes</b>	244	182	-25%			
<b>Femmes</b>	180	262	46%			

FIG 77 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE – LES SALLES DE SPECTACLE

923D - Gestion de salles de spectacles						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						6 010 882
<b>Etablissements</b>	14					

*Source : INSEE*

Les salles de spectacle répertoriées par l'UNEDIC et l'INSEE sont des entreprises privées marchandes ou non marchandes (association). Les salles polyvalentes ou les salles des fêtes souvent confiées à des associations peuvent être incluses dans ce code d'activité. Elles sont au nombre de 14 en 2006 et embauchent 444 personnes. La masse salariale brute s'établit à 6 010 882 euros.

La totalité de ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros.

La présentation des acteurs culturels publics en II-I a déjà permis d'aborder la question des équipements publics culturels dans une approche rétrospective. La situation actuelle est développée dans cette partie.

La Réunion dispose d'une vingtaine de salles de spectacle bien équipées même si une obsolescence de certains matériels apparaît. Parmi celles-ci peuvent être cités :

- un centre dramatique régional,
- deux scènes conventionnées (La théâtre des Bambous et le Séchoir),
- une scène de musique actuelle (Le Bato Fou) et une autre structure assimilée (Kabardock),
- un office départemental de la culture gérant deux théâtres Champ-Fleuri et Saint-Gilles, (budget prévisionnel 2007 : 5 762 000 € et 180 représentations prévues, dont 46 % en local, 46 % en musique, 17 % à part égale pour le théâtre et la danse, 9 % pour l'humour, prix des spectacles : 46 % ont un tarif inférieur à 15 €, 39 % entre 15 et 22 € et 15 % supérieurs à 22 €),
- des salles communales (outre celles qui ont déjà été citées) dont une grande partie est en réseau avec l'association « Le Résé ».

A noter qu'un nouveau lieu de diffusion comportant deux salles a ouvert à Saint-Paul. Elle est gérée par une Société Anonyme d'économie mixte locale, « Dina Margabim », dont le président est le maire de Saint-Paul. Sa dotation financière s'élève à un million d'euros pour une durée de deux ans, renouvelable une fois et pourra être remboursée à tout moment. La commune détient 85 % du capital.

**Le centre dramatique de l'Océan indien** de La Réunion appartient à un réseau national constitué de 38 théâtres de service public. L'Etat et les collectivités locales leur accordent des subventions d'équilibre dans le cadre de leur politique de développement du théâtre. Ces entreprises sont de droit privé ; S.A., SARL, SCOP, ... placés sous la responsabilité de leur directeur. Celui-ci sera obligatoirement un artiste nommé par le ministère de la Culture et de la Communication.

La mission première des centres dramatiques est la création.

Ils peuvent également mettre l'accent sur la programmation, sur la formation ou sur d'autres missions en fonction du contexte local. Ils ont également pour mission le rayonnement des œuvres qu'ils produisent en dehors de leur territoire. Les missions figurent dans un cahier des charges signé entre le directeur et les partenaires.

Le CDR-OI est le dernier né du réseau national. Il a été créé en 1998. Trois directions s'y sont succédées.

En 2006, ses financements s'élèvent à 2.2 millions d'euros dont la provenance se répartit ainsi :

- Etat : 33 %,
- Ville de Saint-Denis, 17 %,
- Conseil régional, 13 %,
- Conseil général, 11 %,
- Ressources propres, 26 %.

Celui de La Réunion est unique dans les DOM. Il présente une mission de coopération régionale de par son implantation dans l'Océan indien.

**Le RESO** est une association loi 1901 qui compte actuellement 10 membres :

- dont des établissements publics
  - le centre culturel Alpha (régie),
  - le Théâtre Vladimir Canter (CROUS, établissement public autonome)
  - le CDROI (SARL),
- dont les autres salles gérées par des associations : Le séchoir, Kabardock, Bato Fou, Salle Guy Alphonsine, Théâtre des Avirons, ...

Son Conseil d'Administration accueille également des membres associés : le PRMA et l'université de La Réunion.

Il existe onze autres salles non adhérentes généralement de jauge équivalente sauf pour l'ODC et le théâtre du Tampon, de taille supérieure.

L'objet du Réso, créé au début du XIIème CPER est de favoriser le développement du spectacle vivant à La Réunion.

Les missions principales du Réso sont :

- un Réso au service de ses adhérents
  - un espace d'échange sur les domaines artistiques et les pratiques professionnelles,
  - un cercle de réflexion sur les professions,
  - un lieu de création d'outils de communication,
- un Reso au service des artistes et de la circulation des œuvres avec notamment le soutien à l'export,
- un Reso ouvert sur la profession dans l'île, en France, dans l'Océan indien et en Europe.

Une charte unit les adhérents sur des principes de qualité de la diffusion culturelle.

Les recettes se composent:

- De cotisations : 2 400 €/salle,
- De subventions,
- Des rémunérations de services,
- D'aides de sponsors.

A noter en outre que Le Réso a rejoint la fédération régionale du Chaînon. Celui-ci organise un festival annuel à Figeac, en France métropolitaine, « le Chaînon manquant » auquel assistent 400 programmeurs de divers pays et 60 artistes ou compagnies.

Le Réso a réalisé une étude en 2002 portant sur les salles de spectacles. Il en ressort les éléments suivants.

FIG 78 - DONNEES QUANTITATIVES SUR LES SALLES DE SPECTACLES EN 2002

Jauge Totale	8 918
Nombre d'employés	66
Fréquentation sur une année	65 429
Nombre moyen de spectacle/an	369
Prix moyen du billet	8 €

Source : Le Réso

Il propose d'être mandaté pour constituer un observatoire du spectacle vivant qui répondrait à un réel besoin de suivi de l'offre et de la « consommation » de spectacles et du fonctionnement des salles. Suite à son adhésion à la « Fédurock », il dispose d'un logiciel de traitement des données relatives au spectacle vivant (COOPALIS).

Les salles adhérentes ont exprimé les difficultés suivantes :

- le statut de régie directe entraîne des difficultés de fonctionnement fortes,
- l'absence de politique culturelle des communes freine la mise en place d'une politique de salle,
- l'absence de dialogue entre élus et direction artistique pénalise le développement des salles,
- les frais d'approche sont élevés,
- l'absence de perspectives de carrière dans les salles en raison de l'importance des emplois aidés,
- les formations proposées sont difficilement assimilables par certains salariés qui n'ont pas la formation initiale adéquate,
- les difficultés de remplissage des salles.

L'étude du Réso conclue sur le fait que les perspectives de développement passerait entre autres par la nécessité de la reconnaissance du secteur culturel comme étant un secteur économique à part entière.

### **L'essentiel**

*Les salles de spectacle ne manquent désormais plus à La Réunion. L'étape actuelle consiste désormais à les faire vivre par la détermination de programmations et de politiques tarifaires judicieuses dans un contexte de stagnation de l'aide publique (pour un nombre plus grand de structures), de faible solvabilité des ménages, d'explosion de l'offre globale et d'obsolescence du matériel pour certains. Ces difficultés sont aggravées par une baisse d'intérêt pour le spectacle vivant de la part d'un public, très attiré par les nouveaux supports audiovisuels et les possibilités d'accès à des programmes variés pouvant être individualisés avec l'usage des TIC.*

*Elles peuvent prendre la place d'éléments structurant de la vie d'une commune ou d'un quartier.*

*La mutualisation souhaitée par Le Réso doit encore se développer.*



## CHAPITRE XIV - LE PATRIMOINE

*« La communauté a besoin d'être consciente et fière de son patrimoine, pour avoir confiance en elle-même, pour faire le meilleur usage des opportunités qui se présentent, pour le protéger et le transformer et aussi pour y intégrer de nouveaux éléments qui seront le patrimoine de demain. »<sup>62</sup>*

L'INSEE recense 10 structures de gestion du patrimoine naturel ou culturel en 2006. Celles-ci emploient en 2005, 130 emplois dont on peut supposer un nombre important d'emplois aidés, notamment pour les associations.

FIG 79 - ENTREPRISES ET EFFECTIFS – LE PATRIMOINE

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

925C - Gestion du patrimoine culturel	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	5	6	20%	<b>Etablissements</b>	2	4
<b>Effectifs</b>	101	103	2%	<b>Effectifs</b>	33	94
<b>Hommes</b>	57	61	7%			
<b>Femmes</b>	44	42	-5%			

Sources : UNEDIC

CCIR INSEE

925E - Gestion du patrimoine naturel	2000	2005	Tx de croiss 2005/2000		2006	2006
<b>Etablissements</b>	5	3	-40%	<b>Etablissements</b>	2	3
<b>Effectifs</b>	78	27	-65%	<b>Effectifs</b>	9	27
<b>Hommes</b>	58	20	-66%			
<b>Femmes</b>	20	7	-65%			

Ces entreprises ont une masse salariale qui s'établit à 2 750 402 euros. On ne peut pas connaître de manière fine la répartition des entreprises selon leur volume d'affaires.

<sup>62</sup> Hugues de Varine, ancien directeur du conseil international des musées et consultant en développement local présente ce concept dans la revue Pouvoirs Locaux, n°63 de 2004.

FIG 80 - CHIFFRE D'AFFAIRES ET MASSE SALARIALE – LE PATRIMOINE

925C - Gestion du patrimoine culturel						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						2 219 847
<b>Etablissements</b>	3			S		

925E - Gestion du patrimoine naturel						
	Tranche de chiffres d'affaires en millions d'euros					Masse salariale brute
	moins de 0,5	0,5 à moins de 1	1 à moins de 2	2 à moins de 5	5 et plus	
						530 555
<b>Etablissements</b>		S	S			

Source : INSEE

La structuration du champ des actions de Patrimoine est appelée à se réaliser dans la mesure où les communes aspirent de plus en plus à mener des actions de protection et de valorisation du patrimoine. De plus, les compétences ont été récemment redistribuées entre l'Etat et la Région.

Selon la DRAC<sup>63</sup>, les piliers actuels de l'action publique en faveur du patrimoine sont les suivants.

- **Les archives départementales.** Dépendantes du Département, elles sont installées dans un bâtiment neuf depuis 2002. Elles assurent des missions de conservation, de recherche, de consultation, d'exposition, de formation. Elles abritent des documents d'un intérêt historique.
- **Les « Pays d'art et d'histoire Les portes du Sud ».** Ce label est attribué aux projets permettant de mettre en œuvre une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture en partenariat Etat – Collectivités territoriales. Il implique un soutien financier et technique du ministère et l'obligation pour les collectivités de recourir à un personnel qualifié et agréé par le ministère.

<sup>63</sup> Source : Répertoire des ressources naturelles de La Réunion et de l'Océan indien, DRAC, 2007

- **Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).** Cette association parapublique a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sous la forme d'animation et de publication d'ouvrages. Le CAUE est donc un des acteurs de sensibilisation au Patrimoine. Il réalise ou coréalise pour ce faire des expositions telles que : « 350 ans d'archives réunionnaises », « Cases créoles de La Réunion ». Des actions dans les écoles sont également menées.
- **Les Chantiers Histoire et Architecture Médiévales (CHAM).** Cette association d'envergure nationale, créée en 1980, s'est donnée pour but la défense du patrimoine bâti. Elle bénéficie d'une reconnaissance du ministère de la Culture et de la communication et de l'agrément du ministère de l'Education nationale. La délégation Océan indien intervient à La Réunion sur le site des lazarets de la Grande Chaloupe mais également en Afrique du Sud, en Tanzanie et au Zimbabwe.
- **L'Association historique internationale de l'Océan indien.** Elle apparaît en 1989 et a pour but de promouvoir les études historiques et sujets connexes ayant trait aux pays de l'Océan indien, de favoriser les contacts et échanges entre chercheurs dans le domaine de l'histoire de la région, d'étudier les problèmes relatifs à la conservation des archives dans les pays tropicaux, par là même de contribuer à une meilleure compréhension mutuelle des peuples riverains de l'Océan indien.

Il existe également diverses associations œuvrant sur ce thème et parfois plus spécialisé dans l'archéologie comme le GRAHTER ou l'association d'archéologie sous-marine.

**La numérisation du patrimoine est souvent considérée comme le chantier à entreprendre du siècle.**

*« Les outils le permettent : on peut « mettre en mémoire » le patrimoine, bien plus facilement et à des coûts bien moins élevés qu'il y a seulement quelques années. La question qui se pose, face à l'ampleur du chantier, est celle des priorités, ... »<sup>64</sup>.*

Les écrits présentant le projet MCUR proposent l'analyse suivante quant à la menace qui pèse sur les archives.

*« Les documents, les archives disponibles sont en très grande majorité celles de l' « Autre » ; du visiteur, du colonisateur ou du maître (...). La situation de la conservation de l'archive est critique à la Réunion. (...) La Réunion détruit ou néglige ses archives, elle les laisse à l'abandon, elle les perd, les disperse, ne les protège pas. »*

<sup>64</sup> Protel News, N° 112, octobre 2006

Un marché public a permis de démarrer ce vaste chantier de manière d'autant plus opportune qu'il s'inscrit en même temps que celui de finalisation du projet MCUR. Cette prestation (d'un montant de 60 000 €) prendra une **dimension particulière dans la mesure où le patrimoine de La Réunion est considéré comme étant en grande partie immatérielle.**

Elle s'appuiera sur un état des lieux des projets de numérisation et de diffusion du patrimoine afin d'organiser la concertation intervenant ou susceptibles d'intervenir dans le domaine. Elle doit aboutir à un programme d'action, cohérent et complémentaire du programme de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise.

**Les musées** sont de véritables outils de préservation et de valorisation de patrimoines divers dans des buts scientifiques et pédagogiques. Ils ont déjà été présentés en II-I (l'action publique). Il convient tout de même de compléter la première approche par une analyse globale. **Les musées de La Réunion souffrent d'un désintérêt de la part de la population.** Les élèves, captifs car venant pendant le temps scolaire et les touristes sont les visiteurs majoritaires. Le constat est établi de leurs **difficultés à créer une dynamique infra territoriale** ou régionale autour de leurs collections ou de leurs expositions provisoires. Même les équipements ne sont pas valorisés et entretenus comme ils devraient l'être. Pour beaucoup l'origine de ce problème est celui du manque de détermination d'objectifs politiques entraînant un manque de compétences au sein des structures. Peu d'entre elles sont dirigées par des conservateurs et, les emplois aidés sont (ont été) en grand nombre. Le statut du musée (régie ou SEM ou association) ne permet pas de nuancer ce propos. Certains observateurs s'en désolent en constatant qu'une structure privée de même objet a survécu au temps et fonctionne toujours correctement. A noter que ces musées font partie du patrimoine Régional ou Départemental alors que la tendance nationale est plus à la cohabitation de musées nationaux et communaux. Bien que cette situation réunionnaise soit le produit de l'histoire de l'île on pourra s'interroger sur le mode de gestion optimal pour les musées :

- maintien du fonctionnement actuel ?
- prise en main par les communes ou les communautés d'agglomérations avec transfert de budget pour qu'elles en fassent des pôles d'attractivité de leur territoire ?
- prise en main mutualisée par un ou plusieurs organismes (type Etablissement Publics de Coopération Culturelle-EPCC) permettant d'optimiser un personnel qualifié présentant une palette de compétences ?

Il est nécessaire d'aborder la politique du patrimoine avec le Grand projet de la Région par le *focus* suivant composé d'extraits de la présentation du projet MCUR.

*« La Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise prend fermement position contre l'atteinte à la diversité des cultures et à leur dynamique qui doivent échapper à la logique marchande libérale et se donne comme objectif de favoriser l'expression de cette diversité et de l'interculturalité propre à la Réunion. »*

*« Aujourd'hui, la notion d'une modernité exclusivement occidentale apportant le progrès à un homme pré moderne a été scientifiquement rejeté par des philosophes, des historiens et des anthropologues. Le paradigme des modernités multiples représente désormais une alternative à une pensée homogénéisante et réductrice. Les histoires riches et complexes des diverses cultures font maintenant partie du savoir de l'humanité et ouvrent la voie à de nouvelles interprétations des événements locaux ou mondiaux. La restitution des cultures d'où sont issus nos ancêtres, la préparation historique, les propositions pour de nouvelles interprétations constituent les fondations de nos réflexions. C'est à partir de ce paradigme que le programme de la MCUR a été pensé. Il s'agit de restituer à la Réunion la pluralité des régimes de signification et d'identification qui en ont fondé la population, la culture et la société ... L'identité réunionnaise est plurielle dès ses origines, car elle est le produit d'une interculturalité, d'un métissage qui n'est cependant pas nécessairement l'expression d'une harmonie mais le plus souvent d'une rencontre conflictuelle. »*

*« La MCUR témoignera de la culture dans son sens le plus large, celle des peuples, et pas seulement de la culture étatique, officielle ou celle des élites ;*

*Elle répondra aux attentes de plusieurs publics : le public réunionnais auquel elle doit restituer son histoire culturelle, le public non réunionnais auquel elle doit donner envie de s'informer sur des aires de civilisation (...);*

*La MCUR placera la société contemporaine et ses questionnements au centre de ses préoccupations ;*

*La MCUR sera une espèce de synthèse, le lieu d'une approche comparative des civilisations dont sont issus les habitants de l'île ;*

*La MCUR permettra de découvrir une commune appartenance, sera un lieu de production de nouvelles solidarités, de nouveaux projets de société (...);*

*La MCUR jouera un rôle majeur dans l'amélioration de la vie dans la cité, dans la réflexion sur le territoire, les manières de l'habiter, de le protéger, de le préserver pour les futures générations. (...);*

*La MCUR encouragera la curiosité et le désir de connaissance ;*

*La MCUR sera un espace où apprendre se conjugue avec loisir, réflexion avec ludisme. »*

Musée ou phalanstère de la mémoire ? La MCUR aux multiples objectifs de nature très variée a choisi de tenter de ne pas s'inscrire dans ce qu'elle considère être l'approche classique d'un musée tant dans sa conception physique que scientifique.

Il est également intéressant de présenter un *focus* sur une approche en terme de développement patrimonial durable.

Hugues de Varine , ancien directeur du conseil international des musées et consultant en développement local présente ce concept dans la revue Pouvoirs Locaux, n°63 de 2004.

*Le développeur qui souhaite lancer des processus durables, doit les appuyer, (...) sur des démarches ancrées dans le territoire et dans la population. C'est dire que le patrimoine devient pour lui la première composante de la culture locale, son terreau et un matériau pour la construction du cadre de vie de demain. (...) Le Patrimoine devient ainsi le bien commun et la responsabilité collective de la communauté des habitants : l'entretien du paysage , la transmission de la mémoire aux jeunes générations, la transformation du bâti vacant pour en faire des locaux d'activité ou du logement locatif, la mise en commun de documents et d'objets pour des expositions, la relance de métiers ou de productions qui gardent une rentabilité économique certaine, les échanges réciproques de savoirs sont autant de démarches mobilisatrices qui reposent sur l'initiative locale, provoquée ou simplement, y encouragée par la collectivité. (...) Dans tous les cas c'est la notion de patrimoine comme ressource commune qui est le moteur de l'action collective. On assiste donc à un partage des responsabilités sur le patrimoine entre trois partenaires : le propriétaire légal du bien (ou le détenteur de la mémoire), la communauté des habitants qui se reconnaît un droit moral et donc un devoir de participation (co-gestion ?) sur le patrimoine global dont elle jouit et qu'elle doit transmettre, enfin la collectivité publique qui (outre le patrimoine qui lui appartient en droit) doit non seulement appliquer la loi au profit de l'intérêt général et favoriser les initiatives positives, mais surtout assurer la cohérence du processus de développement du territoire. (...) Cette coopération implique que le mode de développement choisi soit participatif du patrimoine. »*

### **L'essentiel**

*La conservation des archives d'hier et d'aujourd'hui reste un enjeu fort de la valorisation du patrimoine et de la recherche sur La Réunion. La prise de conscience est aujourd'hui réelle mais porte plus sur les documents historiques qu'actuels. La politique d'archivage des documents actuels des collectivités n'a jamais été abordée par les responsables culturels. Cette mission semble peu définie dans la majorité des collectivités et peu valorisante.*

*Les actions de protection du patrimoine menées ont surtout permis de recenser le bâti (Atlas du patrimoine de La Réunion) et de protéger certains éléments alors que le patrimoine réunionnais est considéré comme largement immatériel.*

*Ainsi, le patrimoine reste bien un domaine dans lequel l'écart entre les discours politiques et la mise en œuvre d'une politique publique est important.*

## CHAPITRE XV - LES LANGUES REGIONALES

Il existe désormais à La Réunion, 12 établissements scolaires proposant l'enseignement du créole (9 heures hebdomadaire) dispensé par 18 certifiés en créole.

L'approche de l'enseignement du créole à l'école a été largement impulsée par la mise en place du CAPES créole assortie d'une nouvelle approche de l'éducation nationale. Celle-ci reconnaît désormais qu'« un enfant peut aller vers une autre langue seulement s'il est bien avec sa langue maternelle ». De plus, il semblerait que les parents aient globalement un peu moins de réticences et ne considèrent plus autant que l'enseignement du créole soit incompatible voire contradictoire avec la réussite scolaire. Cependant, depuis le lancement des cours, le créole ne suscite pas autant de vocations que ce qui était espéré.

Ceci ne trouve pas des explications uniquement dans le débat sur la place du créole. Une tendance nationale voire occidentale impose de plus en plus la notion de l'utilité directe de l'enseignement à des fins d'emploi. Ainsi, le créole reconnu en tant que langue se trouve en « concurrence » avec d'autres langues comme l'allemand ou l'anglais qui sont vues comme des langues favorisant l'emploi voire même d'autres enseignements facultatifs.

En outre, on observe une mixité sociale parmi les enfants qui s'inscrivent à ces cours.

En comparaison avec les autres DOM, le dispositif guadeloupéen connaît un plus franc succès pouvant s'expliquer par l'existence d'un grand nombre d'initiatives préalables au dispositif d'Etat. En Martinique, l'enseignement du créole en milieu scolaire démarre moins. Pour certains acteurs, cela s'expliquerait par le fait d'une « appropriation » par un petit nombre d'enseignants à la démarche très militante de l'enseignement du créole. Enfin, en Guyane, le créole cohabite avec d'autres langues et le contexte ne stimule pas non plus le dispositif.

L'université de La Réunion propose également des cours de créole soit dans le cadre des cursus LMD, soit en module indépendant.

L'Education nationale peut-elle aller plus loin sans relais plus fort dans la population ? des réponses seront peut-être apportées par l'office de la langue et le CCEE.

### **L'essentiel**

*L'approche économique de ce « secteur » n'est pas pertinente. L'enseignement du créole est resté dans la sphère publique et n'a pas généré des emplois directs ou indirects significatifs. Des associations d'enseignement du créole n'ont pas été identifiées.*

*A noter que dorénavant les programmes d'enseignement des langues régionales doivent être déterminés par une commission régionale composée d'acteurs locaux.*

## CHAPITRE XVI - L'ARTISANAT D'ART

L'artisanat d'art est un secteur qui a souvent été intégré à des stratégies de développement économique en lien avec la préservation de certains savoir faire et avec le tourisme.

### DONNEES DE CADRAGE – ARTISANAT D'ART

- Nombre d'unité de production : 491  
Dont 73 % sans salarié
- Effectif moyen : 1.6 salarié
- Chiffre d'affaires : 14 millions d'euros

Source : CMA

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) a compétence pour accompagner et observer cette activité.

La pratique des métiers d'art au sein de l'artisanat est un phénomène européen datant du XXème siècle avec, par exemple, l'apparition de la broderie. Puis, à partir des années 1970, des nouvelles disciplines sont apparues : encadreurs, bijoutiers, céramistes, ... Ce champ continue de croître en raison du transfert de nouveaux savoir faire.

Le secteur a un contour qui reste donc relativement indéfini et cela est accentué par les éléments suivants.

- Les institutionnels ne s'accordent pas sur la définition du métier d'art et sur une liste d'activités correspondantes.
- Les libellés d'activités lors de l'inscription à la CMA ne renseignent pas sur le caractère d'art du métier.
- Il manque des données sur les artistes libres et sur le secteur informel.

Les données de la CMA porte sur les filières qui figurent dans le tableau suivant.



FIG 81 - REPARTITION DES ENTREPRISES D'ARTISANAT D'ART ENREGISTREES A LA CMA EN 2002

Filières	Nombre
Métiers du bâtiment	17
Travail du bois	31
Arts Graphiques	75
Travail du cuir	8
Travail du métal	10
Travail de la pierre	13
Travail de la terre et de la lave	44
Travail des métaux précieux	66
Habillement et parure	64
Travail du verre	20
Facteur instrumental	10
Travail du végétal	28
Fabrication objets de décoration	97
Senteurs	8
TOTAL	491

Source : CMA

L'artisanat d'art contribue à la valorisation de matériaux naturels variés qui sont à la base des créations au côté d'autres matériaux plus industriels comme le métal, le verre, le tissu, le papier. Cette diversité est un atout.

FIG 82 - MATERIAUX UTILISES DANS L'ARTISANAT D'ART

Famille de matériaux	Matériaux
Animaliers	Ceuf d'autruche
	Bois de cerf
	Galuchat
	Epines d'oursin
	Ecailles de tortue (réglementation)
	Squales
Bois	Tamarin
	Bois de Natte
	Bois de Fer
Végétaux	Vacoa
	Vetyver
	Calumet
	Fanjan (réglementation)
	Cocotier
	Choka
Géologiques	Terre
	Lave (réglementation)
	Pierre
	Galets
	Coraux (réglementation)

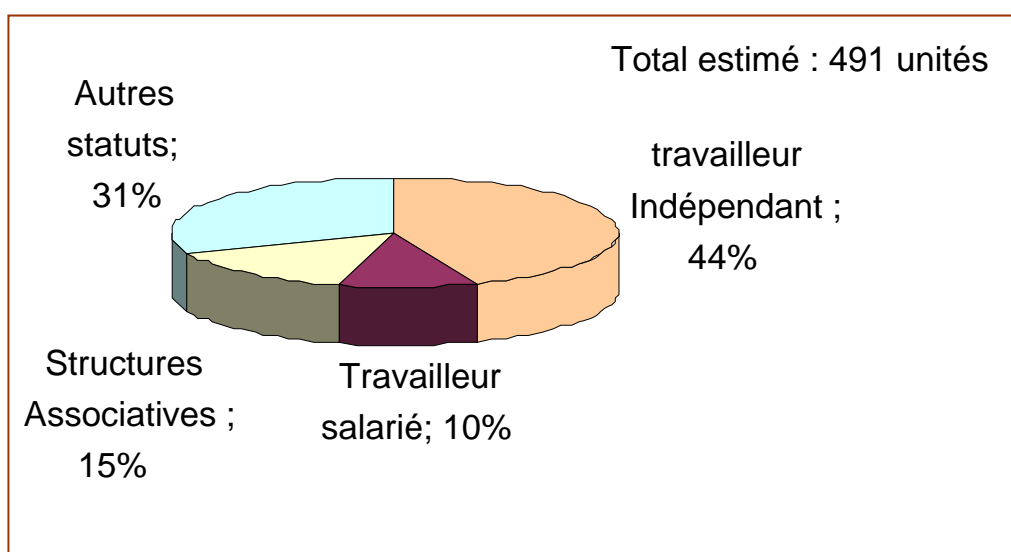
Source : CMA

Le travail manuel des matériaux est prépondérant ainsi le niveau d'investissement de ces entreprises reste bas.

Les produits prennent facilement un aspect « typiquement créole » ce qui va facilement créer une différenciation avec l'artisanat de l'Océan indien ou d'Europe.

Seuls 44 % des artisans d'art ont un statut de travailleur indépendants. Le travail informel est présent dans l'activité.

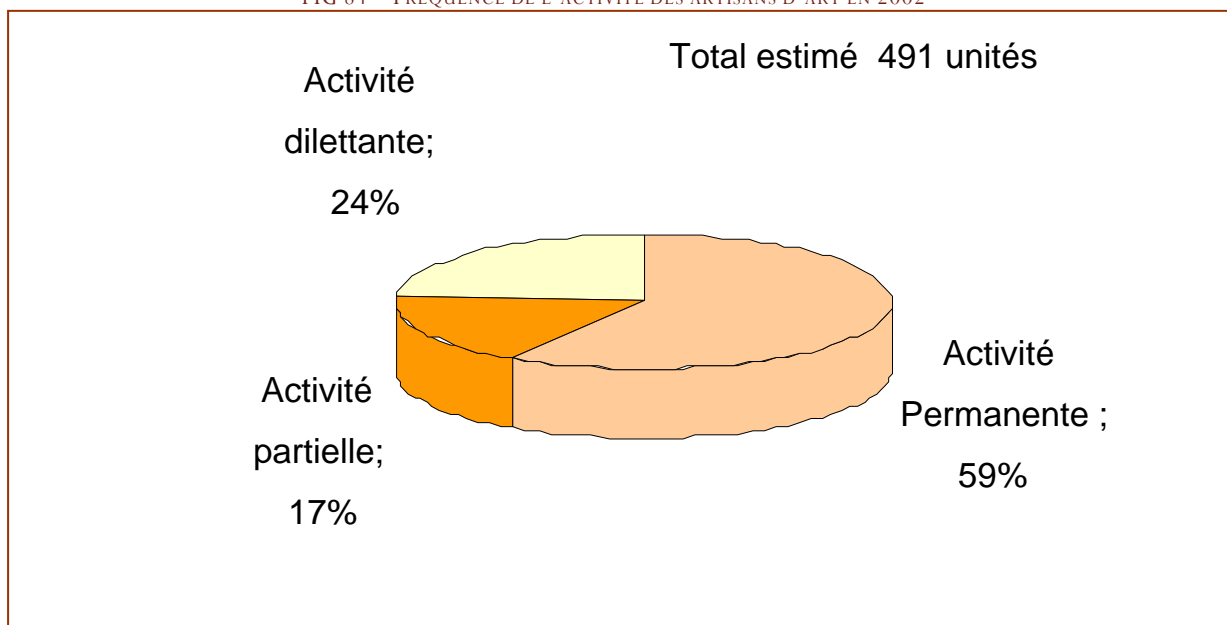
FIG 83 - REPARTITION DES ARTISANS D'ART SELON LEUR STATUT - 2002



Source : CMA

Seulement 60 % des artisans d'art exercent de manière permanente leur activité ce qui montre que le secteur reste ouvert à des pratiques occasionnelles.

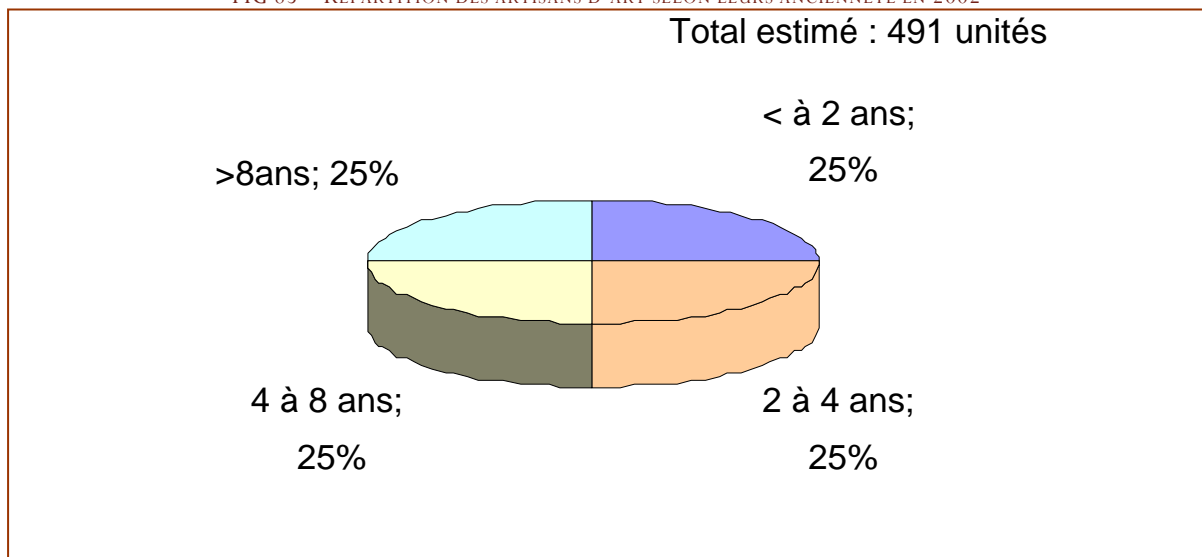
FIG 84 – FREQUENCE DE L'ACTIVITE DES ARTISANS D'ART EN 2002



Source : CMA

Des entreprises ont pu persister dans le secteur : 50 % ont plus de 4 ans sachant que le cap des 3 ans est souvent celui qui est observé pour évaluer la viabilité d'une entreprise.

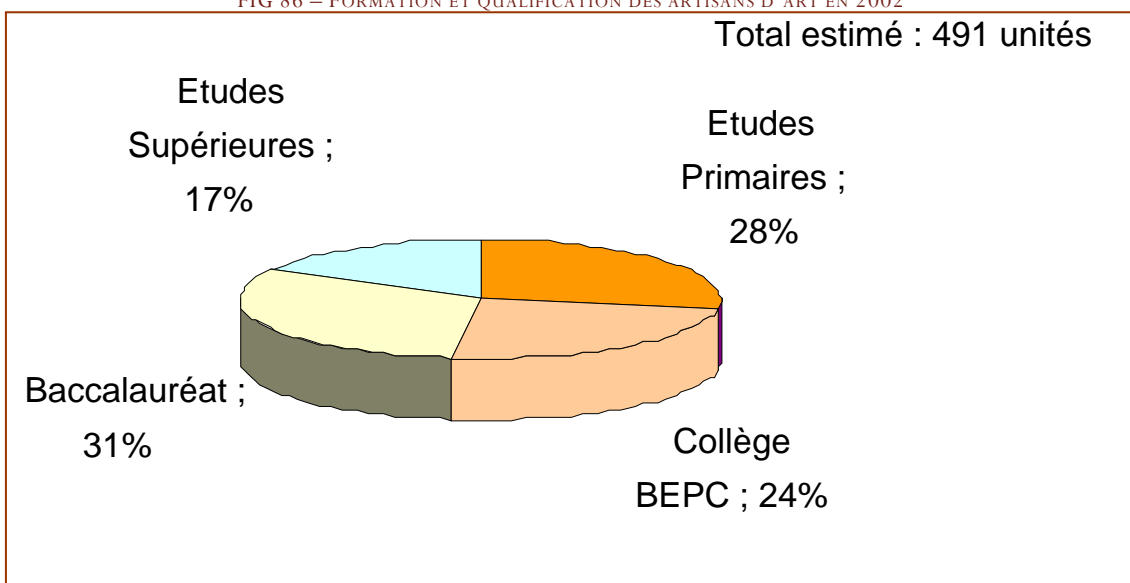
FIG 85 – REPARTITION DES ARTISANS D'ART SELON LEURS ANCIENNETE EN 2002 -



Source : CMA

Les données portant sur la qualification diffèrent des moyennes constatées dans l'artisanat, les artisans d'art ayant un niveau supérieur. En effet, 48 % ont au moins le niveau baccalauréat dont 17 % ayant effectué un cursus supérieur.

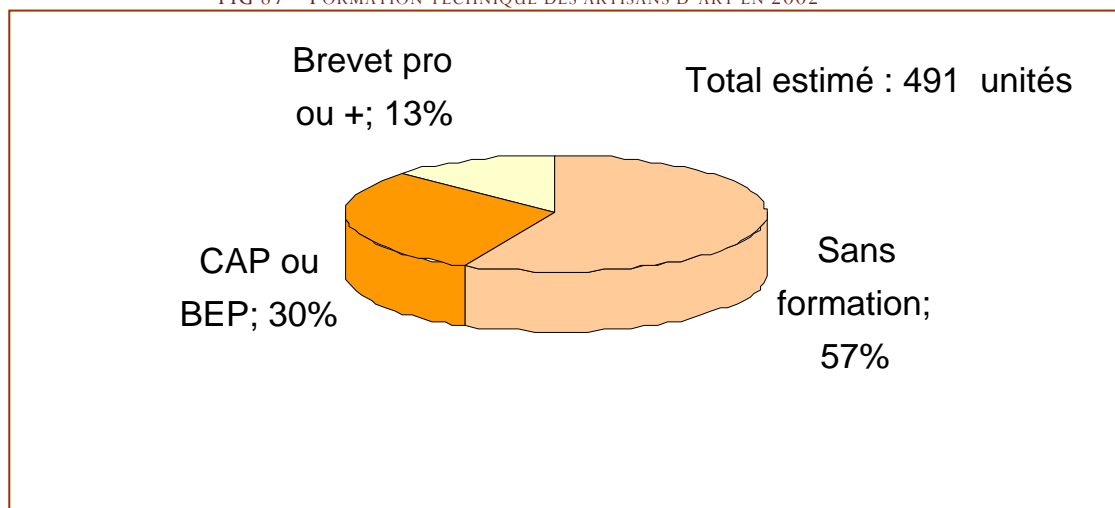
FIG 86 – FORMATION ET QUALIFICATION DES ARTISANS D'ART EN 2002



Source : CMA

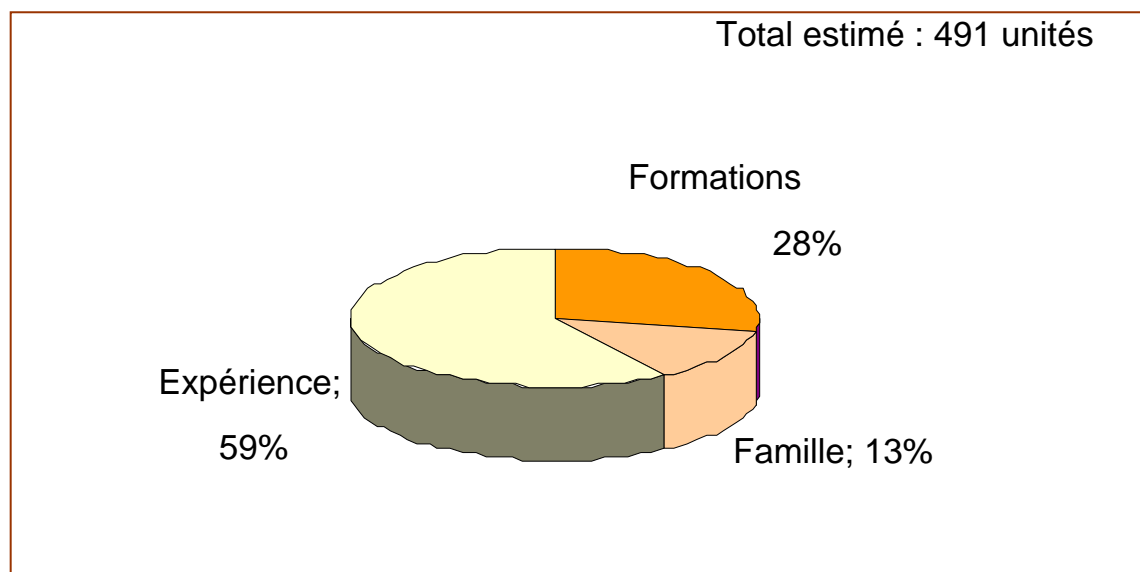
En revanche, il est observé que l'apprentissage du métier est peu passé par des voies qualifiantes. L'expérience apparaît comme le facteur d'apprentissage principal (59 %).

FIG 87 – FORMATION TECHNIQUE DES ARTISANS D'ART EN 2002



Source : CMA

FIG 88 – MODE D'APPRENTISSAGE DES ART EN 2002



Source : CMA

La concurrence la plus sévère est celle des produits importés. De plus le positionnement d'artisanat d'art souffre encore d'un manque de communication. Il ne se différencie pas assez de l'artisanat basique et le consommateur bien souvent note plus la différence de prix que l'aspect créatif et donc la différence de démarche de l'artisan d'art.

*« ... il faut y ajouter une attitude passive à l'égard de la clientèle potentielle : les artisans attendant trop souvent la demande sans chercher à la susciter permettant aux distributeurs de produits importés plus actifs de se substituer ainsi à une offre de produits locaux insuffisante ou méconnue. (...) »*

*Les chefs d'entreprise ont peu d'idées précises sur les attentes de la clientèle, leurs critères de choix et de produits recherchés. »<sup>65</sup>*

Les **clients** des artisans d'art sont aussi bien :

- Les touristes,
- Les résidents provisoires à La Réunion,
- Les réunionnais pour eux-mêmes ou leur famille résidant à l'extérieur de l'île.

Un catalogue « *une touche d'artisanat madebyréunion* » a été édité avec un site : [www.madebyreunion.com](http://www.madebyreunion.com) correspondant permettant de connaître les artisans et de commander des produits.

<sup>65</sup> CMA

Un focus sur le Domaine des Tourelles qui a pour mission la valorisation de l'artisanat d'art est nécessaire.

**« Le site du Domaine des Tourelles est le premier îlot de l'Archipel des Métiers d'Art à la Réunion, destiné à la valorisation des métiers du secteur de l'artisanat d'art & touristique local.**

*Même si La Réunion en est encore aux balbutiements de l'histoire des métiers d'art, la logique qui préside à la structuration de l'Archipel, offre aux artisans une véritable chance d'exercer leurs talents tout en leur permettant de vivre de leur passion.*

*En outre, le site du domaine des Tourelles est appelé à devenir un véritable pôle économique et touristique, dont la dynamique repose sur la capacité de ses futurs occupants à fournir une large palette de produits originaux et novateurs autour du thème fédérateur du végétal (matière première, source d'inspiration).*

*Une vitrine de l'excellence artisanale, dans un cadre architectural authentique et verdoyant, qui est appelée à devenir la « porte d'entrée » de la Plaine des Palmistes, autant pour les visiteurs locaux que pour les touristes.*

*Un accès routier aisé, des parkings disponibles, un lieu de villégiature connu et apprécié de tous, sont autant de gages de réussite au développement de cet espace dédié à « l'artisanat d'art » axé sur le « thème du végétal ».*

#### **Quelques Chiffres :**

*15 500 visiteurs ont fréquenté le Domaine des Tourelles en 2003, avec une progression de la fréquentation sur le site de 13,50 % par rapport à 2002.*

*Le profil de l'acheteur potentiel est à 50 % touristique et à 50 % local. Il achète des produits relevant du secteur de la décoration intérieure, de l'agro-alimentaire local et des objets souvenirs à forte identité locale... Il est à la recherche de la créativité et de la qualité.*

*Aujourd'hui, les produits labellisés « Domaine des Tourelles » sont diffusés sur 15 points de vente dans l'île.*

**Demain, l'îlot de l'Archipel des Métiers d'Art « Végétal » est appelé à devenir un lieu d'accueil et d'expression d'un savoir-faire artisanal porteur des valeurs culturelles et historiques regroupant 10 ateliers, respectueux de l'architecture créole. (...)**

*L'ensemble de ces structures est géré par l'association du « Domaine des Tourelles », qui a pour principales missions de :*

*Fédérer les acteurs présents sur le site afin de coordonner les actions de promotion et d'animation.*

*Promouvoir le site auprès des acteurs économique et touristique.*

*Commercialiser et diffuser les produits labellisés « Domaine des Tourelles » vers d'autres points de vente, dont l'exclusivité lui est acquise par le biais d'un contrat de distribution signé avec elle, et, les artisans actuels et futurs.*

*Dynamiser l'attractivité du site à travers l'organisation d'évènements.*

*Chaque atelier fonctionnera indépendamment tout au long de l'année, sauf lors des manifestations communes sur le site (1 ou 2 week-end 1 ou 2 par mois en fonction des saisons) , où chaque artisan devra faire valoir son savoir faire au cours de démonstration ou d'ateliers tournants.*

*L'atelier tournant et l'atelier de formation sont mis à la disposition des artisans (à prix préférentiel) afin de dynamiser leur activité, par le biais de journées de découverte ou de formation. Il peut être aussi utilisé par des intervenants extérieurs (espace locatif) afin d'assurer des formations différentes ou complémentaires (fidèles à la thématique).<sup>66</sup>*

#### **« Commercialisation**

*Notre structure a réalisé un chiffre d'affaire (marchandises et services) de 135 121€.*

*Ventes de marchandises : 129 581€ soit – 3,5% par rapport à 2004.*

*Le chiffre d'affaire en prestations de services a par contre quasiment quintuplé passant de 1 191 € à 5 540 € (visites animées...)*

*Cette année 2005 a essentiellement été marquée par la poursuite des travaux d'extension du Domaine. Ils ont à ce titre pénalisé l'activité commerciale sur les 5 premiers mois de l'année (accessibilité au site perturbée et absence de parking à proximité) (...)*

*Quant à la fréquentation du site elle reste plus ou moins stable : 13 076 visiteurs (-5,88% par rapport à 2004). La baisse se constate sur 8 mois avec toutefois une nette progression sur la fin d'année. Il faut préciser que nous avons accueilli beaucoup de groupes de scolaires ou association pour les visites animées (environ 1700 pers.). Ce ne sont pas cependant pas des visiteurs qui achètent dans la boutique*

*L'Edition reste le premier secteur de ventes*

*Le prix moyen d'achat : 10,35€ / pers.*

*Nous avons cependant nettement augmenté notre marge commerciale qui est passée de 34,50% en 2004, à 45,20% en 2005 (-17 000 € d'achat de marchandises)*

*La répartition de la clientèle demeure semblable à celle en 2004 : 40% touristes , 60% locaux*

#### **Diffusion.**

*La part du chiffre d'affaire réalisé par la partie diffusion a été pour 2005 d'environ 13 800€ soit -35% par rapport à 2005.*

*Ces ventes sont constituées de commandes spéciales (collectivités, trophée de communication) et de ventes lors de manifestations (salon de la maison, fait main...). Lors de ces dites manifestations, ont été présentés les objets de notre collection. Si quelques références se sont bien vendues et continuent à bien se vendre, nombre d'objets conçus par les designers se sont avérés inexploitable ou trop chers à la production (faible marge ne nous permettant pas de revendre dans le réseau de distribution habituel).*

*Par ailleurs la fonderie ayant cessé complètement la production d'objets en résine, nous avons de ce fait arrêté la distribution des produits touristiques en résine dans le réseau de points de vente. La personne ayant repris les moules de fabrication et objets n'a toujours pas ouvert son entreprise.*

<sup>66</sup> Source : Association Domaine des Tourelles – Appel à Candidatures

*Aussi, durant l'année 2005 nous avons continué notre démarche de développement de notre propre collection artisanale. Nous avons pris l'attache d'un designer, architecte d'intérieur pour la réalisation de 6 à 7 nouveaux objets en décoration, art de table, édition et la recherche d'artisans susceptibles de réaliser les prototypes (programme investissement région)*

*La collection sera lancée pour le prochain Salon de la Maison (Mai 2006).*

*FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ANIMATION/PROMOTION : Région : 58 644 € et 14316 € au titre de l'investissement, Mairie Plaine des Palmistes, co-financement des emplois aidés (animation et promotion) : 18 589 €,*

*Etat et Département (via CNASEA) : co-financement des emplois aidés : Emplois Jeunes, Contrat d'avenir<sup>67</sup>*

### **L'essentiel**

*Bien que l'artisanat d'art corresponde à un enjeu du développement touristique de La Réunion et de la valorisation de savoir faire et de matières locaux, il éprouve de grandes difficultés à se stabiliser et à se structurer.*

---

<sup>67</sup> Rapport d'activité Domaine des Tourelles - 2005



# CONCLUSION - FICHES INTERVENTION

## CONCLUSION

**Au-delà de la présentation du poids économique de la Culture à La Réunion, cette étude s'est attachée à exposer comment la Culture, en tant que champ d'activités économiques, constitue un enjeu fort des industries et des services des économies développées.** Elle présente des dynamiques propres qui peuvent se décrire comme suit.

- La culture demeure une activité économique spécifique et un important gisement de richesses avec deux grandes caractéristiques : la valeur symbolique demeure plus importante que la valeur d'usage ; les possibilités d'économies d'échelles sont immenses.
- Les biens culturels sont envisagés dans une perspective supranationale au risque de gommer les spécificités dans les formes de production (recours à certains instruments de musique, spectacle vivant avec un nombre de danseurs ou de comédiens réduit, standardisation-globalisation de la production artistique ...) et d'appropriation (spectacle vivant ou enregistrement ?, ... ?).
- L'offre culturelle augmente mais la commercialisation concerne un nombre restreint de produits.

**La Réunion**, bien qu'ayant choisi un ancrage dans un discours fortement identitaire en mettant l'épanouissement de l'individu et sa reconnaissance au cœur du débat, a été témoin d'un développement de l'offre culturelle privée et publique. Celle-ci est fortement dépendante de l'action publique mais, un segment de marché solvable, émerge, conforté par un environnement rendu favorable notamment par l'implantation de lieux de diffusion dans l'ensemble du territoire, par la professionnalisation des acteurs et par l'évolution des pratiques culturelles et de loisirs des réunionnais.

**Le tournant** à réaliser afin de consolider l'activité économique liée au développement culturel devrait s'opérer de manière concomitante à trois échelons :

- **Action publique** : développer une stratégie culturelle à travers l'écriture de politiques publiques claires et lisibles s'appuyant sur des appels à projets afin de stimuler l'approche en termes de projets des acteurs et en favorisant la mutualisation notamment des ressources humaines afin de créer de la synergie;
- **Offre** : poursuivre la professionnalisation et commencer ou confirmer l'approche en termes d'économie de projet dans le fonctionnement de chaque structure ;
- **Demande** : dynamiser la « consommation » de l'Art dans des couches plus grandes de la population et rechercher les conditions de sa solvabilité.

En tout état de causes, il semble nécessaire de recentrer l'action publique culturelle sur l'approche réunionnaise. **Comme vu en II, l'économie de la Culture peut être abordée par ses relations au territoire.** En effet, les produits culturels sont tous idiosyncrasiques (personnalité forte), **la référence au territoire peut donc être d'autant plus importante que celui-ci présente une identité forte.** En retour, **le territoire pourra se faire connaître s'il devient un vivier de contenus pour produits culturels.**

Il s'agit de travailler sur la **valeur d'activité** (quel effet d'entraînement) et **la valeur de développement** (imaginer la production artistique comme une « consommation intermédiaire<sup>68</sup> » d'une production qui irait au-delà de l'impact économique à savoir, l'image interne ou externe, le lien social).

Cette démarche s'appuiera sur une expérience, une dynamique et un potentiel déjà bien réels comme vu dans l'ensemble du rapport. (Le potentiel économique est exposé dans le schéma suivant).

Elle pourra se trouver parfois confrontée parfois freinée par **les facteurs d'évolution principaux** suivants :

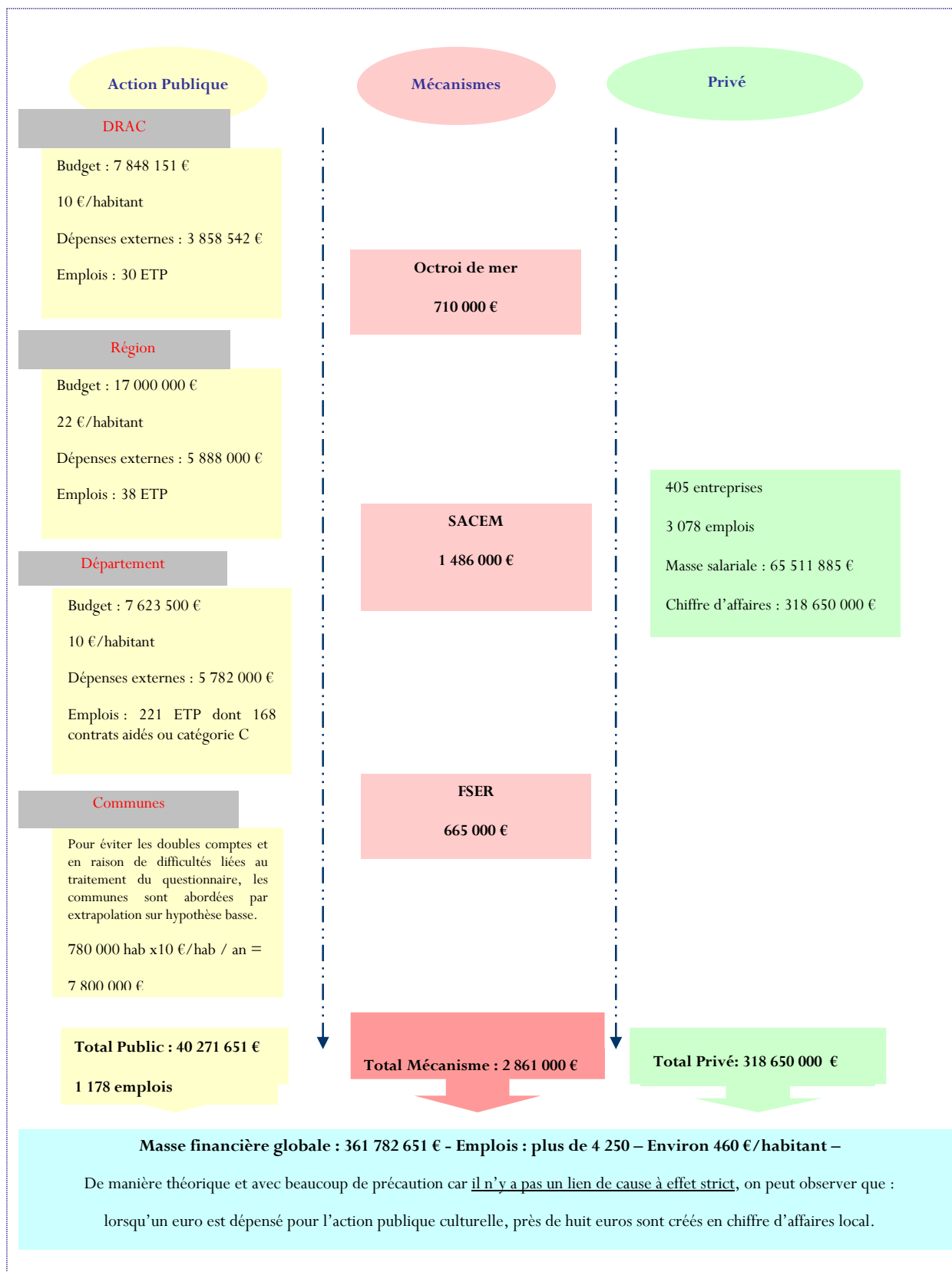
- les règles du régime des intermittents du spectacle,
- les mutations technologiques et leurs effets sur la production et la consommation de l'Art,
- les choix politiques essentiellement réunionnais et leurs impacts sur le financement de l'action culturelle publique,
- l'émergence ou la consolidation d'un public solvable avant tout local.

---

<sup>68</sup> Une consommation intermédiaire est un bien ou un service utilisé dans le processus de production.

En comptabilité : le chiffre d'affaires – les consommations intermédiaires = la valeur ajoutée, soit la véritable richesse créée dans le processus de production.

FIG 89 – SCHEMA DE LA COMPOSITION DE LA MASSE FINANCIERE LIEE A L'ACTIVITE CULTURELLE – LA REUNION - 2006 -



**Attention :** cette masse est issue en partie d'extrapolation et il peut y avoir une petite part de double-comptes.  
Exemple : une partie de l'argent public rémunère des entreprises par le biais de subventions.

Comme indiqué en I, le CCEE est une instance consultative. Il peut être saisi par le Conseil régional ou par une autre institution ou encore se saisir lui-même d'une question à partir des observations qu'il réalise.

Cette étude se conclut donc par la proposition d'une série d'interventions possibles et de nature différente. Certaines relèvent presque du rappel au bon sens ou à la règle alors que d'autres proposent plus d'aller de l'avant sur diverses questions.

L'ensemble de ces interventions, aussi différentes soient-elles, a pour fil conducteur **la volonté de contribuer à la sauvegarde de la diversité culturelle notamment par la dynamisation de la culture réunionnaise tout en favorisant la structuration économique du secteur.**

Cette approche s'appuie sur :

- les concepts de développement local économique en termes de valeur d'activité et de valeur de développement en lien avec le territoire, cités précédemment et,
- la reconnaissance du concept de la biodiversité culturelle traduite par la défense du patrimoine culturel universel et donc des cultures minoritaires telle qu'exprimée, entre autres, dans l'appel de Nouméa, cosigné par Marie-Claude Tjibaou et Paul Vergès.

Elle s'inscrit donc naturellement dans une optique de développement durable de La Réunion pour La Réunion et de La Réunion en relation avec le reste du monde.

Il est nécessaire de bien appréhender la notion de biodiversité culturelle.

*« La biodiversité culturelle se définit comme la somme de toutes les formes du vivant sur Terre. Elle inclut toutes les manifestations - génétique notamment- de la diversité biologique et toutes les expressions de la diversité culturelle : langues, religions, etc.*

*L'indice qui mesure la biodiversité culturelle par pays combine le nombre de langues, de régions, de groupes ethniques, d'espèces d'oiseaux et de mammifères et de plantes. Il se calcule dans l'absolu, par kilomètre carré ou par habitant. »<sup>69</sup>*

La diversité des langues est un indicateur majeur de la diversité culturelle. Il existe 6 000 à 7 000 langues parlées sans compter les langues par signes. Plus de 95 % des langues parlées ont moins d'un million d'utilisateurs et 84 % des langues parlées sont endémiques.

<sup>69</sup> La Revue Durable, n°26, dossier « Eloge de la biodiversité culturelle ».

Selon le classement<sup>70</sup> lié à cette méthodologie, les quatre premiers pays sont la Papouasie-Nouvelle Guinée, Indonésie, Cameroun, Colombie et se situent dans les 3 régions cœur de la biodiversité globale :

- Le bassin de l'Amazone
- L'Afrique centrale,
- L'Indomalaisie/Mélanésie.

La France métropolitaine arrive en 85<sup>ème</sup> position.

Toujours selon la même source, les premières causes d'érosion de la biodiversité culturelle sont l'assimilation nationale et la globalisation économique. En effet, l'expansion parallèle des marchés, des communication et de la globalisation favorisent les langues dominantes au détriment des langues natives.

*« Très souvent, les langues minoritaires meurent sur les bancs de l'école où les enfants sont instruits dans la langue dominante du pays. Résultat d'une politique destinée à gommer les différences culturelles le monolinguisme profite de la complicité de nombreux parents, qui pensent qu'il vaut mieux que leur progéniture n'apprenne que la langue qui leur sera plus utile. (...)*

*Ce raisonnement est erroné. Aux Etats-Unis, les études montrent que les enfants indiens qui reçoivent une éducation dans leur langue maternelle apprennent plus facilement l'anglais et obtiennent de meilleure performance scolaire (Skutnabb-Kangas, 2006).*

*En Bolivie, où les deux tiers de la population appartiennent à l'un des 34 groupes indigènes présents dans ce pays, les enfants étaient punis à l'école, s'ils parlaient leur langue plutôt que l'espagnol. En 1982, un nouveau plan d'éducation bilingue et les programmes d'études en quechua, aymara et guarani, les trois principales langues indigènes, sont devenus courants. Les statistiques montrent que les enfants indigènes qui reçoivent une instruction dans leur langue maternelle redoublent deux fois moins que les enfants qui vont à l'école en espagnol. (Abo, 2006)*

*Certes, au départ, l'éducation bilingue coûte cher, car il faut créer le matériel pédagogique. Parfois, il faut même inventer une forme d'écrite pour des langues qui sont uniquement orales et il faut former les enseignants. Mais cet investissement lourd est payant car le taux d'échec et d'interruption de la scolarité est moindre.*

*Eduqués en accord avec leur culture, les enfants se sentent plus sûrs d'eux-mêmes et ont une meilleure estime de soi, ce qui est crucial pour leur intégration à la vie en société. Sans oublier que **la Convention des Nations Unies sur le droit de l'enfant affirme, à l'article 30, que tous les enfants ont le droit d'apprendre et d'utiliser la langue de leur famille.** »<sup>71</sup>*

<sup>70</sup> Loh et Harmon, A Global Index of Biocultural Diversity, Ecologica Indicators, °5 2005, cité par La Revue Durable, n°26, dossier « Eloge de la biodiversité culturelle ».

<sup>71</sup> Idem, souligné par L.A.C.

L'appel de Nouméa<sup>72</sup> reprend dans une certaine mesure cette approche de la biodiversité culturelle :

*« Nous ne nous résignons pas aux logiques de destruction tant des espèces végétales et animales que des créations de l'homme. Car c'est l'humanité même qui en est appauvrie.(...) »*

*En juin 1992, la conférence de Rio en appelait à la communauté internationale pour sauvegarder la biodiversité nécessaire à la survie de la planète. Cette prise de conscience constitue une reconnaissance de la responsabilité de l'espèce humaine. A l'échelle planétaire, une avancée considérable dans l'histoire de l'humanité, un acte réel de civilisation.*

*C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui un appel pour que le pas accompli à Rio soit prolongé par un sursaut collectif identique afin de sauvegarder la diversité culturelle, création continue depuis des millénaires.(...)*

*Nous lançons donc un appel :*

- *pour la sauvegarde de la diversité culturelle et contre l'uniformité appauvrissante ;*
- *pour la reconnaissance et l'expression des cultures dites minoritaires ;*
- *pour que la mondialisation du marché n'étouffe pas la dimension universelle de toute culture humaine.*
- **LA CULTURE UNIQUE EST LA MORT DE TOUTE CULTURE**
- **OUI A L'UNIVERSEL, NON A L'UNIFORMITE. »**

Cette **défense de la diversité culturelle notamment par la valorisation de la culture réunionnaise s'inscrit elle-même dans le devoir plus large de transmettre aux futures générations, les cultures et la connaissance des arts et des lettres.** Par conséquent et, dans ces temps de développement du numérique, il convient également d'insister sur le fait que la survie du spectacle vivant s'inscrit dans la défense de la diversité culturelle.

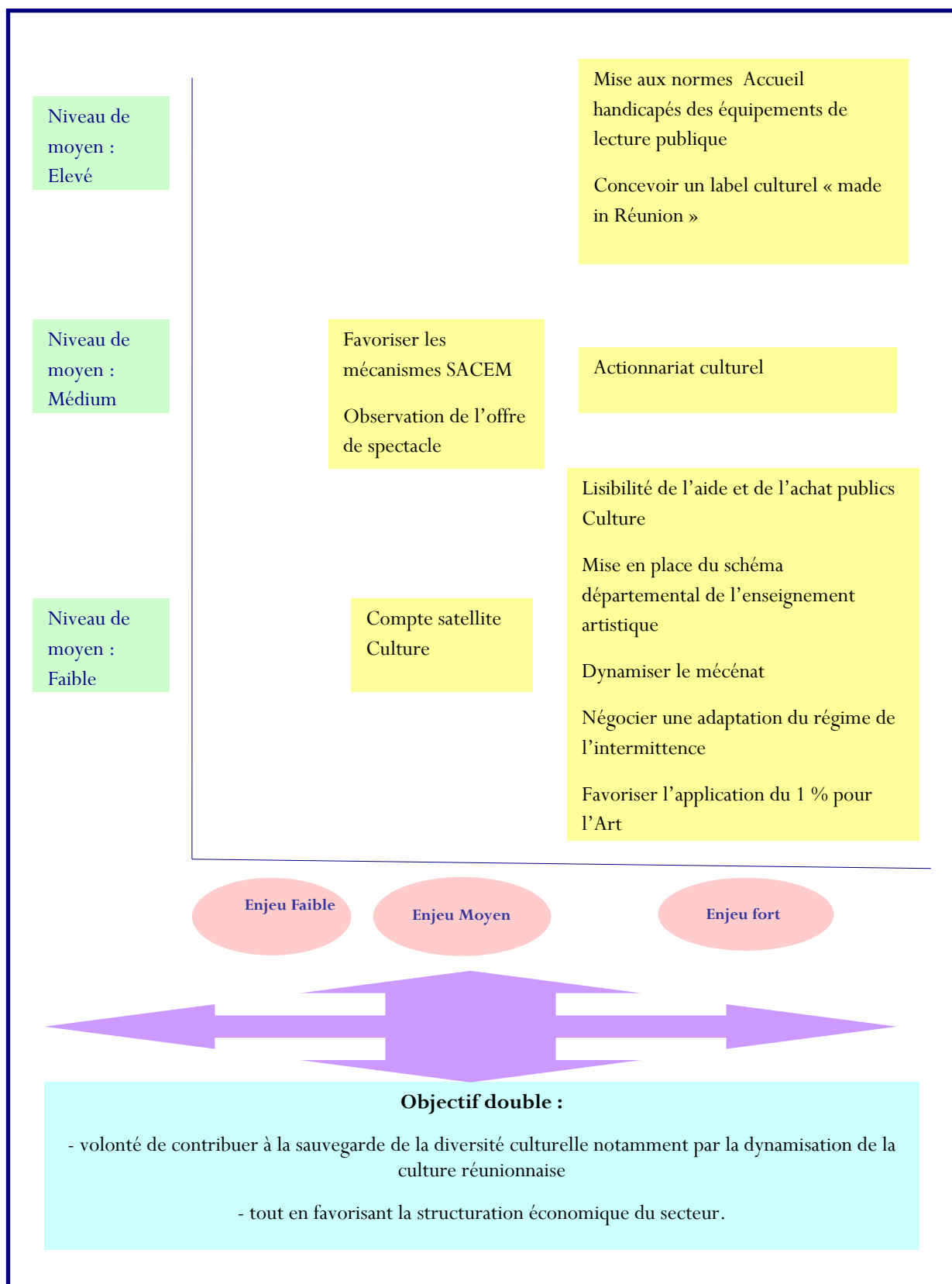
Ainsi, les fiches intervention se veulent des moyens d'exercer des leviers, même modestes, et relatifs aux modes d'action du CCEE pour s'inscrire de manière opérationnelle dans ces deux approches : **devoir de défense de la diversité culturelle et devoir de transmission aux futures générations, tout deux étant des éléments forts du développement durable.**

Elles sont présentées ci-après sous une forme standardisée. **La faisabilité des fiches intervention retenues par le CCEE restera à étudier.**

---

<sup>72</sup> Nouméa le 17.12.1999, Marie-Claude Tjibaou, Paul Vergés

FIG 90 – SCHEMA RECAPITULATIF DES FICHES INTERVENTION





## FICHE INTERVENTION

### FICHE INTERVENTION N° 1

#### *Intitulé*

**Favoriser les mécanismes SACEM**

#### *Constat justifiant l'intervention*

Les droits SACEM sont souvent vus par de nombreux utilisateurs de Musique dans la sphère publique comme une fiscalité ou un coût supplémentaire pouvant être évités.

Bien que le nombre de sociétaires augmente, une marge de progrès demeure notamment pour toutes les associations et entreprises qui organisent des animations.

**L'enjeu** est de banaliser la déclaration SACEM afin que les auteurs puissent percevoir leurs droits et donc vivre mieux de leur création. Au regard du succès de la musique réunionnaise à La Réunion, la hausse des versements aux auteurs – compositeurs aurait un impact non seulement sur leur revenu mais également sur leur réputation y compris hors Réunion.

#### *Descriptif*

Sensibiliser les consommateurs de musique dans un cadre collectif

Interpeller les chambres consulaires et notamment la CCIR ainsi que les représentations patronales d'activités concernées (restaurant, cafés, hôtel, ...) pour qu'elles se saisissent de la question

Former les accompagnateurs à l'animation commerciale et à la vie associative sur la question pour qu'ils soient capables d'aider à la réalisation des déclarations

Sensibiliser l'Etat et les collectivités territoriales sur cet encouragement aux bonnes pratiques pour qu'ils demandent les justificatifs de paiement des droits SACEM à chaque fois que cela est pertinent aux associations subventionnées

#### *Relais extérieurs du CCEE*

SACEM

CCIR et CMA

Etat, Région, Département et Association des Maires

Des associations volontaires

#### *Résultats attendus*

Hausse du nombre de sociétaires

Hausse des sommes collectées

Hausse des sommes redistribuées aux artistes locaux

Hausse des artistes professionnels

#### *Indicateurs (éléments figurant dans la base de données)*

Nombre de sociétaires

Sommes collectées

Sommes redistribuées aux artistes locaux

... et les taux de croissance associés

## FICHE INTERVENTION N°2

### Intitulé

*Améliorer la lisibilité de l'aide et de l'achat publics en matière culturelle :*

- *critère d'attribution*
- *échéance de traitement des dossiers et de versement*
- *distinguer des stades : création – production - diffusion*

### Constat justifiant l'intervention

Les montants financiers dédiés aux subventions ou aux achats d'œuvres s'inscrivent dans des contrats d'objectifs relativement ponctuels (sauf conventionnement). Ils permettent des réalisations précises et ne s'inscrivent pas assez dans la continuité. Ainsi, les critères sont peu lisibles et les structures ne peuvent pas anticiper sur les demandes. Les conventions sont signées tardivement, souvent au second semestre de l'année budgétaire et le solde des subventions ne peut qu'arriver l'année suivante.

**L'enjeu** est de consolider et de structurer la filière culture sur un plan économique par une plus grande stabilité et lisibilité de la « commande » publique. Aucun secteur économique ne peut se développer sans un minimum d'anticipation. Il s'agit également de **lever les obstacles aux subventions aux entreprises culturelles.**

### Descriptif

Rencontre des financeurs pour identifier un à un les freins

Table ronde des financeurs pour la recherche de solution

Piste : une structure commune pour mener ce travail et gérer les fonds du type Fonds Régional d'Aménagement pour le Foncier urbain (FRAFU)

### Relais extérieurs du CCEE

Les financeurs et acheteurs d'œuvres

### Résultats attendus

Stabilisation des structures

Rationalisation de l'emploi

Amélioration des relations financeurs créateurs

Approche plus économique des créateurs : savoir répondre à une demande

### Indicateurs

Nombre de structures

Nombre d'emplois culturels

Nombre de projets culturels réalisés

Durée de traitement des dossiers et délai de paiement

Nombre d'entreprises culturelles recevant des finances publiques

## FICHE INTERVENTION N°3

### *Intitulé*

**Veiller à la mise aux normes des équipements culturels pour l'accès à la culture et notamment aux médiathèques des personnes handicapées**

### *Constat justifiant l'intervention*

L'enquête du ministère de la Culture et de la Communication menée chaque année auprès des bibliothèques et médiathèques montre que peu d'équipements sont en mesure d'accueillir des personnes handicapées y compris parmi les plus récents.

**L'enjeu** est de mettre fin à une discrimination et au non respect d'une obligation réglementaire.

### *Descriptif*

Rappel des obligations des établissements recevant du public

Demander à collectivité de dresser un état des lieux des travaux à mener dans chaque établissement culturel pour l'accès de tous

Evaluer les coûts

Fixer un délai de mise aux normes

### *Relais extérieurs du CCEE*

Préfecture, collectivités territoriales

Associations de personnes handicapées

### *Résultats attendus*

Hausse du nombre d'équipements accessibles

Hausse de la fréquentation par les personnes handicapées

Hausse des accessibilités selon les divers handicaps

Investissement dans du matériel adapté à des handicaps

### *Indicateurs (éléments figurant dans la base de données)*

Nombre d'équipements supplémentaires mis aux normes

Part des équipements aux normes sur l'ensemble

Nombre de personnes handicapées fréquentant les lieux et taux de croissance

Nombre de types de handicaps pouvant accéder aux équipements

Hausse des matériels ou animation accessibles aux personnes handicapées

## FICHE INTERVENTION N° 4

### *Intitulé*

Mise en place du schéma départemental de l'enseignement artistique

### *Constat justifiant l'intervention*

Le dernier acte de la décentralisation a modifié les compétences en matière de l'enseignement artistique. La Région prend en charge le niveau CNR, les communes le niveau le précédant et le Département a vocation à élaborer un schéma de l'enseignement artistique. Celui-ci peut s'avérer indispensable à la certification des écoles existant à l'échelle de la commune ou de la communauté d'agglomération. Il devrait permettre une cohérence sur le territoire d'initiatives émanant d'acteurs dispersés. A ce jour, il n'a pas été réalisé ni même entamé.

**L'enjeu** est de lancer une élaboration concertée de ce schéma pour ne pas retarder la mise en œuvre de projets municipaux en matière d'enseignement artistique.

### *Descriptif*

Demander au Département ses intentions sur la question  
Comprendre les difficultés et les relever  
Faire démarrer l'élaboration

### *Relais extérieur du CCEE*

Département  
CNR  
Ecoles ou association d'enseignement artistiques existantes  
DRAC, autres collectivités  
Association de parents d'élèves  
Associations d'éducation populaire

### *Résultats attendus*

Elaboration du schéma dans la concertation  
Cohérence dans les projets

### *Indicateurs*

Validation du schéma

## FICHE INTERVENTION N° 5

### *Intitulé*

**Dynamiser le mécénat**

### *Constat justifiant l'intervention*

Les nouvelles réglementations du mécénat ont augmenté l'avantage fiscal pourtant cette pratique n'est répandue que parmi une poignée de grandes entreprises réunionnaises. Le mécénat n'est pas encore banalisé dans le mode de communication des entreprises. Par ailleurs, les sociétés réunionnaises ont des possibilités de défiscalisation bien plus importantes.

**L'enjeu** est de convaincre une partie du tissu économique de l'impact en termes de communication (et de fiscalité) d'une pratique visible de mécénat pour elles-mêmes et de l'importance de contribuer à des dynamiques territoriales pour La Réunion.

### *Descriptif*

Sensibiliser les entreprises sur le mécénat et les convaincre de franchir le pas  
 S'appuyer sur leurs représentations et sur les « vendeurs » d'art  
 Organiser une manifestation permettant aux entreprises de rencontrer les créateurs  
 Communiquer sur les entreprises « citoyennes mécènes »

### *Relais extérieurs du CCEE*

DRAC  
 Chambres consulaires, syndicats patronaux  
 Jeune Chambre Economique  
 Galeries d'Art dont Artothèque  
 Associations de médiation culturelle  
 Le Réso  
 ODC

### *Résultats attendus*

Introduction du mécénat comme d'un élément de gestion de la communication  
 Hausse des financements de l'Art par le privé  
 Implication des entreprises dans des dynamiques territoriales grâce à la Culture

### *Indicateurs*

Nombre de mécènes  
 Nombre de projets dans lesquels intervient le mécénat  
 Nombre de projets soutenus par le mécénat et ayant un impact fort sur le territoire  
 Nombre de structures recevant des financements de mécénat

## FICHE INTERVENTION N° 6

### *Intitulé*

**Observer l'offre et la consommation de spectacles par genre et par lieu de diffusion**

### *Constat justifiant l'intervention*

Le développement des équipements de diffusion culturelle est le fait majeur de la dernière décennie en matière d'action culturelle. Elle a été suivie très récemment par une explosion de l'offre de spectacle et une hausse de la diversité culturelle. Ainsi, ces évolutions favorisent des genres et des lieux et en menacent d'autres.

**L'enjeu** est d'observer de manière continue :

- l'offre de spectacle tant dans sa diversité de genre que de lieu de diffusion,
- les « consommateurs » de spectacles d'un point de vue socio-économique et géographique.

Ceci permettra au CCEE d'émettre des avis si la « massification » de l'offre menaçait la diversité culturelle et si elle excluait durablement une catégorie de la population.

### *Descriptif*

Réaliser un partenariat avec des acteurs aptes à cette observation (OTEBIYE, KWELAFE, ODC, SAKIFO, LE RESO,...)

Compléter la base de données selon la formule retenue

Analyser et communiquer

Mobiliser les médiateurs culturels

### *Relais extérieurs du CCEE*

DRAC et Collectivités

Acteurs privés proposant des agendas culturels

Organisateurs de spectacles et salle de diffusion culturelle

Le Réso

### *Résultats attendus*

Mise en place d'un *process* d'observation

Enrichissement de la base de données

Augmentation des savoirs sur les pratiques culturelles

Synergies entre acteurs culturels de nature différente

### *Indicateurs*

Mise en place de la grille d'observation avec répartition des rôles

Observation semestrielle avec avis

Mesure de la diversité de l'offre (indicateur de développement durable)

Mesure de la diversité des publics

## FICHE INTERVENTION N° 7

### *Intitulé*

**Favoriser le 1 % pour l'art pour tout équipement ou infrastructure**

Action liée : Convaincre de la place de la culture dans la revitalisation des centres-villes et dans leur notoriété

### *Constat justifiant l'intervention*

Le 1 % pour l'art est une mesure qui peut permettre de créer un véritable marché pour les plasticiens leur apportant des commandes publiques et des vitrines de leur art, accessibles à tous. Elle peut également avoir un impact très positif dans le développement de l'urbanisation et la conceptualisation de l'urbanité réunionnaise. Elle est très peu utilisée à La Réunion.

**L'enjeu** est de surmonter les freins à la mise en œuvre de la mesure qui existent du point de vue des maîtres d'ouvrage mais aussi, dans une moindre mesure, de la part des artistes.

### *Descriptif*

Sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur le 1 % et les enjeux de son application à La Réunion  
Mobiliser les architectes pour qu'ils soient acteurs de la mesure et coopèrent avec les artistes  
Encourager les artistes à se regrouper si nécessaires pour répondre aux commandes publiques

### *Relais extérieurs du CCEE*

Ordre des architectes  
CAUE  
DDE, DRAC-SDP  
Collectivités territoriales  
Artistes inscrits à la Maison des Artistes  
Université de La Réunion

### *Résultats attendus*

Hausse des opérations de 1 % pour l'Art  
Plus forte pénétration de l'Art dans la ville  
Hausse des revenus des artistes  
Notoriété des artistes  
Sensibilisation large aux formes artistiques

### *Indicateurs* (éléments figurant dans la base de données)

Nombre d'opérations  
Volume d'affaires  
Nombre d'artistes concernés

« Un compte satellite est un cadre de présentation des données de l'économie d'un domaine particulier en relation avec l'analyse économique globale du cadre central de la comptabilité nationale.

L'éducation, la santé, la protection sociale, l'environnement en sont des exemples. » Source : INSEE

## FICHE INTERVENTION N° 8

### Intitulé

**Etudier avec l'INSEE-Réunion la possibilité d'un compte satellite « Culture »**

### Constat justifiant l'intervention

La Culture est l'objet d'un grand nombre de discours notamment politiques mais elle est rarement traitée comme un gisement d'emplois potentiels pour une niche économique bénéficiant de la richesse naturelle et humaine de La Réunion.

Compléter l'approche de la Culture à La Réunion par une approche économique sera un levier du développement et de la structuration de l'économie de la Culture et ce d'autant que l'information sera fournie par un organisme reconnu par tous et fournissant des données stabilisées et régulières. Cette demande a déjà été faite à l'échelle nationale par des économistes mais n'a pas abouti pour une question de coût.

**L'enjeu** est de changer les habitudes dans le mode d'approche de la Culture et d'améliorer la connaissance économique pour favoriser son développement.

### Descriptif

Saisir l'INSEE de la question  
Etudier la faisabilité du projet

### Relais extérieurs du CCEE

INSEE  
Université  
ASSEDIC  
DRAC, Région, Département, Association des maires

### Résultats attendus

Amélioration de la connaissance quantitative de l'Economie de la Culture à La Réunion  
Utilisation d'un outil d'aide à la consolidation et au développement

### Indicateurs

Existence du compte satellite  
Utilisation du compte satellite



## FICHE INTERVENTION N°9

### *Intitulé*

**Concevoir un label Culturel « made in La Réunion », véritable marque de création et de fabrique**  
*(si possible dans une approche conceptuelle de style : « World Teat, Muzik ek Dans » en faisant de La Réunion un lieu de référence)*

### *Constat justifiant l'intervention*

La carte de visite de La Réunion en matière artistique n'est pas encore étoffée à l'intérieur comme à l'extérieur de l'île. Ainsi des artistes sont identifiés comme faisant partie d'un ensemble : La Réunion sans que celui-ci soit pour autant bien identifié. Ceux qui sont connus à l'extérieur ne doivent leur succès qu'à eux-mêmes (ou leurs proches) car ils ne sont pas portés par une vague à l'image de la musique antillaise. En même temps, nombre de créations réunionnaises semble s'inscrire dans une tendance minoritaire mais montante à l'échelle internationale et correspondant à une approche diversifiée de la culturelle : la world Culture.

**L'enjeu** est de présenter La Réunion comme un émetteur culturel fort afin que les artistes puissent bénéficier dans le respect de leur individualité de ce courant. Ceci peut avoir des impacts économiques (exportation) et des effets sur la consolidation et le renouveau du référentiel identitaire réunionnais. Plus globalement, un enjeu consiste à faire survivre la culture réunionnaise malgré toutes les menaces en consolidant sa dimension économique.

### *Descriptif*

Consulter les acteurs culturels sur ce que pourrait être ce label  
 Identifier des spécialistes de la Culture (critiques) et du marketing pour donner un nom, une forme, des critères, des conditions de mise en œuvre...  
 Organiser une manifestation de présentation du label  
 Trouver un mode de portage de projet pour poursuivre la dynamique  
 Identifier des « parrains »  
 Evaluer le projet

### *Relais extérieurs du CCEE*

Revue de critiques artistiques  
 Organismes de spectacles et galeries  
 Université  
 Le Réso, ODC, PRMA  
 DRAC, Région, Département, Association des maires

### *Résultats attendus*

Rayonnement de la création réunionnaise  
 Professionnalisation  
 Valorisation de la Culture réunionnaise

### *Indicateurs*

Mise en place du label  
 Nombre de demandes de labellisation  
 Nombre de contrats pour les produits labellisés

## FICHE INTERVENTION N° 10

### *Intitulé*

**Actionnariat culturel : une bourse notionnelle**

### *Constat justifiant l'intervention*

Léon Dierx, premier musée de La Réunion a existé grâce à des dons. Aujourd'hui, les réunionnais ne sont plus guère sollicités pour la culture. En même temps, il est constaté que les finances publiques consacrées à la culture ne couvrent pas tous les potentiels. Il s'agirait de mobiliser des fonds privés, comme dans une grande fondation réunionnaise ouverte à tous. Ceci ouvrirait une nouvelle source de financement, créerait du lien social, sensibiliserait à l'épargne solidaire.

**L'enjeu** est de dégager de nouvelles sources de financement venant compléter de manière citoyenne celle du public et du marché.

### *Descriptif*

Elaborer un pré-projet ;

- Choisir entre un actionnariat complètement fictif ou réel
- Elaborer les statuts et le cadre juridique adaptés

Recueillir un intérêt pour la démarche d'au moins une centaine de personnes

Elaborer des « règles du jeu », la valeur des actions, les contreparties, ...

Communiquer

Vendre des parts

Evaluer

### *Relais extérieurs du CCEE*

Associations d'épargne solidaire

Université

Un noyau porteur du projet

### *Résultats attendus*

Hausse des financements des spectacles

Relation plus distendue entre artistes et collectivités territoriales

Dynamique populaire de développement culturel

Ce groupe d'actionnaires pourrait contribuer à la remise d'un prix de l'excellence économique dans le domaine culturel pour les acteurs connexes à la création. Il pourrait également porter le label « made in Réunion »

### *Indicateurs*

Nombre d'actionnaires

Montant du capital

Nombre de projets-placements

## FICHE INTERVENTION N° :11

### Intitulé

**Négociations pour des régimes culturels spéciaux de la Réunion : intermittenne du spectacle et mécanisme CNC**

### Constat justifiant l'intervention

La Constitution de la Vème République autorise les DOM à sortir du droit commun au nom de l'expérimentation en raison de spécificités reconnues. Toutefois, cet article peut entrer en contradiction avec un autre article considérant qu'aucune dérogation à la loi organique n'est possible à La Réunion, adopté sur proposition des parlementaires réunionnais.

Le régime de l'intermittenne s'exerce à La Réunion de la même manière qu'en France métropolitaine malgré un marché du travail bien plus étroit.

Le prélèvement de la taxe CNC sur chaque ticket d'entrée au cinéma n'est pas mise en place à La Réunion en raison d'une dérogation générale dans les DOM mais les films sont achetés pour une durée de 2 ans par les distributeurs.

Il peut donc être étudié deux régimes correspondant plus aux réalités locales et aux enjeux de développement économique :

1 un régime de l'intermittenne adapté à l'étroitesse du marché réunionnais et à la faible solvabilité des pays voisins,

2 un régime proche de celui du CNC mais local basé sur l'abondement d'un fonds d'aide à la production audiovisuelle locale à partir du prélèvement d'une nouvelle taxe sur le ticket de cinéma et éventuellement un reversement d'autres taxes. Un mécanisme de même type peut également être étudié dans le domaine de la musique.

**L'enjeu** est de stabiliser en partie ou partiellement des piliers de la production locale qui ne sont pas pérennes par la mise en place de mécanismes endogènes et l'adaptation des régimes à la réalité réunionnaise.

### Descriptif

Elaborer un pré-projet fédérateur pour chaque régime avec les acteurs concernés

Vérifier la faisabilité

Organiser les modes de négociation

Communiquer sur les négociations et les résultats puis évaluer

### Relais extérieurs du CCEE

Représentants syndicaux ou non des intermittents et syndicats

Exploitants de Cinéma et représentant des producteurs audiovisuels et de la filière Musique

CCIR, ADCAM

Préfecture, DRAC, CNC, ANPE-ASSEDIC

Région, Département, communes, Députés

### Résultats attendus

Stabilisation et amélioration du système de l'intermittenne

Mise en œuvre d'un mécanisme financier réduisant la dépendance à l'égard de la décision politique

Structuration d'activités culturelles

### Indicateurs

Accord pour les régimes spéciaux

Mise en place des régimes spéciaux

Différence dans les conditions d'indemnisation

Volume financier du fonds

Projet soutenus par le fonds à n+2

## LISTE DES SIGLES

Sigles	Détails
ACP	Afrique caraïbe Pacifique
ADCAM	Association pour le développement du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
CAC	Contrat d'Aide aux Communes
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAUE	Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement
CCEE	Conseil de la Culture, de l'Education, de l'Environnement
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEDER	Centre d'Etudes pour le Développement Economique Régional
CESR	Conseil économique et Social Régional
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNA	Comité National de l'Audiovisuel
CNC	Centre National de Cinématographie
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
COLIER	Nom de l'ancien MEDEF de La Réunion
CPER	Contrat de Projet Etat-Région
CRDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CTR	Comité Technique Radiophonique
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DACS	Direction des Affaires culturelles et Sportives (Région)
DADS	Déclaration automatisée des données sociales
DDCS	Direction Départementale de la Culture et des Sports
DRAC	Délégation Régionale à l'Action Culturelle
DSP	Délégation de Service Public
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
EPRA	Groupement d'Intérêt Public (GIP), créé en novembre 1992, à l'initiative des pouvoirs publics et en partenariat avec des
ETP	Equivalent Temps Plein
ETP	Equivalent temps plein
FAR	Fédération associative des radios
FSER	Fonds de soutien à l'expression radiophonique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LOOM	Loi d'Orientation pour l'Outre Mer
MCUR	Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise
NAF	Nomenclature d'Activité Française
ODC	Office Départemental de la Culture
PAC	Projet artistique et culturel
PIB	Produit Intérieur Brut
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RUP	Région Ultrapériphérique
SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique
SEM	Société d'Economie Mixte

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIG 1 – Les codes NAF .....	14
FIG 2 - Méthodologie .....	17
FIG 3 - Les données quantitatives – Etat .....	25
FIG 3bis - Les données quantitatives détaillées – Etat.....	26
FIG 4 - Les données quantitatives – Région.....	30
FIG 5 - Aide à la création en PACA en 2004 – Financements publics .....	33
FIG 6 - Les données quantitatives – Le Département.....	36
FIG 7 - Répartition des dépenses Culture du Département en 2006.....	37
FIG 8 - Répartition moyenne des dépenses culturelles des Départements de France métropolitaine – 2004 .....	39
FIG 9 - Dépenses culturelles - budget prévisionnel 2004 des communes du TCO .....	42
FIG 10 - Emplois dans les communes du TCO .....	42
FIG 11 - Synthèse des enjeux économiques de 1993 et évolution de la situation .....	61
FIG 12 - Les équipements culturels et de loisirs à La Réunion en 2005 .....	62
FIG 13 – Les équipements de quartier et intercommunaux à La Réunion en 2005 .....	62
FIG 14 - Schéma récapitulatif des préconisations de l'Etude DRAC, 2005 .....	64
FIG 15 - Schéma du secteur culturel et créatif selon l'Union européenne .....	67
FIG 16 - Identification des problématiques économiques transversales.....	69
FIG 17 - Répartition des entreprises de l'économie culturelle à La Réunion en 2006 selon le chiffre d'affaires... 73	73
FIG 18 - Répartition des entreprises de l'économie culturelle à La Réunion selon le chiffre d'affaires .....	73
FIG 19 - Répartition de l'ensemble des entreprises à la reunion en 2006 selon la tranche de chiffre d'affaires.....	74
FIG 20 - Répartition de l'ensemble des entreprises de la reunion selon la tranche de chiffre d'affaires .....	74
FIG 21 - Part des entreprises culturelles dans le tissu économique réunionnais.....	74
FIG 22 - Répartition des entreprises de l'économie culturelle à La Réunion selon l'activité.....	75
FIG 23 - Masse salariale et effectifs des secteurs culturels à La Réunion en 2006.....	77
FIG 24 - Ratios 2006 .....	78
FIG 25 – Masse salariale brute moyenne par secteur culturel en 2006 .....	79
FIG 26 - Masse salariale brute moyenne de secteurs culturels - 2006.....	80
FIG 27 - Les intermittents du spectacle en 2006.....	81
FIG 28 - REPARTITION DES COTISANTS AU REGIME DES ARTISTES ET AUTEURS PAR SEXE La Réunion - 2006 .....	82
FIG 29 – Répartition des cotisants au regime des artistes et acteurs par sexe et par metier La Réunion en 2006	83
FIG 30 - REVENU MOYEN DES COTISANTS AU REGIME DES ARTISTES ET AUTEURS PAR METIER EN 2006 La Réunion (€) .....	83
FIG 31 - REPARTITION DES IMPORTATIONS DES PRODUITS CULTURELS - La Réunion 2006 .....	86
FIG 32 - Répartition des importations selon leur provenance en 2006 .....	87
FIG 33 – Répartition des exportations des produits culturels à la Réunion 2006.....	88
FIG 34 - Répartition des exportations selon leur provenance en 2006 .....	88
FIG 35 - Mécanismes financiers SACEM 2000-2006.....	92
FIG 36 - Récapitulatif (non exhaustif) d'œuvres réalisées dans le cadre du 1 % pour l'art .....	96
FIG 36bis -œuvres en cours de réalisation dans le cadre du 1 % pour l'art .....	97
FIG 37 - Entreprises et effectifs - Edition et Presse .....	104
FIG 38 - Chiffre D'affaires et masse salariale - Edition et Presse .....	105
FIG 39 - ESTIMATION DE LA DECOMPOSITION DU PRIX PUBLIC DU LIVRE.....	107
FIG 40 - Entreprise et effectifs – Commerce de détail de livres, journaux et papèterie.....	109
FIG 41 – Chiffre d'affaires et masse salariale – Commerce de detail de livres, Journaux et Papeterie .....	109
FIG 42 - Données générales - Lecture publique 2006-(Enquêtes portant sur 22 communes).....	113
FIG 43 - PROPORTION DES INSCRITS 2006 / POPULATION COMMUNALE (RGP 1999) - La Réunion .	114

FIG 44 – Nombre de prêts pas inscrit (tout support) - Lecture publique - La Réunion 2006 .....	114
FIG 45- Répartition du fonds livres - Lecture publique La Réunion 2006 .....	115
FIG 46 – Fonds divers - Lecture Publique La Réunion en 2006 .....	116
FIG 47 – Répartition du personnel de lecture publique à la Réunion en 2006.....	117
FIG 48 – Répartition des dépenses de fonctionnement - Lecture publique à La Réunion en 2006.....	117
FIG 49 – Répartition des dépenses d’investissement - Lecture publique à La Réunion en 2006 .....	118
FIG 50 –Répartition des recettes - Lecture publique à La Réunion 2006 .....	118
FIG 51 - Quelques indicateurs de la médiathèque de Saint-Pierre.....	119
FIG 52 - Entreprise et effectifs – Publicité .....	121
FIG 53 – Chiffre d’affaires et masse salariale – La Publicité .....	122
FIG 54 - Entreprise et effectifs – Enregistrement sonores et vidéos .....	124
FIG 55 - Chiffre d’affaires et masse salariale – Enregistrement sonore et video .....	125
FIG 56 – Entreprise et effectifs – Audiovisuel .....	127
FIG 57 - Chiffre d’affaires et masse salariale - Audiovisuel.....	129
FIG 58 - Détail de l’aide régionale.....	131
FIG 59 - Entreprise et effectifs – Diffusion et projection de films .....	140
FIG 60 - Chiffre d’affaires et masse salariale – Diffusion et projection de films.....	141
FIG 61 - Les différentes catégories de radios existant a la reunion .....	144
FIG 62 - Entreprises et effectifs – Les radios .....	145
FIG 63 - Chiffre d’affaires et masse salariale - Les Radios .....	145
FIG 64 – Subventions de fonctionnement et majorations à La Réunion en 2005- FSER .....	147
FIG 65 - Entreprises et effectifs – Les activités artistiques .....	150
FIG 66 - Chiffre d’affaires et masse salariale -Les Activités Artistiques .....	150
FIG 67 - Entreprises et effectifs – Les activités connexes .....	163
FIG 68 - Chiffre d’affaires et masse salariale – Les Activités Connexes.....	164
FIG 69 - Nombre de détenteurs de licences de spectacles en 2007 .....	164
FIG 70 - Répartition par statut des détenteurs de licences de spectacles en 2007 .....	165
FIG 71 - Entreprises et effectifs – La fabrication des instruments de musique .....	166
FIG 72 - Entreprises et effectifs – L’enseignement autre.....	167
FIG 73 - Chiffre d’affaires et masse salariale – L’enseignement autre .....	167
FIG 74 - Entreprises et effectifs - Les Salles de Spectacle .....	172
FIG 75 - Chiffre d’affaires et masse salariale – Les Salles de Spectacle.....	172
FIG 76 - Données quantitatives sur les salles de spectacles en 2002.....	175
FIG 77 - Entreprises et effectifs – Le Patrimoine .....	177
FIG 78 - Chiffre d’affaires et masse salariale – Le Patrimoine .....	178
FIG 79 - Répartition des entreprises d’artisanat d’art enregistrées à la CMA en 2002 .....	185
FIG 80 - Matériaux utilisés dans l’artisanat d’art.....	185
FIG 81 - REPARTITION DES ARTISANS D'ART SELON LEUR STATUT - 2002 .....	186
FIG 82 – Fréquence de l’activité des artisans d’art en 2002 .....	187
FIG 83 – Répartition des artisans d’art selon leurs anciennete en 2002 - .....	187
FIG 84 – Formation et qualification des artisans d’art en 2002 .....	188
FIG 85 – Formation technique des artisans d’art en 2002.....	188
FIG 86 – Mode d’apprentissage des art en 2002 .....	189
FIG 87 – Schéma de la composition de la masse financière liee a l’activité culturelle – La réunion - 2006 - .....	196
FIG 88 – Schéma récapitulatif des fiches intervention .....	200

## TABLE DES MATIERES

<b>PREMIERE PARTIE RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL, DE LA COMMANDE ET DE LA METHODOLOGIE .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE I - LA COMMANDE DU CCEE.....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE II - LE CADRE DE REFLEXION DE REALISATION DE L'ETUDE .....</b>	<b>6</b>
LES TENDANCES MONDIALES.....	6
EN FRANCE .....	8
LA REUNION .....	8
<b>CHAPITRE III - LE CHAMP DE L'ETUDE .....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE IV - LA METHODOLOGIE .....</b>	<b>17</b>
<b>DEUXIEME PARTIE ANALYSE TRANSVERSALE.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE I - L'ACTION PUBLIQUE.....</b>	<b>19</b>
<b>SECTION 1 - APPROCHE RETROSPECTIVE DE L'ACTION CULTURELLE PUBLIQUE .....</b>	<b>19</b>
LA PROMOTION DE L'IDENTITE CULTURELLE REUNIONNAISE .....	22
LA DEMOCRATISATION DE LA CULTURE REUNIONNAISE ET DE L'ACCES A LA CULTURE.....	23
LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS CULTURELS .....	23
<b>SECTION 2 - APPROCHE DE L'ACTION CULTURELLE PAR TYPE D'ACTEUR PUBLIC .....</b>	<b>25</b>
L'ETAT .....	25
LA REGION.....	30
LE DEPARTEMENT .....	36
1 LES COMPETENCES HISTORIQUES .....	37
2 LES COMPETENCES « VOLONTARISTES ».....	38
3 LES COMPETENCES OBLIGATOIRES.....	38
LES COMMUNES .....	41
1 LA PRISE EN CHARGE DE LA CULTURE DANS LA COMMUNE.....	43
2 LA RELATION CONSEIL MUNICIPAL / SERVICE OU L'APPROCHE POLITIQUE DE LA CULTURE.....	44
3 LES « SATELLITES » CULTURELS.....	45
4 LA PRESENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS .....	47
5 LE PARTENARIAT .....	49
6 LES GRANDES EVOLUTIONS PASSES ET A VENIR.....	50
7 L'INTERET POUR L'OBSERVATION ECONOMIQUE DE LA CULTURE .....	51
<b>SECTION 3 - CONCLUSION SUR L'ACTION PUBLIQUE .....</b>	<b>54</b>
<b>CHAPITRE II - LES ACTEURS PRIVES ET L'OFFRE DE PRODUITS CULTURELS .....</b>	<b>58</b>
<b>SECTION 1 - LES ETUDES DEJA MENEES .....</b>	<b>60</b>
ETUDES MENEES A LA REUNION SUR L'ECONOMIE DE LA CULTURE.....	60
DES ETUDES SECTORIELLES DE REFERENCE MENEES EN DEHORS DE LA REUNION.....	65
DES PROBLEMATIQUES ECONOMIQUES TRANSVERSALES OBSERVEES .....	68
<b>SECTION 2 - LES ENTREPRISES ET LE VOLUME D'AFFAIRES.....</b>	<b>72</b>
<b>SECTION 3 - LES EMPLOIS ET LES REMUNERATIONS.....</b>	<b>77</b>
<b>SECTION 4 - LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS .....</b>	<b>86</b>
<b>SECTION 5 - LES AUTORITES REGULATRICES ET LES MECANISMES FINANCIERS .....</b>	<b>89</b>
LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA) .....	89
LE COMITE TECHNIQUE RADIOPHONIQUE (CTR) .....	90
LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM).....	90
LE 1 % POUR L'ART .....	92

LE MECENAT.....	97
SECTION 6 – CONCLUSION SUR L’ANALYSE TRANSVERSALE .....	100
<b>TROISIEME PARTIE ANALYSE SECTORIELLE .....</b>	<b>102</b>
CHAPITRE I - L’EDITION ET LA PRESSE .....	104
CHAPITRE II - LE COMMERCE DE DETAIL DE LIVRES ET DE JOURNAUX .....	109
CHAPITRE III - LES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION .....	113
CHAPITRE IV - LA PUBLICITE .....	121
CHAPITRE V - ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEOS .....	124
CHAPITRE VI - L’AUDIOVISUEL .....	126
CHAPITRE VII - LE CINEMA : DIFFUSION ET PROJECTION DE FILMS .....	140
CHAPITRE VIII - LES RADIOS .....	144
CHAPITRE IX - LES ACTIVITES ARTISTIQUES .....	150
SECTION 1 - LES ARTS PLASTIQUES .....	151
SECTION 2 - LE THEATRE.....	153
SECTION 3 - LA DANSE .....	158
SECTION 4 - LA MUSIQUE .....	159
CHAPITRE X - LES ACTIVITES CONNEXES .....	163
CHAPITRE XI - LA FABRICATION D’INSTRUMENTS DE MUSIQUE .....	166
CHAPITRE XII - L’ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.....	167
CHAPITRE XIII - LES SALLES DE SPECTACLE .....	172
CHAPITRE XIV - LE PATRIMOINE .....	177
CHAPITRE XV - LES LANGUES REGIONALES .....	183
CHAPITRE XVI - L’ARTISANAT D’ART .....	184
<b>CONCLUSION - FICHES INTERVENTION .....</b>	<b>193</b>
CONCLUSION.....	194
FICHE INTERVENTION.....	201
FICHE INTERVENTION N°1 .....	201
FICHE INTERVENTION N°2 .....	202
FICHE INTERVENTION N°3 .....	203
FICHE INTERVENTION N°4 .....	204
FICHE INTERVENTION N°5 .....	205
FICHE INTERVENTION N°6 .....	206
FICHE INTERVENTION N°7 .....	207
FICHE INTERVENTION N°8 .....	208
FICHE INTERVENTION N°9 .....	209
FICHE INTERVENTION N°10.....	210
FICHE INTERVENTION N° :11 .....	211
<b>LISTE DES SIGLES .....</b>	<b>212</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>213</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>215</b>



*Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement de La Réunion*

*34 rue Sainte-Marie - 97400 Saint-Denis*

*Tél : 0262 41 44 12 - Fax : 0262 21 78 73*

*[ccee@cr-reunion.fr](mailto:ccee@cr-reunion.fr)*

*L.A. Conseil*

*23 Impasse Tromelin - Moulin Joli - 97419 La Possession*

*Tél : 0262 44 03 48 - Fax : 0262 44 03 48*

*[la.conseil@orange.fr](mailto:la.conseil@orange.fr)*

*Avril 2008*